This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER LIBRARY
HX K2Y6 Q

Arc 100-1

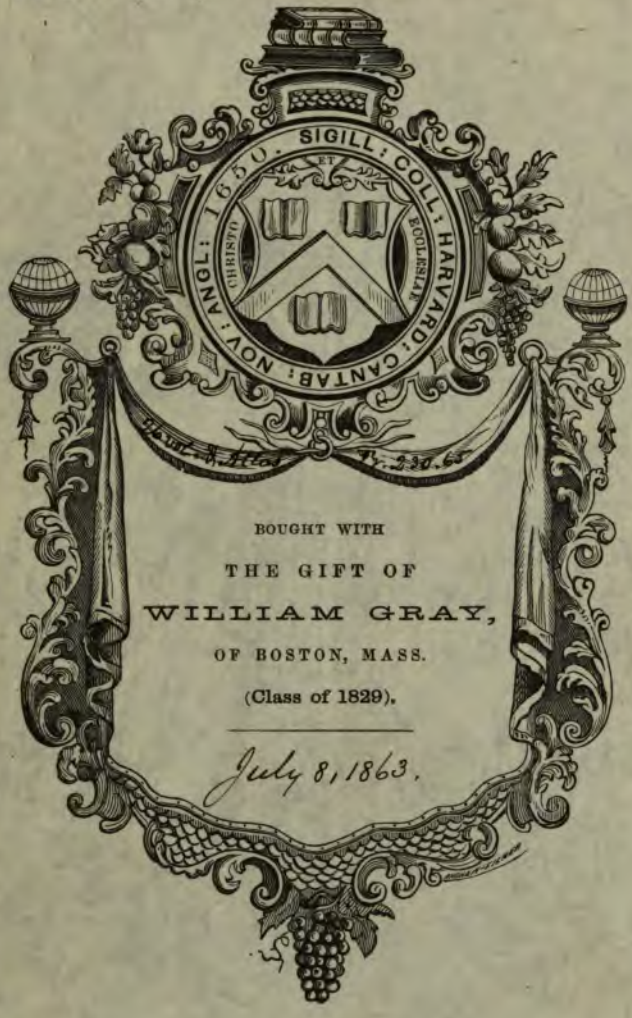

BOUGHT WITH
THE GIFT OF
WILLIAM GRAY,
OF BOSTON, MASS.
(Class of 1829).

July 8, 1863.

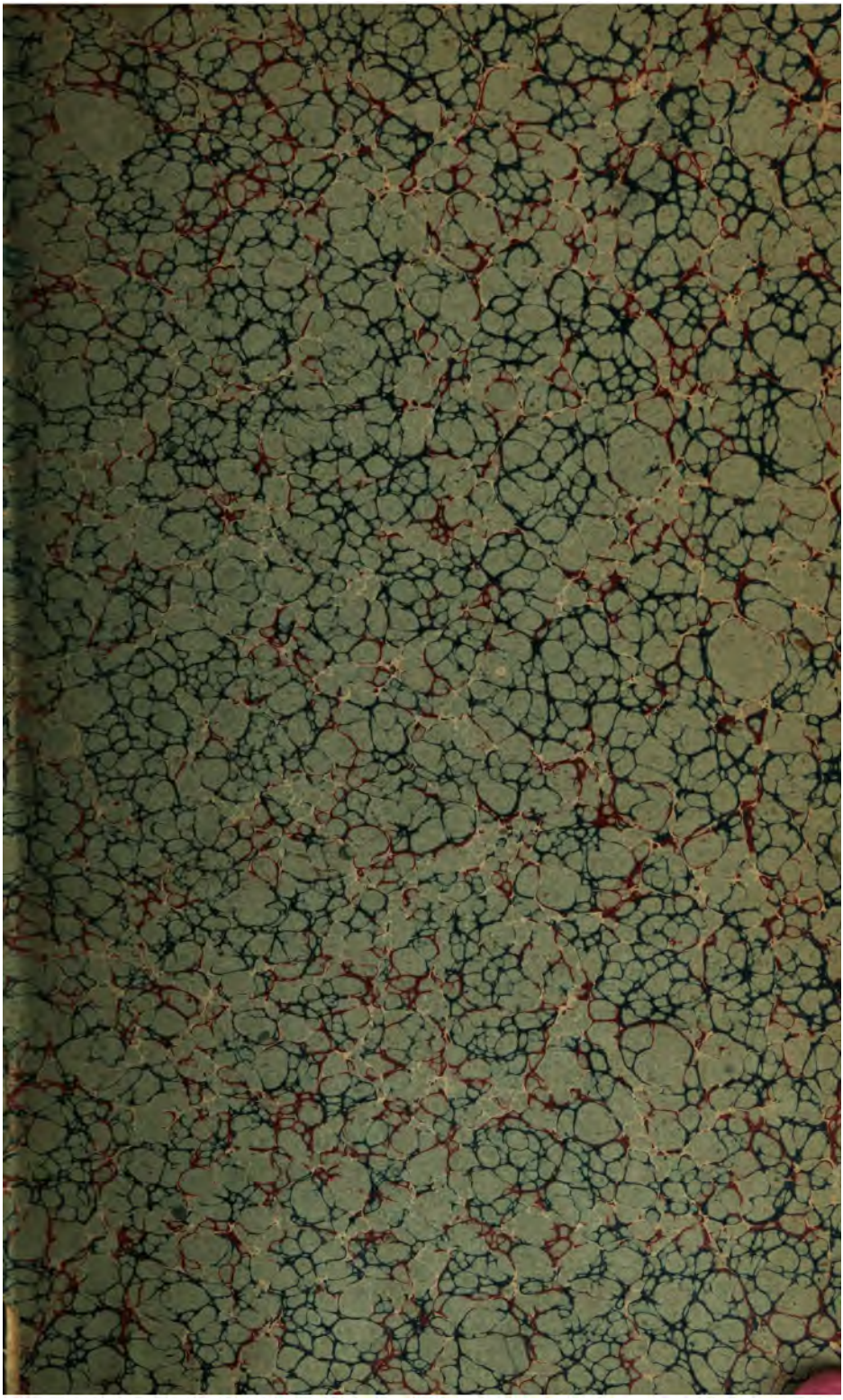

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

MÉMOIRES

ET

DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS NATIONALES

ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

1re série

TOME PREMIER.

PARIS,

FR. IG. FOURNIER LIBRAIRE, RUE POUPÉE, n°. 7.

M. DCCC. XVII.

Arc 100.1

1863, July 8

1e Série 10 vol.
2e " 10 vol
3e, tome 1–6 } Fr. 230.65
26 vol.
avec atlas, pour tome 9.

Gray Fund.

AVIS

AUX CORRESPONDANS.

Les correspondans sont priés d'adresser leurs lettres, mémoires, etc., francs de port, *à M. le Président de la Société royale des Antiquaires de France, au Musée des Monumens français, rue des Petits-Augustins.*

PRÉFACE.

Ce fut une entreprise digne de la reconnaissance de la postérité, utile aux progrès des lumières, et vraiment nationale, que celle de porter l'attention des savans sur des objets jusqu'alors négligés, d'ouvrir une carrière nouvelle à leurs recherches, de diriger leurs regards sur les temps ténébreux de notre histoire, de recueillir les traditions des usages et opinions de nos pères, traditions éparses et prêtes à s'effacer de la mémoire des hommes; de découvrir, de classer, d'après leurs diverses formes, ces rochers énormes, fixés debout, entassés, alignés, suspendus sur quelques autres, monumens funéraires et religieux des Celtes; de les préserver, par des descriptions et des dessins, de l'entière destruction du temps et des hommes; enfin, d'étudier nos dialectes provinciaux, de les comparer avec les langues antiques et modernes, et les appeler à concourir à l'utile projet de suppléer au silence de l'histoire.

Tel fut le plan de quelques hommes instruits et zélés qui, s'associant plusieurs collaborateurs, fondèrent une société qui d'abord fut nommée *Aca-*

démie celtique. Après quelques assemblées préparatoires, tenues dans une des salles du Louvre, cette académie organisée, fit, dans l'hôtel de Bullion, l'ouverture de ses séances, le 9 germinal an XIII (30 mars 1805) : ses séances se continuèrent et se tiennent encore aujourd'hui au Musée des monumens français.

L'établissement de cette Académie, l'objet de ses travaux, causèrent de l'enthousiasme parmi plusieurs savans nationaux et quelques savans étrangers, et même parmi des personnes qui n'avaient à faire valoir que du zèle, que de l'amour pour leur pays natal, et le désir de son illustration. Des lettres, des dissertations, des mémoires, souvent accompagnés de dessins de monumens, des réponses aux questions proposées dans le premier numéro que publia l'Académie celtique, affluèrent de toutes parts à cette société, et prouvèrent le plaisir que faisait son institution ou le besoin qu'on en avait. Elle devint subitement riche des travaux de ses membres résidens et de ceux de ses correspondans.

Cette académie, qui n'était soutenue que par son zèle, a néanmoins publié seize numéros de ses mémoires, qui forment plus de cinq volumes (1).

(1) Aujourd'hui, régénérée sous une nouvelle dénomination, elle continue, dans le présent volume, cette publi-

Cette abondance de mémoires, cet empressement des savans nationaux à concourir aux travaux de l'Académie celtique, semblaient lui assurer une prospérité durable; vaines espérances! Cette Académie se vit bientôt négligée par plusieurs de ses membres, et le nombre de ceux qui assistaient aux séances se trouva, pendant quelques années, très-réduit. Ce changement eut plusieurs causes.

Des membres prépondérans conçurent, sur les Celtes, un système plus séduisant que solide. Pour l'appuyer, ils ne trouvèrent point, dans les notions que l'histoire nous fournit sur ce peuple, des preuves suffisantes; alors ils se jetèrent dans le champ illimité des conjectures, champ semé d'incertitudes et d'erreurs. Les Celtes, suivant eux, s'étaient élevés au plus haut degré des sciences, des arts et de la civilisation; ils soutenaient, ce qui est très-douteux, que le dialecte des bas-Bretons était la langue que parlaient les Celtes. Ils s'égaraient dans de fausses routes, et avançaient ces paradoxes avec ce ton qui semble présager au contradicteur une lutte désagréable; ce qui déplut à plusieurs membres, qui aimèrent mieux s'éloigner que combattre.

Ces écarts d'imagination, dès qu'ils furent connus,

cation, et possède en outre, dans ses archives, un grand nombre d'autres mémoires qu'elle publiera incessamment.

ne préjudicièrent point à la science : c'est souvent par le chemin des erreurs qu'on arrive à la vérité.

L'Académie seule en souffrit; elle eut ses détracteurs; ils dirigèrent contre elle cette arme légère et acérée, qui agit si puissamment sur les esprits faibles de notre nation.

Quelques autres causes, dont on ne croit pas devoir entretenir les lecteurs, nuisirent beaucoup à l'académie celtique, et en firent déserter les membres qui lui restaient encore; ces causes ont disparu, leurs effets se réparent.

Enfin, des hommes pénétrés de l'utilité de cette association, qui penchait vers sa ruine, pensèrent à la rétablir, et à lui rendre son activité première. Ils bravèrent, avec le zèle que donne l'amour de la science, les obstacles et les dégoûts. Ils s'occupèrent à recouvrer les pièces et mémoires écartés de ses archives, et s'efforcèrent de ramener les sociétaires épars. Leurs sollicitudes et leurs démarches eurent des succès. Plusieurs anciens membres, voyant que les motifs de leur éloignement n'existaient plus, se rapprochèrent, s'entendirent, et, malgré les orages politiques de l'année 1814, ils organisèrent une société nouvelle, firent d'autres réglemens, s'associèrent plusieurs membres laborieux et distingués par leur érudition, obtinrent un diplôme qui les

autorise à prendre le titre de *Société royale des Antiquaires de France ;* titre qui désigne des travaux moins bornés que celui d'*Académie celtique.* Enfin, pour donner un témoignage de son existence nouvelle, et de son empressement à satisfaire à ses engagemens, cette société s'est hâtée de publier le présent Recueil de Mémoires auquel succéderont plusieurs autres; elle promet d'en surveiller exactement la rédaction et l'impression.

Voilà ce que nous avons cru devoir exposer à nos souscripteurs, à nos correspondans, pour justifier les retards qu'a éprouvés la publication de nos Mémoires, pour rendre compte de l'état de la Société, et leur annoncer son nouveau titre et son entière régénération.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

DESCRIPTION

De plusieurs Monumens celtiques qui existent sur les bords du Loir, depuis Illiers jusques à Châteaudun, et principalement dans les environs de la ville de Bonneval, département d'Eure-et-Loir; par M. LEJEUNE, notaire, à Meslay-le-Vidame.

Si l'on part de Bonneval comme d'un point central, en se dirigeant vers l'ouest, les bords de la rivière du Loir, qui prend sa source entre Illiers et Courville, offrent un grand nombre de monumens, dans des sites souvent très-agréables.

Aux environs de la petite ville de Bonneval (1),

(1) En 841, Foulques, seigneur de Bonneval, fonda, dans cette ville, avec l'agrément de Charles-le-Chauve, une belle abbaye de moines, soumise depuis à l'ordre de saint Benoît.

Bonavallis, dont le nom seul indique la situation avantageuse dans une vallée fertile, sur les bords de cette rivière qui arrose le pied de ses murailles, on trouve, à peu de distance les uns des autres, beaucoup de monumens celtiques : des *pierres fichées*, *piquées*, ou *levées*; des autels destinés aux offrandes et aux sacrifices; un grand nombre de *mallus* formés par la réunion d'une quantité prodigieuse de pierres, dont quelques-unes sont d'une grosseur énorme, peu éloignés les uns des autres, surtout dans le voisinage de leurs autels, ou près de la source de quelques fontaines, aux eaux desquelles le peuple attribue encore aujourd'hui quelque vertu salutaire. Je vais décrire ces monumens en suivant le cours de la rivière et en les numérotant.

I. Le premier monument celtique que l'on rencontre, en partant du point où le Loir prend sa source, est un *dolmen*, situé à une lieue au-dessous d'Illiers, dans la commune de Saint-Avit, à environ cinquante pas au-dessous du moulin de Quinquenpoix, sur la rive gauche du Loir et à cent pas de ses bords; ce *dolmen* est composé de très-grosses pierres brutes, dont les trois principales ont neuf à dix pieds de longueur sur six à sept de largeur, et environ deux d'épaisseur : elles ne forment qu'un seul monument, situé sur un terrain en culture et un peu exhaussé; et, quoique dans une position différente l'une de l'autre, elles ne sont nullement séparées.

L'un de ces ladères (espèce de grès fort dur) se trouve élevé sur deux ou trois autres pierres de

même nature, de manière à former une grotte à laquelle elle sert de toit par un plan incliné qui regarde le sud-est. La partie la plus élevée, et qui regarde le nord-ouest, se trouve à peu près à la distance de sept pieds du sol; elle est ainsi tenue en équilibre par deux autres de cinq pieds de hauteur, ayant au plus dix-huit pouces d'épaisseur sur six de largeur; placées sur champ, leur pose est verticale, elles la soutiennent sur sa longueur. Celle qui se trouve sous la plus élevée ne la touche pas, et termine seulement l'enceinte de la grotte. Au-dessous et attenant à la partie la plus basse de son toit qui descend environ à trois pieds et demi du sol, le second ladère offre un plan horizontal exhaussé d'un pied et demi seulement; sa longueur est dans le travers du plan incliné. Le troisième, placé le long de celui-ci et dans le même sens, mais verticalement à l'horizon, ayant un de ses grands côtés pour base, termine le monument. La terre se trouve butée autour : sans doute qu'il était plus facile autrefois d'entrer dans cette grotte qu'il ne l'est aujourd'hui.

II. Un peu plus loin, en descendant la rivière, sur la gauche, et en suivant toujours le chemin qui conduit d'Illiers à Bonneval, vers la commune de Saumeray, sur un terrain pierreux et presque inculte, on voit encore les restes d'un dolmen en grande partie détruit; il n'offre plus aujourd'hui que quelques grosses pierres qui, par leur position, rappellent les usages religieux des premiers habitans de la Gaule.

III. Plus bas, au-dessous et en face du moulin

de l'Aune, sur la rive droite du Loir, à quatre ou cinq cents pas de ses bords, au bas de la commune de Montemain, dans une prairie, on trouve un dolmen incliné, dont le plan regarde le sud-ouest; la partie la plus élevée se trouve à peu près à quatre ou cinq pieds au-dessus du sol : c'est encore un ladère d'une forme peu régulière, et qui porte environ huit pieds de long sur sept de large et deux d'épaisseur : il est soutenu par deux appuis en pierres de même espèce.

IV. En suivant toujours le même chemin, entre Saumeray et Alluyes, sur la même rive du Loir et à huit cents pas à droite, sur le bord d'un petit chemin qui separe d'un petit bois une pièce de terre en culture, on aperçoit un *peulvan* ou *pierre fichée*, de la hauteur de sept à huit pieds; sa forme est pyramidale et se termine en pointe. Il est à l'ouest du bourg d'Alluyes.

Vers le milieu d'un petit bois, à cinquante pas de ce monument, on trouve un énorme ladère d'environ dix à onze pieds de diamètre sur deux d'epaisseur; il est un peu incliné vers le nord-est : au sud-ouest, malgré la terre qui est butée autour, les appuis qui paraissent le soutenir, laissent entrevoir une cavité qui, quoiqu'en partie comblée aujourd'hui, invite à croire, eu égard à ce qui l'entoure et à sa position, que c'est un dolmen, et qu'il pouvait appartenir au culte druidique.

En face, sur la rive gauche du même chemin, en se rapprochant de la droite du Loir, sur un terrain à

peu près inculte et planté en bois, on rencontre cinq à six de ces ladères, offrant de vastes plate-formes, à demi soulevées de terre. Tout porte à croire qu'ils ont eu dans l'origine la même destination.

V. Sur les bords et sur la gauche du même chemin, sur la rive droite du Loir, au nord et à trois cents pas du bourg d'Alluyes, on trouve un terrain à peu près inculte, planté de mauvais bois, ceint de fossés formant un parallélogramme rectangle, de deux cent quinze pas de longueur sur soixante-dix de largeur, portant le nom de *garenne des clapiers*.

Cette enceinte carrée, qui semble plutot plantée de rocs que de bois, offre à l'œil du voyageur quelque chose de sauvage; les monumens celtiques dont elle est parsemée sont aujourd'hui de véritables ruines, car les ladères qui les composent n'ont pu se soustraire à la main destructrice du temps; plusieurs sont calcinés et tombent par morceaux. Je ne puis me dispenser d'en donner une description détaillée.

1. Un peulvan, ou une pierre fichée qui peut avoir été découronnée; sa hauteur n'est aujourd'hui que de quatre pieds et demi; sa largeur, vers la base, est de quatre pieds, et son épaisseur de deux et demi: elle se termine à peu près en forme conique.

2. Un peulvan, ou une pierre fichée de forme irrégulière et plate; sa hauteur est de sept pieds; sa largeur de six pieds, vers la moitié de sa hauteur; et son épaisseur de deux pieds et demi.

3. Un dolmen formé d'une seule pierre plate,

offrant un plan incliné vers le couchant; sa longueur est de onze pieds; sa largeur, vers la base, est de huit pieds, et de trois vers la pointe : elle porte trois pieds d'épaisseur; elle se termine en pointe vers la partie élevée qui se trouve à trois pieds de distance de la terre.

4. Un peulvan, ou une pierre fichée ayant six pieds et demi d'élévation, cinq de largeur vers la base, et deux d'épaisseur; sa forme est à peu près conique, et se termine en pointe. Ce ladère calciné tombe par morceaux.

5. Un peulvan, ou une pierre fichée de forme plate; sa hauteur est de huit pieds et demi, sa largeur de six et demi, et son épaisseur de trois pieds; elle se termine en pointe.

6. Bassin circulaire en gazon.

Il y a, dans la même enceinte, quelques groupes de grosses pierres que je n'ai pas cru devoir décrire.

On arrive ensuite au petit bourg d'Alluyes, autrefois petite ville sous le nom d'Alluyes-la-Belle; il s'étendait beaucoup à l'est de sa position actuelle, et la partie conservée forme une espèce d'île baignée par un embranchement du Loir. Son église, le presbytère, et une ferme appelée la *Basse-Cour*, sont les seuls bâtimens qui existent de ce côté au delà des bords de la rivière du Loir, qui baigne l'enceinte de l'ancien château, dont il existe encore une partie. Sa belle tour, monument admirable pour sa construction hardie, est sans fondemens, et simplement posée sur le terrain, où elle brave encore au-

jourd'hui les ravages du temps. Elle fut érigée vers le huitième siècle de l'ère chrétienne. Elle est placée à l'ouest-nord-ouest de l'enceinte du château; sa hauteur domine tout le plat pays. Sa position, ainsi que celle du château, offrirent à l'état militaire des avantages tellement sentis, que, vers la fin du quatorzième siècle et le commencement du quinzième, elle fut, ainsi que le pays, long-temps occupée par les Anglais qui avaient un camp à quelque distance, à l'ouest du bourg : toutes les lignes y sont encore parfaitement conservées aujourd'hui, et le centre est marqué par une éminence sur laquelle il y a un assez beau puits.

VI. La garenne, qui est aujourd'hui en culture, est à l'est, sur la rive gauche du Loir, et s'étend jusqu'au sud-est. Parmi les monumens celtiques qui existent dans son enceinte, un, entre autres, remarquable par sa forme, fixe principalement l'attention; il est situé à trois cents pas des bords du Loir, et en face du moulin : c'est un peulvan, ou une pierre fichée plate, parfaitement triangulaire; sa pose est verticale sur le terrain, et la ligne dans laquelle se trouve sa base passe de l'est à l'ouest; son épaisseur est à peu près d'un pied et demi; sa hauteur, au pourtour de l'extrémité de son angle supérieur, est de sept pieds; la largeur, du côté qui lui sert de base, est aussi de sept pieds. La forme régulière de cette pierre indique, sans contredit, qu'elle fut ainsi disposée avec intention, et nous rappelle le nombre ternaire qui, si fameux dans l'antiquité,

qui reconnaissait l'emblème de la divinité sous la forme d'un triangle. C'est le seul monument pyramidal qu'il y ait dans cette contrée.

Non loin de là, en remontant vers le nord, on trouve des groupes d'autres pierres d'une moyenne grosseur à deux cents ou trois cents pas de distance. A deux cents pas, on voit sur la terre une pierre plate longue de dix-sept pieds, et large de sept pieds. La culture ayant dérangé et fait varier la forme du terrain, la position de la plupart de ces pierres ne se trouve plus être aujourd'hui ce qu'elle était sans doute dans des temps plus reculés.

VII. Au nord-est, derrière la ferme de la *Basse-Cour* dont j'ai parlé plus haut, il existe, sur les bords d'un chemin, un dolmen incliné; sa forme est assez irrégulière; son plan, qui a pour base sa longueur, regarde le nord; sa partie la plus élevée est à trois pieds au-dessus du sol; sa longueur est de quatorze pieds, et sa largeur de huit pieds et demi; une seule borne placée au milieu de sa longueur, vers le midi, lui sert de point d'appui; son épaisseur, vers la base, est d'environ trois pieds et demi.

VIII. Près de ce monument on trouve une cavité à peu près régulière, en gazon, au milieu de laquelle est une pierre d'une moyenne grosseur; elle est simplement posée à plat sur la terre; elle porte le nom de *pierre coupe*. C'est à cette place que l'on venait autrefois rendre foi et hommage à la seigneurie d'Ouarville et de Moutiers, en Beauce.

IX. En partant de ce point pour gagner la grande

route de Chartres à Bordeaux, par Tours, sur les bords du chemin d'Alluyes à Dampierre, deux cents à trois cents pas avant d'arriver à la route, on remarque à gauche, sur le gazon, une pierre plate de moyenne grosseur, élevée de terre d'environ trois pieds, et ayant son plan parallèle au chemin, et dans une ligne qui passe du sud-est au nord-ouest. C'est là le fameux *perron de carême-prenant*, où tous les chats des hameaux environnans viennent faire le sabbat la nuit de Noël.

En face, sur la droite du même chemin, sur une pelouse de forme triangulaire, se trouvent trois pierres d'une moyenne grosseur, placées sur trois points aussi en triangle, pouvant servir de siéges, et indiquant ceux du bailli, du juge et du greffier du *carême-prenant*. C'était là sans doute que le bailli tenait autrefois ses assises le mardi gras, dans la cérémonie dont j'ai déjà donné la description. Toute la contrée prend le nom de chantier de *carême-prenant*.

X. Après avoir passé le bourg d'Alluyes, sur la rive gauche du Loir, dans la commune de Saint-Germain-les-Alluyes, à deux pieds au plus des bords de la rivière, et à cent pas du moulin de Beaudouin, se trouve un dolmen incliné vers le nord; la pierre qui le forme est longue de douze pieds, large de huit à neuf dans sa base, et de cinq pieds et demi dans la partie supérieure, qui se trouve à une distance du niveau du sol d'à peu près cinq pieds; son épaisseur est de deux pieds à deux pieds et demi; la partie élevée regarde le Loir.

XI. En sortant du moulin de Beaudouin, à gauche, sur les bords du chemin qui conduit au Houssay, et non loin de la rive gauche du Loir, il existe encore un monument d'un autre genre, et qui n'a pu se soustraire aux ravages du temps; c'est un dolmen circulaire et horizontal, dont il ne reste en place qu'une pierre formant la moitié de sa table; longue de dix pieds, large de six, sur deux environ d'épaisseur, elle est encore soutenue en l'air par deux appuis, et un peu déversée vers le nord, où l'on trouve encore les autres soutiens de la moitié qui a disparu en partie, car un morceau existe encore sur les lieux, le reste ayant été employé dans des fondations. L'élévation, au-dessus du niveau du sol, de ce dolmen, qui avait environ dix à douze pieds de diamètre, est de trois à trois pieds et demi.

Cet autel druidique, avec le monument qui précède, sont posés dans une ligne qui passe du nord-ouest au sud-est.

XII. A quatre ou cinq cents pas de ce lieu, en suivant toujours le cours de la rivière, mais sur la rive droite, dans le milieu d'une vaste prairie inculte, on remarque deux peulvans ou *pierres fichées*, leurs proportions sont faibles; leur hauteur n'est que de six pieds, et leur circonférence, à deux pieds du sol, est de onze pieds: placées à cent quarante pas l'une de l'autre, la ligne dans laquelle elles se trouvent passe à peu près de l'est à l'ouest; et celle qui est à l'est, par rapport au dolmen ci-dessus n°. XI, est dans une ligne qui passe du nord au sud.

Un troisième peulvan, placé un peu plus bas dans une prairie, et tout à fait sur les bords du Loir, a été, il y a quelques années, renversé par le propriétaire du terrain.

XIII. Après avoir traversé le Loir sur le pont qui conduit d'Alluyes au Houssay, à deux cents pas sur la rive gauche, à l'entrée et au nord du bois de l'Isle, on voit au pied de la côte, sur le bord de la prairie, plusieurs groupes de pierres énormes, et non loin de là une source qui porte le nom de fontaine de *Barboton*. Les monumens qui existent encore aujourd'hui dans son voisinage donnent lieu de croire qu'elle a pu jouir autrefois de quelque célébrité.

XIV. En suivant toujours la même direction, à peu de distance, à l'entrée méridionale du petit bois dont je viens de parler, on remarque un peulvan, ou une *pierre fichée*, qui a huit pieds de hauteur sur onze de circonférence. A trente pas, une autre de la même forme, du même diamètre, et de douze pieds de long, qui se trouve aujourd'hui renversée sur la pelouse, paraît avoir été piquée, et ensuite jetée à terre par quelque accident, puisqu'à deux pieds et demi de sa pointe on voit qu'elle s'est brisée dans sa chute. La partie fracturée, n'ayant pas été dérangée, est toujours à sa place. La ligne dans laquelle se trouvent ces deux *pierres fichées* passe du sud-est au nord-ouest.

XV. A trois cents pas plus loin, à gauche du chemin qui conduit à la ferme de l'Ormorice, on voit une autre *pierre fichée* dont la hauteur est de

huit pieds, et la circonférence de onze : celle-ci, qui est sur le bord d'un champ, se trouve, avec la dernière ci-dessus décrite n°. XV, dans une ligne qui passe du nord au sud. Sa position est au midi du bourg d'Alluyes, au sud-ouest du Houssay, et à l'est et à deux cents pas de la ferme dont je viens de parler.

XVI. En côtoyant la rive gauche du Loir, à quelque distance de cette ferme et avant d'arriver au moulin de Croteau, plusieurs portions de terrain inculte se trouvent jonchées d'une immense quantité de pierres énormes, dont plusieurs qui offrent des plate-formes d'une grande dimension ne se trouvent plus aujourd'hui découvertes et dégagées que sur une partie de leur pourtour. D'autres ont été entassées et roulées jusque dans la prairie et sur les bords même du Loir, dont le lit, dans cet endroit, est peu large.

XVII. Du moulin de Croteau, si l'on suit le chemin qui conduit à l'entrée du nord de la ville de Bonneval, et à peu près à moitié de distance, on ne peut s'empêcher de jeter ses regards sur une pierre plate, couchée sur la droite de la route. De ce côté on peut voir son épaisseur qui est de deux pieds à deux pieds et demi ; de l'autre, elle se trouve au niveau des champs. Sa longueur est de trente pieds, et sa largeur est de onze à douze. Sa longueur est dans une ligne qui passe du nord au sud.

XVIII. En suivant la même direction et laissant la ville sur la droite, on arrive à un lieu qui porte le

nom de *l'Orme de Paris ;* il est situé dans le fond d'une petite vallée. Aux environs on trouve encore des restes de ces amas de pierres énormes, dont plusieurs ont été brisées par la mine, il y a environ trente ans, pour dégager le chemin qu'elles encombraient.

XIX. De là, en suivant le chemin qui conduit à Moriers, à un demi-quart de lieue et à l'est de la ville, on trouve, sur la droite, un dolmen large de cinq pieds et long de dix, offrant un plan incliné qui regarde le levant; il est maintenant couché sur le sol qui, à l'ouest de sa position, est un peu plus élevé; au bas de la partie la plus exhaussée est une pierre d'une dimension bien plus faible, et qui lui a sans doute servi autrefois d'appui. Le lieu sur lequel est posé ce dolmen s'appelle le champ de la *grosse pierre.*

XX. En remontant sur la même ligne, toujours à l'est et à une demi-lieue de la ville de Bonneval, et non loin des bords de la grande route de Paris en Espagne, par Tours, il existait autrefois une maladrerie fondée sous l'invocation de saint Leu et saint Gilles, à peu près vers les dixième ou onzième siècles : il y avait tous les bâtimens nécessaires à son administration; ils furent démolis il y a environ deux cents ans : la chapelle subsista jusqu'en 1793 ou 1794. Vers le milieu du treizième siècle, on avait obtenu d'y établir une foire les 1^er^. et 2 septembre; elle susbsite encore aujourd'hui. Dans les environs et à peu de distance du lieu où cet établissement existait, on voit encore des enceintes marquées par des

ladères, et quelques portions de terrains incultes qui paraissent avoir été autrefois plantés en bois, couvertes d'une grande quantité de ces mêmes pierres ; la position de quelques-unes semble avoir été fixée avec quelque intention, indiquer l'existence de quelques *mallus celtiques*. A deux ou trois cents pas au-dessus de l'emplacement de la chapelle et au levant, on voit encore un dolmen incliné ; sa table, de forme assez irrégulière, est longue d'environ neuf à dix pieds, et large de sept à huit ; son plan est incliné vers le sud-est ; il se trouve aujourd'hui peu exhaussé au-dessus du niveau du sol, la grotte qu'il formait étant encombrée par les cailloux que la culture retire des champs voisins.

XXI. En suivant la même direction, non loin des bords du chemin qui conduit de Bonneval au hameau de Chambonneau, sur la droite et près d'un petit bois, dans la direction du village de Moriers au Houssay (actuellement Montboissier), au milieu d'un champ on rencontre un dolmen incliné ; la pierre qui le forme est plate, longue de dix pieds environ, et large de sept à huit, sur deux d'épaisseur ; elle est encore aujourd'hui un peu exhaussée au-dessus du sol ; son plan incliné regarde le nord-ouest ; sa pose formait une grotte qui, il y a quelques années, offrait encore aisément un abri au voyageur ; maintenant ses alentours se trouvent encombrés par les cailloux que viennent y déposer les cultivateurs. Elle porte le nom de *pierre couverclée*,

qui est aussi celui des champs qui l'environnent. C'est à ce lieu, disent les gens du pays, que tous les chats des hameaux voisins viennent faire le sabbat la veille de Noël.

XXII. Au sud-est de la position de ce monument, à une lieue et demie, près du hameau de Plancheville, dépendant de la commune de Legault, au midi de ce hameau, et à une distance de trois à quatre cents pas des habitations, on aperçoit, au milieu des champs, sur la pelouse, quatre à cinq grosses pierres. C'était à ce lieu qu'on venait autrefois porter foi et hommage au chapitre de la cathédrale de Chartres. Il a le nom de *Pierre main-verte*.

XXIII. En remontant à deux lieues au nord-est de cette position, dans la commune de Montainville, au couchant et à trois ou quatre cents pas, au milieu des champs et sur un terrain un peu exhaussé, il existe un dolmen circulaire incliné; il est formé de deux gros ladères plats, longs de huit à neuf pieds, et larges de cinq à six; leur épaisseur est d'environ deux pieds. Le plan incliné qu'offre ce monument regarde le nord-est. Les deux pierres dont sa table est composée sont un peu dérangées de leur position et désunies; portées sur des appuis, elles offrent une grotte autour de laquelle sont réunies sept à huit grosses pierres.

XXIV. En revenant au lieu de l'*Orme de Paris*, duquel j'ai été forcé de m'éloigner un moment, à deux ou trois cents pas environ, en remontant vers

l'est cette vallée qui est plantée de vignes, on la trouve de distance en distance parsemée de groupes de pierres volumineuses. Dans plusieurs parties de ce terrain on trouve de vastes plate-formes formées d'une seule, et quelquefois de deux ou trois de ces pierres. Il semble que l'on s'est contenté seulement de les découvrir et de les dégager sur quelques points; du moins c'est ainsi qu'elles sont aujourd'hui.

XXV. Plus loin, en suivant la même direction vers le hameau de Méroger, un terrain, appelé les *Prénossètes*, offre des surfaces assez étendues, hérissées d'une quantité de pierres brutes tellement grandes, qu'il n'est pas possible de croire que cela n'ait été fait à dessein. Ne serait-on pas en droit de les regarder comme autant de *mallus?* Le chemin, non loin duquel on les rencontre, conduit au hameau de Méziers qui, à l'est de la ville de Bonneval, s'en trouve distant d'une lieue. A côté du puits voisin qui porte encore aujourd'hui le nom de *puits de Citeaux*, il existe deux grosses pierres plates dont une est exhaussée de terre par d'autres plus petites, et l'autre renversée. C'était là que la justice de Citeaux venait autrefois rendre ses sentences.

XXVI. Je quitte l'est de la ville de Bonneval; je reviens au nord-ouest de sa position; et, reprenant le chemin qui côtoye le Loir, à l'extrémité du faubourg de Saint-Michel, à peu de distance de la rivière, j'arrive dans un lieu appelé *Belair*, situé près d'un petit bois, autour duquel on trouve un amas de

ladères d'une énorme grosseur, entassés les uns près des autres. Deux surtout qui sont à fleur de terre, dégagés d'un côté et encombrés de l'autre par des cailloux que viennent y déposer les propriétaires voisins, offrent des surfaces qui ont au moins vingt-quatre pieds de diamètre. Il est constant qu'il existait entre tous ces ladères, placés sur une éminence, des cavités qui ont été comblées en partie depuis un certain nombre d'années.

En arrivant à ce chantier, au nord, sur le bord du chemin, on rencontre une *pierre fichée* d'une bien petite dimension; elle n'a guère actuellement que trois pieds d'élévation au-dessus du sol; elle est absolument posée de la même manière que les autres *peulvans* droits; elle a la même forme alongée, et se termine en pointe.

Dans l'intérieur et à l'entour du petit bois, à l'ouest, on remarque, sur plusieurs portions de terrain inculte, à cent cinquante pas de rayon, des groupes considérables de grosses pierres. Toutes ces choses ne semblent-elles pas nous indiquer encore l'existence de quelques *mâllus?*

XXVII. De ce point, en remontant à l'ouest de la ville, et à une petite lieue de l'autre côté du Loir, sur les bords de l'Ozanne, bien au dessus de son confluent avec cette rivière, dans une prairie, vis-à-vis les prés de la *Planche de Beaumont,* dans les environs du moulin de *Frécot,* on rencontre un de ces monumens gigantesques qui offrent le *nec plus ultrà* de l'essai des forces humaines; c'est un de ces efforts

surprenans qui mettent en défaut l'imagination, joint à l'adresse et à la vigueur que l'on peut supposer aux bras les plus nerveux privés des secours puissans de l'art, qui manquaient alors, et que nous devons depuis à la civilisation; enfin c'est un dolmen ou autel presque circulaire; sa table est d'une seule pierre qui porte quarante-deux pieds de circonférence, et dont l'épaisseur moyenne peut avoir trois pieds, puisqu'elle est de quatre vers le centre, de trois dans la plus grande partie de sa surface, et de deux et demi dans quelques endroits. C'est un ladère formé sur une couche de cailloux; il offre un plan incliné vers le sud-ouest; il trouve son point d'appui au-dessus du niveau du sol, au sud-ouest à deux pieds environ de terre, et au nord-est à trois pieds et demi de hauteur, sur les extrémités anguleuses de sept pierres plates, posées assez près les unes des autres pour former l'enceinte circulaire qu'elles décrivent. Au nord, une huitième qui était placée sur la même ligne, et parfaitement d'accord avec les autres, se trouve aujourd'hui renversée en dedans, de manière que cette espèce de grotte est ouverte de ce côté. Cependant il semble qu'on ait voulu lui ménager son entrée au couchant, car à ce point seul on a laissé de l'espace entre deux appuis. Sur le pourtour de la circonférence de la table, et au point le plus bas, à moitié de son épaisseur, on trouve dans deux petits trous, distans l'un de l'autre de deux pouces, deux morceaux de fer cassés; mais on ne peut savoir à quoi ils ont pu servir.

Ce monument, au sud-ouest duquel l'Ozanne roule paisiblement ses eaux, s'élève au milieu d'une grande pâture; rien ne l'accompagne dans le voisinage. Seulement à Frécot, qui se trouve de l'autre côté sur la rive droite de cette rivière, et à deux portées de fusil, on aperçoit une petite chapelle anciennement bâtie sous l'invocation de sainte Catherine; plus bas on trouve les fossés et les fondemens de l'ancien château qui y existait. La justice qui en dépendait venait, suivant la tradition, rendre ses sentences à cette pierre fameuse; ce qui, sans doute, porte à croire qu'elle jouissait d'une grande réputation et qu'elle était destinée à des usages bien importans, ou qu'elle devait consacrer quelque grand souvenir.

XXVIII. Forcé de quitter un moment les rives du Loir pour visiter, sur deux points opposés, les monumens qui s'en trouvent écartés, je reviens vers la ville; et, à l'une de ses portes, au midi, sur la gauche de cette rivière, je rencontre le ci-devant couvent de bénédictins qui, dans le principe, fut bâti au pied de la côte dans la garenne qui en dépend, de l'autre côté du canal qui reçoit les eaux des fossés de Bonneval.

Comme on ne peut passer sous silence tout ce qui semble se trouver en rapport avec les monumens de nos ancêtres, je ne puis m'empêcher de m'arrêter à quelques pas du lieu où existait autrefois la première demeure des moines, lorsque, sur le penchant de cette colline qui est presque à pic, j'aperçois, au

milieu du bois qui la couvre, des blocs de pierre d'une grosseur extraordinaire, et dont plusieurs qui sont debout, semblent n'avoir qu'un faible point d'appui; quelques-uns ayant été, à diverses époques, ébranlés, ont roulé jusque dans le Loir qui, à cet endroit, est large et profond. Plusieurs de ces masses énormes se trouvent sur les bords et à fleur d'eau : une, entre autres, et c'est la plus volumineuse de toutes, dépasse d'environ dix-huit pouces le niveau ordinaire de cette rivière, et se tient debout au milieu. Elle est environnée de quelques autres, mais beaucoup plus petites. Un arbre qui avait pris racine en cet endroit avait fait naître sur leur plate-forme une petite île qui, depuis la suppression des couvens, manquant d'entretien, fut détruite par les grosses eaux.

A l'aspect de tous ces monumens, je me demande pour quels besoins, dans ces lieux, on a extrait du sein de la terre ces masses informes, et quelle fut la cause qui détermina à les disséminer ainsi dans des positions hardies sur le penchant de la côte. Je porte ensuite mes regards vers ces temps reculés où la civilisation n'avait point encore tiré parti du cours des rivières, en formant sur leurs rives ces établissemens utiles qui, aujourd'hui, asservissent la hauteur de leur lit à des bornes posées par de sages réglemens; je vois leurs eaux, en s'écoulant librement et sans obstacles, laisser une grande partie de l'année à découvert tout ce qu'elles cachent aujourd'hui. Je ne me permettrai point de tirer de

là aucunes conséquences : j'abandonne ce soin à la sagacité et aux lumières de ceux qui, depuis un grand nombre d'années, ont fait de cette matière une étude particulière.

XXIX. En descendant le cours du Loir, mais sur la rive droite, à l'extrémité de la petite paroisse de Saint-Martin du Péant, on rencontre une source qui, en sortant du pied de la montagne, s'échappe à travers quelques grosses pierres qui forment l'enceinte de son bassin : elle porte le nom de *fontaine des malades*. Elle paraît avoir eu autrefois de la célébrité; encore aujourd'hui beaucoup de personnes boivent de son eau, dans l'espérance qu'elle les guérira des maux qu'elles endurent. Elle se trouve en face du hameau de Vauvray qui est sur la rive gauche. Dès les dernières maisons de Saint-Martin du Péant, le chemin qui y conduit est garni, sur les bords, de grosses pierres dont le nombre et le volume augmentent à mesure qu'on en approche; la même chose a lieu de l'autre coté, mais seulement jusqu'au coude que décrit le ruisseau qui va déverser ses eaux dans le Loir. Ne trouve-t-on pas encore, dans tous ces détails, des traits qui nous rappellent des usages celtiques?

XXX. Je poursuis mon chemin jusque vers Saint-Maur, petite paroisse située à une lieue de Bonneval, au pied de la côte, dans un de ces sites pittoresques qui se rencontrent assez fréquemment sur les bords du Loir. Elle paraît assez ancienne; on vient en pélerinage à son église, pour

obtenir du saint, sous l'invocation duquel elle est bâtie, la guérison de quelques maladies.

Environ à un demi-quart de lieue avant d'entrer dans le village, au bas de la colline, en face d'une ferme appelée *le baignon*, dans une pâture à peu près inculte et entourée de fossés et de haies, j'aperçois un de ces sanctuaires fameux qui, sans doute, jouissait autrefois d'une grande réputation. Il est remarquable par quatre monumens celtiques bien caractérisés; le temps ne les a encore que faiblement dégradés. Le chemin par lequel on y arrive, au nord, et qui passe derrière les murs de la garenne du ci-devant couvent de l'abbaye de Bonneval, est bordé d'une grande quantité de grosses pierres dont le nombre augmente en arrivant vers ce lieu sacré, comme si les Celtes avaient voulu, par là, annoncer avec quel respect et quelle vénération on devait approcher de cette enceinte redoutable qu'ils avaient consacrée à leurs sacrifices et à leurs oblations, et dans laquelle, peut-être, leur tribunal suprême rendait la justice.

1°. On y voit d'abord une pierre fichée ou peulvan: sa forme et sa position actuelle indiquent qu'elle a été renversée par quelque événement particulier.

Voici ses dimensions: longueur, 16 pieds; largeur vers la base, 6 pieds; vers le milieu, 4 pieds; épaisseur, au moins 2 pieds.

Elle se termine à peu près en cône.

Plus loin est un dolmen circulaire dont la table est

horizontale; il était, sans doute, destiné aux offrandes et oblations des Celtes dans leurs cérémonies religieuses. Il est formé de deux pierres, dont l'une se penche aujourd'hui vers le centre du monument, parce que, les appuis qui la soutenaient ayant été dérangés, j'ignore par quelle cause, l'équilibre s'est trouvé rompu.

L'autre partie, qui est en l'air, est soutenue sur les angles de trois pierres fichées en terre qui la tiennent ainsi en équilibre. Une quatrième, dont la position tendait au même but, et qui n'y touche pas parce qu'elle se trouve un peu plus basse d'environ deux pouces, ainsi que d'autres qui se trouvent à côté, annonce qu'elles étaient destinées à former l'enceinte de la grotte qu'elles décrivent; elle se trouve élevée à trois pieds et demi du niveau du sol.

Longueur de la partie nord, 9 pieds; largeur, 5 pieds et demi; épaisseur, environ 2 pieds.

Longueur de la partie sud, 10 pieds; largeur, 6 pieds; épaisseur, environ 2 pieds.

Ainsi donc cet autel offrait une surface de dix à onze pieds de diamètre.

On voit encore un autre monument qui était sans contredit un *berceau* ou autel destiné aux sacrifices des animaux; il est formé de deux plans inclinés en regard; l'un est une pierre d'une énorme pesanteur, qui a la forme d'un parallélogramme rectangle assez régulier; elle se trouve couchée sur le côté de sa plus grande dimension relevée, mais

par deux espèces de bornes à trois pieds et demi de terre.

Longueur de cette pierre, 12 pieds; largeur égale, 8 pieds; épaisseur égale, 2 pieds et demi.

L'autre pierre soutenue également par deux bornes à une hauteur d'environ quatre pieds, se trouvant trop petite par rapport à la précédente, avait été ralongée à ses deux extrémités par des morceaux qui, n'étant que faiblement dérangés de leur position première, sont toujours restés à leur place.

Longueur de cette pierre, 7 pieds et demi; largeur, 6 pieds et demi; épaisseur, environ 2 pieds.

Cette espèce de monument que l'on ne rencontre que dans les lieux où les Celtes avaient établi des sanctuaires destinés à leurs grandes réunions dans les cérémonies de leur culte, ne servait probablement que dans les grands sacrifices, sa forme donnant à leurs prêtres des facilités pour égorger les victimes.

Enfin le quatrième monument est un dolmen circulaire, jadis formé d'une seule pierre d'une pesanteur extraordinaire, puisqu'elle avait dans un sens 13 et dans l'autre à peu près 11 pieds de diamètre; mais aujourd'hui elle se trouve brisée par la moitié. Une partie est encore suspendue en l'air et posée en équilibre sur la pointe de trois bornes : une quatrième plantée dans le même cercle n'était là que pour faire partie de l'enceinte. L'autre portion qui se trouve aujourd'hui déversée en dedans, fut, dans sa chute, cassée à peu près aux deux tiers de sa longueur:

un éclat même qui se forma à l'un des angles extérieurs, de cette fracture, est encore sur la place. Chaque morceau de cette énorme pierre offre, par les angles saillans et rentrans, des preuves irrécusables que c'était un seul bloc qui ne se trouve monté au-dessus du sol qu'à un pied et demi. Pourtant il faut observer qu'il est placé sur une petite éminence.

Longueur de la partie soutenue en l'air, 10 pieds et demi; largeur, 6 pieds et demi; épaisseur, 2 pieds.

Longueur de la partie déversée, 10 pieds et demi; largeur, 6 pieds et demi; épaisseur, 2 pieds.

Quinze grosses pierres entourent ce monument; et à diverses distances peu éloignées, on en trouve plusieurs autres, groupées sur quelques points éminens.

Les Celtes, dans leurs sacrifices, avaient l'habitude de brûler leurs victimes. Cet autel pourrait avoir été consacré à cet usage, et l'action du feu serait alors la seule cause de la fracture de la pierre qui en formait la table, et qui, ne se trouvant pas, sur tous les points, dans un équilibre parfait, fut contrainte de se déverser du côté le moins soutenu: du moins l'état actuel du monument inspire cette opinion.

XXXI. En partant de ce point à une lieue ou cinq quarts de lieue au-dessus et au sud-est, en face et sur les bords du château de la Brosse, on voit un dolmen formé d'une pierre d'une grande dimension; elle porte le nom de *palet de Gargantua*. Les gens du pays disent que Gargantua, revenant

de jouer, laissa tomber celui-là sur son chemin.

XXXII. A trois quarts de lieue plus loin et un peu au-dessus du château de Mémillon, dans un bois appartenant à madame B *** sur les bords du Loir, on trouve, ainsi que dans les environs de la ville de Chartres, un de ces monumens qui appartiennent à la plus haute antiquité; c'est une monticule circulaire dont la figure est un cône tronqué; elle est entourée de fossés toujours pleins d'eau; elle porte le nom de *fort Lamotte*: il y a encore sur la plate-forme quelques pierres qui annoncent qu'on y avait bâti.

XXXIII. En suivant depuis ce point, au midi, la route de Molitard à Châteaudun, on remarque encore un de ces dolmens inclinés, du haut desquels les victimes se précipitaient sur des lances ou des épées. Deux bornes lui servent d'appuis; il forme une espèce de toit sous lequel plusieurs personnes peuvent se mettre à l'abri quand il pleut. Haut environ de 9 à 10 pieds, large à peu près de 6, il porte 2 pieds d'épaisseur. Son plan incliné regarde à peu près le levant.

XXXIV. En parcourant les bords du Loir, et sur la rive droite, mais à trois-quarts de lieue, près la commune de Saint-Lubin d'Isigny, sur la route de Châteaudun à Brou, à droite et à six pas de ses bords, on aperçoit un peulven ou une pierre fichée d'une forme particulière; c'est un caillou haut de 9 pieds; sa largeur, vers la base, de 5; vers le milieu, de 6, est réduite, dans la partie supérieure,

à 4 pieds; son plan vertical à l'horizon se trouve dans une ligne qui passe de l'est à l'ouest. On l'appelle *la pierre de merlise.*

XXXV. Enfin, sur les confins de notre département, toujours en suivant le cours du Loir, dans un fond, près le moulin de Vilprovers, il existe un dolmen circulaire formé d'une pierre volumineuse: il est bien conservé; sa table est en équilibre à trois pieds et demi de terre, portée sur la pointe de trois pierres qui lui servent d'appui; une quatrième se trouve dans la ligne des autres, mais ne le touche pas.

De tous ces monumens que je viens de décrire, je ne fais qu'indiquer ceux que je n'ai pas encore visités; quant aux autres, je les ai vus et examinés; et la description que j'en donne ici est aussi exacte qu'il m'a été possible de le faire; je désire qu'elle puisse être utile aux savans distingués auxquels j'ai l'honneur de l'adresser: c'est la seule récompense que j'ose espérer de mon travail.

MONUMENS CELTIQUES

Existans dans le département d'Eure-et-Loir; par M. COTCHIN, contre-maître de la marine, à Dreux.

PLUSIEURS manuscrits sur Chartres attestent que le premier, et principal collége des druides était situé dans le pays chartrain.

Entre Chartres et Dreux, à l'endroit qu'on nomme aujourd'hui la garenne de Poisvilliers, à gauche du chemin de Chartres à Dreux, on remarque, sur un point assez élevé, l'emplacement d'un ancien édifice, nommé dans le pays *le vieux château*. On prétend que c'est dans ce lieu que les druides réunissaient un grand nombre de jeunes gens qui venaient auprès d'eux pour s'instruire et pour se faire initier. Les pierres et autres matériaux que l'on vient d'extraire de cet emplacement, servent à la réparation de la route de Chartres à Dreux, nommée le chemin de César, qui passe le long de cet endroit.

On voit encore les ruines d'un château, à Fermincourt, au confluent de l'Eure et de la Blaise, en un lieu nommé maintenant *les goutières*, où il existe une maison encore appelée *maison des druides*.

Dans la commune de Lèves, à une lieue nord de

(1) Voyez la carte de l'ancien pays chartrain et du département d'Eure-et-Loir.

Chartres, il existe le reste d'une forêt dans laquelle on dit que les druides s'assemblaient pour leurs cérémonies religieuses. On remarque en cet endroit une éminence entourée de fossés que l'on apelle *montagne des lieues;* près de là est une profonde et vaste caverne, creusée dans la partie orientale de la colline dans laquelle les druides enseignoient la science occulte de leurs mystères religieux. A quelques pas de l'entrée de cette caverne est une fontaine sacrée.

Le monument qui paraît le mieux conservé est un mallus, c'est-à-dire sanctuaire ou lieu préféré par la divinité, qui se trouve dans la commune de Vert, près du bois des rigoles, au-dessous de la vallée de Houdouanne, près de l'ancien étang de Vert. On voit encore un mallus à peu de distance du premier, le long des ruisseaux des vallées, entre Morancez et Corancez, en remontant vers Berchères.

Ces mallus sont formés de pierres plus dures que le grès, que l'on nommoit *ladères :* la ville de Chartres en est entièrement pavée.

A quelques pas du chemin de Chartres à Villars, à gauche, on voit une grosse pierre debout et piquée en terre. On en voit une autre sur le bord du chemin d'Illiers à Brou, près de la rivière de Montigny : une autre, entre Illiers et Méreglise, le long du chemin d'Illiers à Montigny, et une autre, près Vieux-Vic. Il y en a encore une sur la commune de Saint-Chéron vers le bois des poteries, entre les routes d'Etampes et d'Anneau; une autre, commune de Saint-Lucien, près Epernon.

Une grande partie du hameau de Loché, commune de Vert, est bâtie sur un de ces terrains consacrés au culte des druides, à une petite distance d'une fontaine encore célèbre pour ses miracles : mais, depuis quelques années, le seigneur de Vert et de Loché a fait casser et enlever les pierres énormes qui couvraient ce terrain.

On trouve aussi de ces amas de grosses pierres, qu'on nomme vulgairement *pierres couvertes*, dans les prés de cette même commune, vis-à-vis l'abbaye de l'Eau. On en voit sur le territoire de Saint-Chéron-lès-Chartres, dans le chantier qui porte aujourd'hui le nom de *pierre-couverte*. On remarque de semblables vestiges à Bonville, commune de Gellainville, ainsi que dans la commune de Sours où se trouvent plusieurs *sources* ou fontaines, entre autres une qui est sous le rond-point de l'église, et qui a beaucoup de célébrité

Pour voir de ces sortes de monumens celtiques bien conservés, il faut aller à Changé, commune de Saint-Piat, le long du chemin de Saint-Piat à Maintenon, près la ferme de la Folie. Le premier est une pierre levée, nommée *la pierre droite*. Elle est, comme les autres, haute d'environ 12 pieds hors de terre. Sa cime qui a été cassée se trouve à coté. Un autre monument fort curieux, élevé sur le même chemin, est un autel presque circulaire, de 15 pieds de diamètre, formé de deux énormes pierres, appuyées seulement en dehors par d'autres pierres moins grosses, qui leur servent comme de chantier :

ce qui présente deux plans inclinés en regard, formant une espèce de berceau au milieu. Aussi les habitans appellent-ils ce monument *le berceau*. Sa disposition est telle que les victimes, quelle que fût leur grosseur, pouvaient y être placées et facilement égorgées : leur sang devait naturellement s'échapper par le berceau ou couloir qui se trouve au milieu.

Toujours sur le même chemin, se voit un monument non moins curieux. Il consiste en une énorme pierre plate, longue de 16 à 17 pieds, d'une largeur inégale de 5, 6 et 8 pieds. Elle est posée presque en équilibre sur deux pierres ordinaires, et forme un plan incliné et déversé. L'un des bouts de cette pierre pose sur terre ; et l'autre qui est le plus large, se trouve en l'air, en porte-à-faux, de manière que plusieurs personnes peuvent aller dessous sans se baisser. On prétend que cette pierre a été ainsi disposée, afin que les hommes destinés à servir de victimes pussent facilement gagner la partie élevée, d'où ils se précipitaient sur des épées ou lances.

Un pareil monument se voit encore à Morancez, dans un petit bois : les habitans le nomment *la pierre qui tourne*.

Dans divers autres endroits du département, on voit de ces sortes de monumens composés de grosses pierres appuyées sur d'autres plus petites.

Dans la commune de Saint-Avit, sur le bord du chemin d'Illiers à Bonneval, près et vis-à-vis le moulin de Quimquenpoix, sur la rive gauche du Loir, on voit un monument qui paraît avoir été anciennement

destiné aux sacrifices humains; il est composé de très-grosses pierres brutes, dont les principales ont jusqu'à 9 et 10 pieds de longueur; elles sont disposées de manière à ce que les victimes pussent facilement être placées, soit pour être brûlées dans des manequins, soit pour être précipitées sur des piques plantées au bas de la plus élevée de ces pierres.

En descendant la rivière et en suivant le même chemin, vers la commune de Saumeray, on voit un pareil monument.

Au-dessous de Bonneval, commune de Saint-Maur sur le Loir, on trouve un autre monument celtique : la principale pierre de ce monument, élevée sur d'autres moins grosses, est d'une telle pesanteur, qu'on ne peut s'imaginer comment on est parvenu à la conduire et à l'élever ainsi dans cet endroit.

On voit encore plusieurs de ces monumens sur l'ancienne route de Chartres à Orléans, qui est plus courte que celle faite par César; un, entre autres, dans la commune de Vèves, près Genonville : deux autres à gauche de la vallée de Sazerai, et un dans la commune de Montainville.

On trouve des pierres levées dans beaucoup d'autres endroits du département. On en voit dans la commune de Marboué, près celle de Saint-Lubin; une autre, sur la rive de la rivière d'Ozane; plusieurs, sur les communes des Autels, d'Arron, etc. On en remarque dans les grandes forêts, telles que celles de Dreux ou Crotais, de Senonches, Champrond, etc. Il est à remarquer que ces sortes de monumens se

trouvent presque toujours dans le voisinage des rivières, étangs, sources ou des chemins les plus fréquentés.

Un monument curieux, trouvé dans la commune de Cussi près Auxerre, fait connaître la situation d'une victime humaine près d'être sacrifiée. On y voit un homme, sur le déclin de l'âge, revêtu d'une espèce de tunique, debout, les mains liées derrière le dos, la tête penchée et tournée de côté, le pied gauche appuyé sur le tronc d'un arbre. Il attend dans cette posture qu'un Druide vienne par derrière le frapper du coup mortel.

Indépendamment des monumens celtiques en pierre, qui paraissent avoir été plus particulièrement à l'usage des nations qui avaient une demeure fixe, il en est d'une autre espèce, dont l'origine remonte à des temps plus reculés. Ce sont des monticules en terre, que nous connaissons sous le nom de *mottes*.

La plupart de ces petites montagnes factices, de forme circulaire, ont dû nécessairement disparaître dans un pays de grande culture, tel que le nôtre: cependant on en connaît encore plusieurs, notamment celle du bois de Lèves; une plus considérable et plus élevée dans la garenne de Goindreville, commune de Thivars; une autre près de l'étang de Vert.

On en voit une au village de Morancez, au clos de la Motte; on s'occupe à détruire ce monument. Le maire de Morancez, homme instruit, surveille ce déblaiement pour la conservation des objets d'an-

tiquité qui pourraient se trouver sous cette masse ; car, s'il faut en croire M. Legrand d'Anssi, la plupart de ces monticules sont des tombeaux de personnes considérées parmi les Celtes.

La commune de Senantes, à trois quarts de lieue de Nogent-le-Roullebois, passe pour avoir renfermé un des principaux colléges des druides. Des historiens pensent que ce collége était celui dont parle César dans ses Commentaires, liv. VI, où il dit que le principal collége des druides était sur les confins du pays Chartrin, *in finibus Carnutûm.*

Senantes est situé entre deux petites rivières, près d'un bois appelé le *bois du Thuillé*, et qui peut être une portion d'une ancienne forêt qui couvrait cette contrée.

Il paraît certain que Senantes était un endroit marquant, si on en juge par les monumens qu'on y a découverts et qu'on y découvre encore. Un religieux de l'abbaye de Coulombs, en faisant fouiller, au mois d'octobre 1769, dans les terres voisines de Senantes, découvrit de grandes briques, des pierres de liais et plusieurs pavés de marbre blanc, que des connaisseurs assurent être d'Italie.

On appelait les druides *Senans*, c'est-à-dire *Prophètes*. Les druidesses qui habitaient la petite île de Sena, aujourd'hui île de Sein, vis-à-vis Kimper, étaient appelées *Senes;* d'où l'on peut conclure que Senantes, *Locus de Senatis*, signifiait la demeure des prophètes, des devins (1).

(1) *Voyez* Pomponius Mela, l, 3, c. 6.

Voici la copie d'une lettre que dom Martin dit avoir été écrite par un chanoine de Sainte-Geneviève à un religieux bénédictin :

« Je vous prie, mon révérend père, de chercher, « dans M. de Vallois ou ailleurs, ce que pouvait « être le lieu de Senantes. On trouve, dans deux « champs qui sont entre l'église et un endroit ap- « pelé *le Grand Coudray*, une quantité prodigieuse « de médailles. J'en enverrai vingt ou trente à mon « frère..... On a aussi découvert une petite chambre « en carré, sous terre, où un cheval enfonça en « labourant. Cette chambre était pavée en mosaïque. « Les médailles se trouvent, pour peu qu'on laboure « ou qu'on arrache du chaume. Il y a encore bien « des endroits où le blé ne vient point, preuve qu'il « y a du creux dessous, etc..... »

L'auteur des Mémoires de l'abbaye de Coulombs assure que des témoins lui ont certifié avoir vu cette chambre, et lui ont dit qu'on y trouva des vases qui ont été cassés et dispersés.

On voit, dans diverses communes voisines de Chartres, des parties d'aquéducs ou couloirs souterrains très-bien conservés et d'une maçonnerie des plus solides. On en trouve un, entre autres, qui passe par Mainvilliers, Amilly, Cintray, Saint-Aubin-en-Gâtine ou les Bois, Fontaine-la-Guyon : il est couvert, dans quelques endroits, de quatre et cinq pieds de terre ; on laboure et plante dessus. Ce travail considérable ne paraît pas être de construction romaine, et passe pour être antérieur à l'entrée de

ces conquérans dans les Gaules. Les habitans des communes où il se trouve l'appellent le *Croth-aux-Fées.*

Chaque pierre, chaque fontaine, chaque monument celtique a son histoire parmi le peuple. Les habitans de la campagne conservent encore une sorte de respect pour de vieux arbres, pour de certaines pierres, et notamment pour des étangs et des sources dont ils croient les eaux miraculeuses. Ils s'y rendent de fort loin pour y boire, s'y baigner, ou tirer quelques présages de l'inspection des eaux.

NOTES.

En creusant les fossés qui avoisinent la porte Saint-Michel de la ville de Chartres, en 1615, on trouva les fondemens d'un ancien édifice construit en briques longues et épaisses, dont la maçonnerie était extrêmement dure. En fouillant plus avant, on parvint à une salle dont les pavés, émaillés d'azur et de vert, étaient remplis de figures d'oiseaux, de serpens et autres animaux. On trouva aussi dans un petit caveau, à côté, une espèce de forge et un puits.

Lorsque les bonnes gens de la campagne veulent intimider leurs enfans, ils les menacent du *Grand Mognant.* Ce Grand Mognant est la terreur des gens simples. On en fait une description plus noire que celle du diable. Il n'y a pas de loup garou, de flambart, de revenant plus redouté.

Au centre d'Épernon, il y a un vieux bâtiment qui, suivant la tradition du pays, était un temple de Diane.

On remarque dans la basse-nef de la cathédrale de Chartres un labyrinthe plane, marqué par des pierres de marbre noir : on le nomme *la Lieue*, parce qu'on prétend que l'on a fait une lieue, lorsqu'on en suit exactement les

Médaille des Turones.

tours et détours, et que l'on est arrivé au centre. Ce que je me suis amusé à faire, comme bien d'autres.

Nous avons beaucoup d'endroits aux noms desquels on ajoute *en Gâtine*.

DISSERTATION HISTORIQUE

Sur une médaille des Turonos, dont le revers est inédit, par M. DUFOUR DE LOCHES, membre correspondant; lue le 9 mars 1811.

Le style numismatique est éminemment concis, et supplée quelquefois au silence de l'histoire; mais lorsque celle-ci consacre même sommairement un événement quelconque, que l'autre retrace à nos yeux et nous rend, pour ainsi dire, présent par la gravure, l'histoire et la numismatique deviennent alors deux contemporains dont le témoignage est irrécusable; et, à l'aide des renseignemens mutuels qu'ils fournissent, toute incertitude historique se dissipe, et l'intelligence des faits devient facile.

La monnaie que nous nous proposons de décrire tient essentiellement à l'histoire de la Touraine, et en est un des plus précieux monumens antiques: cette monnaie est en cuivre; son module est le même que celui que les antiquaires désignent sous le nom de *petit bronze*; mais notre médaille est d'une plus grande épaisseur, et le revers est légèrement concave. Le côté principal représente une tête de femme

tournée à droite, les cheveux tressés et attachés au-dessus du front par une de ces bandelettes dont on se servait pour diadème, ou une couronne quelconque (1). L'inscription *Turonos* est écrite de droite à gauche; au revers, et au milieu d'un grenetis, un cheval tourné à droite, levant la tête, qui se trouve effacée par l'oxidation du métal, quoique le surplus de la médaille soit parfaitement conservé. Le corps du cheval est serré par une espèce de sangle à deux branches, formée par deux rangs de points ronds et saillans, qui se réunissent en forme de nœud sous le ventre, et figurent alors un cordon dont l'extrémité est pendante. Sous les pieds du cheval, on lit *Tricco*. Il paraît que la pièce n'a pas été régulièrement frappée, c'est-à-dire qu'elle a un peu fui sous le marteau; car le grenetis qui devrait former un cordon entier, manque au côté droit, et, du côté gauche, il se trouve trop avancé dans le champ de la médaille. Cette monnaie a été trouvée dans les démolitions de l'ancienne église de Saint-Martin de Tours, et son revers est inédit.

Il n'y a point de difficulté sur l'explication de l'inscription du côté principal; les antiquaires sont d'accord que, par *Turonos*, il faut entendre les habitans de la cité de Tours; mais il n'en est pas de

(1) Cette bandelette est fort étroite, et ajoute, ainsi que le tressé des cheveux, aux preuves que nous donnerons ci-après, que la médaille des Turonos a été frappée très-postérieurement à la réduction des Gaules en provinces romaines.

même pour l'inscription du revers. Pellerin (2) nous a donné la gravure d'une monnaie des Turones, qui diffère un peu, à la vérité, de la nôtre, quant à l'expression de la tête de la femme et à sa coiffure; cette différence ne vient vraisemblablement que du graveur qui ne s'est pas attaché à rendre scrupuleusement les traits caractéristiques qui sont pourtant un indice de l'âge de la médaille. Le revers est absolument dissemblable au nôtre, et Pellerin lit *Tricces* dans l'inscription. J'observe que l'*e* de Tricces est figuré comme un *epsilon* de forme ronde : je crois d'autant mieux que cette lettre est un *o* mal formé, et que la petite barre horizontale, qui constitue l'*e*, n'est qu'accidentelle; que, 1°. on ne voit de caractères de cette forme, ni sur les marbres, ni sur les pierres gravées, ni sur les médailles, depuis le siècle d'Auguste (3). Il est donc encore bien plus extraordinaire de trouver un *e* semblable dans l'inscription d'une médaille donnée pour celtique; inscription dont toutes les lettres sont romaines, et d'une bonne facture. 2°. Sur la monnaie trouvée à Saint-Martin de Tours, on lit distinctement *Tricco* : l'*s* final qui devrait terminer l'inscription, n'existe pas dans celle-ci, parce que, comme je l'ai déjà observé, la pièce a un peu fui sous le marteau lorsqu'elle a été frappée. M. Mionnet, dans le Recueil qu'il publie (4), lit *Tricces* sur deux médailles qu'il donne

(2) Rec. de méd. de peupl. et de vill., t. 1, p. 29.
(3) *Montf. Palæog. græc.*, l. 2, c. 6, p. 152.
(4) Descript. des monn. grecq. et rom., t. 1, p. 64.

des Turonos, et paraît ainsi adopter la version de Pellerin. De là, l'embarras de ce dernier auteur pour l'explication de la légende; car, suivant Leblanc (5), Tricas, qui a beaucoup d'analogie avec Tricces, est Troyes en Champagne. Pellerin a bien senti que Tours et Troyes étaient deux villes trop éloignées l'une de l'autre, pour que leurs noms se trouvassent réunis sur une même médaille; aussi a-t-il présumé que Tricces est le nom d'un chef gaulois. Mais si cette conjecture était fondée, comment se ferait-il que, sur la pièce de monnaie trouvée à Saint-Martin, on lise *Tricco?* Voilà deux versions différentes, qui prouvent contre le sentiment de Pellerin, et qui indiquent que Tricces, non plus que Tricco, ou plutôt Triccos, ne sont point des noms propres gaulois.

Avant d'émettre notre opinion sur l'époque de la fabrication de la médaille dont il s'agit, et d'expliquer l'inscription de son revers, il est nécessaire de faire connaître la nature du gouvernement ancien des Turonos, sous la dépendance romaine, l'état politique des citoyens, et de recueillir les événemens relatifs à l'histoire de la cité dont la connaissance est indispensable pour l'interprétation que nous donnerons au mot *Tricco.*

Par cité, *civitas,* on entend le district entier de chaque peuple : chaque cité avait sa capitale où résidait son sénat, dont l'autorité s'étendait sur tous les cantons, *pagi,* qui faisaient partie de son territoire.

(5) Traité hist. des monn. de Franc., p. 84, éd. de 1692.

Quelques auteurs donnent aussi le nom de sénat, mais de sénat inférieur (6), à une assemblée composée de personnes prises parmi les curiales, et nommée par ceux-ci; ces curiales étaient des propriétaires de biens-fonds, qui avaient le droit de donner leur voix pour la nomination aux emplois municipaux; privilége dont ne jouissaient pas les *possessores*, quoiqu'ils fussent aussi propriétaires. Le troisième ordre de citoyens se composait de ceux qui gagnaient leur vie à exercer des arts et métiers; chaque corps de profession s'appelait *scholæ* (7) : on nommait ce troisième ordre, *collegia opificum* (8); et, suivant Lampride (9), cette institution dut son établissement à Alexandre Sévère. Il y eut aussi dans chaque cité un comte, *comes*, et ensuite consul, nommé par l'empereur, et qui n'était chargé que de la partie civile; la partie militaire dépendait d'un autre chef. Salvien nous apprend encore (10) que les ordres du souverain, pour lever des subsides extraordinaires, ou superindictions, s'adressaient directement au sénat de chaque cité, qui, sans doute pour la forme, était censé les consentir.

La médaille qui nous occupe ne peut avoir été frappée, ni antérieurement à la conquête des Gaules par César, ni pendant l'espace de temps qui s'é-

(6) *Cod. Th.*, l. 2; *Evag. hist. eccl.*, l. 3, c. 2.
(7) *Cod. Just.*, l. 12, tit. 20.
(8) *Ibid.*, l. 7, tit. 6.
(9) *In. Alex. Sev.*
(10) *De Gubern. Dei*, l. 5, c. 7, p. 106 *et seq.*

coula jusqu'à leur organisation, par Auguste, en trois grandes provinces, et l'époque de la mise en activité de l'atelier monétaire romain à Lyon. Il nous reste un grand nombre de monnaies frappées pendant cet intervalle, qu'on peut appeler l'*enfance de l'art* dans les Gaules; ces médailles sont en effet reconnaissables par leur style barbare, qui indique, d'une manière certaine, le peu d'habileté des artistes gaulois : les membres sont roides et durs; les inscriptions sont ou nulles ou composées de peu de lettres à peine reconnaissables, et n'exprimant souvent aucun sens par le genre bizarre des abréviations; ces lettres dénotent que les monétaires n'étaient pas familiarisés avec l'usage des caractères romains qu'ils employaient : ces médailles, en un mot, n'ont aucun trait de ressemblance avec notre monnaie de Turonos, qui, par le genre de sa gravure et la netteté des caractères formant les inscriptions, indique qu'à l'époque où elle a été frappée, la cité de Tours avait déjà contracté une longue habitude avec les Romains, et que les artistes gaulois avaient fait des progrès très-sensibles dans les arts (11). Mais comme

(11) La tête du côté principal de notre médaille le prouve; mais on remarque une différence très-sensible quant au dessin du revers, comme cela s'observe quelquefois sur les anciennes médailles. Cette différence provient sans doute de ce que le revers a été fait très-probablement, d'après un original grossier et dur, et l'imitation s'en sera un peu plus, un peu moins ressentie. V. Winkelm., *Hist. de l'Art*, t. 2, p. 8, note 3. Ce qui prouve encore, selon moi,

la Touraine, à l'époque du beau style de la gravure ou du frapper numismatique, et même long-temps après, était une des provinces obéissantes, *inermes provinciæ*, qui ne se servaient que des monnaies impériales, ce ne peut être là le temps de la fabrication de la médaille particulière aux Turones; je me hâterai donc de me rapprocher des siècles pendant le cours desquels l'autorité romaine commença à s'affaiblir dans les Gaules : c'est alors que l'art monétaire, quoique conservant encore quelques précieux restes de la beauté antique, était déjà cependant bien dégénéré; et tel est le témoignage que rend principalement le revers de notre médaille. Le récit de quelques événemens historiques nous conduira sans doute à l'époque de sa fabrication.

Sous le règne de Dioclétien, il s'était formé dans les Gaules un parti connu sous le nom de *Bagaudes*; ces révoltés, qui n'étaient que des gens de la campagne, ravageaient le pays et se trouvèrent assez en force pour former des entreprises sur les villes. Ce soulèvement inquiéta Dioclétien, et le décida à se donner Maximilien Hercule pour collègue (12). Il resta toujours quelques bandes isolées de ces Ba-

l'imitation, c'est que la crinière du col du cheval est rendue, sur notre médaille, par des points ronds, ainsi que sur les anciennes médailles gauloises ou celtiques. Il serait aussi assez à croire qu'on s'est servi d'un ancien coin pour le côté principal.

(12) *Eutrop. lib. hist.* 9 : *Aurel. Vict., de Cæs.*, p. 207 : *Eumen. in Paneg. Const. Chlor.*, c. 4, p. 59, édit. de Cell.

gaudes; il existait une fermentation sourde dans les esprits, et les guerres civiles devinrent fréquentes dans les Gaules pendant la dernière moitié du quatrième siècle. Le gouvernement des empereurs manquait de cette force, de cette énergie nécessaires, et pour comprimer à la fois les incursions des barbares limitrophes de l'empire, et pour étouffer les passions et faire respecter l'autorité dans les provinces. Tel était l'état des choses, lorsque, le 31 décembre 406, différentes hordes du Nord passent le Rhin, et viennent se déborder sur les Gaules (13). Le Quade, le Vandale, le Sarmate, l'Alain, le Gépide, l'Hérule, le Saxon, le Bourguignon, dit saint Jérôme, ont ravagé tous les pays situés entre les Alpes et les Pyrénées, l'Océan et le Rhin. O déplorable état de l'empire! Le Pannonien est aussi devenu notre ennemi (14). Un petit nombre de villes, ajoute ce père de l'église, ont échappé à la fureur de ces barbares; et celles que le fer a épargnées sont en proie aux horreurs de la famine (15). Et comme si l'empire d'Occident dût alors se voir déchiré et par un ennemi étranger et par un ennemi domestique, les troupes

(13) *Zozim., lib. hist. ad ann.* 406 : *Prosp., Fast. ad ann.* 406 : *Isidor Vand., hist. apud Labbe, biblioth.*, p. 70, *ad ann.* 407 : *Oros., hist.*, l. 7, c. 28 *et seq.* : *Vales., rer. Franc.*, l. 3, p. 99 et 104 : *Procop., de bell. Vand.*, l. 1, c. 2. *Greg., Turon., hist. Franc.*, l. 2, c. 2.

(14) *Epist.* 91, *ad Agerunt.*, t. 4, *nov. edit.*

(15) *Ibid.* : *Commonit L. Orient. apud Mart. Thes. anecd. nov.*, t. 5, p. 36.

romaines préposées à la défense de la Grande-Bretagne se révoltent; elles proclament l'empereur Marcus, le font périr peu de temps après, lui donnent pour successeur Gratien, qu'elles mettent à mort au bout de quatre mois de règne, et placent enfin à leur tête Claudius Constantinus (16). Ce nouvel empereur passe bientôt la mer, et la plupart des cités des Gaules se rangent sous son obéissance (17). Honorius, trop faible pour résister à ce compétiteur, se trouve forcé de traiter avec lui et de l'associer à l'empire. Bientôt les Alains, les Vandales et les Suèves passent les Pyrénées vers la fin de 409, et se jettent sur l'Espagne (18). Constantin fait marcher contre eux une partie de ses troupes; mais la mésintelligence se met entre les deux empereurs. Tout-à-coup, et au plus tard au commencement de l'an 410, les provinces du commandement armorique, dont la cité des Turonos faisait partie, se révoltent, ainsi que d'autres de la Gaule, à l'exemple des peuples de la Grande-Bretagne. Elles chassent les officiers romains, et établissent une espèce de république confédérée. Les historiens ne nous font point connaître quels furent les principes et la nature du nouveau gouvernement des Armoriques : ces provinces conservèrent-elles la forme de celui qui les régissait à l'époque de leur soulèvement? Mit-on

(16) *Sozom*, l. 9, c. 11 : *Zozim. Prosp., loc. cit.* : *Bed., hist. eccl.*, l. 1, c. 11.

(17) *Zozim. ad ann.* 407.

(18) *Salvian.*, l. 7, p. 168.

à la tête du sénat de chaque cité un chef auquel on attribua le pouvoir civil et militaire, ou simplement l'exécution des lois que portaient ou ce sénat seul, ou l'assemblée des curiales, ou même ces deux ordres réunis? Il est toujours probable que la cité des Turonos eut alors un chef, sous le nom de *consul*, à la tête de son administration : la médaille de ce peuple, dont nous expliquerons bientôt l'inscription, justifiera cette conjecture.

Honorius se trouva trop occupé pour pouvoir rien entreprendre contre les Armoriques; cependant, vers 417, il chercha à les ramener sous son obéissance. Il paraît qu'Exuperantius fut chargé de négocier un traité avec ces provinces. Claudius Rutilius Numantianus fait l'éloge de ce négociateur; il apprend, dit-il, aux peuples armoricains à chérir le retour de la paix, et fait revivre l'empire des lois (19). Néanmoins Exuperantius ne réussit point à faire goûter ses propositions; la troisième Lyonnaise, dont Tours était la métropole, les rejeta, ainsi que d'autres provinces : elles refusèrent également de profiter du bénéfice de l'amnistie que leur accorda Honorius (20). Il ne restait plus à cet empereur qu'à employer la voie des armes pour faire rentrer dans le devoir des sujets rebelles; mais les affaires de l'Italie ne lui permirent pas de s'occuper sérieusement des Gaules. Valentinien III, plus heureux que

(19) *Rutil. itin.*, p. xj, *ed. Barth.*
(20) *Cod. Th.*, l. 15, tit. 14.

son prédécesseur, chargea Flavius-Gaudentius-Ætius de soumettre par la force les Armoriques. Il est bien constant que ce général vint à bout de s'emparer de Tours, puisque Sidonius-Apollinaris nomme Ætius le libérateur de la Loire (21). L'expression de Sidonius est un peu trop générale; Ætius ne se rendit pas maître de tout le territoire des Turonos : il est même plus que probable qu'il ne poussa point sa conquête sur la rive droite de la Loire jusqu'à la cité des Andegavi, puisque, vers l'an 446, les Armoriques tentèrent une expédition sur Tours, qui ne leur réussit pas; et Sirmond, dans sa note sur cette expression de Sidonius-Apollinaris, *bella timentes Turonos*, dit : *timebant, opinor, à vicinis Armoricis* (22) : les Turonos n'avaient point en effet de peuple faisant encore partie de la confédération armorique plus voisin d'eux que les Andegavi.

Cette réduction d'une partie de la Touraine à l'obéissance de l'empereur, doit être peu antérieure à l'an 439. Cette même année, son vainqueur Ætius se rendit auprès de Valentinien; mais, avant son départ, il distribua des terres incultes, aux environs d'Orléans et le long de la Loire, aux Alains qui servaient comme auxiliaires dans son armée, et leur donna des établissemens fixes, sans doute pour les engager à conserver sa conquête. La nature de cette concession était telle, que les terres furent partagées

(21) *L. 7, Epist. 12, ad Tonn. Ferreol.*

(22) *In not.*, p. 119.

entre les habitans et les Alains; ce peuple chassa à main armée ceux qui lui opposèrent quelque résistance, et se mit en possession de tout ce qui leur avait été concédé (23). Sidonius-Apollinaris (24), Paulin de Périgueux (25) et Salvien (26) nous donnent une idée bien affreuse de l'état où se trouvèrent réduits les Turonos et les pays environnans. Les barbares, cantonnés sur les bords de la Loire, commettaient toutes sortes d'exactions; les citoyens abandonnaient les villes, même pour se réfugier auprès des Goths ou des Baguades (27), qui ne sont vraisemblablement que les confédérés armoriques non soumis; enfin, on rougissait de porter le nom romain. La partie de la Tourraine, conquise par Ætius, resta sous la domination des empereurs jusqu'en 473, époque où les Goths s'emparèrent de toute cette province, sous leur roi Euric.

D'après ce précis historique et le genre de gravure de la médaille trouvée dans les décombres de Saint-Martin de Tours, il nous demeure démontré qu'on ne peut raisonnablement fixer sa fabrication qu'à une seule époque, celle du soulèvement des provinces armoriques. La cité des Turonos fut alors libre, indépendante et gouvernée par des lois particulières qu'elle se donna pendant environ vingt-cinq années:

(23) *Prosp. chron.*, *ad ann.* 439.
(24) *In paneg. Avit.*, *v.* 246.
(25) *De vit. S. Mart.*, l. 6, *v.* 116.
(26) *De gubern. dei*, l. 5, c. 5, 6 et 8.
(27) *Novel. Major. ad ann.* 458, *Cod. Th.*, *tit.* 1.

le cheval, gravé au revers de la monnaie qui lui appartient, désigne la liberté, comme ce même emblème l'exprimait assez généralement autrefois sur les médailles celtiques frappées avant la conquête de César, ou au plus tard jusqu'à la division qu'Auguste fit des Gaules. L'espèce de sangle à deux branches qui serre le cheval, semble marquer l'accord et l'harmonie qui régnaient entre les deux corps principaux de la cité, le sénat et les curiales, ou l'union des pouvoirs législatif et exécutif pour le maintien de la liberté reconquise. Nous avons observé que les historiens ne nous apprenaient point quelle fut la nature du gouvernement qu'adoptèrent les Armoriques confédérés; notre médaille indique clairement qu'il y avait un comte, consul (28), à la tête de la cité des Turonos. *Trieco* ne peut signifier que *Turoni civitatis consul*, ou *Turoni civis consul*: ce dernier mot sur toutes les médailles est exprimé par les seules lettres *cos*. Sur la nôtre, à la vérité, on ne remarque point d'*s*; mais il faut se rappeler que la pièce a fui sous le marteau lorsqu'elle a été frappée, et c'est cet accident incontestable qui cause sans aucun doute le retranchement de la dernière lettre. Les médailles connues en très-petit nombre pour appartenir aux Turonos, et sur lesquelles on a mal lu *Tricces*, viennent encore à l'appui de notre opinion; il existe un rapport trop frappant entre *Tricces* et *Triccos*, pour ne pas croire que l'inscription soit la même sur deux différentes

(28) *V. Ducang., Gloss.*, verbo *consul*, 2, édit. de 1733.

médailles ; et la version, donnée par l'inscription bien conservée, doit faire loi, surtout lorsque le côté principal de ces monnaies porte le même nom de peuple et la même tête emblématique. La diversité de la figure allégorique, ou de l'emblème exprimé au revers, ne me paraît signifier autre chose qu'un changement de chef dans la cité ; et, quant à l'idée que fait naître le sujet de ce revers, le guerrier, nu dans un bige, armé du bouclier et lançant un javelot, dans la médaille donnée par Pellerin, indique également, comme le cheval de la nôtre, un seul et même objet déguisé sous le voile d'une allégorie différente, la liberté des Turonos. D'ailleurs, si la médaille de Pellerin portait vraiment le nom d'un chef gaulois, il y serait représenté avec la longue chevelure et les amples moustaches dont se paraient les Celtes (29) ; au contraire, les cheveux de ce guerrier me sont très-courts, et semblent coupés en rond. Les anciens Celtes avaient bien coutume de combattre nus ; mais les cheveux coupés indiquaient chez eux ou l'esclavage ou l'infamie ; cette médaille n'appartient donc point à un chef de cette nation. D'après l'époque que nous assignons à la monnaie que nous décrivons, ces cheveux coupés ne doivent point nous surprendre, parce que les Turonos avaient contracté une très-longue habitude des usages romains.

(29) *Diod.*, l. 5, §. 28, p. 311 : *Cæs.*, *de bel. gal.*, l. 5, n° 14 : *Sidon. Apollin. paneg.*, *v.* 245 : *Pellout.*, *hist. des Celt.*, l. 2, c. 8, t. 2, p. 16, éd. de Chin.

Personne n'ignore que, dans toutes les inscriptions des anciennes médailles latines, aucun point, aucun caractère particulier quelconque ne dénotent les abréviations : l'interprétation *Turoni civitatis*, ou *Turoni civis consul*, n'est donc point extraordinaire. Il n'est point non plus étonnant que, reconnaissant la nécessité de mettre un chef à la tête de son administration, la cité des Turonos, pliée depuis long-temps aux lois romaines, ait adopté le régime qui la régissait antérieurement à l'époque de son indépendance et de son union avec les Armoriques. Enfin, le sens que présente le mot *trico* dans la basse latinité ne peut convenir pour l'explication du revers de notre médaille. *Trico* et *tricco* sont deux mots différens; et d'ailleurs le premier, sans avoir égard au retranchement de l'*s* final, signifie, d'après Ducange (30), tracassier, difficile, rechigné : certes, il n'est pas raisonnable de penser qu'un peuple libre se soit donné une semblable dénomination sur ses monnaies.

On ne peut douter que, du moment où les provinces du *Tractus armoricanus* se déclarèrent indépendantes et chassèrent les officiers romains, elles n'aient frappé une monnaie particulière, et peut-être même, faute de matières, ordonné la refonte de celle au coin des empereurs : cinquante ans après le soulèvement des Armoriques, il circulait dans les Gaules des sols d'or, d'un titre fort bas, appelés *sols gaulois*. Quels étaient ces sols d'or, sinon ceux que firent

(30) *Gloss.*, verbo *Trico*, éd. de 1733.

frapper les provinces confédérées ; car les anciennes monnaies gauloises étaient d'or pur sans alliage, suivant le témoignage de Diodore de Sicile (31). Majorien, qui fut proclamé empereur à Ravenne le premier avril 457, défend, dans la loi qu'il porta pour remédier aux abus qui s'étaient introduits dans la perception des impôts, de rebuter aucun sol d'or, pourvu qu'il fût de poids, si ce n'est le sol gaulois (32). Cette monnaie était donc commune, puisqu'on la décriait; elle n'était commune que parce que les Armoriques en avaient beaucoup frappé et en frappaient journellement dans les cités non soumises ; or, s'ils fabriquaient des monnaies d'or, ils devaient également en fabriquer de cuivre pour les besoins journaliers de la vie, comme l'atteste notre médaille. Il paraît même que ces sols d'or circulaient encore au commencement du sixième siècle. Gondebaud, roi des Bourguignons, dans une loi particulière que l'on présume avoir été portée vers 507, dit : *De monetis solidorum præcipimus custodire, ut omne aurum quodcumque pensaverit accipiatur, præter quatuor tantùm monetas, Valentiniani, Genavensis, et Gothium qui, tempore Alarici regis, adhærati sunt, et Ardaricanos* (33). Voilà quatre espèces de monnaie décriées : celle à l'effigie de Valentinien III, et ceci explique pourquoi les sols gaulois se trouvaient d'un titre si bas; la mon-

(31) L. 5, § 27, p. 350.
(32) *Novel. major, loc. cit.*
(33) *Cod. Burg. add.* 2, *leg.* 6.

naie frappée à Genève par Gondesigèle, frère de Gondebaud; celle de Toulouse au coin d'Alaric II, et les sols d'or ardéricains. Quels peuvent être ces derniers? Les auteurs ne parlent que d'un Ardéric, roi des Gépides, qui régna entre le Danube et le Pont-Euxin(34): certes, ce ne peut être que de lui dont il est question dans la loi Gombette. Aussi Ducange dit-il qu'il faut peut-être lire *Alaricanus* (35); mais nous rejeterons cette version avec Valois, parce qu'il n'est pas croyable que Gondebaud eût répété deux fois dans la même phrase la monnaie d'Alaric, et qu'alors il n'y eût eu que trois monnaies décriées, au lieu des quatre désignées dans la loi. Nous pensons donc que, puisqu'une partie des Armoriques se maintint dans un état d'indépendance jusqu'en 497, il convient de se ranger de l'avis de ceux qui ont soupçonné qu'il y avait eu altération de la part des copistes de la loi Gombette. Notre médaille prouve, et par le genre de gravure et par l'inscription de son revers, que la confédération armorique a battu monnaie; et c'est, suivant les apparences, cette monnaie que l'on a voulu désigner par *ardaricanos*, mot altéré par les copistes, au lieu d'*armoricanos*. Enfin, l'endroit où notre médaille a été trouvée justifie encore l'époque que nous assignons à sa fabrication; car le tombeau de Saint-Martin de Tours était déjà célèbre dans les Gaules, sous la confédération des Armoriques.

(34) *Sigeb. Chron. ad ann.* 457.

(35) *Gloss.*, verbo *Alricanus.*

MÉMOIRE

Sur quelques mots de la langue phœnico-punique qui se sont conservés dans l'idiome provençal.

L'étude des langues n'est plus aujourd'hui une vaine et stérile connaissance de mots. Depuis Leibnitz, ceux qui s'y livrent ont un but plus noble et plus utile : il s'agit de connaître, par leur filiation et leur mélange, la filiation et le mélange des peuples. Des savans de tous les pays ont répandu de vives lumières sur cette branche féconde des connaissances humaines. Ils ont découvert, en rapprochant les langages des diverses nations séparées par une immense étendue de terre ou de mer, que d'anciennes relations avaient existé parmi elles. Qui croirait, si ce fait n'était attesté par les rapports des érudits et des voyageurs les plus éclairés et les plus véridiques; qui croirait, dis-je, que les peuples d'Europe et d'Amérique offrent entre eux des ressemblances de ce genre?

Je n'ai pas le dessein d'entrer dans une carrière aussi vaste; les forces me manqueraient; mais qu'il me soit permis de présenter quelques rapprochemens entre des mots usités dans deux contrées éloignées l'une de l'autre, rapprochemens qui viennent à l'appui des monumens anciens et des recherches d'un célèbre antiquaire du siècle dernier.

L'abbé Barthélemy a prouvé que les Phéniciens,

dans les temps les plus reculés, avaient établi des colonies dans la Gaule. Ce peuple navigateur a dû surtout fréquenter les côtes méridionales, et ne sommes-nous pas fondés à croire qu'il y a laissé des traces de son séjour?

En parcourant le vocabulaire maltais d'Antoine-Vassalli (1), je fus frappé de la ressemblance de plusieurs mots de cette langue avec d'autres mots entièrement ou à peu près équivalens dans le provençal (2). Il est reconnu aujourd'hui que le maltais est formé du phœnico-punique. Les Provençaux auraient donc reçu dans leur idiome plusieurs termes phéniciens et carthaginois: qu'on me permette d'examiner ce fait important avec quelque étendue.

L'auteur d'un ouvrage sur les langues (3) rapporte qu'un certain Quintinus-Heduus qui écrivait de Malte à un ami, en 1533, dit que, de son temps, on y parlait la langue des Africains, et qu'il y avait encore sur des pierres des inscriptions en caractères phéniciens.

Quand on a étudié avec soin et qu'on a mieux

(1) *Mich. Ant. Vassalli Lexicon melitense-latino-italum*, in-4°. *Romæ*, *Fulgonius*, 1796.

(2) Considérée sous le rapport de langue vivante, le provençal ne mérite guère d'être cultivé, la langue française présentant un bien plus grand nombre d'avantages; mais, sous celui de l'histoire, les hommes studieux iront encore puiser des lumières dans cet ancien langage, et leurs recherches présenteront quelquefois des résultats intéressans.

(3) Sablier, *Essai sur les langues*, pag. 2 et 3.

connu la langue maltaise, ces rapports ont été mieux sentis. Suinton, savant anglais, profondément versé dans l'explication des monumens phéniciens, dit positivement que l'ancienne langue punique est aujourd'hui la langue maternelle des Maltais (1); il observe encore (2) que, plus d'un siècle après la conquête que César fit de l'île de Malte, on y avait conservé la forme du gouvernement punique. Si l'on veut de plus grands détails à ce sujet, on peut consulter le chanoine *Agius* qui, dans un ouvrage sur cette matière, nomme le langage maltais *lingua punica-maltese* (3). Après lui, Antoine Vassalli, dont j'ai déjà fait mention, a publié une grammaire et un dictionnaire maltais. Les discours préliminaires de ces deux ouvrages, devenus fort rares aujourd'hui, sont des morceaux précieux. Je vais en traduire quelques passages qui viendront à l'appui de ce que j'ai avancé.

Les Phéniciens furent les premiers qui abordèrent dans l'île de Malte. Ils s'y confondirent avec les indigènes, comme le prouvent les passages d'Homère, de Thucydide et d'Apollonius, rapportés par Hab-

(1) Explication de deux inscriptions puniques, sur le revers de deux médailles siculo-puniques. — *Transact. philos. de la Soc. roy. de Londres*; antiq. et beaux-arts.

(2) Explication d'une inscription punique, découverte dans l'île de Malte. — *Transact. philos., ubi suprà.*

(3) Cet ouvrage est intitulé : *Della lingua punica-maltese del canonico Francesco Agius de soldanis*, in-8°. *Romæ, Salomoni*, 1750.

bèla (1). Cette nation commerçante posséda Malte pendant long-temps, soit à cause de sa situation, soit pour la commodité de ses ports. La langue phénicienne s'y conserva sans mélange un grand nombre d'années; les Grecs et les Romains ne firent qu'y passer. Les Carthaginois furent, après les Phéniciens, le peuple qui la posséda pendant le plus long espace de temps, et chacun sait que le langage des Carthaginois ne différait presque pas de celui des Phéniciens dont ils étaient une colonie. L'île de Malte passa dans la suite sous la domination des Arabes; mais l'éloignement que les Maltais ont toujours eu pour cette nation, éloignement qui prenait sa source dans la différence de leurs mœurs et de leur religion, empêcha leurs idiomes de se confondre, quoique l'on rencontre beaucoup de mots arabes dans la langue des Maltais. Qui peut avoir introduit dans cette dernière ce grand nombre de mots d'une origine sûrement orientale, et qui cependant n'ont aucune analogie avec les mots arabes? ne faut-il pas nécessairement recourir aux Phéniciens et aux Carthaginois?

C'est surtout par l'explication des inscriptions phœnico-puniques que l'on voit à Malte, à Gozo, etc., qu'on prouve avec évidence que la langue maltaise est formée de la langue de Tyr et de sa colonie. Les hommes les plus versés dans la connaissance de l'antiquité ont souvent échoué lorsqu'ils ont voulu

(1) Il est auteur d'un livre intitulé : *Malta illustrata.*

connaître le sens de ces inscriptions. Ils se seraient épargnés bien des recherches inutiles s'ils avaient voulu recourir à la langue même du pays. Vassalli dit avoir entièrement expliqué, par le secours de cette langue, une inscription trouvée dans un sépulcre, en 1761, dont les lettres, au nombre de quarante-sept, sont phéniciennes. L'explication très probable qu'il donne, dans la préface de sa grammaire, de la dernière ligne de cette inscription, fait présumer qu'il en a parfaitement trouvé le sens.

Maintenant que j'ai établi l'identité de la langue maltaise avec celle des Phéniciens, je vais rapporter un certain nombre de mots provençaux qui, par leur ressemblance frappante avec d'autres mots maltais, ne laisseront aucun doute sur ce que j'ai déjà avancé, que les habitans de la Provence ont enrichi leur langage en puisant dans celui de Tyr et de Carthage (1).

MOTS PROVENÇAUX.	MOTS MALTAIS.
Quiar, placer quelque chose dans un endroit élevé.	*Quiad*, loco, colloco, stans, sedens.
Cahin, homme de la lie du peuple, un méchant.	*Kajjen*, dolosus, astutus.
Bavar, jeter de la bave.	*Tbavva*, vomito, evomo.
Carian, paresseux.	*Aakkaria*, otium.

(1) Pour qu'on ne m'accuse point d'avoir altéré le sens des mots maltais que je vais citer, j'ai conservé leur signification telle que je l'ai trouvée dans Vassalli, exprimée tantôt en latin et tantôt en italien.

MOTS PROVENÇAUX.	MOTS MALTAIS.
Matau, lourd, pesant.	*Maattas*, ingrossato, corputo.
Couplé, couple, réunion de deux.	*Quobla*, turma, quantitas.
Cabrar, se cabrer.	*Tkabras*, saltationes facio, in caput volvor.
Tanssa, frapper quelqu'un, l'obliger à faire quelque chose.	*Tquanzah*, vires adhibeo, conor.
Basta, assez, je n'en veux plus.	*Bosta*, multùm, nimis.
Taifo, la foule, la multitude.	*Taifa*, plebs, multitudo.
Japar, aboyer.	*Ajepp*, vox canis latrantis.
Guairé, guère, peu.	*Mgkaileb*, macellus.
Fada, niais, imbécille.	*Fadal*, super exubero, reliquum sum.
Cardar, carder, peigner avec une corde (1).	*Quardach*, lanam traho carmine.
Gand, gant.	*Gkant*, theca in quâ arma conduntur.
Fisselo, petite corde.	*Mfysel*, nervi.
Gamato, grand plat.	*Gama*, congrego, calligo, in unum redigo.
Lis, poli, luisant, etc.	*Lyssex*, extremitate unicronatum reddo.

Ces rapprochemens sont, à mon avis, des preuves aussi fortes que les monumens cités par l'abbé Barthelemy pour prouver qu'il a existé d'anciennes

(1) Il est important de remarquer que plusieurs des mots que je cite sont relatifs à des objets d'arts et de commerce nouveaux pour des peuples grossiers.

relations entre les Phéniciens et la nation gauloise.

On pourrait encore reconnaître ici des traces de l'expédition d'Annibal qui, deux cent dix-huit ans avant Jésus-Christ, vint en Provence à la tête d'une armée d'Africains. Cette époque est l'une des principales de l'histoire des peuples méridionaux de la France.

Il me reste à faire une observation qui ne me paraît pas sans intérêt. J'ai remarqué que plusieurs mots maltais ont une ressemblance sensible avec d'autres mots à peu près équivalens dans la langue celtique. Cette ressemblance doit nécessairement avoir sa source dans les communications fréquentes des Phéniciens avec les Celtes.

MOTS CELTES	MOTS MALTAIS.
Amarr, amarrer, attacher un vaisseau.	*Amara*, habitationis domicilium.
Forn, four.	*Fôr*, astuo, effervereo.
Babilh, babil.	*Tbabil*, loquacitas.
Calafeti, calfater.	*Qualfat*, navium commissuras vel rimas ferrumino, obturo, stupam induco.
Kicha, presser, meurtrir.	*Kysser*, frango, sufringo.
Carq, chargé, fardeau.	*Qkarqua*, demersio, submersio.
Coffr, coffre.	*Hofra*, fossa, sepulcrum.
Bar, clôture, enceinte.	*Barri*, silvestris, campestris.
Mara, douleur.	*Marad*, ægrotus sum.
Camisa, chemise.	*Qmis*, tunica, indusium.
Rasa, raser.	*Râs*, caput.
Lamenn, lame.	*Lama*, mico, rutilo, fulgeo.

Je soumets ces observations aux hommes éclairés. J'aurai atteint mon but, s'ils pensent que j'ai ajouté une nouvelle preuve à celles recueillies par le célèbre auteur d'*Anacharsis*, pour démontrer que les Phéniciens ont jadis séjourné dans les Gaules.

Zén. PONS, *de l'Académie royale des Antiquaires de France, et de celle des Sciences et Arts de Marseille.*

LES BACCHANALES SACRÉES,

Divertissemens de Florence, spécialement connus sous le nom de *Fiérucolone* et de *Béfane;* Mémoire lu en 1804 à l'Académie des Investigateurs de l'*Histoire de la Patrie*, par M. JEAN FABRONI, membre de cette Académie, de l'Académie celtique de Paris, de celle des Antiquaires de Londres, de l'Académie étrusque de Cortonne, etc., etc.; traduit par extrait, d'italien en français, par M. MOREAU DE SAINT-MÉRY (1).

Messieurs, il y a peu de jours que nous avons été spectateurs d'une folie périodique et nocturne dans notre cité, et dont on connaît mal et l'objet et l'origine. J'ai pensé que rechercher l'un et l'autre ne

(1) Quoique l'original ait été publié il y a quelques années, à Florence, cette traduction abrégée n'en sera sûrement pas moins favorablement accueillie par les lecteurs français.
(*Note des éditeurs.*)

*

serait point une chose désagréable, quoique ce fût un sujet frivole.

Les veilles de fêtes, déjà insignes dès l'antiquité la plus reculée, furent toujours signalées par des feux de joie. Mais il n'est aucun de nous à la pensée duquel il puisse venir que les Florentins entendent réellement annoncer, le 8 de septembre, la naissance de Marie, au son fatigant de fifres aigus, de sonnettes nombreuses et discordantes, accompagné de cris et de chants qui conviennent plus à une orgie, à des bacchanales profanes, qu'à une fête religieuse et chrétienne.

Tout semble combiné pour caractériser une joie immodérée de bacchantes hors d'elles-mêmes, qui, avec des thyrses et des flambeaux allumés, se réjouissent d'une manière désordonnée, et qui paraissent destinées à toute autre chose qu'à édifier et à disposer les esprits à un auguste souvenir de la religion catholique, comme celui du jour suivant.

Une autre promenade nocturne semblable se prépare, vous le savez, Messieurs, par les jeunes gens, et que l'on rapporte à la veille de l'Épiphanie de notre Seigneur, époque où l'on se réjouit à Florence, pendant la nuit, avec des torches allumées, au bruit de cors monotones faits en terre cuite, et de sonnantes trompettes de verre ; on va par bandes, à marches vagabondes, sans nul ordre, avec des gestes ridicules et des masques dignes du carnaval.

Rien de véritablement sacré dans l'une ou l'autre

de ces fêtes ne pourrait être aperçu, même par l'imagination la plus pleusement disposée et préparée. Aussi la première idée qui se présente est-elle d'imaginer deux usages payens devenus propres aux époques de la chrétienté. Tel fut le sentiment de plusieurs personnes qui y réfléchirent, et qui d'un autre côté s'éloignèrent trop du vrai, en croyant que notre *Befane* du mois de décembre représente Cérès qui, avec des torches allumées, va cherchant sa fille Proserpine. Je vous prie d'observer, Messieurs, qu'à cette époque on n'est éloigné que de douze ou treize jours de l'équinoxe, quand le divertissement nocturne de septembre a lieu, et que celui que nos jeunes gens préparent n'aura lieu qu'à peu près à la même distance du solstice; ce qui forme deux points remarquables dans la carrière annuelle du soleil.

Qu'on se souvienne que les brumales des Romains consacrées à Bacchus *Bromius* se célébroient vers le même temps.

Rappelons-nous aussi que les Perses et les Celtes annonçaient les solstices par de joyeux divertissemens et allumaient des feux de joie la veille de ces époques astronomiques, pour indiquer que le soleil était arrivé au terme apparent de la course semi-annuelle aux deux dernières portes du ciel.

Le général Vallancey, dans ses collections hibernoises (tom. x, 1781), dit qu'encore à présent les Japonais célèbrent les solstice par des feux en l'honneur de *Panga-Sank*; et que, dans l'Irlande chrétienne, l'annonce du solstices d'été abandonnant les

points astronomiques, est maintenant placée à la veille du précurseur du Christ. Il n'y a pas que les seuls Irlandais qui ce jour-là allument des fagots, principalement sur les montagnes : aujourd'hui toutes les nations de l'Europe en font autant; toutes songent à célébrer le plus grand saint, et annonçaient autrefois, à peu de différence, le plus grand jour, ou l'apparent repos du soleil, astre qui semble toujours en mouvement (1).

Les anciens avaient indiqué par des allégories et des symboles mystérieux tous les pas de cet astre dans le zodiaque. Son départ de l'orient, son arrivée au dernier terme de l'occident, son passage du midi au septentrion, sa marche rétrograde, son cours dans les douze signes et ses douze travaux, changeant à chaque saison de nom ou d'attribut.

« Annoncez, dit l'ancien oracle, que le plus grand dieu est nommé *Jar*, en automne; qu'il s'appelle *Adis*, en hiver; *Zeus* (Jupiter), au printemps, et *Hélios*, en été. » Ce sont bien clairement les quatre points les plus remarquables de l'année, les équinoxes et les solstices.

Ainsi, d'un dieu se composaient quatre divinités, et *Jar* ou *Janus quadrius* avait un seul corps ou buste, pour mieux désigner son unité sous quatre esprits.

(1) On a cru que le verset 30 du chapitre III de l'évangéliste saint Jean, *Illum oportet crescere, me autem, minui*, avait donné lieu d'attribuer à saint Jean-Baptiste la cérémonie qui avait été établie autrefois, à cause de l'accroissement d'une partie du jour sur l'autre.

Ces quatre divinités, ces quatre points capitaux des quatre saisons donnèrent lieu à des cérémonies diverses, auxquelles différens peuples donnèrent différens noms.

C'est une fête très-extraordinaire que la bacchanale sacrée, célébrée la nuit de la naissance du Sauveur, dans l'intérieur même de l'église. Elle a eu lieu encore long-temps dans quelques endroits de la France; elle consistait en mascarades et en travestissemens de personnes qui, avec les joues frottées de moût, faisaient des choses extravagantes et lascives jusqu'auprès des autels. Des personnes entraient nues dans le temple : là on les inondait d'eau, et le prêtre devenait lui-même le jouet de la cité où on le promenait dans les rues, monté dans un char plein d'immondices. On conserve encore à la bibliothèque de Sens, dans un diptique qui représente des bacchanales profanes, le missel de la *fête des fous*, composé par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, lequel mourut en 1222. C'était une indécente parodie de l'office divin, qui se célébrait dans la cathédrale.

En Irlande, les feux des solstices portent encore les noms payens de *Bel-tin*, *Beltin* ou *Beltan*, selon les différens dialectes, mais signifiant le *feu de Bel*, ou feu du soleil. En Angleterre on conserve de nos jours le nom *great-sun-dey*, c'est-à-dire le grand jour du soleil, destiné à signifier le solstice d'été, jour qu'on a transporté à la fête prochaine du corps de Jésus-Christ.

**

En Italie, on appelle l'iris céleste ou l'arc-en-ciel, *arco baleno*, c'est-à-dire arc solaire ou du soleil ; ce mot marque qu'on en connaissait la nature et l'origine dès la plus haute antiquité. L'éclair est appelé aussi en Italie *baleno*, comme étant un *feu céleste*.

L'indienne *Joni*, selon Théodore Arnobe et Clément d'Alexandrie, était l'objet vénéré dans les mystères d'Éleusine, célébrés en août, dans lesquels Tertullien nous dit qu'on révérait le *Lingam*.

Omnes meretrices erimianæ colebant Venerem cui matronæ romanæ, ad Egyptiorum imitationem, MENSE AUGUSTO *deferebant pudenda cum quâdem sacrarum pompâ.*

Au mois d'août on allume des feux sur le mont *Amiata*. Dans le même mois on fait des lustrations ignées dans la même ville de Florence.

On attribue communément à Adrien l'introduction de pareilles fêtes à Rome. Les images retrouvées en Étrurie prouvent une antiquité beaucoup plus reculée dans ce pays, où l'on pratiquait, de temps immémorial, les mystères des *cabires*.

A présent, sur la côte de Coromandel, dans le mois *cartiqué*, correspondant à notre mois d'octobre, les sectateurs de *Vishnu* célèbrent sa cinquième apparition sur la terre, en faisant des feux et des illuminations, et les enfans courent les rues en criant, et avec des torches allumées. Dans le mois de *giai*, correspondant à celui de janvier, on célèbre pendant deux jours le retour du soleil au septentrion, et le

soir on porte la figure de *Vishnu* dans la campagne, sur un cheval de bois ou sur un char.

Chacun voit combien ces deux fêtes ressemblent à la singulière soirée florentine de la *fiérucole* et à celle de *befane*. Tout porte à croire qu'elles sont un reste des cérémonies antiques que je viens de citer, et destinées à célébrer des époques remarquables de la course du soleil.

Si l'embrasement des feux sacrés, si ces fêtes ne coïncident plus aujourdhui avec les vrais points solaires antiquement établis pour prédire et annoncer, nous pouvons imaginer facilement que c'est, comme nous l'avons indiqué, parce que leur célébration fut annexée à quelque solennité chrétienne voisine de cette époque; ou peut-être encore, parce que, dans le désordre où était déjà le calendrier, les époques de ces fêtes devinrent trop incertaines pour le peuple.

Si nous en venons à l'étymologie, vous trouverez sûrement, Messieurs, digne de quelque attention, et lié à ce qui a procédé, d'apprendre que les grands feux de fagots qu'en signe de joie on allume parmi nous, dans des occasions particulières, sont toujours appelés *balderie*, nom qui dérive évidemment du celte, *bal*, soleil, et de *rid*, mystère, *balderid* ou feu mystérieux, symbole du soleil, et annonce l'état stationnaire, le départ et le retour de sa lumière bienfaisante. Nous tous, nous avons vu de nombreux jeunes gens passer à travers les flammes de fagots qu'on allume la veille de la saint Jean,

avant les feux d'artifice, sur la place publique de cette cité, ce qui rappelle le mode de lustration pratiqué par les Palilies, et ces feux appartiennent manifestement au solstice d'été.

D'autres feux semblables à ceux dont on a parlé peu auparavant, et qui sont faits sur la côte de Coromandel, sont allumés par nous à la fête appelée *befana*, que j'ai indiquée en commençant, et qui appartiennent certainement au solstice d'hiver, et qui sont célébrés à Florence peu après cette époque.

Plus près de ce point astronomique, les Véronais allument des feux qu'ils appellent la sainte Luce, et qu'ils attribuent à cette glorieuse vierge et martyre. Encore plus rapprochés sont les feux que les Anglais allument pour la fête de Noël. Les Perses sont encore plus rigoureusement exacts, et ils ajoutent de la force à l'opinion que ces feux furent institués pour célébrer le retour du soleil de l'hémisphère opposé.

Dans *Gaodilge*, *Frialoris*, *Bearla*, nous voyons que *fa'n*, avec une apostrophe, signifie encore temple, et c'est peut-être une contraction indiquant les feux, les flambeaux qu'on allumait dans les temples, origine du *fanum*, que les Romains retinrent des Etrusques. *Belfa'n* signifierait temple du soleil, puisque la procession solsticiale se dirigeait vers le temple du soleil.

Belfan aura été transformé finalement et facilement en *befana*.

Dans cette occasion, les bandes vont dans Flo-

rence en procession, portant, avec des torches allumées, une figure masquée, mise sur un cheval, un âne, une charrette. C'était peut-être la figure de *Vishnu*, réconciliateur de *Parvats* et de *Mahadora*, qui, processionnellement et de la même manière, est portée à la côte de Coromandel, comme nous l'avons déjà précédemment remarqué. Il est nécessaire de dire que l'apparent retour du soleil paraissait une vraie réconciliation du soleil avec la terre, qu'il semblait prêt à abandonner pour toujours.

Le cor de terre cuite, employé dans la nuit de la befana, n'est peut-être pas sans mystère, et ayant réellement la forme d'une corne de bœuf; car, dans les temps *bibliques*, il fut le type de la force, et il est merveilleusement le symbole de la force que le soleil acquiert. Ou bien c'est la restitution de la corne du taureau sacrifié à Mitra, ou celle dont Hercule priva Achéloüs, ce qui semble expliquer heureusement la diminution de force dans l'hémisphère opposé.

Les équinoxes ne sont pas moins remarquables, et n'ont point été moins remarqués dans la carrière solaire que les solstices, et les *fériuscolque* paraissent clairement les préliminaires d'une autre fête de bacchanales adressée au soleil, principe éternel de vie et de reproduction, destinée à célébrer le moment où cet astre bienfaisant lance, avec égalité, l'ombre et la lumière et ne surcharge pas l'homme de chaleur et de fatigue outre mesure, ni ne le condamne à la solitude des longues nuits, engourdi de froid. De

cela résulte que l'équinoxe se montre plus propice à la propagation de l'espèce, circonstance qui se montre sans un trop grand mystère dans les images qui, pendant cette fête, sont exposés au goût du public (1).

Nous aurons tous remarqué principalement que l'on vend alors des chevaux en terre cuite, animal reconnu pour sacré et consacré au soleil, et peut-être pour en faire l'offrande.

On remarque ensuite que la queue élevée de ces chevaux finit manifestement par la marque distinctive du dieu des jardins, dans laquelle fente caractéristique les enfans en soufflant en tirent un sifflement aigu, symbole, en quelque sorte, de la voix pénétrante et presque irrésistible de la nature.

En Égypte, on avait l'usage de terminer les figures humaines avec des têtes de quadrupèdes, et on avait, dans l'Inde et dans l'Étrurie, celui de terminer les figures des quadrupèdes (et les exemples en sont très-fréquens) avec l'organe générateur.

L'énorme *phallus* qui est sur une patte de lion, dans la galerie de Florence, est orné d'une multitude d'animaux qui, dans leur espèce, se terminent tous de même.

En Orient, en Égypte, en Étrurie, ce ne fut pas une sale et honteuse lasciveté qui imagina ces emblèmes, mais la pure et délicate intention de représenter matériellement une puissance admirable et

(1) *Voyez* les figures jointes.

incompréhensible, et qu'on contemplait dans les lieux publics, non-seulement sans rougir, mais avec vénération.

On portait, à la tête des processions, des phallus de trente-trois pieds de haut, sur des chars; les femmes pudiques s'en décoraient comme d'amulettes sacrées et sans rougir, et sur la fin elles les suspendaient, contre l'enchantement, au cou de leurs enfans. Dans la suite, on fit ces images avec une telle honte, et l'on en oublia tellement la première origine, qu'elles ne furent plus que d'insignifiantes *trasbulli* obscénités.

Les enfans calabrois prennent, avec dévotion, de nos jours, l'image en cire du doigt de saint Damien (1), qui a une toute autre origine; et nous portons, au sein de notre famille, lors de la foire de septembre, le symbole des deux sexes grossiers et défigurés, mais non moins parlant pour quiconque les voit avec les yeux d'un observateur.

Dans cette foire ou fête des *fiérucolone*, outre les images indiquées dans les *phallophories* des chevaux, on en vend d'autres également mystérieuses, sous le nom de *sportelline* ou petites corbeilles, et d'*anelli* ou petits oiseaux qu'on achète et qu'on donne aux enfans pour les amuser. C'était l'usage dans les saturnales de se faire de petits présens. Cela a encore lieu à Revel en Allemagne.

C'est pour cela peut-être que de ces mêmes pa-

(1) *Voyez* King.

niers, déjà hors d'usage, on voit faire de longues files qui traversent les rues des Camaldules dans le temps de l'équinoxe d'hiver, auxquels paniers nos dames mettent le feu dans leurs folâtres badinages, ce qui a lieu au commencement d'août, aux fêtes de saint Laurent et de saint Roch.

Cette cérémonie, aujourd'hui purement ridicule, qui a l'apparence d'avoir été autrefois une lustration, une purification, un renouvellement des types, unie à la fête prochaine du *fiérucolone*, à laquelle époque on offre de nouveaux types, fut peut-être cause de son nom, puisque le celte *fior-clan*, si semblable par le son, signifie *pur*, et tellement pur, que *ogh fiorclan* exprime une vierge intacte et immaculée.

Ce n'est pas de la foire de septembre, comme on le croit vulgairement, que dérive le mot de *fiérucolone*, désignant les femmes montagnardes qui se rendent à cette foire, puisque les femmes vont à toutes les foires, sans qu'elles soient ainsi appelées, et qu'elles viennent particulièrement des montagnes apporter des marrons à la foire et à la fête de saint Simon, sans qu'on appelle *fiérucolone* que celle-là seule qui est la plus prochaine de l'équinoxe. Il est donc plus raisonnable de croire que le nom de cette foire *fiérucolone*, vienne du celte *fiorclan* (1), qui si-

(1) Il est plus conforme, au caractère du dialecte toscan, de mêler les voyelles aux consonnes d'un mot et de le terminer en voyelles, d'où peut-être on aura dit, dans le principe, *fiérucolone* et ensuite *fiéricolone*.

gnifie purification et lustration, et qui rappelle peut-être la combustion des vieux paniers.

Les oiseaux à sifflet, qui se voient en terre cuite, représentés dans leur simplicité, et qui se vendent à bon marché dans cette foire, sont autant de petits *phallus* manquant originairement d'ailes, que quelque potier moderne, à l'imitation de plusieurs anciens graveurs de pierres précieuses, a joint ce qui les fit appeler oiseaux. Mais s'il ne paraît point aisé de se rappeler le type qu'ils devaient exprimer, il n'est personne qui ne le voie clairement, dans les *misivizzi* qui s'offrent en abondance, dans la même occasion, aux innocens amusemens des petites filles et des petits garçons.

Toutes ces choses ne sont que l'emblème de la merveilleuse reproduction de l'espèce, et, selon la doctrine orientale, des deux forces de la nature qui nous ramènent à en adorer l'auteur. De pareils emblèmes reparaissent nouvellement parmi nous vers l'équinoxe du printemps, dans l'œuf mystique caché dans la *sportellina ;* le panier formé d'une substance nourrissante et de substances douces, sur lequel est placée souvent une colombe : rien de plus expressif, non-seulement pour marquer l'opportunité de l'époque, ainsi que la mystérieuse incubation de la nature, qui, avec une nouvelle chaleur et une si grande abondance de vie, excite à l'amour les troupeaux, ramène les oiseaux au nid, et invite les papillons à sucer l'ambroisie de l'amour, aux noces célé-

brées par les végétaux, dans des lits parfumés et décorés de rideaux diaprés.

Dupuis rappelle que l'équinoxe du printemps est regardée comme le commencement du règne de la lumière et du feu. Cette époque était célébrée comme la plus remarquable de la nature par les payens; et parmi eux, le pontife romain, à la naissance du printemps, allait prendre du feu nouveau sur l'autel de Vesta; ce renouvellement de la lumière et du feu, attribué au plus auguste et au plus sacré moment, se conserve toujours. Le feu avait une grande part dans les *palilie*, en Italie, et toutes les cimes des montagnes de la Syrie resplendissaient des feux qu'on y allumait à l'équinoxe.

Les quatre fêtes payennes destinées à célébrer les équinoxes et les solstices subsistent toujours en Etrurie, quoique sous une espèce de voile, mais peu éloignées des points astronomiques, ou par la confusion des lunes, ou parce qu'on les a fait rapporter à autant de solennités chrétiennes.

Le culte du soleil dura encore en Europe, après la propagation de l'évangile, et Sofinie rappelle qu'on vit Constantin lui-même, l'an 312, faire un sacrifice à cet astre, et décorer le nouveau siége de l'empire, c'est-à-dire la principale cité chrétienne, avec les plus belles images de cette déité payenne, prises de Rome même.

Nos premiers pasteurs, pleins de la sagesse divine, pour détourner doucement, et efficacement peut-

être, leur troupeau de l'erreur et le conduire dans la voix du salut, virent que le meilleur moyen était de céder au torrent des habitudes corrompues, plutôt que de s'y opposer directement : ainsi, comme ils trouvèrent convenable de ne point anéantir, mais de changer les temples des idoles en temples destinés à l'adoration du vrai Dieu (1) : de là beaucoup de fêtes, de cérémonies, et de coutumes populaires des payens, furent attribuées au culte chrétien. On garda les mots innocens de la hiérarchie, de la pompe des ornemens; ainsi l'on ne changea point les mots de *tiare*, de *mitre*, celui de *camail*, de *siége pliant*, de *basilique*, d'*autel*, de *patère*, d'*encensoir*.

Nous avions un mont Summano en Toscane, certainement connu, le Mont-Giovi, dédié à Jupiter, un souterrain à Pluton, un dieu Summano, des manes; on lui a fait un emblème où est un mont, sur lequel sort une main ouverte; qui ne dirait pas qu'on lui a donné, pour symbole, un Dieu qui tient sous sa main?

Toutes ces choses ne sont ni moins augustes ni moins vénérables pour cela, et nous trouvons des exemples de plus matérielles attributions passées à l'usage du christianisme, en observant que la vestale, avec l'eau dans un crible, miracle payen, sert

(1) Il suffit de citer le Panthéon pour exemple; mais Bensletten retrouve, dans l'église de Sainte-Saba et de Sainte-Balbine, le temple de Junon et de Diane; il a vu aussi, sur la cime du Mont-Leva, une chapelle autrefois d'Anna-Perenna, sœur de Didon, aujourd'hui sous le nom de *Sainte-Anna-Petronilla*.

de modèle élégant pour offrir l'eau bénite dans l'église de nos olivétans; que les trois séduisantes suivantes de Vénus embellissent le chœur de la cathédrale de Sienne; que, dans Rome elle-même, l'église de Sainte-Constance offre des bacchanales en mosaïque; qu'il y a, dans la basilique de Saint-Laurent, hors les murs, un sarcophage avec des emblèmes de bacchanales; que, dans le baptistère de la cathédrale de Gaëte, Ino est occupée à soustraire ses fils à la colère d'Athamas; que sur le pavé de notre baptistère de Florence, nous voyons un monument érigé au soleil. Nous voyons le bélier céleste, sur l'église antique de Sainte-Marie-la-Nouvelle; nous voyons l'antique ouverture préparée au soleil, dans notre église métropolitaine; et chaque année nous voyons deux respectables religieux regarder, avec une grande attention, la venue de l'image de cet astre bienfaisant, dans un point détourné, et l'observer de manière que des sauvages croiraient qu'on l'adore.

Tout cela se fait, ou se voit, dans beaucoup d'églises chrétiennes (1), mais ce sont des observations astronomiques et non des cérémonies idolâtres. Tels étaient, je pense, les *fiérucolone*, les *béfane*, l'*œuf*, le *panier* dans leur origine, et tels ils restèrent jusqu'aux siècles de barbarie et d'ignorance qui les ont détournés ou obscurcis, et même effacé leur signification.

(1) Saint-Pétrone, à Bologne; Saint-Sulpice, à Paris; Saint-Paul, à Londres.

Tombeau à Solliès (Départ. du Var.)

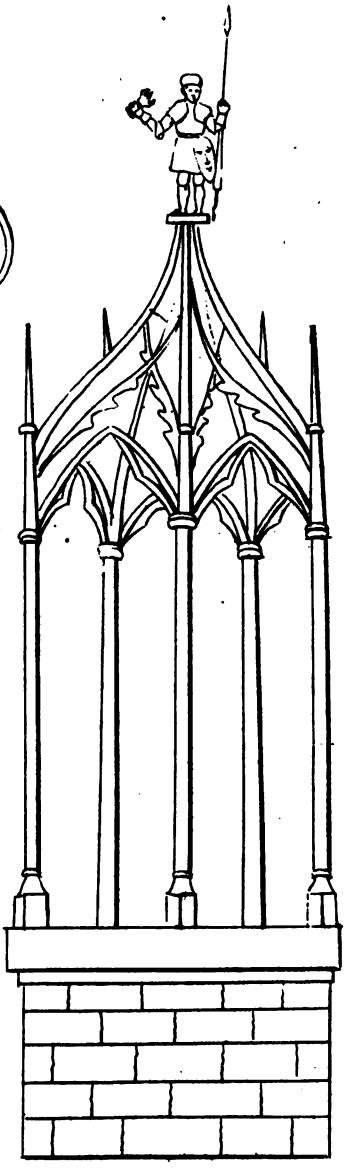

Monument à Anvers, p. 390.

Ainsi nos Florentins doivent paraître moins fous et moins répréhensibles, si au sérieux d'augustes circonstances ils mêlent, par un usage antique et ignoré, un amusement qui, en apparence, a l'origine des bacchanales.

NOTE DU TRADUCTEUR.

En Étrurie, comme le dit l'auteur du manuscrit, le mot *fiérucolone* ne réveille que l'idée d'une foire, et M. Fabroni montre bien que la chose est d'une toute autre importance.

Quant à la befania, c'est le mot épiphanie corrompu. On fait des figures en fantômes de cartes, qu'on porte dans la nuit de l'épiphanie, et que l'on fait mettre aux fenêtres par les enfans, pour qu'ils s'y accoutument et bannissent toute crainte.

On donne le nom de *béfane* à une nourrice ou gardienne générale, qu'on dit aux enfans venir par la cheminée la nuit de la veille de l'épiphanie. En conséquence, on leur fait mettre des bas vides, afin que la *béfane* les emplisse de bonnes choses ou d'ordures, selon qu'ils ont été bons ou méchans. Ce sont des espèces d'étrennes.

La *béfane* sert à motiver tous les contes qu'on fait aux enfans et à les gouverner quelquefois.

NOTICE

Sur un tombeau antique découvert à *Saliès-les-Toucas*. (Département du Var).

Dans l'Italie ou dans la Grèce, contrées heureuses

L'idée renfermée dans la dernière ligne de l'épitaphe de *Magius*, dans ces deux interprétations, est simple, naturelle, et d'ailleurs très-conforme aux idées des anciens. Il est peu d'inscriptions funéraires où l'on ne rencontre ces formules : *in securitate externâ, jacens esto opportune, etc.*, et autres semblables, qui ont été remplacées chez les chrétiens par celle-ci: *requiescat in pace*.

L'épaisseur de la pierre sur laquelle est gravée cette inscription, me fait conjecturer qu'elle était placée debout et enfoncée dans la terre, à peu près jusqu'à l'endroit où finissent les caractères.

Les anciens recouvraient souvent avec de larges briques l'urne qui contenait les cendres et les ossemens des morts. C'est l'opinion que Schepflin a consignée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome x, page 457. Il prétend que ces briques étaient partagées en deux rangs et formaient une espèce de toit. C'est dans ce sens qu'étaient placées celles que je vis. Elles sont bien conservées et d'une forte dimension; elles ont cinquante-trois centimètres de long, sur trente-neuf centimètres de large et trente-deux millimètres d'épaisseur. Il y en avait d'encore plus grandes, et la plupart offraient un rebord de vingt à trente millimètres de hauteur. D'après les recherches faites par M. Barailon, sur les restes de tuilerie antique trouvés en France, nous ne pouvons douter que les briques découvertes à Soliès-les-Toucas ne proviennent des premières fabriques établies par les Romains dans les Gaules.

Elles sont d'un grain uni, sans bavure; leur surface n'offre aucune irrégularité, tant il est vrai que, dans tous les ouvrages des Romains, la solidité se joint toujours à la régularité de formes et à la beauté du travail. Le savant que je viens de nommer a prouvé que les briques qui réunissent à ces qualités les dimensions déjà citées, appartiennent à la fin du troisième siècle, ou, au plus tard, aux premières années du quatrième.

L'usage de brûler les morts subsista jusqu'à la fin de ce siècle; aussi avons-nous vainement cherché les restes du corps qui était renfermé dans ce tombeau. Les habitans du lieu m'ont cependant assuré qu'on y avait trouvé un fragment d'os. Il provient de ce que les anciens n'attendaient pas que les corps fussent entièrement consumés. Dès que le feu était éteint, dit Montfaucon, *tom.* v, *pag.* 30, les parens ramassaient les os qui restaient parmi les cendres et les déposaient dans l'urne.

Je n'ai pu trouver dans ce tombeau les pièces de monnaie qu'on y avait sans doute déposées. Cependant, comme, par l'insouciance des autorités locales, l'endroit où étaient les briques n'a pas été entièrement déblayé, on serait peut-être plus heureux dans de nouvelles fouilles.

Avant mon arrivée, une petite fiole de verre avait été trouvée dans ce tombeau; une autre fut le fruit de la fouille que je fis faire sous mes yeux. La destination de ces vases n'est plus douteuse depuis que M. Lenoir a publié un bas-relief antique sur lequel

on voit les pleureuses tenant sous leurs yeux, pour y recevoir leurs larmes, deux de ces lacrymatoires.

Je dois aussi faire mention de plusieurs débris de poterie : ils sont d'un grain très-fin. Je n'ai rien pu conjecturer sur la forme des vases auxquels ils appartenaient. Ce peuvent être des fragmens de lampes sépulcrales et de l'urne qui renfermait les cendres de *L. Magius*.

Les habitans de Soliès-les-Toucas m'ont assuré qu'en remuant la terre, ils avaient fréquemment rencontré des tombeaux semblables à celui que j'avais sous mes yeux. Il n'est pas douteux que des fouilles bien dirigées donneraient une abondante moisson d'antiquités, et nous pourrions alors, avec quelque certitude, dire si les Romains avaient placé dans cette délicieuse vallée une habitation considérable, un camp, un hôpital, ou si enfin une voie romaine passait dans le voisinage.

ZÉNON PONS, *associé de l'académie archéologique de Rome et de celle des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.*

NOTICE

Sur un monument de Soliès-Ville, département du Var.

Si la Provence n'eût été plusieurs fois ravagée par des barbares sortis, les uns des régions du nord, les

autres des sables de l'Afrique, peu de contrées posséderaient une aussi grande quantité de monumens antiques. Des peuples dévastateurs nous ont malheureusement privé d'un nombre considérable de ces restes précieux (1). Persuadé qu'un heureux hasard peut nous faire découvrir tous les jours de nouvelles richesses en ce genre, je dirigeai dernièrement mes pas vers *Soliès-Ville*, autrement nommée *la Haute-Ville*, hameau situé sur le sommet d'une élévation assez considérable, à peu de distance de Toulon.

J'avais ouï dire que l'église de ce hameau avait été élevée sur les débris d'un temple antique. Les uns voulaient que ce temple eût été anciennement consacré au soleil, d'autres le disaient élevé en l'honneur de Diane. Dans l'étude des monumens des anciens peuples, la tradition est comme un flambeau à la clarté duquel on trouve souvent la vérité. Ainsi, pour me borner à un seul exemple, l'église de Saint-Sauveur, à Aix, passait, dans le pays, pour avoir été un temple du Soleil, et les inscriptions l'ont prouvé sans qu'on puisse encore élever le moindre doute à ce sujet (2).

(1) Il est cruel d'être forcé d'avouer que, de nos jours même, dans un siècle où les lumières semblent être si généralement répandues, l'aveugle ignorance renverse ce que le temps et la fureur des Maures et des Visigoths ont épargné. J'ai été moi-même le témoin de ce que j'avance.

(2) L'an 1654, on trouva au milieu du chœur de cette église un gros fragment de pierre sur lequel on voyait écrit en lettres

La contrée où est bâtie *Soliès-Ville* a dû être habitée dès les temps les plus reculés : comment un aussi beau pays eût-il été négligé ? Honoré Bouche, dans sa Chorographie de Provence (1), a rapporté deux inscriptions qu'on y a trouvées et qui prouvent que les Romains s'établirent dans ces lieux, que les Celtes et les Grecs habitèrent primitivement. Mais surtout, ce qui me faisait croire qu'il pouvait fort bien y avoir des ruines antiques, et que ces ruines fussent les restes d'un temple dédié au Soleil, c'est le nom même du hameau. Dans la bulle de Grégoire VII, de l'an 1084, il est appelé *Castrum de Soleriis*. Les anciennes écritures du pays portent *Soliers*, et aujourd'hui on se sert communément du mot *Soliès*. Dans les premiers cas, la terminaison *iers* serait évidemment l'abrégé du mot grec ἱερὸς (ieros), *sacer* (2), lieu *consacré au Soleil*. Dans le second cas, on pourrait le faire dériver de *Solis ædes*, avec d'autant plus de fondement que l'on a observé que

d'un pied et demi de longueur le mot SOL. *Voyez* Honoré Bouche, *tom.* 1, *pag.* 57. Bouche (avocat au parlement), *Essai sur l'histoire de Provence*, tom. II, pag. 461.

(1) Tom. 1, pag. 339.

(2) La terminaison en *ier* est presque aussi fréquente dans les noms de lieux que dans ceux d'individus ; les personnes qui se sont occupées de recherches onomatiques savent que cette terminaison appartient tantôt à la nomenclature sacrée, tantôt à la nomenclature vulgaire ou profane. C'est l'abrégé du mot ἱερεὺς (iereus), ou de ἱερὸς (ieros), ou bien cette terminaison répond à la désinence *arius* de la nomenclature latine.

les Provençaux abrègent presque toujours les noms de lieux tirés des langues celtique, grecque et latine.

Arrivé devant l'église de *Soliès-Ville*, sa bâtisse me parut d'une grande beauté; les pierres sont liées entre elles par un ciment très-fin, toutes sont, à peu de chose près, de la même grandeur et dans un ordre qui n'est jamais interrompu. La vue de la principale porte d'entrée, presque aussi large que haute, me fit cependant douter de l'antiquité de ce monument; mais je ne balançai pas à l'attribuer à des siècles beaucoup plus rapprochés de nous, lorsque je vis dans l'intérieur de l'église la voûte soutenue par ces piliers bizarres formés de pilastres adossés les uns contre les autres, construction inconnue aux Romains, désavouée par le bon goût, et qui annonçait des mains barbares. Une nouvelle observation vint à l'appui de cette dernière: les arcs de la voûte n'ont pas la forme demi-circulaire de l'architecture grecque, mais se terminent en pointe comme ceux des églises gothiques. Convaincu que ce monument ne pouvait remonter qu'à l'époque où le christianisme était professé publiquement en Provence (1), j'examinai sa forme intérieure qui me parut différer de celle de nos églises ordinaires. La principale

(1) Quoique saint Trophime ait fait connaître le premier la religion chrétienne dans Arles, vers l'an 150 de Jésus-Christ, cette religion n'a été généralement reçue que beaucoup plus tard.

porte d'entrée fait face à une nef séparée, pour ainsi dire, du reste de l'église. Cette partie du monument gothique a été entièrement la proie des flammes. Le reste de l'église est divisé en deux nefs, et dans le fond sont deux niches qui furent probablement destinées à recevoir des images de Dieu ou des saints. Sur le grand autel placé entre ces deux niches, on voit un monument assez considérable et de forme pyramidale, travaillé dans le style gothique, et qu'on prétend n'être formé que d'une seule pierre.

Mes recherches pour trouver quelque vestige d'antiquité furent vaines, mais on ne doit pas s'en étonner, et inférer de là qu'il n'y a jamais eu de temple payen à *Soliès-Ville;* les premiers chrétiens eurent grand soin d'effacer jusqu'aux moindres traces du paganisme dans un lieu qu'ils destinaient à leur culte, et ce même lieu fut ensuite dévasté par les Maures. Peut-on être surpris qu'il ne reste plus de vestiges d'un temple, tandis que, dans la Provence, des villages même ont été entièrement détruits?

Malgré tout ce que je voyais, je demeurai donc persuadé que, du temps des Grecs et des Romains, il y avait, à *Soliès-Ville*, un temple dédié au Soleil: la tradition, l'étymologie, la position même du temple situé sur une élévation considérable, et faisant face au midi, tout me confirma dans cette opinion. Quelques habitans ont prétendu néanmoins que c'était en l'honneur de Diane que ce monument avait été élevé. Ces deux traditions, contradictoires en apparence, me firent naître une idée qui n'est

pas, je crois, sans fondement; c'est que ce temple était en même temps consacré à Apollon et à Diane, c'est-à-dire au Soleil et à la Lune. *Soliès* fut sans doute une colonie marseillaise, et chacun sait que dans la citadelle de cette ville étaient deux temples, l'un en l'honneur de Diane, l'autre en celui d'Apollon. Un passage de Strabon ne nous permet pas d'en douter : *Massilia à Phocœensibus est condita. In arce est Ephesium et Apollinis Delphinis fanum.... Ephesium autem fanum est Dianæ Ephesiæ* (1). César, dans ses Commentaires (2), nous apprend la situation de cette citadelle : *Hujus quoque spatii pars ea, quæ ad arcem pertinet, loci naturâ, et valle altissimâ munita, longam et difficilem habet opugnationem.* Le temple de Diane et celui d'Apollon étaient, d'après ces autorités, incontestablement situés dans la citadelle de Marseille, ainsi que les Romains avaient des temples dans le Capitole (3). Ne serait-ce pas dans le dessein d'imiter sa mère-patrie que la colonie de *Soliès-Ville* aurait élevé un temple à Diane d'Ephèse et à Apollon Delphien, dans un emplacement qui rappelait celui de la citadelle de Marseille?

Deux considérations viennent à l'appui de ce que

(1) Κτίσμα ἐστὶ Φωκαιέων ἡ Μασσαλία, ἐν δὲ τῇ ἀκρᾳ τὸ Ἐφέσιον ἵδρυται, καὶ τὸ τῶν Δελφινίων Ἀπόλλωνος ἱερόν.... τὸ δὲ Ἐφέσιον, τῆς Ἀρτέμιδος ἐστὶ νεὼς τῆς Ἐφεσίας. Strabo, lib. IV.

(2) *De bello civili*, lib. II.

(3) Grosson, Monumens marseillais, *discours préliminaire*, page 12.

j'avance. 1°. Il ne doit point paraître extraordinaire de voir Apollon et Diane adorés dans le même temple. Tous les deux étaient fils de Latone, et les Grecs confondant, pour ainsi dire, leur culte, célébraient, en leur honneur, des fêtes appelées Thargélies. *Thargelia, festum Apollinis ac Dianæ*, dit Suidas (1). Aristote (2) dit que la Lune est un autre Soleil plus petit, *est enim quasi alter Sol minor.* Théophraste (3) l'appelle *Sol debilis.* Apulée la nomme l'émule du Soleil, *Lunam Solis æmulam* (4).

2°. Le culte du Soleil, si naturel et si répandu (5), l'a surtout été dans la Provence. Les Marseillais l'honoraient particulièrement. Ruffi, dans son histoire de Marseille, et Honoré Bouche dans celle de Provence, ont rapporté une inscription en l'honneur de ce Dieu, DEO APOLLINI. Grosson, *pag.* 287, *n°* 21, en rapporte une autre trouvée dans les caves de Saint-Sauveur, qui nous apprend l'existence d'un

(1) Θαργήλια, ἑορτὴ Ἀπόλλωνος, καὶ Ἀρτέμιδος.

(2) Γίνεται γὰρ ὥσπερ ἄλλος ἥλιος ἐλάττων. Aristote, *De gener. animal.*, lib. IV, cap. ult.

(3) Οἷον ἀσθενὴς ἥλιος. Théophraste, *Liber de ventis.*

(4) Apulée, *De Deo Socrat.*

(5) Les premiers Grecs imitèrent en cela les peuples barbares, comme l'observe Platon : Φαίνονταί μοι οἱ πρῶτοι των ἀνθρώπων περὶ τὴν Ελλάδα τούτους μόνους θεοὺς ἡγεῖσθαι, ὥσπερ νῦν πολλοὶ των βαρβάρων, Ηλιον, καὶ Σελήνην, &c. *Qui græciam primi incoluêre, ii videntur mihi illos solum deos existimasse, quos nunc etiam barbari multi pro diis habent, Solem, Lunam, etc.* Platon, *in Cratyl.*

collége de flamines ou prêtres d'Apollon, *collegium Apollinis flaminum.* Les temples en l'honneur de cette divinité n'étaient pas rares en Provence; outre celui d'Aix, dont j'ai déjà parlé, et qui est remarquable par les belles colonnes qui subsistent encore, en forme de rotonde, les habitans de Riez, *Reii Apollinares,* avaient élevé en son honneur un temple dont on admire encore quelques restes. Honoré Bouche nous dit que « l'église du Puy, en Auvergne, sise sur une éminence, était anciennement un temple dédié à l'honneur d'Apollon..... Dans les actes du martyre de saint Pons, évêque de Cimiez ou Cimèle, près de Nice, rapportés par Bonier Mombritius, *tom.* II, *fol.* 212, il est dit qu'en cette ville de Cimèle il y avait un temple consacré à Apollon : *Ecce proximum venerabile Apollinis templum accede, et sacrifica,* dit le président de la contrée parlant à saint Pons..... Dans les actes de saint Marcellin, premier évêque d'Embrun, dans le même Mombritius, *tom.* II, *fol.* 71, il est expressément dit qu'Apollon était adoré à Embrun : *Multa quidem sunt quæ te audio operari : sed si tale illud feceris, adhuc minime æquari poteris maximo Deo nostro Apollini,* disait un certain payen, parlant à saint Marcellin (1). »

(1) Honoré Bouche, *Chorographie de Provence*, et *Histoire chronologique du même pays*, in-fol., tom. I, page 55. Cet ouvrage, dans lequel ont puisé tous ceux qui, depuis 1664, époque de son impression, ont écrit sur la Provence, mériterait d'être plus connu et mieux apprécié. C'est le seul qui

Le culte de Diane n'était pas moins répandu en Provence. Strabon rapporte que les Marseillais firent bâtir, à l'embouchure du Rhône, un temple en l'honneur de Diane d'Ephèse : *ibidem Dianæ Ephesinæ templum condiderunt* (*Massilienses*) *sumpto loco quem fluminis ostia efficiunt insulam.* Au sommet du rocher du Dons (*rupes Dianæ*), à Avignon, était bâti autrefois un temple de figure ronde. Ce temple, et le bois qui l'environnait, étaient consacrés à Diane, déesse tutélaire de la ville (1). Honoré Bouche dit, en parlant de cette divinité, que son culte en Provence est prouvé par la belle statue de marbre trouvée environ vers l'an 1650, dans la ville d'Arles (2). Si je ne me trompe, Bouche veut parler ici de cette statue qui fut transportée à Versailles, et qu'on admire aujourd'hui dans le Musée des statues antiques, dans la belle salle de l'Apollon; dans ce cas, Bouche est dans l'erreur, car les antiquaires reconnaissent Vénus dans cette statue; sa tête est ceinte d'une bandelette, elle est nue jusqu'à mi-corps et drapée de sa ceinture en bas.

Je crois avoir apporté des preuves suffisantes pour appuyer ma conjecture relativement au temple que

nous donne quelque idée des richesses de la Provence en antiquités

(1) Bouche, avocat au parlement, *Essai sur l'histoire de Provence*, tome II, page 502. Il ne faut pas confondre ce Bouche avec celui dont j'ai parlé dans la note précédente.

(2) *Chorographie*, tom. I, page 59.

l'on voyait jadis à *Soliès-Ville* : je dis *ma conjecture*, car lorsque les monumens ne parlent point par eux-mêmes, on ne peut aller qu'en tâtonnant, et c'est malheureusement à quoi l'on est trop souvent réduit lorsqu'on veut percer l'obscurité des siècles.

ZÉNON PONS.

OBSERVATIONS

SUR LE REFUS DE SÉPULTURE AUX SUICIDES;

Par le chevalier Alexandre LENOIR, administrateur du Musée des Monumens français, membre de la société royale des antiquaires de France, de la société philotechnique, etc.

AVERTISSEMENT.

Je prie mes lecteurs d'observer que le but de mes recherches se borne, dans cet ouvrage, à rapporter des faits ou à exprimer des opinions qui appartiennent uniquement aux mœurs et à la religion des peuples de l'antiquité. Il n'est donc pas nécessaire de rassurer les esprits inquiets ou timides, que le titre de ce discours pourrait effrayer; car les faits dont il s'agit, comme les lois qui y sont relatées, n'ont rien de commun avec les peuples modernes. Ainsi je ne considérerai le *suicide* que sous le rapport

du déshonneur qu'on voulait attacher à cette action, et de la peine qu'on infligeait à ceux qu'on en supposait coupables.

DU REFUS DE SÉPULTURE AUX SUICIDES.

La liberté appartient à l'homme, mais sa vie appartient à la société; il en a reçu des secours dans sa faiblesse, il est juste qu'il lui rende des services dans l'âge de la virilité.

En effet, l'homme n'a pas le droit de disposer de sa vie, puisqu'il en est comptable envers la patrie...

Cette maxime sage, long-temps méditée, serait sans doute le sujet d'un travail à opposer à celui de quelques philosophes modernes, qui se sont égarés en parlant en faveur du suicide.

Il est vrai que les apologistes du suicide disent qu'il n'appartient qu'aux grands esprits, aux hommes courageux et aux ames fortes de se tuer soi-même; Martial appelle ce genre de mort *la mort romaine*, comme étant plus particulière aux Romains qu'aux autres nations. Un philosophe plus sage a prouvé d'une manière fort énergique, que c'était l'action d'un lâche. Estimerait-on, dit-il, un pilote qui, au milieu de la tempête, serait assez poltron et assez lâche pour couler à fond son navire, avant d'attendre l'événement que le sort lui ménage? D'ailleurs, se donner la mort, c'est contrarier le vœu de la nature, et on remarquera que, de tous les animaux, l'homme est le seul qui en ait jamais eu la pensée. Chez cer-

tains peuples, le suicide était considéré comme un acte d'impiété; il était puni en conséquence. Chez les Juifs, quiconque se donnait la mort était jeté hors du lieu où il s'était suicidé, et il restait sans sépulture jusqu'au premier coucher de soleil qui suivait l'événement. Chez d'autres peuples, on coupait la main droite d'un suicidé et on l'enterrait dans un lieu éloigné de celui où on déposait son cadavre.

Dès les temps héroïques on voit le suicide accompagné d'une certaine défaveur. Ajax, après s'être donné la mort, fut inhumé; mais il n'eut point les honneurs du bûcher. Calchas, pour l'en priver, employa l'autorité de la religion; car la théologie des anciens avait consacré cette défaveur, et elle avait fixé dans les enfers un lieu séparé pour ceux qui avaient attenté à leur vie : cependant cela n'empêcha pas de placer Erigone comme une divinité parmi les astres, quoiqu'elle se fût suicidée.

L'histoire d'Athènes nous offre l'exemple d'une peine infligée contre celui qui avait attenté à sa vie : on lui coupait la main, et on enterrait cette main loin de l'endroit où le corps était enseveli. Cette sévérité même prouve qu'alors à Athènes, on ne refusait pas la sépulture à ceux qui s'étaient donné la mort.

La véritable époque à laquelle la note d'infamie fut légalement imprimée au suicide est connue : elle ne remonte pas si haut qu'on aurait pu le supposer. Tarquin l'Ancien, dit Pline, ayant conçu le projet d'établir à Rome ces grands égoûts, dont nous admi-

rons encore les restes, chargea le peuple de leur construction; mais le désespoir s'étant emparé des Romains condamnés à ce travail, aussi long que malsain, un grand nombre se donnèrent la mort. Le roi, pour contenir les mécontens, eut recours à un moyen inconnu et institué par la suite : il ordonna que les corps de ceux qui auraient ainsi attenté à leur vie seraient exposés en croix aux regards des citoyens et livrés aux oiseaux de proie et aux bêtes féroces. *Ainsi*, continue Pline, *l'honneur qui a toujours eu un si grand empire sur les Romains, et qui, dans les combats, a si souvent rétabli nos affaires désespérées, l'honneur vint, dans cette circonstance, au secours de Rome. L'imagination des citoyens leur peignit vivement cette ignominie, dont ils croyaient déjà ressentir les effets, quoiqu'après la mort ils dussent être absolument insensibles.* Servius, qui attribue non à Tarquin l'Ancien, comme Pline, mais à Tarquin le Superbe, cette corvée tyrannique, et qui spécifie le genre de mort choisi par les malheureux qui ne pouvaient la supporter, dit qu'ils se *pendaient*, et observe que c'est là l'époque de la tache imprimée au suicide.

Quel que soit le sentiment de Pline sur le moyen si inutile, selon lui, employé par Tarquin pour réprimer la fureur du suicide, auquel son injustice avait porté les Romains, on trouve dans Plutarque cet autre exemple assez analogue. Une sorte de mélancolie affecta tellement les jeunes filles de la ville de Milet, que, sans aucune cause connue, elles furent

tout-à-coup saisies d'un violent désir de se donner la mort, et que plusieurs se *pendirent*. Ni les larmes de leurs parens, ni les soins de l'amitié, ni les ressources de l'art ne pouvant arrêter cette terrible épidémie, qui croissait de jour en jour, les Milésiens rendirent un décret par lequel il fut ordonné que toutes les jeunes filles qui auraient été trouvées suicidées, seraient exposées toutes nues dans la place publique. Alors, le seul sentiment de la pudeur produisit un effet que, pour l'obtenir, on s'était donné des soins inutiles.

Si Plutarque observe qu'on attribuait cette frénésie des vierges de Milet à une influence maligne de l'air, ce ne peut être que d'après l'opinion de quelques médecins célèbres dans l'antiquité..... Mais pourquoi, dira-t-on, cette influence n'aurait-elle agi que sur les jeunes filles?... Il y avait sans doute une cause plus directe : le savant Spanheim semble l'indiquer d'après un passage de Callimaque. Dans cette ville d'Ionie, dit-il, la loi avait sévèrement défendu l'usage du vin aux personnes du sexe, et il en arriva un grand malheur. Les vierges y tombèrent dans une noire mélancolie, et la mélancolie les conduisit au suicide; elles se détruisaient tellement, qu'on commença à craindre l'extinction totale de leur espèce.

Quoi qu'il en soit, je considérerai toujours le suicide comme le résultat d'une affection de l'ame, et non comme une maladie épidémique ou locale, et j'en ai la preuve dans un fait à peu près semblable à

celui de la ville de Milet, arrivé à Paris dans le douzième siècle. Agnès Hellebic, fille d'un homme qui tenait un rang distingué à la cour de Philippe-Auguste, éprise d'un violent amour, se voyant abandonnée de son amant, en conçut un désespoir tel, qu'elle se rendit nuitamment auprès d'un puits qui existait alors entre la grande et la petite rue de la Truanderie; elle s'y précipita et s'y noya. A son exemple, plusieurs individus l'imitèrent. De là, disent les chroniques du temps, le puits fut nommé *puits d'amour*. Ce puits était le rendez-vous de tous les amans malheureux; il était l'écho des romances que l'on y chantait toutes les nuits, ainsi que l'autel sacré sur lequel on jurait de s'aimer toujours. Enfin, ce monument, trop célèbre par la mort des jeunes filles et des jeunes garçons, dont il fut le tombeau, devint un si grand sujet de scandale que l'autorité publique le fit combler. D'après cela, je pense qu'il faut attribuer, non à la maligne influence de l'air, mais à l'amour seul, la noire mélancolie des jeunes Grecques de Milet, qui, probablement délaissées de leurs amans, comme les Parisiennes dont je viens de parler, trouvèrent dans la mort la fin de leurs tourmens.

Cependant les Grecs voulurent suppléer au défaut de sépulture dont on punissait les malheureux qui, ne pouvant supporter la vie, se donnaient la mort. Ce fut la superstition qui les fit priver de la sépulture, ce fut la superstition qui fit imaginer l'*oscillation*, afin d'aider l'ame de ceux qui quittaient volontai-

rement la vie à passer le Styx. Cette oscillation expiatoire consistait à suspendre de petites figures à des cordes, et à les balancer long-temps dans l'air. Cela tenait lieu de funérailles et de sépultures, que la religion ou les lois refusaient à ceux qui s'étaient détruits eux-mêmes. Erigone est la première en l'honneur de laquelle les Athéniens imaginèrent l'oscillation, c'est-à-dire, qu'on n'en connaît point l'origine.

Le réglement de Tarquin, sur le refus de sépulture aux Romains qui se suicidaient pour se soustraire au travail qu'il leur avait imposé, ne fut vraisemblablement qu'un réglement de circonstance; car il ne paraît pas qu'il ait été long-temps en vigueur, et l'histoire nous apprend qu'on procéda, suivant la manière accoutumée, aux funérailles du fils de Manlius Torquatus, quoique ce jeune Romain se fût étranglé de ses propres mains pour se soustraire à l'exécution publique d'un jugement qui le condamnait à perdre la tête. Ce même genre de mort, qu'on sait avoir été choisi par l'empereur Gordien d'Afrique le père, ne mit point d'obstacles aux honneurs de l'apothéose qui lui furent décernés par le sénat.

Enfin, je dirai que, si le suicide fut noté d'infamie par quelques peuples, dans certaines circonstances, il fut aussi regardé, dans d'autres circonstances, comme un titre d'honneur. Sans doute, Horace regardait comme très-glorieuse la mort de Caton d'Utique, lorsque, dans sa douzième Ode, *liv.* 1^er^, il

marqua sa place parmi les héros qui doivent partager les éloges qu'il vient de donner aux Dieux?.....

Les Athéniens qui, malgré la mobilité de leur caractère, finissaient toujours par rendre justice aux citoyens même qu'ils avaient traités avec le plus d'ingratitude, et dont la gloire rejaillissait sur eux; les Athéniens, dis-je, tinrent encore à plus grand honneur de posséder la dépouille mortelle de Démosthènes, afin de lui rendre les derniers devoirs, ainsi qu'à celle des Grecs, qui avaient péri dans le combat de Marathon : ils s'empressèrent d'élever une statue à ce grand homme, ils lui érigèrent un monument dans l'enceinte du temple de Neptune, ils gravèrent sur son tombeau une inscription honorable; enfin, Démosthènes reçut, dans diverses contrées de la Grèce, des marques singulières d'estime. Long-temps après la mort de cet orateur, Quintilien cita cette même mort comme un trait de grandeur et de générosité; cependant Démosthènes avait pris le poison pour ne pas tomber vivant entre les mains d'Antipater, l'ennemi de sa patrie.

Sans doute, Auguste n'attachait pas une idée diffamante à la mort volontaire de Cléopâtre. Quoique cette reine n'eût attenté à sa vie que pour éviter d'orner le triomphe de son vainqueur, Auguste admira un si grand courage : il ordonna que son corps, accompagné d'une pompe magnifique, serait transporté dans le tombeau d'Antoine, son amant.

Strabon racontant, d'après un ancien, un fait étranger au sujet dont il s'agit, observe qu'on a vu la

bonne et la mauvaise fortune porter au suicide; les uns pour se soustraire aux maux présens, les autres pour prévenir les maux à venir. On serait étonné de trouver, dans un auteur aussi philosophe que Strabon, un fait qui paraît si éloigné de la nature, si on ne savait jusqu'où peuvent aller les égaremens de l'esprit humain: on en serait étonné, surtout si ce fait étrange n'était pas démontré possible par des exemples. J'en citerai un qui paraît authentique, et qui eut lieu dans l'île d'Ioulis, l'une des Cyclades.

La loi permettait le suicide à ceux qui, parvenus à l'âge de *soixante ans*, ne sont plus en état de jouir de la vie, ou plutôt de servir la république. C'est une honte, disent-ils, de se survivre à soi-même, d'usurper sur la terre une place qu'on ne peut plus remplir, et de s'approprier des jours qu'on n'avait reçus que pour la patrie. C'est un jour de fête pour eux quand ils doivent quitter la vie; alors ils assemblent leurs amis, ceignent leur front d'une couronne; et, prenant une coupe empoisonnée, ils se plongent insensiblement dans un sommeil éternel.

Selon Valère-Maxime, on conservait publiquement à Marseille du poison préparé, qu'on distribuait à ceux qui exposaient aux magistrats les motifs qu'ils avaient de vouloir quitter la vie. Ces motifs, après avoir été examinés et discutés avec toute la prudence convenable, on évitait, avec la même impartialité, ou la facilité à accorder la demande, ou la sévérité à la refuser, afin que ceux qui succombaient à l'adversité, comme ceux qui craignaient

devoir cesser la prospérité dont ils jouissaient, ob tinssent le terme de leurs souffrances ou de leurs craintes.

Quoi qu'il en soit, la liste de ceux qui se sont donné la mort dans un état de prospérité, pour prévenir des malheurs possibles, ne serait pas longue si on voulait prendre la peine de la faire. Quant à ceux que l'adversité, ou des douleurs trop aiguës, ou des passions trop violentes engagèrent à se donner la mort, le nombre en est plus grand qu'on ne peut l'imaginer; mais ce n'était pas une raison pour qu'ils fussent notés d'infamie. *Il faut*, a dit Euripide dans sa tragédie d'Hécube, *pardonner de quitter la vie à ceux qui éprouvent des maux insupportables*. Non-seulement ces malheureux n'étaient pas toujours privés de la sépulture; quelquefois leurs testamens furent aussi valides que ceux des autres citoyens; et, quand ils n'avaient point manifesté leurs dernières volontés, leur succession était recueillie par les héritiers naturels sans qu'ils fussent inquiétés par le *fisc*. Il est remarquable que, sous le règne cruel de Tibère, où l'on prescrivait souvent les citoyens pour confisquer leurs biens, on ne poursuivait, en aucune manière, ceux qui prévenaient la mort dont ils étaient menacés.

Il résulte de ces faits, que, dans différens temps et différens pays, il y a eu des peines infligées pour le suicide; que, dans d'autres circonstances, on a laissé à cet égard toute liberté; que le suicide a été regardé comme un acte de courage, même chez les

peuples policés; enfin, que le suicide a été autorisé par les lois. Mais, quelle que soit l'époque de l'infamie attachée au suicide; quel qu'ait été le motif des peuples qui se sont permis de sévir contre des corps inanimés; quelle que soit l'opinion de tant d'écrivains sur cette question, qui a excité tant de débats,..... elle est maintenant résolue.....

Il n'y a que trop d'exemples de refus de sépulture à des suicides. Si le refus de sépulture pouvait être justifié comme application d'une peine à un délit, c'eût été sans doute pour des crimes contre le gouvernement ou contre l'ordre social. C'est ainsi que les Gracques, ces fils de Cornélie, ces citoyens si distingués par leurs qualités personnelles et par leur alliance avec les Scipions, furent privés de sépulture, après avoir été massacrés comme des séditieux qui avaient voulu changer le gouvernement établi. C'est ainsi que les partisans des Gracques furent traités, afin que cet exemple apprît à ne point former des liaisons avec les ennemis de la république.

Les conspirateurs et les traîtres à la patrie furent quelquefois privés de la sépulture, après la peine de mort qu'ils avaient subie, comme il est prouvé par les lois faites à ce sujet et par plusieurs exemples consignés dans l'histoire. J'en rappellerai un relatif à la guerre des Messéniens et des Spartiates. « Ceux-ci auraient dû succomber, s'ils n'étaient parvenus à corrompre, avec de l'argent, Aristocrate, roi des Arcadiens. Ce prince, qui avait été jusqu'alors

l'allié des habitans de la Messanie, les abandonna au fort du combat décisif, et découvrit tout le centre de leur armée.

» Ce fut par cette insigne trahison que les Lacédémoniens achetèrent la victoire la plus ignominieuse que jamais aucun peuple grec eût remportée sur d'autres Grecs. Les Arcadiens, qui ne furent instruits de cette criminelle intrigue que quand elle eut opéré ses effets, condamnèrent le roi Aristocrate à mort, le lapidèrent de leurs propres mains, exterminèrent toute sa famille, laissèrent son corps sans sépulture, et érigèrent, sur le mont Lycée, à la face de tout le peuple du Péloponèse, un monument capable de transmettre à la postérité la mémoire de cette affreuse perfidie..... Aucun Lacédémonien ne pouvait, sans rougir, jeter les yeux sur l'inscription qu'on y grava, et que deux auteurs nous ont conservée sans aucune variation. »

Non-seulement les lois, chez les Romains, ordonnèrent la privation de la sépulture pour les empereurs qui auraient prévariqué, mais elles en prescrivaient encore le mode..... C'était de traîner dans le Tibre, à l'aide d'un vil instrument, le cadavre du prévaricateur. On voulut infliger cette peine à Tibère, en ajoutant la raillerie à l'indignation et en jouant sur son nom : *Tiberius in Tiberin !*.....' crièrent les Romains ; mais des circonstances en préservèrent ses misérables restes. Vitellius fut soumis à la privation de la sépulture, après avoir éprouvé, avant d'expirer, des tourmens

et des insultes de toute espèce. Le peuple romain, qui se porta souvent à des excès, ajouta à la peine de mort et à la privation de sépulture, contre Elagabale, un outrage dégoûtant : après l'avoir mutilé et traîné dans les rues de Rome, on le plongea dans des lieux infects, et on le jeta ensuite dans le Tibre ; du moins, c'est ainsi qu'Hérodien (1) s'exprime sur ce misérable prince qui avait souillé le trône pendant près de six ans. L'imagination effrayée se refuse à l'énumération de ces monstres, traînant leur vie agitée sous le poignard des conspirateurs, entre les séditions des soldats et les révoltes des provinces, recevant, même après la mort, une peine qu'on croyoit ajouter encore, comme si la mort eût été insuffisante pour leur faire expier leur crime!..... D'ailleurs, les peines, soit qu'elles fussent imaginaires, comme la privation de sépulture pour des morts, soit qu'elles fussent réellement effectives et appliquées à des sujets animés, elles étaient, en général, peu utiles : elles ne servaient guère à comprimer des hommes pervers : toujours il y eut des conspirateurs, des traîtres à la patrie, des magistrats prévaricateurs, quels qu'aient été leurs titres, leurs fonctions et leur puissance.

(1) Hérodien, historien grec, passa la plus grande partie de sa vie à Rome, où il fut employé à divers ministères de la cour et de la police. Il vécut depuis le règne de *Commode* jusqu'à celui des trois *Gordien*. Nous avons de lui une histoire en huit livres, depuis la mort de *Marc-Aurèle* jusqu'à celles de *Maxime* et de *Balbin*.

Valère-Maxime nous a transmis l'exemple d'une privation de sépulture ajoutée à la peine de mort, infligée à un corps de troupes pour violation de discipline militaire. Cependant on trouva que cette peine était illusoire; et, outre qu'elle était inutile, elle pouvait être regardée comme injuste; car, pourquoi punir deux fois un seul délit?.... Aussi connaît-on des lois recueillies par Ulpien et le jurisconsulte Paul, lesquelles accordent aux parens la faculté d'enterrer les condamnés, pourvu qu'ils aient témoigné leur repentir suivant les rits établis par l'église.

Nous venons de voir la privation de sépulture, appliquée, comme une peine, à des délits supposés ou réels. Je trouve dans l'histoire de France des cérémonies funéraires, et tout l'appareil de la sépulture, pour punir un homme vivant qui avait rendu une place sans l'avoir défendue comme il convenait. Voici comme Saint-Foix raconte le fait dans ses Essais historiques:

« En 1523, le capitaine Franget, gouverneur de Fontarabie, ayant rendu honteusement cette place aux Espagnols, fut condamné à être dégradé de noblesse. On l'arma de pied en cap; on le fit monter sur un échafaud, où douze prêtres, assis en surplis, commencèrent à chanter les *vigiles des morts*, après qu'on lui eut lu la sentence, qui le déclarait traître, déloyal, vilain et *foy mentie*. A la fin de chaque psaume, ils faisaient une pause, pendant laquelle un hérault d'armes le dépouillait de quelque pièce de son

armure, en criant à haute voix : *Ceci est le casque du lâche, ceci est son corcelet, ceci son bouclier, etc.....* Lorsque le dernier psaume fut achevé, on lui renversa sur la tête un bassin d'eau chaude; on le descendit ensuite de l'échafaud, avec une corde qu'on lui passa sous les aisselles; on le mit sur une chaise; on le couvrit d'un drap mortuaire, et on le porta à l'église, où les douze prêtres l'environnèrent et lui chantèrent sur la tête le psaume *Deus laudem meam ne fueris*, dans lequel sont contenues plusieurs imprécations contre les traîtres. Ensuite on le laissa aller et survivre à son infamie. » En Égypte, quiconque aurait divulgué les secrets de l'initiation, aurait été puni de mort. Les Grecs, et surtout les Pythagoriciens, se contentaient de diffamer le parjure parmi eux, de ne plus prononcer son nom, et de lui faire des funérailles comme s'il était réellement mort. Voilà donc le refus de sépulture infligé comme peine à des morts, et puis l'appareil de funérailles et les préparatifs de la sépulture appliquée à un délit commis par un homme vivant. Ainsi je dirai que cette fluctuation de lois sur un même objet prouve assez qu'elle n'était que l'ouvrage des circonstances.....

Nous sommes tous persuadés que les philosophes à qui on a voulu refuser la sépulture accoutumée, auraient pardonné d'avance et sans effort à ceux qui commettaient cette injustice à leur égard; mais ni les lois de la décence, ni les mœurs publiques ne permettent pas d'abuser d'une telle indifférence.....

Diogène mettait peu d'importance à être enterré après sa mort : il le fut pourtant avec honneur.

Mais quand cet honneur est rendu à un seul homme par tout un peuple ; quand il est l'expression d'un sentiment général qui commande l'admiration, le respect et la reconnaissance, c'est sans doute le comble de la gloire. Les exemples en sont rares : cependant j'en citerai un, et c'est encore l'histoire grecque qui nous le fournit.

Les Thessaliens, opprimés sous le joug d'Alexandre de Phérès, s'adressèrent aux Thébains pour en être délivrés. Pélopidas fut chargé de cette expédition. Bientôt il soumit le tyran, mais sans en obtenir tout le succès qu'il se promettait. Quelque temps après, ce même Alexandre, profitant d'une circonstance facile, fit arrêter Pélopidas, contre le droit des gens. Ce grand homme, dans les fers, fit trembler l'oppresseur des Thébains, par la noblesse et la fierté de son caractère. Alors Epaminondas fut invité à prendre le commandement. Il y consentit, et fit bientôt connaître sa supériorité au tyran Alexandre, qui lui envoya des députés. Épaminondas les reçut ; mais il ne voulut profiter de son avantage que pour procurer la liberté à son ami, et il retourna à Thèbes.

Dans une nouvelle expédition contre Alexandre de Phérès, Pélopidas, suivi de trois cents cavaliers, se met à la tête de sept mille hommes, que les Thébains lui avaient envoyés, et campa dans un lieu nommé *Cyno-céphale*. Alexandre, qui avait une armée

de vingt mille hommes, reconnut bientôt que les forces de son ennemi étaient fort inférieures en nombre : il l'attaqua. La cavalerie de Pélopidas enfonça d'abord celle d'Alexandre ; mais l'infanterie du tyran, qui avait coupé les hauteurs, vint fondre sur les Thessaliens du parti de Pélopidas et les obligea de reculer. Pélopidas les rallia, fit prendre la fuite à l'ennemi ; et, n'obéissant qu'à son ressentiment contre Alexandre, il le cherche, l'aperçoit, court à lui et le défie au combat. Le tyran, pour toute réponse, s'enfonça dans les rangs.... Pélopidas l'y poursuit, tue et renverse tout ce qui s'oppose à sa fureur : enfin, il tombe accablé sous une grêle de traits et percé de javelots. La rage s'empare du cœur des Thébains ; ils firent des prodiges de valeur, ils mirent en déroute l'armée ennemie et tuèrent plus de trois mille hommes..... C'étaient là des obsèques dignes de leur général.... Mais, en réfléchissant sur la perte qu'ils faisaient, leur douleur fut extrême ; ils n'avaient plus d'autres sentimens ; ils se coupèrent les cheveux ; ils coupèrent la crinière à leurs chevaux, négligèrent le soin de leurs blessures, se renfermèrent dans leurs tentes et refusèrent toute nourriture..... Par toutes les villes où le corps passa, le peuple et les magistrats s'empressèrent d'aller à sa rencontre, portant des couronnes et des trophées..... Les Thessaliens exprimèrent leur douleur d'une manière si touchante, ils pressèrent les Thébains avec tant d'instances, que ceux-ci leur accordèrent l'honneur qu'ils sollicitaient de rendre les derniers devoirs

à ce grand capitaine : hommage plus glorieux que celui qu'il eût obtenu dans sa patrie, puisqu'il était l'effet d'une admiration désintéressée.

Comparez maintenant, dit Plutarque, de qui j'emprunte ces détails, comparez ces pompes funèbres, brillantes de tout le luxe que peut étaler l'or, l'ivoire, la pourpre; comparez ces dépenses excessives exigées par la violence, et cédées à regret par la crainte, comme il est arrivé à l'égard d'un certain Denys, et de cet Héphestion, pour lequel Alexandre marqua une si grande faiblesse (accompagné d'un faste si insolent et d'une cruauté si féroce). Comparez, dis-je, tout cela à l'hommage pur et spontané rendu à l'envi par des villes et des peuples divers à un citoyen qui, sans d'autre cortége que sa vertu, devint victime de son courage dans un pays étranger, et voyez s'il est un plus haut degré de gloire.

Enfin, quelles que soient les diverses opinions sur le suicide; quelle que soit la manière dont on l'envisage, il n'en est pas moins un attentat à la morale..... Il est irréfléchi ou raisonné. Dans le premier cas, c'est le désespoir qui y conduit; dans le second, c'est la démence..... L'amour-propre dirige le plus souvent la main du suicide, a dit un sage; car, tel aimerait mieux mourir, que d'être le témoin du bonheur de son amante, dans les bras d'un rival auquel elle le sacrifie; et la perte des honneurs frivoles ou d'une fortune mensongère a conduit plus d'hommes dans la tombe que la perte d'un ami, qui cependant est un bien préférable..... J'ajouterai encore que, de

tous les attentats contre l'humanité, ceux qu'on exerce injustement sur des cadavres est sans doute le moins nuisible. Mais le respect pour des personnes qu'on a chéries n'est point un préjugé; c'est un sentiment inspiré par la nature même, qui a mis au fond de nos cœurs une sorte de vénération religieuse pour tout ce qui nous rappelle des êtres que l'amitié ou la reconnaissance nous ont rendus sacrés..... La liberté d'offrir à leurs dépouilles ces tristes hommages, est donc un droit précieux pour l'homme sensible; et on ne peut sans injustice lui enlever la liberté de choisir ceux que son cœur lui dicte.....

Le chevalier Alexandre LENOIR.

DISSERTATION

Sur quelques divinités romaines qui ont passé dans les Gaules; par M. le chevalier Alexandre LENOIR, administrateur du Musée royal des monumens français, etc., etc.

LES cérémonies religieuses qui nous sont étrangères fixent notre attention, et c'est ordinairement la première chose qu'un peuple voyageur emprunte de ceux chez lesquels il habite pendant son émigration.

La nation gauloise, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, est dans ce cas-là. Personne n'ignore que les Gaulois, que l'on fait descendre du Nord, occupèrent les environs de Toulouse et les terres qui se trouvent entre les Cévènes et les Pyré-

nées. La population étant devenue trop considérable, les Druides firent valoir une loi sainte et sacrée, qui voulait qu'en vertu d'un vœu fait à une divinité, les jeunes Gaulois, nés depuis le premier mars jusqu'au premier mai, fussent envoyés, comme un essaim d'abeilles, dans des pays lointains pour s'y établir.

Ces sortes de colonies, chez les Romains, avaient le titre de *Ver sacrum*. Nos croisades, nos pélerinages, par grande troupe, ceux des Orientaux et des Mahométans ne sont que les vestiges de ce système de dévotion et de cet usage religieux.

La jeunesse gauloise, ainsi réunie, ayant Brennus pour chef, passe en Asie, elle s'y établit par la puissance des armes. Cependant, après un long séjour dans cette belle partie de la terre qu'on nomme Grèce, un sentiment si naturel à l'homme les rappelle vers la mère-patrie. Ils se réunissent de nouveau et rentrent dans leurs foyers antiques. De là, sans doute, l'introduction dans les Gaules des Dieux de l'Asie, des usages et des cérémonies qui appartenaient à la religion des Grecs, lesquels passèrent aussi chez les Romains. *Cette jeune colonie à chevelure blonde*, dit Tite-Live, *conserva long-temps la forme du gouvernement qu'elle apporta de l'Asie et qu'elle tenait de ses pères.*

D'après cela, on ne sera plus surpris de voir figurer, sur les monumens de la Gaule, les Dieux du paganisme, tels que Jupiter, Vulcain, Mars, sous le nom d'Esus, Mercure, Vénus, Cérès, Diane,

Castor et Pollux, Bacchus, et même Hercule, comme le prouvent les autels découverts à Paris en 1711, dans l'église Notre-Dame, et déposés dans le Musée royal des monumens français.

« Les Gaulois, dit Jules César, honorent par-dessus tout le dieu Mercure, ils le regardent comme l'inventeur de tous les arts, comme le guide des voyageurs et comme le protecteur de toute espèce de commerce ou de négoce ». Ils croient qu'Apollon chasse les maladies, que Minerve a donné le commencement aux manufactures et aux arts. Jupiter, ajoutent-ils, a pour partage l'empire du ciel; Mars conduit la guerre, et on a dit : *Lorsque les Gaulois vont combattre, ils font vœu d'offrir à ce Dieu le butin du combat, et, après la victoire, ils lui immolent les animaux pris sur l'ennemi.*

L'authenticité du monument dont il s'agit ne saurait être contestée; car une inscription latine, parfaitement conservée et gravée en gros caractères romains, fait voir le nom des Dieux qui y sont sculptés, ainsi que les faits relatifs à son érection. Je la traduis ainsi : *Tibère César, ayant accepté ou pris le nom d'Auguste, les commis de la navigation du territoire de Paris, les nautes, ont consacré publiquement cet autel, en action de grâces, à Jupiter, très-grand et très-bon* (1).....

(1) La gravure des monumens curieux dont je vais parler se trouve dans le premier volume des Mémoires de l'académie celtique, *tome* 1, *page* 276.

§. 1. Le premier bas-relief du monument nous fait voir Jupiter, barbu à la manière celtique, armé d'une lance ou *haste*, et ayant son aigle à ses pieds.

Baudelot, qui a écrit sur ce monument à l'époque de sa découverte, prétend que le Jupiter Gaulois, que l'on a figuré ici, pose la main droite sur la tête d'un homme en petit, à demi-nu, qu'il croit être la représentation de celui qui a érigé l'autel, qui-se met sous la protection de ce dieu. J'ai examiné le monument avec attention, je n'y ai pas vu le petit homme dont parle Baudelot, et je me suis convaincu que le maître des Dieux s'appuyait sur un aigle debout dont les ailes sont éployées. Je dois dire, à l'avantage du savant dont je parle, que le temps a singulièrement ravagé cette partie du bas-relief; que, peu exercé dans l'art du dessin, il a pu être trompé par l'indécision des formes qui restent, et qu'il a cru, dans son opinion, pouvoir s'autoriser de quelques types de médailles romaines. D'ailleurs, on sait que l'aigle est l'attribut qui caractérise essentiellement Jupiter.

Plusieurs auteurs ont confondu l'aigle, l'*accipiter* ou l'épervier avec le phœnix. Zoroastre, chef de la religion des Perses adorateurs du Soleil, enseignait que la divinité avait une tête d'épervier ou d'aigle.

L'aigle était consacré, dans les temples de Thèbes, à Teyntiris; il était le Dieu lumière et l'ennemi le plus redoutable des ténèbres. D'après cela, on ne doit plus s'étonner de voir les Égyptiens surmonter le sceptre d'Osiris, et même celui de leurs rois,

d'une tête d'épervier ou d'aigle. Cet oiseau majestueux est le symbole du Soleil et l'emblème du feu. Voilà pourquoi on le voit figurer dans les images de Jupiter, comme son compagnon fidèle, tantôt à ses pieds, tantôt auprès de lui, tenant son foudre dans ses serres, et tantôt lui servant de monture: enfin, on le représente comme le gardien, ou plutôt comme le conservateur du feu céleste. Suivant Porphire, *la majesté de l'aigle, la force et la hardiesse de son vol peignent la majesté du maître des dieux.*

§. II. Le second relief de l'autel représente Vulcain, vêtu d'une tunique courte, coiffé d'un bonnet de forgeron, ayant à sa main une paire de tenaille, et un marteau à sa ceinture.

Relativement au culte de Vulcain dans les Gaules, Plutarque nous apprend que les Gaulois ayant déclaré la guerre aux Romains, leur roi Viridomar, croyant par un vœu obtenir du succès dans ses armes, promit d'offrir à Vulcain les dépouilles des ennemis. Viridomar, loin d'obtenir du succès, fut défait et tué par le consul Marcellus; son armée fut mise en déroute, et les armes des vaincus portées en triomphe, et appendues dans le temple de Jupiter Férétrien. *Les Gaulois, sous Viridomar leur roi,* dit l'auteur des hommes illustres, *avaient promis de vouer à Vulcain les armes des Romains. Il en fut autrement. Viridomar ayant été tué, Marcellus suspend leurs armes dans le temple de Jupiter fulminant.*

Le dieu Mars paraît sur le troisième bas-relief,

sous le dom d'*Ésus* cueillant le *gui de chêne* ou la plante par excellence, dite *merveilleuse*. Cette plante était tellement révérée des Gaulois, qu'ils la considéraient comme un spécifique contre toute espèce de maladie, et c'est pour cette raison qu'ils l'appelaient *guérit tout*.

Comme on l'a souvent remarqué, les Druides, au commencement de chaque année, s'envoyaient mutuellement du *gui* par leurs disciples : *au gui, l'an neuf; salut* et *prospérité,* ajoutaient-ils. De là, dit-on, est venu l'usage de se faire des *souhaits* au renouvellement de chaque année de donner des *étrennes*. Cependant quelques auteurs en attribuent l'origine aux Romains et la reportent au règne de Romulus; d'autres la reculent au temps des anciens rois de Perse, et disent que, ce jour-là, le roi, assis dessus son trône, et paré de ses plus beaux ornemens, faisait des présens aux princes et aux seigneurs de sa cour, qu'il en recevait lui-même, et prononçait ces mots : *c'est aujourd'hui un nouveau jour pour nous.*

La coutume de donner des étrennes s'établit en France, sous les rois de la première race; et, suivant Abbo, il y avait, au pied de Montmartre, un champ consacré au dieu Mars, où les rois faisaient, tous les ans, au premier jour de mai, élever leur trône, s'y plaçaient publiquement, et donnaient audience au peuple pour tout le reste de l'année, et là ils recevaient et donnaient des présens que l'on nommait *astrènes*. Adelard, qui avait vu ce qui se pratiquait sous Charlemagne, parle des *dons* qui se faisaient

généralement par toute la nation, et particulièrement des *dons annuels* offerts par les chevaliers qui avaient la galanterie de ne présenter au roi que des objets à l'usage de la reine. Les poètes et les littérateurs avaient particulièrement le droit d'offrir au roi les ouvrages de leur composition; ce qui est confirmé par une lettre de Radbert, abbé de Corbie, écrite à Charle-le-Chauve, dans laquelle il annonce qu'entre autres *dons annuels*, il le supplie humblement de vouloir bien agréer son *livre de l'Eucharistie*.

Le coq, *gallus*, animal consacré au dieu Mars, le symbole de la vigilance, du courage et de la valeur, fut l'emblème des Gaulois : il est encore celui des Français. Les anciens avaient consacré le coq au soleil, parce qu'il annonce son arrivée par son chant; et le goût particulier de cet animal, pour les combats, en fit un des attributs du dieu de la guerre. Passons maintenant à l'examen de Mercure que l'on voit paraître sur le monument dont il s'agit.

§. III. Mercure devait nécessairement jouer un rôle sur un monument consacré au maître des Dieux, par les chefs du commerce que faisaient les Parisiens ou les nautes de Paris; aussi l'a-t-on figuré avec tous ses attributs.

Suivant l'opinion de quelques auteurs, les Gaulois sacrifiaient à Mercure, sous le nom de *Teutates*, que l'on croit être le même que le *dieu Thot* des Égyptiens. Les Druides qui, dans la doctrine qu'ils enseignaient, comme dans les rites religieux qu'ils pratiquaient

eux-mêmes, avaient adopté le système philosophique des mystères d'Isis, présentèrent le dieu Mercure à la nation gauloise comme le principe actif de la nature, comme l'ame du monde qui, en s'unissant à la matière, lui donne la force de produire les intelligences ou les dieux inférieurs, l'homme et les autres animaux.

Cette attribution particulière, donnée à Mercure, nous est suffisamment connue; mais elle se trouve authentiquement confirmée par un bronze romain représentant *Mercure-Priape*. Il y a tout lieu de penser que cette lampe trouvée à Herculanum, lorsqu'on en fit la découverte, vers l'an 1750, servait à éclairer une de ces maisons publiques consacrée au culte de Vénus; car on assure que *Pompeïa, Portici* et *Herculanum* étaient le rendez-vous des Romains qui, en cherchant à se délasser des travaux de la ville, se livraient à toutes sortes de *débauches* (1).

(1) On croit que les Romains se rendirent les maîtres d'Herculanum, sous le sixième consulat de Marius. En effet, Denis d'Halicarnasse dit que cette ville était habitée par les Romains, et qu'elle prit le tite de *colonie romaine* dans les monumens publics qui y furent élevés. D'ailleurs, outre que cette ville devint florissante par le commerce maritime qu'on y faisait, sa position la rendait tellement agréable et salubre, par la pureté de l'air qu'on y respirait, qu'elle devint dans la suite un lieu de plaisir et d'agrément pour les Romains qui y firent bâtir plusieurs maisons de plaisance. Voici ce que rapportent à ce sujet MM. Cochin et Belicard, dessinateur et architecte du Roi, dans un petit ouvrage qu'ils ont publié en

On y voit le Dieu coiffé de son *pétase* ayant la physionomie d'un satyre, et les formes raccourcies et vigoureuses que l'on donne au dieu *Pan*, aussi bien qu'au dieu *Priape*; divinités considérées comme une image mystérieuse du principe actif de la génération et de la cause agissante dans la nature : aussi le dieu Mercure est-il représenté, dans cette occasion, avec un *Phallus* gigantesque en parfaite érection, qui se termine par une tête de bélier, et sur lequel il est à cheval. Les traits de son visage, la contraction musculaire de ses jambes, l'énergie de son attitude, et principalement la position de ses

commun, quelques années après la découverte de cette ville. « Il n'est pas douteux qu'il y ait eu quelques maisons de plaisance bâties à *Herculanum* par les Romains. Les lettres de Cicéron nous font connaître celles qu'y avaient les Fabius et que deux frères possédaient de son temps, par *indivis*. Sénèque parle d'une autre maison qu'y avait eue C. César, et que le prince fit détruire quand il fut empereur, parce que sa mère y avait été détenue prisonnière du temps de Tibère; il dit qu'elle était de la plus grande beauté, et qu'elle attirait les regards de tous ceux qui passaient le long de la côte. Nous voyons, par la description que fait Stace d'une maison de cette espèce, située à Soretto, dans le golfe de Naples, qu'elles étaient ornées des morceaux les plus rares des grands maîtres de la Grèce, en peinture et en sculpture : on y voyait des chef-d'œuvres d'Apelles, de Phidias, de Policlète, etc., etc.

La lampe dont je parle fut déposée, à l'époque de sa découverte, dans le Cabinet des antiques du roi de Naples; elle passa depuis dans celui de la Malmaison.

mains, caractérisent la sensation qui l'agite, et exprime, de concert, la joie que lui donne l'espérance d'un prochain triomphe.

Comme je l'ai remarqué, Mercure, dans cette circonstance, emprunte l'énergie de Priape et les formes de Pan, du Mendès égyptien ou du dieu que les anciens appelaient *le Grand-Tout*, et qu'ils représentaient, avec une flûte à sept tuyaux, le symbole de l'harmonie universelle. De même, notre Mercure est entouré de sept petites clochettes, dont les sons modulés paraissent avoir pour but de rappeler l'harmonie qui règne dans le mouvement des sphères dont la direction appartenait aux Muses appelées aussi *intelligences*. Par une suite de la même combinaison mythologique, on a dit que Silène, triomphant, était monté sur un âne, au col duquel pendait une sonnette; il est ordinairement suivi et précédé des satyres armés de divers instrumens dont ils tirent des sons pendant la marche. J'ajouterai que j'ai vu, sur plusieurs bas-reliefs antiques, un des compagnons du vieux Silène, l'instituteur du dieu Bacchus, marcher en tête du cortége, tenant une clochette à la main, qu'il fait sonner pendant le voyage (1).

(1) *Note sur le Mercure-Priape.* — Caylus, dans son recueil d'antiquités, tome VII, *antiquités grecques*, page 177 et planche XXXVII, n° 1 et 2, a publié deux figures de bronze à peu près semblables au Mercure-Priape d'Herculanum dont je viens de parler. « L'un, n° 1, dit Caylus, en parlant de deux bronzes qu'il a

Ainsi donc notre Mercure gaulois ou *Teutatès*, serait le dieu *Cneph* des Egyptiens, le Brouma ou le *Père des Esprits* des Indiens, le Saturne des Grecs

gravés, est une espèce d'esclave ou de paysan, qui se défend avec une mâchoire d'âne. La tête de l'animal sur lequel il est monté paraît être un tigre. L'autre, n° 2, représente simplement un homme casqué et qui n'a aucune arme offensive ou défensive; il est pareillement à cheval sur un animal dont la tête est terminée par celle d'un bélier. On voit, sur le haut de la tête de ces deux figures, la bélière de la chaîne qui servait à les suspendre; cette suspension permettait à ces figures de recevoir du mouvement de l'air, et les petites sonnettes attachées aux chaînes qui pendaient de plusieurs parties des deux figures ou des animaux, sur lesquels ils étaient montés, étaient agitées.

En effet, la figure, n° 2, que décrit Caylus, a beaucoup de ressemblance avec le bronze que je décris moi-même; mais, comme ce savant ne dit pas d'où il a tiré le monument qu'il a fait graver, je ne puis croire que ce soit celui que l'on a découvert dans les fouilles d'Herculanum. Si cela était, Caylus aurait été trompé par un dessin inexact, comme je vais le prouver. D'abord, dans l'ouvrage de Caylus, l'individu représenté est porteur d'un visage agréable; son corps, composé de formes sveltes, indique la jeunesse, et sa tête est coiffée d'un casque. Dans l'autre, au contraire, le visage du Dieu est très-caractérisé; il a quelque chose de satyrique; ses membres sont énergiques, et les muscles dont ils se composent, retirés sur eux-mêmes, expriment la plus grande contraction. Ensuite, dans celui de Caylus, le personnage dont il s'agit est à cheval sur un animal composé du corps d'un serpent et d'une tête de bélier qui est dirigée horizonta-

auquel on attribuait le pouvoir de créer et de détruire. Suivant Lactance, on sacrifiait des victimes humaines à *Teutatès* comme à Ésus : *Hesum atque Teutatem humano cruore placant.*

lement dans le bronze d'Herculanum; la figure qui en est l'objet principal n'est point à cheval; mais elle est à califourchon sur son propre *phallus*, qui lui sert comme de cheval, lequel se termine en effet par une tête de bélier, mais dirigée, comme il convient, pour ne laisser aucun doute sur l'objet représenté. Dans Caylus, cette partie du monument se termine par une queue de serpent; ici, au contraire, c'est un autre *phallus* également énergique, duquel partent, de chaque côté, deux autres petits *phallus*. D'ailleurs, les testicules qui occupent la place qui leur est propre, constatent d'une manière non équivoque ce que l'on a eu l'intention de figurer. A l'un comme à l'autre monument, sept petites sonnettes sont attachées et suspendues par des chaînons, de manière à en faciliter l'oscillation.

Si c'est le bronze d'Herculanum que Caylus a publié, je dirai qu'il m'est permis de ne plus croire à l'authenticité des monumens que ce savant nous a donnés dans son excellent livre; car celui dont il est question ici n'est nullement semblable à l'original, et j'ai une seconde preuve de l'erreur de Caylus, dans un petit sceau égyptien déposé à la bibliothèque royale qu'il a décrit, *tom* VI, *pl.* XIV, *fig.* I, II et III, *pag.* 40, sur lequel j'ai fait fondre un bronze exprès pour le confronter avec la gravure. J'ai trouvé non-seulement des incorrections dans les figures, comme dans les hiéroglyphes dont il est couvert, mais encore des variantes impardonnables. Cependant le monument appartenait à l'auteur; il avait donc le loisir de vérifier le travail du dessinateur et du graveur;

Il est certain que le culte de Mercure s'est répandu, sous des noms différens, jusque chez les nations les plus reculées de l'Europe, car il est au nombre des divinités qui se trouvent chez les peuples qui côtoient la mer Baltique ou les Scandinaves.

Ces Gaulois avaient un Mercure barbu qu'ils appelaient *Mercure-Artaïen;* surnom qui, selon eux, si-

avant de le donner au public, il ne l'a pas fait. Cela prouve combien il est essentiel de ne jamais s'exposer à décrire aucun monument, si on ne l'a sous les yeux; et combien il est plus dangereux encore, dans ces sortes d'opérations, de se fier aux dessinateurs que l'on emploie. Montfaucon en est un exemple encore plus frappant que Caylus, puisqu'il a publié une infinité de petites figurines du seizième siècle pour des antiques. Je connais huit gravures du temple de Montmorillon; il n'y en a pas une de semblable; voilà ce qui arrive quand on ne dessine pas soi-même, et surtout quand on se fie à des dessinateurs ignorans : ce sont de ces erreurs qu'il faut éviter autant que possible.

J'ajouterai à tout ceci, que ce que dit Caylus n'est pas plus exact que le dessin qu'il donne du monument, quand il dit qu'il regarde ces sortes de figures comme des objets de l'amusement des Romains, et comme des représentations ridicules qu'ils plaçaient dans leurs maisons. S'il avait bien examiné le bronze dont je parle, il aurait vu, 1° qu'il avait servi de lampe; 2° qu'il a tous les caractères d'un Dieu; 3° qu'ayant été trouvé dans Herculanum, il a dû décorer l'une de ces maisons publiques consacrées aux plaisirs de Vénus. Enfin, j'ai donc eu raison de dire que ce monument représente *Mercure-Priape*, et qu'on peut le considérer comme un symbole de la *fécondité universelle*.

gnifiait *auguste*, *grand* ou *excellent* : ils avaient encore un autre dieu Mercure, auquel ils donnaient le nom de *Cessonius* : ils le représentaient avec de longues oreilles de *chèvre* ou d'*âne*, semblables à celles des *Faunes*, des *Satyres* et de *Silène* : ce Dieu présidait aux forêts et à la chasse, le principal exercice des princes gaulois. L'inscription qu'on lit encore, et que j'ai lue moi-même au-dessus de la porte de Langres, prouve que les Gaulois sacrifiaient en l'honneur d'un dieu Mercure nommé *Mercure-Porc*, car elle est ainsi conçue MERCURIO-MOCHO. *Mocho*, du celtique *moc'h*, veut dire *cochon*, selon M. Johanneau et quelques auteurs qui se sont occupés de la langue celtique. D'ailleurs, considérant comme de toute antiquité la grande consommation et les ventes considérables de porcs qui se font annuellement à Langres, il me sera permis de croire que les habitans ont dû consacrer leur ville à *Mercure-Porc*, comme au Dieu protecteur du genre de commerce qu'ils exerçaient, puisque les Parisiens, navigateurs par état, avaient mis la ville de Paris sous la protection immédiate d'Isis, et qu'ils avaient pris pour armoiries le vaisseau de la déesse, comme l'emblème des voyages qu'ils faisaient sur la Seine pour le transport de leurs marchandises.

Le culte du porc se trouve partout. Vichenou, la seconde divinité des Indiens, se transforme en porc (1); les compagnons d'Ulysse, et même le

(1) *Note tirée d'un manuscrit indien. — Vichenou métamorphosé en sanglier ou en porc. — Troisième incar-*

Démon, se changent en cochons. L'animal destructeur ou le cochon était immolé par les Grecs, en l'honneur de Cérès. Le même animal est aussi le pore céleste ou le sanglier d'Érymanthe combattu par Hercule. C'est lui qui tue Adonis et qui blesse Atys. Il est l'ourse fameuse des mystères d'Isis, que les Égyptiens portaient en grande cérémonie au son des instrumens dans la pompe Isiaque. Les femmes dansaient en cadence devant elle; et les hommes, armés de glaives, de leur côté, faisaient des simulacres de combats, et, dans leurs mouvemens furibonds, ils suivaient la mesure de la musique qui ouvrait la marche de la cérémonie. (*Voyez* la description de la pompe Isiaque, par Apulée, ainsi que la belle composition qu'en a faite M. Moreau le jeune, qu'il a gravée lui-même pour mon ouvrage intitulé: *la Franc-Maçonnerie rendue à sa véritable origine* (1).

nation de ce Dieu. — Vichenou est venu trois fois dans le monde sous la figure d'un sanglier. La première fois, pour relever la terre que l'eau de la mer avait couverte et fait pencher. Vichenou, avec les défenses d'un sanglier, la redressa, et l'eau rentra dans son lit.

La deuxième fois, pour fouiller dans la terre, afin de voir le pied de Dieu qui était sous la forme d'une colonne embrasée, lors de sa dispute sur sa préséance avec Brouma.

La troisième fois, pour détruire Éréniachader, mauvais génie qui troublait, par ses crimes, la tranquillité du monde. Éréniachader ne pouvant être tué, ni par les Dieux, ni par les génies, ni par les hommes, fut tué par un animal.

(1) Cet ouvrage, grand in-4°, se vend chez M. Fournier, rue Poupée, n° 7.

Les Syriens appelaient *Porc* la grande ourse, et ils considéraient cet animal comme un symbole du mauvais génie. Les Égyptiens l'appelaient *Chien de Typhon*, d'autres peuples lui donnaient le nom de *Chien de Calisto*. En effet, la grande ourse était adorée sur la terre sous ces différens noms. D'ailleurs, on sait que l'on offrait à plusieurs divinités des cochons particulièrement consacrés à cet usage.

Rien ne prouve que les Égyptiens aient jamais mis le porc au nombre de leurs divinités; mais il paraît certain qu'ils l'offraient en sacrifice; du moins, une peinture qui existe encore à Thèbes, dans le tombeau des rois, et dont j'ai vu le dessin chez M. Dutertre membre de la commission d'Égypte, en serait la preuve; ainsi que le suaire d'une momie, dont la moitié se trouve à la bibliothèque royale, et l'autre chez M. l'abbé de Tersan. On y a représenté une cérémonie égyptienne, par un trait noir qui paraît avoir été dessiné au pinceau (1).

Suivant Hérodote, les Égyptiens employaient des cochons aux travaux de l'agriculture. Cependant on pourrait révoquer en doute Hérodote et les auteurs qui, en parlant de l'agriculture des Égyptiens, disent qu'ils se servaient de porcs pour labourer et pour herser leurs terres, puisque rien ne le prouve, et qu'on n'a jamais vu, sur aucun monument égyptien,

(1) Caylus a gravé une partie de ce suaire, j'ai le projet de faire graver le morceau qui manque pour compléter ce monument précieux.

l'animal dont il s'agit attaché à la charrue ou à la herse. Mais on sait qu'après l'inondation du Nil, les Égyptiens conduisaient des troupeaux de porcs sur leurs terres, pour dévorer les racines des plantes aquatiques, le frais des grenouilles, des crapeaux; les œufs des serpens d'eau, et, en général, pour détruire toutes les choses nuisibles à la végétation, que les Ibis auraient pu laisser pendant le court espace de temps qui s'écoulait entre l'époque de la retraite des eaux du fleuve et celle du labour.

Les Égyptiens considéraient le porc comme un animal immonde, et l'entrée du temple était défendue aux *porchers* ou aux gardiens des porcs. Cet animal était pour eux l'emblème de *Typhon* ou du *mauvais génie;* et l'usage fréquent de sa chair, dans les repas, procurant des maladies cutanées, le porc devint bientôt en horreur dans tout l'orient où ces maladies prenaient un caractère grave et pour ainsi dire épidémique; de là, sans doute, les lois qui défendent de manger du cochon.

Suivant de Paw, les porchers égyptiens étaient distingués du reste de la nation par une longue chevelure, et ils ne pouvaient s'allier qu'entre eux; de sorte qu'ils ont constamment formé une espèce de tribu isolée des autres. Le même auteur ajoute que les Égyptiens entretenaient des porcs pour l'agriculture, et qu'ils avaient institué des fêtes, dans la célébration desquelles ils immolaient des porcs aux Dieux. Le peuple pouvait en manger la chair après la pleine lune, à compter du jour auquel le sacrifice

devait se faire; sacrifice qu'on ne pouvait exécuter dans l'intérieur du temple, et non par la main des prêtres chargés ordinairement des fonctions du sacerdoce.

§. IV. On voit encore, sur les autels celtiques du Musée des monumens français, la représentation de Vénus; celle de Castor et Pollux, divinités protectrices de la navigation. On y voit aussi une divinité barbue et cornue avec le mot *Cernunnos*, qui est gravé au-dessus de la tête du Dieu. Cette représentation singulière d'un Dieu qui m'était inconnu, et l'inscription celtique, avec une terminaison grecque, me firent penser que la figure que je voyais pouvait être celle de *Pan*, protecteur des forêts dans lesquelles les Druides opéraient leurs mystères et sacrifiaient à leurs Dieux. J'étais d'autant plus fondé à le croire, que les cornes du Dieu sont ornées de petits anneaux d'or, genre d'offrande en usage dans les Gaules; que l'un des bas-reliefs du même autel fait voir plusieurs personnages marchant en ordre et en cérémonie; et que, d'après l'inscription *Senani* qui se lit également au-dessus des figures, ces personnages auraient reçu un caractère particulier, avec le titre de vieillards, de sénateurs ou de notables de la ville, et enfin qu'ils seraient là, comme devant présider à la consécration de l'autel que les Parisiens auraient élevé en l'honneur de Jupiter, ainsi que l'indique la principale inscription.

Ce que j'ai dit du sujet précédent s'accorde avec l'opinion de Baudelot, qui, en parlant du Dieu dont

il s'agit, explique le mot *Cernunnos* par *ker* ou *cher*, qui veut dire *bon* ou *excellent*, et *Nunnos*, par *maître* ou *père*, et il dit *maître du lieu*, ou *bon* et *excellent père*. M. Johanneau pense qu'au lieu de *Cernunnos*, il faudrait lire *Kernounnos*, comme prononçaient les Latins, mot qui vient du celtique *Kernounn*, qui signifie *cornes de taureau*. Dans ce cas-là, dit-il, le nom de *Kernounnos* répondrait à *Tauricornis*, nom latin de Bacchus, et à *Tauroceros*, nom grec identique du même Dieu. Leibnitz, qui a écrit aussi sur ce monument, trouve le nom de Bacchus dans le mot *Cernunnos*, parce que, dit-il, *keren* ou *guern*, en vieux celtique, aussi bien qu'en hébreu, et *horn*, en langue germanique, signifient *des cornes*. Felibien, dans la description qu'il donne de ce monument, prétend que ces cornes sont un symbole des forces et du courage que donnent le vin et les autres liqueurs fermentées. Eccard, en parlant de ce bas-relief, rapporte, à l'occasion de la *barbe* du Bacchus gaulois, que l'empereur Julien le traite de *Bouc*, et il s'appuie de l'épigramme que cet empereur adresse au Bacchus des Celtes; elle est conçue en ces termes : *Qui es-tu? d'où es-tu? toi, Bacchus? cela ne peut être. Je ne connais que celui qui est fils de Jupiter, et qui sent le nectar; au lieu que tu pus le bouc. Aussi, est-ce faute de raisin, que tes Celtes t'ont tiré des épis de blé et d'avoine. C'est pourquoi, au lieu de te donner le nom de* Dionysios, *qui te ferait voir dérivé de Jupiter, on devrait t'appeler* Demetrios, *puisque tu viens de Cérès, appelée* Demeter, etc., etc.

D'après le discours de l'empereur Julien, il paraît certain que les Gaulois cultivaient particulièrement le blé, et que la culture de la vigne ne leur était pas aussi familière qu'elle l'est aujourd'hui, non-seulement en France, mais encore dans la majeure partie de l'Europe; en effet, ils faisaient communément usage d'une boisson appelée *zitus* par Diodore de Sicile : boisson que l'on peut assimiler à notre bière ou plutôt à notre cidre; car les Bretons appellent encore le cidre *zist* ou *gist*, suivant La Tour-d'Auvergne, qui a écrit sur cette matière.

L'usage du vin ne fut parfaitement connu, dans les Gaules, que six cents ans environ avant notre ère. On en fixe l'époque au temps qu'une colonie de Phocéens, en venant s'établir à Marseille, y planta la vigne pour la première fois. « Les Gaulois étaient si avides de vin, dit encore La Tour-d'Auvergne, d'après Diodore de Sicile, que, pour une mesure de cette boisson, ils consentaient à céder un de leurs prisonniers; de sorte que, pour un broc de vin, il n'était pas rare, dans les Gaules, de trouver un échanson. »

Une fois la culture de la vigne établie dans les Gaules, le culte de Bacchus, celui du Dieu du vin, ou du Dieu qui inspire la gaieté, y fut bientôt généralisé; et, si je consulte les diverses généalogies des mythologues de l'antiquité, sur ce Dieu, je dirai : Bacchus, Dieu du vin et des plaisirs, n'est qu'une image du Soleil, et conséquemment celle du principe de la génération universelle, ce qui l'a fait

confondre avec Osiris, et même avec Jupiter ; car, les anciens disaient en parlant du maître des Dieux : *Jupiter est idem Pluto, Sol et Dionysius.*

Ainsi, d'après toutes ces observations, je suis autorisé à croire que le dieu *Cernunnos*, que l'on voit sur notre monument celtique, est le dieu Bacchus à cornes de taureau des Grecs, ou le *Tauroceros*, tel qu'il est figuré sur un vase antique du Musée du Roi. Le Dieu y est armé d'une massue, tenant sept femmes par la main, que je crois être les Pléiades

Les anciens mythologues comptent jusqu'à trois Jupiter, symbole des trois âges du monde. Il est le Dieu créateur, la nature ou la matrice universelle, nommée *Rouach* par les Perses ; c'est le *Spiritus orbis* des Chaldéens ; le *Cneph* des Égyptiens, leur Isis, leur Osiris, tous deux mâle et femelle. Les Indiens donnent également les deux natures d'homme et de femme à Vichenou, lorsqu'ils le font paraître dans le monde, sous la forme de la déesse *Quichena*. Comme le Dieu conservateur de l'Inde, Jupiter subit des métamorphoses, qui sont autant de symboles des constellations qui marchent dans le ciel avec le Soleil dont il est l'emblème.

Jupiter se transforme en cigne, pour caresser Léda qui se refusait à ses amours. On remarquera, dans cette circonstance, que le cigne *Cycnus*, cigne céleste, est placé dans le ciel, près la belle *Andromède*, que l'on appelle *Vierge chaste*. C'est aussi le même dieu Soleil, transformé en *taureau* au prin-

temps, qui enlève la belle Europe, comme il prend la forme du cigne pour jouir de Léda, parce qu'effectivement ces deux constellations paraissent ensemble, lorsque le Soleil s'élance dans les cieux.

Le fameux Osiris des Égyptiens devient Bacchus chez les Grecs, et il conserve, dans ce pays, le nom qu'il avait chez les Éthiopiens et les Arabes, peuples voisins de l'Égypte, chez lesquels le culte de Bacchus était établi depuis long-temps.

Suivant Philostrate, il y avait trois Bacchus reconnus comme divinités; savoir : un *Thébain*, un *Indien* et un *Assyrien*.

Suivant Diodore de Sicile, le Bacchus indien était fils de Jupiter Ammon et d'Amalthée. Il fut surnommé le *Barbu*, parce qu'il portait une longue barbe à la manière des Indiens. Le Bacchus indien ou barbu était uni à Apollon, à Esculape, à Diane, et l'on ajoutait à son nom l'épithète de *Sauveur*.

Le Bacchus assyrien était fils de Cérès; il passait pour lui avoir indiqué la manière d'accoupler les bœufs sous un joug, pour le service du labourage, et Strabon, dans cette circonstance, l'appelle le *Génie de Cérès*.

Le Bacchus thébain était le plus célèbre de tous; on le faisait fils de Jupiter et de Sémelée. Les Hyades, les Heures et les Nymphes s'emparèrent du Dieu, au moment de sa naissance; elles le couronnèrent de lierre et l'entortillèrent d'un serpent dont la tête portait des cornes, afin, dit Nonnus, de retracer la double nature de Bacchus, *serpent* et *taureau*, véri-

table symbole des deux équinoxes; enfin, on l'appela *Bacchus*, *Liber* et *Dionysus*.

On a dit que le nom de Dionysus ou Dionysius, donné à Bacchus, n'était pas le nom de ce Dieu, mais celui d'un prêtre de son culte. Cependant il paraît certain que ce nom appartient essentiellement à Bacchus, puisqu'il exprime, d'une part, le nom de Jupiter, son père, et, de l'autre, celui du lieu de sa naissance, appelé *Nisa*, que l'on fixe sur les confins de l'Arabie et de l'Égypte.

On appelait Bacchus, *Liber*, pour exprimer la liberté dont il jouissait, et c'est ainsi que s'exprimait Nonnus, lorsqu'il chantait le Dieu du vin : *Viens ici, Liber, avec la jeunesse éternelle de ton beau visage, et qu'ainsi ta vigne mystique ne te quitte jamais, et que ton front soit toujours entouré de lierre.* On l'appelait aussi *Lénéen*, ce qui signifie *pressoir*, c'est-à-dire l'instrument qui sert à faire le vin. *O père Lénéen!* disait le poëte dans son enthousiasme, *puisque toutes choses sont ici remplies de tes présens, et que le champ qui t'est consacré fleurit d'un automne vineux, outre que la vendange écume sur les bords des tonneaux; ô père Lénéen, après avoir quitté tes brodequins, viens tremper tes cuisses avec moi dans le vin nouveau!*

Dans tous les temps, le vin entra dans les cérémonies sacrées, par les offrandes et les libations qu'on en faisait. On l'honorait également chez les Juifs comme chez les Gentils; et on se rappellera de la vigne d'or qui ornait le temple que le roi Hérode avait fait rebâtir. Les Chrétiens ne l'ont pas moins

respecté dans les premiers temps de leur institution; c'est ainsi que l'on voit figurer des ceps de vignes et des pampres en relief, sur le portail de nos anciennes églises, comme sur les tombeaux des saints martyrs et des évêques. La vigne signifiait le *Seigneur*, et Jésus-Christ lui-même se compara à la vigne sacrée des mystères : *Je suis une vraie vigne*, disait-il à ses disciples; *je suis une vigne, et vous en êtes le bois..... Mon père retranchera tout bois qui ne portera point de fruit en moi.*

Les Grecs reconnaissaient dans Bacchus le moteur de la végétation universelle, et ils voyaient en lui la divinité qui embellit la nature, et la féconde au printemps pour la rendre plus utile encore à l'automne, en la couvrant de fruits. Ils représentaient ce Dieu sous les traits d'un beau jeune homme qui sent pour la première fois le besoin d'aimer; des fruits, des raisins, et souvent du lierre, ornaient sa belle chevelure blonde, que l'on faisait flotter en tresses ondoyantes sur ses épaules rosées. *Il n'y a qu'à Phœbus et à Bacchus à qui la jeunesse soit éternelle, et il sied bien à l'un et à l'autre de ces Dieux de ne couper jamais leurs cheveux.*

On donnait aussi à Bacchus, comme à Osiris, pour draperie, une peau de daim moucheté, appelé *nébrys*, que l'on supposait être l'image du ciel, semé d'étoiles, dont il était le chef suprême. Le thyrse qu'on a mis dans la main du Dieu des vendanges, désigne le commandement et lui sert de soutien lorsque ses jambes s'affaiblissent, par l'usage du vin

dont ils faisaient souvent abus. Alors Bacchus chancelant, se soutient à peine sur une jambe; et c'est ainsi que les Égyptiens, pour peindre l'affaiblissement du soleil en automne, ne donnaient qu'une jambe à leur dieu Osiris.

§. v. Les noms des deux frères Castor et Pollux, protecteurs de la navigation, figurent parmi les personnages que l'on a sculptés sur le monument élevé par les Parisiens aux Dieux tutélaires de la navigation, et par conséquent protecteurs du commerce qu'ils exerçaient sur l'eau.

Au nombre des guerriers qui suivirent Jason à la conquête de la toison d'or, Castor fut un des plus remarquables : fils de Tyndare et de Léda, il se rendit, par ses hauts faits, l'égal de Neptune; comme lui, Castor fut le protecteur des navigateurs, et obtint l'apothéose. Suivant Apollodore, Castor, et Pollux son frère, fils de Jupiter, furent mis au nombre des Dieux marins, pour avoir purgé l'Archipel des pirates qui l'infestaient. L'un était habile dans l'art des armes, et l'autre dans celui de dompter un cheval : je suis donc autorisé à considérer Castor comme une divinité semblable à Neptune.

On représentait ordinairement les deux frères armés et montés sur un cheval blanc, coiffés d'une espèce de pétase ou d'un chapeau semblable à celui de Mercure, signe caractéristique de la liberté dont ils jouissaient; c'est pour cette raison que Catule les appelle *Pileatos fratres*. Sur le monument français, dont il s'agit ici, on les a représentés à pied, armé

chacun d'une lance, et tenant un cheval par la bride. Horace a dit, en parlant de Castor et Pollux : *Les Tyndarides sont une constellation brillante qui retire les vaisseaux brisés du fond de la mer.*

Quoique le sujet du beau groupe grec, conservé dans le palais de Saint-Ildephonse, en Espagne, et dont on voit quelques belles copies en France, notamment dans le jardin des Tuileries et dans le parc de Versailles, ne soit pas encore fixé par les antiquaires, je vais examiner quels sont les rapports qui existent entre les récits de la fable et les attributs que l'on a figurés sur ce marbre, en supposant cependant qu'il représente Castor et Pollux, comme on l'a dit jusqu'à présent.

Les deux enfans de Jupiter sont debout, dans une attitude simple, et dans la position d'offrir aux Dieux un sacrifice : un autel placé au milieu du groupe les sépare, et l'un d'eux, que je crois être Pollux, faisant les fonctions d'un sacrificateur, allume le feu de l'autel avec une torche qu'il tient à la main et qu'il renverse. Derrière Pollux, on voit Cybèle ou la Terre posée aussi debout, portant sur sa tête la ciste des mystères, et tenant d'une main l'œuf symbolique qui a donné le jour aux deux frères jumeaux. Castor, placé à la droite de son frère, nonchalamment appuyé du bras gauche sur l'épaule de Pollux, la tête légèrement inclinée, et le regard baissé, tient à la main la patère, à l'usage des sacrifices. Tous deux vainqueurs, l'un aux jeux olympiques, et l'autre à la course, sont couronnés de lauriers.

Castor, ayant été tué par Idas, reçut l'immortalité en qualité de fils de Jupiter. Pollux, qui aimait singulièrement son frère, ne pouvait plus vivre sans Castor; il demanda à son pere de le faire mourir lui-même pour rejoindre son frère, ou bien de partager son existence avec lui. Jupiter exauça sa prière. Ainsi Castor revint à la vie, Pollux la perdit; et, quand Pollux revoyait de nouveau la lumière, Castor rentrait dans l'empire des Ombres. Après la mort de Pollux, Jupiter les unit tous deux dans le ciel, où ils forment la constellation des *Gémeaux*.

Le culte symbolique de l'œuf s'est répandu chez tous les peuples de la terre. Chez les Égyptiens, chez les Perses, chez les Grecs, comme chez les Indiens, cet œuf mystique est l'image du monde : il donna naissance à Osiris et à Phanès; on voit l'amour sortir d'un œuf à la suite du chaos, de même Castor et Pollux percent la coquille de l'œuf de Léda, pour recevoir la lumière en même temps que la vie. Enfin, on remarquera que le culte de l'œuf passa jusque dans les Gaules, où il fut révéré par la secte des Ophites. Ainsi l'œuf des Indiens est l'œuf de *Cneph;* il est celui d'Osiris et de Bacchus, que l'on portait en cérémonie dans la pompe isiaque; c'est aussi l'œuf des Japonais, créateur du monde par l'influence du taureau équinoxial qui le fait éclore à coups de cornes.

C'est le passage continuel de la vie à la mort et de la mort à la vie, alternativement partagé entre les deux frères, que l'on a désignés dans le beau groupe grec,

par les deux flambeaux allumés, que le sculpteur a mis dans les mains de Pollux, considéré ici comme le principal personnage, ainsi que la fable nous le présente. C'est Pollux qui demande au maître des Dieux la permission de sacrifier sa vie pour la donner à son frère bien-aimé; et, pour exprimer ce sacrifice généreux, le statuaire lui a mis dans la main droite une torche qu'il renverse sur l'autel funèbre, comme il lui a mis dans la main gauche une autre torche allumée qu'il lève en l'appuyant sur son épaule, pour désigner l'immortalité dont il jouit, lorsqu'en cessant de vivre et montant vers les cieux, son frère revêt la dépouille mortelle et descend sur la terre.

L'artiste célèbre, auquel on est redevable de ce bel ouvrage, voulant indiquer sur le marbre, que Castor avait joui le premier de l'immortalité, a eu soin de lui faire tenir la droite sur Pollux. La droite, chez les anciens, était le symbole de l'Orient, de la porte céleste où le Soleil se place tous les matins pour chasser les ténèbres de la nuit et nous donner la lumière.

Castor tient de la main gauche une patère, ou la coupe dans laquelle il boit le nectar, qu'il partage avec les Dieux. Cet attribut est donc aussi un symbole de l'immortalité de Castor, ou de son apothéose au ciel, ordonnée par Jupiter (1).

(1) La patère, que l'on voit dans les mains d'un grand nombre de figures, représentées sur les tombeaux comme sur les vases grecs peints, appelés *vases étrusques*, serait un

Les deux flambeaux, si remarquables dans la circonstance, sont, comme je l'ai déjà observé, un symbole de *vie* et de *mort*. L'autel, sur lequel Pollux pose un flambeau renversé, est une image de l'autel des Dieux, constellation qui accompagne le Soleil dans sa course, tout le temps que cet astre domicilié à l'équinoxe d'automne, dans le signe du Scorpion, perd une partie de sa lumière et dégrade la nature; et si, à cette époque de l'année, je lève les yeux au ciel, je verrai la constellation des *Gémeaux*, en opposition avec celle appelée l'*Autel*, descendre à l'occident de l'horizon, lorsque l'Autel, accompagné du Scorpion, se lève à l'Orient. L'apparition de l'Autel céleste, au lever du Soleil, à l'équinoxe d'automne, serait un symbole de mort, et c'est sans doute pour cette raison que les anciens figuraient des autels sur les tombeaux, et même qu'ils se servaient de ce simulacre pour honorer les morts.

Cybèle, posée debout près de Pollux, tient dans sa main droite l'œuf sacré ou le symbole du monde. Castor et Pollux, demi-Dieux, immortels et vainqueurs de la mort, sont couronnés de laurier, comme le serait Apollon ou le Soleil lui-même. Ce

symbole de la béatitude, dont les ames vertueuses sont censées jouir après la mort; ainsi la *patère*, dans cette circonstance, désignerait que les ames heureuses, en buvant dans la coupe des Dieux, reçoivent en même temps la faculté de jouir d'un repos eternel; elle serait donc un symbole d'*immortalité*.

groupe céleste, dont on ignore le nom de l'auteur, représente donc le triomphe de l'amitié fraternelle ou la mort de Pollux, et la résurrection de Castor.

Je reviens donc à l'examen de l'antique autel de Jupiter, déposé au Musée des monumens français.

§. VI. Sur cet autel, on voit l'Hercule gaulois, armé d'une massue, et dans l'attitude de frapper un serpent qui se dresse contre lui. Au-dessus du vainqueur de l'hydre brûlante, qui, tous les ans, verse sur la nature ses poisons destructeurs, on lit le mot *Ogmios*, nom que les Grecs donnaient à l'Hercule gaulois. Ce nom, si on le traduit, peut signifier *Ductor, guide, conducteur*, qualité qu'on donnait à Apollon Musagète ou conducteur des Muses.

Selon Lucien, les Gaulois adoraient Hercule, sous le nom d'*Ogmios* ou d'*Ogmius*; ce Dieu, dit-il, avait la massue et l'arc comme l'Hercule grec; mais il était représenté comme un vieillard, ayant le visage plein de rides et la chevelure faible, c'est-à-dire dégarnie; de sa bouche sortait une grande quantité de chaînes, qui aboutissaient aux oreilles de ceux qui l'entouraient, ce qui indiquait la force de son éloquence.

§. VII. Le taureau que l'on a sculpté sur le même autel, n'est pas le seul monument gaulois, qui sert à prouver que le culte du taureau était en faveur chez cette nation guerrière. Le Musée des monumens français renferme un autre bas-relief, provenant de l'église Saint-Marcel, où cet animal symbolique est figuré couché à contre-sens, ou en sens contraire à

celui vers lequel il tourne la tête; je veux dire, qu'il est dans la posture du bœuf de Cadmus, qui, en se couchant, marqua le lieu où on devait bâtir la ville de Thèbes.

Il existe des médailles égyptiennes sur lesquelles on a représenté le bœuf Apis couché, et dans la posture du bœuf gaulois trouvé à Saint-Marcel.

On remarquera plus particulièrement encore, que le culte du taureau s'est conservé en France jusqu'au cinquième siècle environ; car, outre les monumens qui en font foi, plusieurs têtes de taureau ciselées et fondues en or ont été trouvées dans le tombeau de Childeric 1er, mort en 481. Ces bijoux précieux sont conservés à la Bibliothèque du Roi, où l'on peut facilement les examiner.

Apis, connu sous le nom de *Taureau-Apis* (1), l'une des grandes divinités de l'Égypte, n'était point un roi, comme l'ont prétendu quelques auteurs, mais l'image vivante du *Taureau*, signe céleste dans lequel Osiris ou le Soleil se montrait, à l'équinoxe du printemps, le réparateur de la nature, après les désastres de l'hiver; en conséquence, on le révérait

(1) Avant d'aller plus loin, j'observerai qu'au lieu de *Bœuf-Apis*, qui est le nom consacré au Dieu égyptien et consacré par l'usage, on devrait dire *Taureau-Apis*. C'eût été d'une part beaucoup plus convenable à ce qu'il représentait, et de l'autre plus conforme aux usages de la religion égyptienne, qui, non-seulement défendait de faire ni *bœufs* ni *moutons*, mais encore de mutiler aucun animal.

comme bon principe et comme bon génie; car la doctrine des Mages, aussi bien que celle des Druides, enseignait que le gouvernement du monde était sous la puissance de deux génies, dont l'un était bienfaisant et l'autre malfaisant, lesquels étaient perpétuellement en guerre. Par ces deux génies, ils entendaient la lumière et les ténèbres.

Les Gaulois, suivant saint Augustin, *livre* XI, *chap.* 23, reconnaissaient deux génies qui s'attachaien aux hommes dès l'instant de leur naissance; l'un blanc et favorable; l'autre noir et malfaisant : *Dusii Dæmones apud Gallos*, dit-il.

Les Gaulois appelaient donc les démons, ou *génies malfaisans*, les *Dus* (*Dusii*), qui veut dire les *Noirs*. Isidore de Séville les nomme *Dusii pilosi*, c'est-à-dire les *Noirs velus*; car il prétend qu'ils empruntaient les formes du bouc, et qu'ils ressemblaient aux satyres. De là, les traits d'un satyre donnés au Démon, avec un visage enflammé, des cornes sur la tête, et la partie inférieure du corps semblable à celle d'un bouc (1).

(1) Les Bretons, dit La Tour-d'Auvergne, qui était lui-même Breton, reconnaissent aussi deux génies qui accompagnent l'homme dès sa naissance, et qui influent particulièrement sur sa destinée ; ils nommaient anciennement le mauvais génie *Du oll*, qui veut dire *tout noir;* d'où nous avons fait depuis *Dioll*, et par extinction *Diaoul* en français, le *Diable*.

De là aussi l'origine populaire des *loups-garous*, courant,

Les Égyptiens consacrèrent dans les temples un taureau vivant, pour représenter leur dieu Apis : cet animal sacré, que l'on entretenait aux frais du gouvernement, montait sur l'autel les jours de fête, et tenait la place de la divinité. Lorsqu'il était vieux, on le renouvelait. Le culte du bœuf Apis, également célèbre chez les Perses comme chez les Japonais, passa dans la suite en Grèce, dans la Judée, dans l'Italie, ainsi que dans les Gaules ; et la fête antique des Égyptiens, connue sous le nom de *fête d'Apis*, se pratique encore, de nos jours, aux premières époques du printemps, sous le nom de *promenade du bœuf-gras*.

Il serait donc absurde de voir, dans Apis, un roi d'Argos, fils de Jupiter et de Niobé, lequel passa

la nuit les champs, les villes et les villages. Ce peuple supposait que les *loups-garous* étaient des hommes méchans ou de mauvais sujets, qui, en se vouant au Diable, obtenaient de lui la possibilité de se transformer la nuit en loup pour désoler le monde, et la permission de reprendre, le jour, la forme humaine et la faculté d'habiter avec les autres hommes : c'étaient les Lamies des anciens.

Les Lamies sont des esprits qui ne se montrent jamais que la nuit, de vrais loups-garous qui dévorent les enfans. Les Lamies, dit-on, sont fort enclins à l'amour ; elles sont très-lascives et extrêmement friandes de la chair humaine, surtout des belles personnes ; elles les attirent à elles, sous les apparences du plaisir et de la volupté, pour les dévorer ensuite. Leur nom vient de *Laimos*, gloutonnerie.

en Égypte, après avoir cédé le trône à son frère Égiale, et il fut connu sous le nom d'Osiris, et considéré comme l'époux d'Isis.

Il est vrai que les astronomes égyptiens avaient reconnu le signe du taureau pour le lieu de l'exaltation de la Lune, et par conséquent comme le temple dans lequel Isis avait établi son domicile et son siége. Suivant Érathostènes, le taureau est le simulacre d'Io. Les Indiens ont également le culte de leur vache sacrée, sous le nom de *Vache désirable*. Ne verra-t-on pas dans ce signe le fameux taureau qui sut charmer Pasiphaée, nom que porte l'une des Pléiades, ou des étoiles qui se trouvent groupées sur le dos du taureau céleste? *Pasiphaée amoureuse*, dit la fable, *suit les pas du taureau qui a la blancheur de la neige*. Cette phrase n'est-elle pas une peinture parfaite du Soleil printanier qui ouvrait l'année, chez les Égyptiens, sous le signe du taureau? Suivant Théon, il est le père du Minautore, monstre composé des parties de l'homme et de celle du bœuf. Selon Euripide, il est sous cette forme mâle et vigoureuse, Jupiter, ravisseur, en Crète, de la belle Europe : ce qui fit dire aux poëtes que le maître des Dieux, par reconnaissance des tendresses de cette femme, le plaça dans le ciel. Il était le taureau de Neptune, le même qui chargea Cadmus sur son dos. On l'appelle aussi le taureau de Marathon; c'est lui qui donna naissance à Orion, petit-fils d'une Pléïade. Enfin, c'est le même taureau que monte Mithra dans la religion des Perses; c'est lui qui

brise l'œuf orphique au Japon, et qui donne la fécondité à la Lune. On le représentait quelquefois couché; mais, chez les Égyptiens, plus communément debout, tel qu'il est sculpté sur le monument de notre muséum, comme je l'ai observé plus haut. Souvent aussi on le trouve figuré sur des pierres gravées et sur des bas-reliefs, dans l'attitude d'un taureau furieux.

D'après toutes ces observations, on ne peut douter que le bas-relief de l'autel gaulois dont il est question ne soit l'image du taureau céleste que l'on voit paraître sur la plupart de nos monumens antiques, et que l'on retrouve dans toutes les fables mythologiques; d'ailleurs, Plutarque nous donne une preuve authentique du culte du taureau, quand il dit que, sous le consulat de Marius, une armée considérable, composée d'Ambrons, de Teutons et de Cimbres, après avoir passé l'Adige pour forcer Rome, proposèrent une honnête capitulation aux Romains qui avaient défendu le fort, jurèrent, par leur *taureau d'airain*, d'observer les conditions du traité. Après leur défaite, le consul Catulus fit porter ce même taureau dans sa maison, comme une glorieuse dépouille et comme le monument le plus précieux de sa victoire. Grégoire de Tours dit aussi, en parlant des Dieux des Gaulois, qu'ils érigèrent en divinités les *forêts*, les *eaux*, les *oiseaux*, et plus particulièrement encore le *taureau*. Tacite ajoute à ceci que les anciens Germains étaient dans l'usage de peindre l'*image du taureau* sur leurs

enseignes, et de les déposer dans les bois qui étaient leurs temples.

§. VIII. Vénus, Déesse des amours, l'image de la beauté parfaite, embellit de ses formes agréables l'autel celtique de notre muséum. Les Parisiens lui adressaient des vœux pour la prospérité du commerce qu'ils faisaient sur la Seine. Vénus, née du sein des eaux, suivant les anciens, s'alliait au dieu Neptune et présidait à la navigation; de là, sans doute, la grande quantité de temples qu'on lui a élevés sur les bords de la mer; de là, cette double forme de *femme et de poisson* qu'on lui donne; de là aussi l'origine des srènyes, etc., etc. *Vénus*, dit Posidipe, *accordera une heureuse navigation à ceux qui l'invoqueront, et même, au fort de la tempête, elle adoucira les flots irrités.*

§. IX. C'est encore par une suite de l'imitation des usages et du culte des Romains, que les Francs déifièrent les premiers rois de France et qu'ils placèrent au-dessus de leurs têtes le *limbe sacré* ou l'auréole mystérieuse que l'on voit briller sur la tête de la sainte Vierge, sur celle de Jésus-Christ, comme sur celle des saints.

Enfin, les Gaulois, divisés par cantons, outre les grands Dieux reconnus par la religion, avaient adopté des divinités particulières ou topiques, qu'ils invoquaient suivant les positions heureuses ou malheureuses dans lesquelles ils se trouvaient; ce qui a donné lieu à de grandes superstitions indépendantes de celles auxquelles le peuple était assujéti, par un gouverne-

ment entièrement soumis à la puissance des Druides. Le culte de la majeure partie des divinités topiques, locales et de circonstance de la Gaule, a traversé les siècles pour arriver jusqu'à nous, et on en trouve encore la tradition dans l'esprit populaire des départemens de la France.

Le chevalier Alexandre LENOIR.

LÉGENDE

DU BIENHEUREUX ROLAND,

PRINCE FRANÇAIS.

Par M. Louis de MUSSET.

LES grands auteurs que nous avons consultés ne nous permettent pas de douter que le bienheureux Roland ne soit issu de la princesse Berthe, sœur de saint Charlemagne; mais les uns disent que Roland fut comte de Gastinois, et les autres qu'il succéda, en qualité de gouverneur d'Angers et du Mans, au comte Milon ou Miles.

Nous ne voulons point affliger les habitans du Gastinois en cherchant à prouver que le véritable Roland n'a pas été un de leurs comtes. Ce seigneur, étant jeune, a pu recevoir de Charlemagne le comté

de Gastinois, et conserver cette seigneurie, en acquérant celles de Blaye et du Mans. Nous sommes même portés à croire, contre l'opinion de Jean Bourdigné (1), que Roland a été comte d'Angers. Eginhart nous apprend qu'il eut le commandement général de l'Armorique, et nous sommes persuadés qu'il était digne des premiers honneurs et des emplois les plus importans.

Entre les autres barons de la cour de saint Charlemagne, un des plus distingués, tant en conseil qu'en exécution de hautes entreprises, était le prince Milon. Aussi l'empereur lui donna sa sœur Berthe en mariage; mais il n'est pas très-certain que Roland fut le fils de ces deux illustres époux. On croit entrevoir que Charlemagne aima trop la princesse sa sœur. Les héros ne sont pas à l'abri des tentations du diable, que les payens nommaient Amour.

Le saint empereur a péché..... gardez-vous de croire qu'il n'ait pas fait pénitence! Chacun sait qu'il appela saint Gilles à sa cour, et que, pendant la messe, un ange descendit du ciel, et déposa, sur l'autel où saint Gilles célébrait, une cédule qui contenait des indulgences pour certain gros péché que l'empereur n'osait avouer. Encouragé par l'apparition de l'ange, Charles se confessa et reçut l'absolution. Est-ce pour avoir donné le jour au plus brave des braves que l'empereur fut mis au nombre des pénitens? L'histoire ne le dit pas; mais il faut avouer

(1) Annales des comtes d'Anjou, in-folio, 1529.

qu'un guerrier aussi aimable, aussi courageux que le fils de Berthe, méritait bien de naître. Dès ses premières années, le jeune prince montra les plus heureuses dispositions. Miles, comte d'Angers et du Mans, le chérissait avec passion, et prit soin de l'instruire. Il en fit un chevalier accompli. Roland parut à la cour lorsque Charlemagne y fit venir deux moines écossais qui, nouvellement débarqués d'Irlande en France, allaient publiant par les cités qu'ils avaient *science à vendre, et que qui en voudrait acheter vînt à eux.* Ce fut en s'entretenant avec ces moines *moult grands clercs et de sainte vie*, que Roland perfectionna son éducation. Ses frères imitèrent son exemple. J. Bourdigné, dans ses très-véridiques Annales d'Anjou, les nomme tous les trois. L'aîné fut Thierry, qui, suivant l'annaliste, eut le comté d'Angers après leur père : le second, Geoffroy, *occis jeune en une bataille vers Danemarck :* le troisième, Beauldouin; il assista le preux Roland à la bataille de Roncevaux.

Ces quatre seigneurs étaient soutiens de chrestienté et terreur des infidèles. Le très-éloquent et noble historiographe Nicole Gilles (1), indiciaire et secrétaire du très-prudent et victorieux roi Louis XI, nous apprend qu'au temps de Miles et de ses fils, *il n'y avait plus de livres en France ; ils avaient été perdus et bruslés par les grans guerres que les Gots*

(1) Cet auteur est mort en 1503. Son ouvrage a eu plusieurs éditions; il a été traduit en latin.

Sarrasins avoient faites en la chrestienté; mais les deux moines écossais possédaient la science *par don de Dieu*, et la communiquaient d'une manière facile, presque miraculeuse et qui convenait fort à des jeunes gens d'aussi grande qualité que les fils de la princesse Berthe.

Ce qui distinguait Roland de ses frères, ce qui l'élevait au-dessus de tous, c'était le vif désir qu'il avait de combattre les infidèles, et de sacrifier sa vie pour la défense de la foi. Il était bien jeune encore lorsqu'il partit, avec son frère Thierry, pour aller combattre les Huns, et cependant il fit dans cette guerre des prodiges de valeur. Il ne se distingua pas moins contre les Bretons qui, s'ils n'étaient pas des mécréans, étaient des rebelles.

Charlemagne avait vaincu les Saxons, conquis toute l'Angleterre, porté secours au pape et à l'empereur de Constantinople, délivré Jérusalem de la servitude des Sarrasins (1), et remporté de grands avantages sur ces mêmes Sarrasins en Espagne, lorsque se promenant pendant la nuit dans sa chambre, et *considérant une grande voye blanche qui apparaît au ciel entre les étoiles, tirant des marches de France vers Espagne et Galice, il aperçut en l'air un homme de moult belle et vénérable stature.* C'était saint Jacques. Après s'être fait connaître pour fils de Zébédée,

(1) Le magnanime Charles, fils de Pepin, avait été conduit d'une manière miraculeuse à Jérusalem. Il faut en croire les conteurs du temps passé, plutôt que les critiques modernes.

pour frère de l'évangéliste saint Jean, pour cousin germain de Jésus-Christ, l'apôtre saint Jacques représenta à l'empereur qu'on était *moult esmerveillé qu'il n'eût pas encore conquis la terre de Galice.* « *C'est dans cette terre*, lui dit-il, *que mon corps gît inconnu et sans être réverré. Le signe qui t'apparoist au ciel, et que les tiens y verront jusqu'à la fin des siècles, te montre le chemin que tu dois suivre si, docile aux ordres de Dieu, tu prends la généreuse résolution d'expulser les Sarrasins, et d'offrir aux chrétiens des moyens sûrs et faciles pour venir visiter mon corps et mon sépulchre.* »

Charlemagne, après avoir reçu par trois différentes fois un avis de si grande importance, partit à la tête d'une nombreuse armée. Les murailles de Pampelune et des autres villes tombèrent devant lui. Il se rendit maître de Compostelle, y fonda une belle église en l'honneur de saint Jacques, et, arrivé aux dernières limites d'Espagne, ficha sa lance en la mer, et revint en France.

Aygoland, très-puissant entre les Sarrasins, reconquit bientôt après l'Espagne, et y tyrannisait les chrétiens. L'empereur envoya contre ce mécréant l'illustre Miles, comte d'Anjou et du Maine. Roland marcha sous ses ordres dans cette expédition, et eut la douleur de l'y voir périr. Miles termina glorieusement sa carrière. Les prodiges ne furent pas moins multipliés sous ce chef qu'ils ne l'avaient été lorsque Charlemagne commandait en personne. On vit sur-

tout avec un saint respect les lances des chrétiens qui devaient, en combattant, obtenir la palme du martyre, prendre racine et se couvrir de feuilles et de fleurs. La bataille générale, précédée de combats particuliers de dix contre dix, de cent contre cent chevaliers, fut très-meurtrière, et la victoire resta longtemps indécise. Enfin, Aygoland abandonna le champ de bataille, et les Français, vainqueurs, s'en retournèrent dans leur pays.

Aygoland les voyant partis, leva une grande armée et s'avança d'abord jusqu'à Agen dont il s'empara; Charles marcha contre lui et reprit Agen. Aygoland se rendit ensuite maître de Xaintes; Charles le chassa de cette forteresse, le repoussa jusqu'en Espagne, et d'un coup de son *espée Joyeuse*, *tua et occist* cet ennemi des chrétiens. Roland, après la mort d'Aygoland, combattit Ferrogut, géant de la race de Goliath. Ce géant, venu de Syrie, avait triomphé sans peine d'Ogier le Danois, et d'un grand nombre d'autres illustres chevaliers; mais il succomba sous les coups du neveu de Charlemagne qui le frappa au nombril.

Les Français eurent encore à combattre le *roi de Sébille*, *Laumatour de Cordes*. Ils triomphèrent de ces redoutables ennemis, mais ils ne purent se préserver de la perfidie de l'infâme Ganelon ou Ganes, dont la mémoire sera éternellement en horreur à tous les chrétiens.

Charles était prêt à retourner en France, lorsqu'il fit réflexion que Marsille et Balligant, qui tenaient

la cité de Saragosse, étaient encore Musulmans, et qu'ainsi il y avait peu à compter sur la foi qu'ils avaient jurée au vainqueur. Il voulut que ces deux rois renonçassent à toute alliance avec le souldan de Babylone, et se fissent chrétiens. Ganes ou Ganelon fut, par l'avis de Roland, député vers les deux rois de Saragosse.

Quelques auteurs disent que, depuis la mort de Miles, la princesse Berthe avait épousé en secondes noces le perfide Ganes. La négociation dont il était chargé lui parut périlleuse; il sut mauvais gré à son beau-fils Roland de l'avoir exposé à être mis à mort par les Sarrasins, et dans son ame il jura de se venger, dût-il, pour faire périr Roland, perdre l'armée entière du noble roi des Français.

C'est ici que l'auteur du poème de Roncevals (1) commence sa narration :

> Charles li Rois à la barbe grisaigne,
> Six ans tout pleins a été en Espaigne,

a tout conquis,

> Fors Saragoze au chef d'une montaigne.
> La è Marsille.

Ganes vient le trouver. Marsille et ses Sarrasins croient que Charlemagne est bien vieux, qu'il a plus

(1) Le roman de Roncevals, manuscrit dont M. Guyot des Herbiers prépare une édition qui ne peut manquer d'être favorablement accueillie.

de deux cents ans. Ganes les détrompe, et les assure que si Roland, Olivier et les douze pairs n'existaient point, Charlemagne ne serait plus tenté de faire la guerre. On prend donc dans le conseil des Sarrasins, et de concert avec le perfide député, la résolution de préparer une embuscade à Roncevaux, et d'y faire périr l'élite de l'armée française, lorsque Charlemagne, déçu par les feintes promesses de ses ennemis, aura passé les défilés des Pyrénées.

Ganes, de retour auprès de Charlemagne, lui rend compte de son ambassade, et lui présente les clefs de la ville de Saragosse, en lui annonçant que Marsille se met à sa discrétion. Sur le rapport de l'envoyé, l'empereur ordonne que l'armée regagnera la noble France. Ganes demande pour Roland l'honneur de commander l'arrière-garde. L'empressement qu'il montre pour faire obtenir cette espèce de faveur à son beau-fils, le rend suspect : mais un cœur magnanime, lors même qu'il se croirait trahi, ne reculerait pas, et braverait tous les dangers, surtout s'il s'agissait de défendre son roi et sa patrie. Aussi Roland demande à l'empereur le commandement que Ganes a sollicité pour lui. L'auteur du poème que nous avons cité lui fait dire :

Donnez me l'arc, lo gant et lo baston ;
Je vos plevis qn'il a fait traison.
Li emperere en baisse le menton,
Tire sa barbe dont blanc sunt li grenon,
Plore, lui don' l'arc, lo gant, lo baston.

Roland s'arme :

Ceint Durandau dont li poings fut dorez ;
Hamte ol moult, li fert fu acerez ;
Ses gonferons fu blancs a or listez.
Monte ou cheval mult fu ben acermez.
Bien semble prince de bataille adurez,
Gi de ses armes fu forment redotez.
Sur Velatif, son cheval, est monté.

lorsqu'il voit venir contre lui les Sarrasins, Olivier l'engage à sonner du cor :

Compaing Roland, car sonnet votre cor ;
Quand lorra Charle retornera alor.
Respond Rolant : trop fous seroie lor ;
En douce France en perdroie m'onor :
Ains y ferai grand cops de Durandor.
. . . . . .
Mese veut mourir que France en soie blamée.

on se prépare au combat ; l'archevêque Turpin donne la bénédiction :

Por pénitence lors commande à ferirs.

Olivier et les douze pairs font des prodiges de vaillance. Les Français sont vainqueurs ; mais leurs chefs triomphent en perdant la vie. Le brave Roland qui se désolait de la mort d'Olivier,

Prit l'olifant, faiblement le sonna.

Le roi l'entendit et résolut de revenir sur ses pas.

Cependant Roland rassembla auprès de l'archevêque Turpin les corps de ses frères d'armes; le prélat blessé mortellement les bénit, et fit des prières pour eux. Roland étant près d'expirer, un Sarrasin s'avança pour lui enlever son épée. Le généreux guerrier, à la vue de l'infidèle, reprit ses forces:

Dessus le tertre avait deux pins floris,
Et deux perrons qui fut de marbre bis;
Là vint Roland. . .

Le Sarrasin l'attaqua, et le paladin tua cet ennemi à coups de son cor d'olifant; puis il essaya de briser son épée, et s'écria : O Durandal!

Ne vous ait hom' qui port'autre.
A mon vivant ne me serez tollue.
. . . . . .
Dex ne soffrez que France en soit honnie.

Les efforts de Roland sont vains, Dieu ne veut pas qu'il brise son épée. Alors le paladin enfonça cette arme redoutable en un marais :

Si a coisi un fontenil rouant,
Plein de venin et plein d'enteschement.
. . . . . .
Dedans la gete
Est et sera de ci au finiment.

L'auteur des très-élégantes et copieuses annales de France rapporte ces faits mémorables d'une manière un peu différente.

Après avoir de son épée Durandal pourfendu un Sarrasin, de la tête jusqu'à la selle, tellement qu'il coupa tout outre l'homme, la selle et le cheval, le valeureux Roland se fit jour jusqu'au lieu où était Marsillon et le tua. « En cette bataille furent tous les compaignons de Roland tués, et lui navré de quatre lances et grièvement féru de perches et pierres; mais toutefois par l'aide de Notre Seigneur, il échappa vif d'entre les Sarrasins. »

» Quant Belligant sçut la mort de son frère Marsillon, s'enfuit lui et ses Sarrasins. Beaudouin et Thierry et aucuns peu de chrestiens estaient dedans parmi le bois et se massaient pour la paour des Sarrasins, et Charlemaigne et ses gens qui rien ne sçavaient de l'occision des chrestiens, passaient les portes de Cesarée. Lors commença Roland, ainsi blessé qu'il était, à aller parmi le champ de bataille, dolent de la mort de tant de nobles hommes qu'il voiait, et s'en alla droit à la voye tirant après Charlemaigne parmi le bois. Tant alla qu'il vint jusqu'au pied de la montaigne de Cesarée, au-dessous de la valée de Roncevaulx où il trouva un beau preau d'herbe vert ouquel avait un bel arbre et un grand perron de marbre. Là descendit de cheval et s'assit pour soy reposer; car il estait si las des grans coups qu'il avait donnés et receus qu'il se trouva si malade que plus ne se pouvait soustenir, et se mist le visage vers Espaigne, en faisant de griefves complaintes, et surtout regrettait son oncle Charlemaigne, et dist que pour le reconforter, il voulait qu'il le trouvast

mort le visage devers ses ennemis, affin qu'il ne dît pas qu'il eût fui, et lors tira son espée Durandal toute nue; et après qu'il l'eut longuement regardée, il commença à la regretter comme en plorant et disant : Espée très-belle, claire et flamboyante, remplie de biens et de vertus, celui qui te portera ne sera deceu par fantosme ne illusion, aura en son aide la divine vertu; par toi ont été maints Sarrasins vaincus, et la foi chrestienne exaulcée. O quantes fois ai-je par toi vengé le sang de J. C.! et quantz ennemis de la foi ai-je par toi occis tant Sarrasins que Juifs! J'aurai trop grant douleur se mauvais paresseux chevalier te possede après moi. Je seraye trop courroussé se Sarrasin, Juif ou autre ennemi de la foi de J. C. t'est en sa possession. Et en ce disant, la leva contremont et en frappa trois coups sur le perron qui là estait pour la cuyder, briser et rompre de paour qu'elle ne vinst ès mains des infidelles, et frappa de telle puissance qu'il brisa ledit perron de marbre tout au travers, et demoura son espée saine et entière. Quand il vist qu'il ne la peut briser, son cor d'yvoire mist en sa bouche, et commença à corner de si grant force comme il peut, affin que s'il y avait ille près aucuns chrestiens mussez qui allassent à lui, et qne ceux qui avaient jà passez les ports retournassent et prinssent son espée et son cheval, et sonna sondit cor de si grant force et vertu qu'il se fendit par la force du vent; et tant s'efforça de souffler qu'il se rompit les nerfs et les veines du col. Le son et la voix

du cor de Roland alla miraculeusement jusqu'à l'ouye de Charlemaigne par le conduit de l'ange, et avait ledit Charlemaigne jà logé son ost en une vallée deçà les ports qui encores est appelée le vau de Charlemaigne.

» Tantost que Charlemaigne eust entendu le cor de Roland, il doubta bien qu'il avait aucun inconvénient et besoing d'ayde, et voulut retourner. Il estait jà loing de Roland huit lieues ; mais le traistre Gannes qui était cause de cette malle adventure, et entendait bien le cas dist audit Charlemaigne : Sire, il n'est jà besoing que vous retournez pour paour que vous ayez de Roland; car il a de coustume de sonner son cor à petite occasion, et croy qu'il va de cette heure chasser et cornant après aucune beste en ce boys.

» Quand Roland eut ainsi sonné son cor, et que les nerfs et les veines lui furent rompues, il commença à affaiblir et avait merveilleusement grant soif pour le grand travail qu'il avait pris et le sang qu'il avait perdu par les playes qu'il avait reçues. A Beaudouin son frère qui à lui estait survenu au son du cor, feist signe (parce qu'il était si altéré de la peine, chaleur et travail qu'il avait soustenu et perdu son sang qu'il ne pouvait plus parler), qu'il lui donnast à boire. En grant peine se mist d'en chercher ; mais trouver n'en peut ; et quant il retourna à lui, il le trouva presque mort. Il benist l'ame de luy, son cor, son cheval et son espée, print et s'en alla droit à l'ost de Charlemaigne.

Thierry semblablement survint là où Roland estait avant qu'il mourust. Fermement le commença à plaindre et regretter, et lui dist qu'il garnist son corps et son ame de confession à Dieu. Ce jour même avant la bataille, s'estait le bon Roland confessé et receu le corps de J. C., ainsi que de coutume estait lors aux vaillans batailleurs. Lors Roland leva les yeux vers le ciel, à Dieu se confessa, et cria mercy, et sa benoiste ame partit de son corps et l'emportèrent les anges en perdurable repos où elle est en joye sans fin par la dignité de ses mérites en la compagnie des glorieux martyrs. »

Suivant Nicole Gilles, l'archevêque Turpin n'était point resté à l'arrière-garde; il était avec l'empereur, et ce fut en célébrant la messe devant ce prince qu'il eut révélation du martyre et de la fin glorieuse du bienheureux Paladin. Il vit les anges le conduire au ciel, tandis que les démons emportaient en enfer une multitude de Sarrasins. L'archevêque rendit compte de cette vision à Charlemagne.

« Tantost après vint Baudouin sur le cheval de Roland, et racompta tout comme les choses avaient esté, et comme il avait laissé Roland mort, dont se sourdit moult grant cry à l'ost de Charlemaigne, et sa compaignie bien courroucés et déplaisans se repassèrent les ports, et retournèrent vers Roncevaulx. Au lieu viendrent où Roland gisait mort, et le trouvèrent le corps à l'envers et les mains croisées sur son estomac. »

La douleur que conçut Charlemagne à la vue du

corps inanimé de son neveu fut encore augmentée en reconnaissant le corps du noble Olivier, lié à quatre pieux et écorché depuis la tête jusqu'aux pieds. « Lors il jura par le Dieu tout-puissant qu'il ne cesserait de courir après ses ennemis jusqu'à ce ce qu'il les eût trouvés et détruits. » Il les rencontra près de Saragosse, tua de sa main le roi Balligant et s'empara de sa ville. Ce jour, disent nos Annales, *advint son merveilleux miracle que Dieu fit en faveur de Charlemagne et de ses gens : car le soleil se tint en estant immobile à l'endroit du lieu qu'il est à l'heure de midy l'espace de trois jours entiers, sans ce qu'il obscurcist ne fist nuyct durant le temps que chrestiens chassaient Sarrasins.*

On embauma les corps de Roland et d'Olivier. On les transporta à Blaye en l'abbaye de Saint-Romain. Charlemagne fit à cette abbaye de grands dons, et ordonna que l'épée Durandal et le cor d'Oliphant de son brave neveu seraient suspendus sur le tombeau qu'il lui fit élever.

La trahison de Gannes fut avérée et ne resta pas impunie. D'abord plainte fut portée contre lui par Thierry, frère de Roland; puis la belle Aure, amante du défunt, sollicita avec tant d'ardeur le jugement qu'il ne fut pas différé.

L'affection que Roland avait conçue pour cette dame était approuvée par leurs parens, et l'illustre Paladin eût été dans l'état de mariage le modèle des époux et des pères; mais il ne vécut pas assez longtemps pour recevoir la bénédiction nuptiale. Aure,

sa fiancée, fut l'unique objet de sa tendresse, et le jeune Tobie ne fut pas plus discret et plus chaste que lui. Combien Gannes était coupable d'avoir séparé un tel couple ! qu'il était juste qu'il expiât ses forfaits ! Ce monstre ayant nié tous les faits allégués à sa charge par la belle Aure et le brave Thierry, la haute condition des parties exigeait qu'on eût recours aux armes. Gannes prit pour champion un guerrier nommé Pinabel ; mais Thierry combattit en personne, et fut vainqueur. Gannes, convaincu de crime par les aveux et la défaite de celui qui s'était chargé de le défendre, fut écartelé. C'était depuis long-temps le supplice réservé aux infâmes et aux traîtres.

Depuis la malheureuse journée dans laquelle Roland perdit la vie, l'empereur n'eut plus que peines et douleurs. Souvent il appelait à grands cris ce guerrier qu'il ne devait plus revoir. « O mon doux neveu ! dextre bras de ma puissance, disait-il, en se lamentant, honneur de France, espée de justice, prouesse comparée à Judas Machabée, semblable à Samson-le-Fort, à Saül et à Jonas comparé par fortune de mort; en bataille, chevalier très-sage et très-aimé, défenseur des chrestiens, détruiseur de la gent sarrazine, lignée royale, garde et conduite des osts et batailles, défenseur des veuves et orphelins, sage en jugement, pourquoi ne suis-je mort avec toi? Tous les jours de ma vie me conviendra plorer l'ame de toi, combien qu'elle soit avec les anges en la compaignie des saints martyrs. »

Dans les instans où le magnanime empereur était plus calme, il chantait à la louange de son neveu un hymne dont Bourdigné nous a conservé un fragment.

Tu patriam repetens, nos tristes orbe relinquis;
Te tenet aula nitens, nos lachrymosa dies.
Sex qui lustra gerens : orto bonus in super annos,
Ereptus terris latus ad astra redis.
Ad Paradisiacas epulas te cive recepto,
Mœstu gemit tellus, gaudet honore polus.

Tout ce que nous venons de rapporter de Roland était connu de la France entière, et regardé par tous comme très-véritable, lorsque, dans le seizième siècle, un malheureux esprit de contradiction et de révolte s'empara de quelques savans qui corrompirent les aimables cavaliers et les belles dames de la cour. Nos traditions les plus respectables furent attaquées par une orgueilleuse critique. On refusa de croire que Roland fût au nombre des martyrs; on en vint même jusqu'à douter de l'existence de ce grand défenseur de la foi. Nous trouvons dans les Annales de Papyre Masson, imprimées en 1578, le passage qui suit. Nous le rapportons en latin, afin de ne pas rendre trop vulgaire une opinion qui, si elle était adoptée, tendrait à diminuer la gloire du plus illustre de nos paladins.

PAPIRII MASSONI ANNALIUM

Liber 2, *pag.* 97;

(in-4°, *Lutetiæ*, *apud* N. Chesneau, 1578.)

Secutum est bellum Hispanicum, adversùs Mauros hostes christiani nominis qui provinciam illam occupaverant. Saltu Pyrenei superato (Carolus Magnus), omnia quæ adiit oppida atque castella in deditionem accepit. Cujus rei Einhardum autorem habeo, eique præstat fidem habere quam Roderico Toletano de Caroli in Hispaniam expeditione aliter scribenti : præsertim cum illo antiquior Benjaminus genere Hispanus, religione Judæus, qui Alexandro tertio et Ludovico septimo Francorum rege vixit, Hispaniam, cùm ab Israëlitis occupata fuisset, à Carolo Pipini filio expugnari cœptam referat, eo libello cui Mazzaghoth ceù itinerario nomen est. In reditu vasconicam perfidiam Franci experti sunt. Vascones enim in summo saltu positis insidiis, extremam agminis partem sub occasum solis improvisò adorti profligavêre, interfectis Ægharto regiæ mensæ præposito. Anselmo comite Palatii et Rolando Britannici littoris præfecto, qui ab Einhardo nominantur. Hic Rolandi casus et Francorum cædes, infinitis fabulis posteà initium dedere. Quarum scriptorem

faciunt Tilpinum, Rhemorum pontificem. Ac fabulæ quidem illæ admodùm antiquæ sunt, nam apud Matthæum et cæteros britannicæ historiæ scriptores, reperio Gulielmum Lugdunensis secundæ dominum, quæ Normania hodiè est, instructa jam acie adversùs Haroldum, regem Anglorum, cecinisse Rolandi carmen, quo militum suorum animos ad pugnam accenderet. Dantes Aligerius insignis poëta, de Rolandi eburneo corna, de Francorum cæde, de Ganelonis proditione multa cecinit. Laonicus in græcâ historiâ has quoque fabulas tradit. Einhardus autem qui Carolo rege vixit, Rolandum vel Ruotlandum, britannici littoris præfectum, à Vasconibus casum narrat, quem nos autorem potissimùm probamus. Quis enim credat libello Tilpini nomine inscripto? Tilpinus ex monacho divi Dionysii, Rhemorum pontifex, Caroli Magni rogatu, ab Adriano palii usum impetravit. Optimèque compositis civitatis suæ rebus, anno adepti pontificatus quadragesimo septimo decessit, cui Hincmarus elegiacis versibus elogium scripsit, ac tumulum posuit, Caroli Calvi temporibus. Hæc de Tilpino apud Frodoardum legimus, is autor, Carolo Simplice et Ludovico floruit, vitasque pontificum Rhemensium diligentissimè scriptas, ad posteros transmisit, cujus operis exemplaria aliquot Lutetiæ vidimus. Libelli autem tam fabulosi, neque ipse in Tilpino, neque Hincmarus, neque Lupus, neque Vitaldus, neque Adelmus, et Theodulphus temporum illorum gravissimi scriptores usquam meminêre. Ab homine imperito et mendaci scriptum multa arguunt. De morte quidem Caroli Magni capite tricesimo secundo mentionem facit.

Cùm tamen constat Tilpino mortuo successorem Wlfarium ab eodem Carolo Rhemensibus pontificem datum, et ex synodo habita Rhemis anno octingentesimo decimo tertio, perspicuum sit, coactam à Carolo Magno, postulante Wlfario, Rhemorum archiepiscopo. Igitur libellus ille ab homine otioso in juventutis gratiam scriptus videtur, non multò post Caroli Calvi imperium: ejusdemque versio in bibliothecâ regiâ servatur, antiqua ac penè obsoleta Gallorum lingua, vetustissimisque caracteribus. Ganelonis nomen suprà attigimus qui veteribus Guenilo fuit, Carolo Calvo, rege Senonum, episcopus. Ad eum extant plures epistolæ Lupi ferrariensis, apparetque ex actis synodi successione habitæ anno octingentesimo quinquagesimo tertio, Guenilonem interfuisse. Hic est ille Guenilo, quem humili genere natum, Carolus Calvus erexerat ad honorem archiepiscopi Senonum: qui posteà tam ingrato animo fuit, tamque immemor acceptorum beneficiorum, ut anno octingentesimo quinquagesimo octavo defectionem ab illo fecerit, transieritque in partes Ludovici, regis Germaniæ, Francorum regnum occupare molientis. Is cum irrito conatu spe suâ decidisset, Carolus synodum habuit duodecim provinciarum, anno octingentesimo quinquagesimo nono, indictione septimâ in territorio tullensi. Illa synodo Guenilonem proditionis, perfidiæ, et lœsæ majestatis accusavit. Eodem anno cal. junii habita est alia synodus Metis, cujus capite sexto continentur hæc verba:

« *Deindè gloriosus rex Dominus Carolus sacræ synodo*
« *libellum appellationis, electorumque judicum, inter*
« *se Guenilonem, Senonum archiepiscopum, qui ab eo*

« defecerat et proclamationis diploma porrexit. Undè « secundùm sacram autoritatem, et induciæ ac dierum « dilatio concessa, ac certa accusatio per episcopos et « synodicas litteras præfato archiepiscopo est intimata, « secundùm regulas divinitùs promulgatas. »

Quid posteà Gueniloni acciderit, et quem habuerit excitum vitæ, nondùm legi apud graves et fide dignos illius ætatis scriptores ? Nisi quod Odorannus Sinonensis, monachus, Rorberti regis temporibus, hæc de Gaenilone in annales suos retulit. « Anno octingentesimo sexa- « gesimo quinto obiit Guenilo, archiepiscopus Senonum, « qui Ludovicum fratrem Caroli unxit regem in Bur- « gundiâ. Gueniloni Egilo successit, Egili Ansegisus « Carolo Calvo intimus ». Hæc cùm ità sint, constat Gue- nilonem Caroli Calvi temporibus vixisse, qui, in aulâ ac passìm tam invisus ob perfidiam fuit, ut proditores usque ad nostram ætatem, appellari Ganelones videa- mus, Gueniloni nonnihil immutato verbo. Dantes Ali- gerius insignes proditores numerans, Ganelonem et Tri- baldelum cæteris anteponit. Quæ hactenùs dicta sunt, satis mea quidem sententia offendunt ac detegunt insci- tiam autoris ejus libelli, qui Tilpino inscribitur. Tilpinus enim diù antè Gueniloném mortuus, qui potuit de eo scribere.

OBSERVATIONS.

1°. Dans les ouvrages que nous avons consultés, le nom du fils de Berthe est écrit *Rolland* et Roland :

Rollant, Rolant et *Rollans*. On lit dans le poëme ou *romant de Roncevals*.

Li cons Rolant a la chiere hardie.

C'est-à-dire, le comte ou consul Roland a le cœur généreux.

2°. L'épée de Roland, nommée tantôt *Durandau*, tantôt Durandor, *Durandar* et le plus souvent *Durandal*. La terminaison de ce nom varie dans *li romant de Roncevals*, suivant la nécessité de la rime ou le caprice de l'auteur.

3°. De ce que Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, avant de combattre Harold II, a chanté le Roland ou l'hymne de Roland, afin d'animer les courages de ses soldats, il ne s'ensuit pas que l'histoire de Roland, neveu de Charlemagne, fils de Berthe, etc., fût le sujet du *carmen Rolandi*. Ce carmen était plutôt un chant guerrier des anciens compagnons d'armes de Rol ou Rollon.... Qu'aurait eu de bien encourageant pour des soldats normands prêts à s'élancer sur leurs ennemis, la désastreuse aventure d'un Français trahi par un autre Français en combattant sur les frontières d'Espagne contre les Sarrasins? Tout ce qui concerne Charlemagne était encore comme étranger aux *hommes du Nord* qui, devenus chrétiens, parce que la politique de Rollon l'avait porté, en 912, à se faire baptiser, étaient encore bien éloignés, en 1066, d'avoir oublié les anciens usages de leurs aïeux. On sait que les disciples d'Odin, les Scythes, transplantés

dans les contrées septentrionales de l'Europe, chantaient des hymnes en allant au combat, et qu'ils adoraient la divinité sous la figure ou symbole d'une épée.

4°. Il paraît que le manuscrit intitulé *li romant de Roncevals* est l'original d'où Le Moine, qui a écrit en latin les Vies de Charlemagne et de Roland, a tiré les faits qu'il a présentés à ses lecteurs. Dans le poëme ou *li romant*, Turpin, comme nous l'avons remarqué, perd la vie sur le champ de bataille, et l'histoire nous apprend en effet que ce grand archevêque mourut avant l'empereur qui l'honorait de son estime.

5°. On croit que ce fut en 1095, pendant le concile de Clermont, que fut publié l'ouvrage faussement attribué à l'archevêque Turpin. Mais une histoire ou, si l'on aime mieux, une narration en prose latine, sous le titre de *Vita Caroli Magni et Rolandi*, convenait peu pour enflammer le courage des croisés. Il paraît probable que, dans cette circonstance mémorable, on composa un chant de guerre. Qu'il dut être bien différent de celui qui avait produit un si bon effet sur les soldats de Guillaume-le-Conquérant! Il s'agissait d'aller combattre les Musulmans, maîtres de Jérusalem. Nos poëtes rappelleront aux Français que les Sarrasins avaient osé mettre le pied sur le territoire de l'empire, que l'élite de l'armée de Charlemagne avait péri à Roncevaux. Ce fut par la perfidie de ces mécréans qu'un tel malheur dut arriver. *Nous les avions vaincus; ils s'étaient soumis;*

ils ont faussé leur foi ; ce sont des rebelles : ils ont assassiné nos guerriers ; les principaux officiers de Charlemagne et le bienheureux Ruotlandus ou Rolandus sont morts en combattant contre eux. Vengeons la mort de Roland et de ses compagnons. Le nouveau *Carmen Rolandi* fut répété par des milliers de voix, et la France entière prit les armes. Le chant de guerre a été comme l'argument du poëme, et sur le poëme on a composé l'histoire

6°. C'est d'après *li romant de Roncevals*, plutôt que d'après la vie de Charlemagne et de Roland, *Vita Caroli Magni et Rolandi autore Tilpino*, que le Dante-Aligeri, né en 1265, et mort en 1321, paraît avoir pris ce qu'il a dit du neveu de Charlemagne et de la trahison de Ganelon.

7°. Un auteur grec du moyen âge ayant parlé de Roland à peu près dans les mêmes termes que nos Latins, il ne faut pas s'étonner que les Turcs, dans le seizième siècle, eussent conservé une grande opinion de la valeur de cet illustre paladin. (Voyez *Observations de P. Belon.*)

8°. Il est singulier qu'à l'époque où nos chroniques disent que toute *science* était perdue pour nos aïeux, ce soient des hommes venus d'Irlande et d'Écosse qui aient rapporté cette science dans les *Gaules*. Neuf siècles auparavant, César, en parlant des Druides, écrivait : *Disciplina in Britanniâ repertâ, atque indè in Galliam translata esse existimatur.*

Un des deux moines écossais, nommé Clément, suivant Nicole Gilles, fut, par l'empereur, établi à

Paris, et l'autre envoyé en Lombardie. Alcuin arriva en France après ces deux moines. *Et par le moyen desd. maitres fut multipliée science à Paris et en France, et par ce, Charlemaigne, à la requeste dudit Alcuinus, translata, comme dit est, l'université qui estoit à Rommes, laquelle paravant y avoit été translatée d'Athènes, et la fist venir à Paris.*

9°. Ceux qui, comme Papire Masson, prétendent que la très-véritable histoire du bienheureux Roland n'a été écrite que pour amuser la jeunesse, observeront avec indignation le mélange que les auteurs de toutes nos anciennes traditions font du sacré et du profane, et seront surtout très-offensés, en voyant que ce qu'ils appellent erreurs et fables, se répande avec tant de facilité dans le monde, se fixe si bien dans la mémoire, tandis que ce qu'ils appellent la vérité s'établit si difficilement et n'a jamais que de froids admirateurs.

10°. De tous les princes qui ont régné sur les Français, il n'en est point qui ait laissé dans la mémoire des hommes un si grand souvenir que Charlemagne. Les fables qu'on a débitées sur sa naissance, sur ses mariages et ses amours, sur ses douze pairs et son neveu Roland passeraient en grande partie pour des vérités, si l'art de l'imprimerie, en multipliant les livres, n'eût facilité les recherches de la critique. A en croire nos auteurs, ce prince ne laissa en Espagne qu'une seule idole nommée *Salla Candis, qui veut autant à dire comme le Dieu de Cadix.* Ce fut vers Cadix qu'il *ficha sa lance en la mer.* C'était prendre

possession de cet élément (1); mais, pour en rester maître, pour conserver ses vastes conquêtes, il lui fallait des flottes; c'est ce qui manqua surtout à ses successeurs.

11°. *Li romant de Roncevals* et le livre faussement attribué à l'archevêque Turpin sous le titre de *Vita Caroli Magni et Rolandi*, font mention l'un et l'autre des pairs de France; et, par ce qu'ils en disent, on voit bien qu'ils n'entendent point parler de ces guerriers qui, *bénéficiers* du prince et égaux entre eux à ce titre, étaient obligés de marcher à la guerre lorqu'ils étaient appelés, sous peine de perdre leurs bénéfices. Dans le texte des ordonnances de nos rois de la seconde race, le mot *pares* signifie des *compagnons*, des hommes de même état, et non ce qu'on a exprimé sous la loi des fiefs par le mot *pairs*.

Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, livre 2, chapitres 9 et 10, après avoir dit qu'il ne fait aucun doute que les ducs ou patrices de France ne fussent en grand crédit du temps de Charlemagne et de toute sa lignée, ajoute: *Il y a grande apparence d'estimer que, sous le roi Hugues Capet, cette police des douze pairs eût pris son commencement, lorsque tous les ducs et comtes avaient commué en fiefs perpétuels les dignités qu'ils tenaient du roi.* Mais Pasquier, en considérant que le comte de Champagne est un des six pairs laïques, a de la peine à faire remonter l'établissement des douze pairs même au règne de

(1) Charlemagne n'a jamais passé l'Ebre. *Note du rédacteur.*

Henri Ier. Il avoue que, depuis *Hugues Capet jusqu'à Philippe II, dit le Conquéraut, on ne trouve point que les pairs aient fait profession d'assister aux sacres des rois.* Il ne voit ces pairs en crédit que sous *ce Philippe*, dit *le Conquérant* ou *l'Auguste.*

J. Dutillet, au second livre de ses Mémoires, est plus précis. « Le roi Louis-le-Jeune, en l'an 1179, « donnant à l'église de Reims la prérogative de sacrer « et couronner les rois, auparavant débattue, créa » lesdits douze pairs pour lesdits sacres et couronne- » mens, et pour juger avec le roi les grandes causes « audit parlement..... Philippe-Auguste, en « l'an 1216, assisté desdits pairs, autres prélats et « barons de France, jugea l'hommage des comtes de « Champagne et de Brie. »

Ce n'est que depuis le temps où ces douze pairs ont paru avec éclat que les romanciers et les poëtes en ont parlé, et, par cette raison, nous pensons que *li romant de Roncevals* est postérieur au règne de Philippe-Auguste. Cet ouvrage a dû être composé sous les comtes d'Anjou de la maison de France. Un des fils de ces seigneurs recevait de son père le titre de comte du Maine, comme Roland l'avait reçu de Miles ou Milon d'Angers. La cour des princes angevins était brillante et une des plus polies de l'Europe. Les troubadours, les trouvères y étaient bien reçus. La reconnaissance des beaux esprits plaça les comtes d'Angers et du Mans au nombre des guerriers qui défendirent Charlemagne, et qui méritèrent les regrets de ce grand homme.

ANTIQUITÉS SUISSES.

I.

LE

DERNIER TROUBADOUR DES ALPES.

La *petite* cour de *Gruyères* (1), qui unissait la simplicité des mœurs pastorales à la pompe des usages chevaleresques, a eu ses *bouffons*, ou plutôt ses *troubadours*, pendant plusieurs siècles. Le dernier s'appelait *Girard Chalama;* il vivait sous le comte Pierre V, et il mourut à son service en 1349. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une imagination proportionnée, il avait rassemblé toutes les traditions du pays, tous les récits des vieillards, tous les contes superstitieux des bergers, et il était devenu le livre vivant de la contrée. Il s'était choisi, parmi les hommes les plus gais et les plus spirituels de la *Gruyères*, un conseil avec lequel il délibérait gravement sur des bagatelles : ce conseil, qui ne s'assemblait que les jours des grandes fêtes après le banquet

d'usage, connaissait du carnaval, des mascarades, des charivaris, des jeux militaires, et principalement de celui qui se nommait le *siége du château d'amour* (2). Les tours de page, les couleurs des demoiselles du château, les maris qui se laissaient battre par leurs femmes, et la composition des *coqs-à-l'âne* étaient aussi de son ressort. Le comte, par la permission du président, avait voix et séance dans ce burlesque sénat, pourvu qu'il y parût *sans éperon* (3).

A la fin des repas que le comte donnait dans la grande salle de sa résidence, quand le vin commençait à égayer les *prud'hommes*, assis sur des bancs de pierre le long d'un mur, de vingt pieds d'épaisseur, *Girard Chalama* entrait avec ses habits *de fou*, tenant sa marotte à la main et portant un grand bonnet orné de plumes de paon; il se chargeait d'instruire et d'amuser l'assemblée; et, mêlant toujours le vrai avec le faux, les traits les plus ridicules aux récits les plus sérieux, il conservait et altérait tout à la fois l'histoire du pays.

Tantôt il racontait comment, dans ces temps reculés où les *Vandales* et les *Huns* ravageaient l'*Uchtlandie* (4), un de leurs chefs, las de carnage et chargé d'un riche butin, quitta le gros de l'armée, s'établit dans les Alpes avec ses compagnons d'armes, à l'entrée d'une vallée déserte, et bâtit un château-fort sur une colline, auquel il donna le nom de *Gruyères* d'une *grue* qu'il avait tuée, et qu'il portait sur sa bannière. — Comment ses nom-

breux descendans, remontant le long de la *Sarine* de vallons en vallons, défrichaient des forêts, fondaient des hameaux, attiraient des colons, construisaient des châlets et poussaient leurs domaines et leurs troupeaux jusqu'aux pieds des glaciers du *Sanen*. — Comment cette noble famille, enrichie par la vie agricole et pastorale, se divisa en plusieurs branches, dont l'aînée garda le château, la ville et nom de *Gruyères*, et les cadettes élevèrent successivement les tours de *Tresmes*, de *Corbières*, de *Montsalvens*, d'*Oex*, du *Vanel*, de *Bellegarde* et d'*Aigremont*. — Comment, au temps des croisades, *Hugues* et *Turpius*, après avoir doté de leurs biens le cloître de *Rougemont* (5), et avoir rassemblé parmi leurs vassaux cent beaux soldats pour la conquête du *Saint-Sépulchre*, les jeunes montagnardes vinrent fermer les portes du château et baisser les ponts, afin d'empêcher leur départ, se mirent à pleurer, quand elles entendirent le banneret, armé de toutes pièces, crier à la tête de la troupe: *Marche, Gruyères!* il s'*agit d'aller, reviendra qui pourra*, et s'informèrent naïvement si cette mer qu'il fallait traverser pour aborder en terre sainte, était bien aussi grande que ce lac, le long duquel elles passaient pour aller en pélerinage à *Notre-Dame-de-Lausanne*.

Tantôt *Chalama* récitait les dangers de la chasse de l'ours et du bouquetin, les téméraires trouvés morts au fond des précipices du *Olden* et du *Moléson*, les bergers égarés pendant trois jours sans pouvoir reconnaître le sentier de leur châlet, et

il ne manquait pas d'ajouter que l'*esprit de la montagne* se vengeait tôt ou tard, par quelque mauvais tour, de ceux qui tuaient les chamois de son alpe; que les *fées noires* emportaient dans leurs cavernes souterraines les jeunes vachers qui abandonnaient la garde de leurs troupeaux pour chercher des nids de perdrix blanches, et que des fantômes effrayans écartaient les hommes avides de la mine d'or du *Rubli* et de la grotte de cristaux du *Dunghel* (6). — Sans oublier le fameux corbeau porté dans la bannière des seigneurs de *Corbières*..... corbeau assez poli pour laisser tomber de son bec un *anneau d'argent* chaque fois qu'il devait naître un fils dans la noble famille, et un *anneau d'or* quand c'était une fille.

Quelquefois, dans les fêtes du carnaval, il rappelait le *combat d'honneur* entre les *Gruyériens*, habitant au-dessus du *Pas-de-la-Eine*, et leurs compatriotes habitant en dessous; le choix d'un champion dans chaque bannière, la longue lutte des quatre tenans dans la grande cour du château, et la victoire restée indécise, parce que les champions de *Gruyères* et de *Sanen* se renversèrent tour à tour, tandis que ceux d'*Ocx* et de *Montsalvens* ne purent jamais se terrasser, tant les forces de ces rivaux se trouvèrent égales (7); puis il décrivait la grande *coquille* (8) qui, par un dimanche soir, commença avec sept personnes sur le préau du château, et finit le mardi matin avec plus de sept cents sur la grande place de *Gessenay*, à la tête de laquelle *coquille* dansa, par toute la *Basse et la Haute Gruyères*,

le comte *Rodolphe* qui, de temps en temps, se faisait relever par un de ses écuyers, et suivait, à cheval, ce bal ambulant. — Puis encore la fête de *Sainte-Madeleine-de-Saxiema*, quand le comte *Antoine* campa avec toute sa cour sur un grand rocher en face du lac d'*Arnon*, régala, deux jours et deux nuits les *Armaillers* de *Gessenay*, des *Ormonts* et de *Château-d'Ocx* (9), fit rôtir vingt chamois, cent arbennes (10) et mille livres de fromage (11), fut chassé par un épouvantable orage qui renversa ses tentes, déchira la grande bannière, et manqua de noyer le comte au retour dans les eaux de la *Tourneresse* débordée (12).

Chalama aimait surtout à peindre les anciens comtes, donnant des pâturages, des armes et des priviléges aux nouveaux venus, rendant la justice à la porte des châlets élevés sous les grands platanes des vallons (13), empêchant, par leur courage et à l'aide de leurs preux chevaliers, toute invasion étrangère dans leurs domaines montueux, dotant tour à tour de pauvres bergères, et recevant des présens des communes pour doter leurs sœurs ou leurs filles, ne refusant ni d'être parrains d'enfans indigens, ni d'être tuteurs d'enfans délaissés, vivant avec leurs sujets comme un père avec sa famille, toujours les premiers dans les festins populaires et dans les combats pour la *bonne patrie gruyérienne*, toujours fidèles aux vertus héréditaires de leur maison...., dévotion, aumône, hospitalité et courtoisie.

Quand il s'agissait de partir pour quelque expé-

dition, le *troubadour des Alpes* chantait, accompagné d'un fifre, des romances militaires en patois du pays, dans lesquelles il avait inséré tous les exploits, vrais ou faux, des anciens comtes et de leurs hommes d'armes, depuis le défi d'un guerrier mécréant, dont *Turnicy* sortit vainqueur près de *Jérusalem*, jusqu'au combat de *Solhau* récemment arrivé. — C'était le siége du château de *Rue* (14) par le comte *Rodolphe* qui délivra une belle étrangère détenue depuis cinq ans dans la tour d'*Oubli*. — C'était la captivité de *Pierre*, son petit-fils, rendant les éclats de son épée sur un monceau de *Savoyards* occis de sa main devant *Chillon* (15). — C'était la rencontre du *Loubeckstadt* sur les bords escarpés de la *Simme* où les *Gruyériens* auraient pris la grande bannière de *Berne*, si le brave qui la portait ne l'avait jetée aux siens de l'autre côté du torrent, et ne s'était fait tuer pour retarder la poursuite du vainqueur. — Il chantait enfin *Clarimbord* et *Ulrich* au *Bras-de-Fer*. Ces deux vaillans bergers de *Villars-sous-Mont*, qui, lorsque les *Bernois* et les *Fribourgeois* réunis, après avoir brûlé le château d'*Esverdes*, pillé la tour de *Tresme*, et emporté le pont d'*Oga*, marchaient sur *Gruyères*, accoururent avec leurs grands espadons, arrêtèrent l'ennemi à l'entrée d'une forêt de chêne, dégagèrent le comte près de succomber, et lui donnèrent le temps de rassembler ses soldats dispersés.... Mais, comme son imagination gigantesque brodait toujours le canevas des événemens, le *troubadour* n'oubliait pas d'affirmer que les mains

de ces deux *preux* étaient tellement agglutinées à leurs lourdes épées, par le sang dont elles étaient trempées, qu'il fallut employer l'eau chaude pour les détacher. Témoin des conquêtes que faisaient *Berne* et *Fribourg*, il avait coutume de dire, par allusion aux armes de ces deux cantons, que tôt ou tard *l'ours ferait cuire la grue dans le chaudron* (16); prédiction justifiée par l'événement, lorsqu'en 1556, à la banqueroute de *Michel*, dernier comte de *Gruyères*, ses États furent partagés entre *Berne et Fribourg*, à qui ils étaient hypothéqués pour de fortes sommes. *Chalama* fit un testament peu avant sa mort; il institua le comte *Pierre* pour son héritier; il lui légua ses dettes, son masque, sa marotte, son fifre et son bonnet, et ordonna que, du peu qu'il laissait, il serait donné à son meilleur ami, *Anselme d'Aragno*, curé de *Gruyères*, une *vache noire comme lui.*

La tradition dit que *Chalama* était un des plus grands et des plus beaux garçons de *Gruyères* où la race d'hommes est superbe; qu'il avait une longue chevelure blonde, les yeux noirs, le nez aquilin, le menton pointu, la bouche petite et la voix fort agréable.

On prétend que les chansons, les fabliaux et les autres productions de *Chalama*, dans le genre de celles des *Trouveyres provençaux* et des *Minnesinger de Souabe*, se gardaient avec soin dans les archives de *Gruyères*, et que ce curieux recueil, bien propre à faire connaître les mœurs de ce siècle et de ce pays, fut consumé, en 1493, avec une partie du château,

par un incendie, attribué à la négligence de *Claudine de Seissel* qui administrait le comté pendant la minorité de son fils *François*.

NOTES.

(1) L'ancien comté de *Gruyères*, situé dans les Alpes occidentales de la *Suisse*, comprenait toutes les vallées que la *Sarine* arrose, depuis sa source au *Mont-Sanets*, frontière du Valais, jusqu'aux environs de *Fribourg*, sur une longueur d'environ quatorze lieues, et un grand nombre de vallons qui, des deux côtés, aboutissent à la vallée centrale. L'origine de la maison de *Gruyères* se perd dans la nuit des temps, et on ne la connaît par des documens certains que depuis le onzième siècle; sa généalogie, rédigée par le savant *Ruchat*, professeur à *Lausanne*, sur une suite de chartres authentiques, présente vingt comtes, qui se sont succédés de 1080 à 1555 : à l'époque où cet état était le plus florissant, il comptait plus de quarante mille habitans, dont environ vingt-cinq mille dans la maison de *Gruyères* proprement dite, et le reste en divers fiefs épars dans les pays voisins. La première se partageait en quatre petites provinces, qui avaient chacune leur tour, ou château fort, et leur bannière propre; savoir : *Gessenay*, *Oex*, *Gruyères et Mont-Salvens*. *Gessenay* parle allemand, les trois autres parlent le patois appelé *romand*.

(2) On trouvera ci-après, dans une notice particulière, tout ce qu'on a pu recueillir sur les *châteaux d'amour*.

(3) La tradition donne pour raison de cette clause que,

le jour de ses noces, le comte *Pierre* ayant demandé à *Chalama* ce qu'il pensait de son mariage, et le *troubadour* lui ayant répondu que *s'il pouvait avoir une jolie maîtresse, il ne prendrait pas une laide femme*, le comte, piqué du propos, lui avait donné des coups d'éperons dans les jambes, et l'avait ensuite fait habiller de neuf, en réparation de sa vivacité.

(4) L'*Uchtland* est l'ancien nom de la contrée qu'occupent actuellement la ville de *Fribourg* et une partie de son canton, au pied des Alpes.

(5) Le couvent de *Rougemont*, situé au bord de la *Sarine*, au pied du *Mont-Rubli*, fut fondé et doté, en 1080, par *Guillaume*, premier comte de Gruyères, bien connu par sa femme *Agathe*. Cette vallée, maintenant très-peuplée, était alors déserte, comme il paraît par l'acte de fondation : ce couvent a ceci de remarquable; c'est qu'un religieux, nommé *Wircs*, y établit, en 1481, une des premières imprimeries de la Suisse, et qu'il y imprima, entre autres, le *Fasciculus temporum* de *Rollewing*.

(6) Ces fantômes, appelés *gomme* en patois, ne sont autre chose que des météores ignés ou *bolydes*, qui sortent fréquemment des rochers du *Olden*, du *Dunghel*, du *Rubli*, et des autres Alpes de cette contrée, qui éclairent les vallées d'un sillon de feu, et disparaissent après avoir épouvanté les gens superstitieux : maintenant, mieux instruits que leurs ancêtres, les habitans du pays ne s'effraient plus de ces phénomènes, qui sont souvent de la plus grande beauté, et qu'on voit très-rarement dans les plaines.

(7) La *lutte* fut, de temps immémorial, un des exercices

favoris des habitans des hautes Alpes : nos chroniques en rapportent de célèbres. On attachait une grande gloire à la victoire qui rejaillissait sur le village et la famille du vainqueur; et plus d'une fois des communes se sont assemblées pour élire, à la pluralité des voix, le champion qui devait soutenir leur honneur dans ce violent exercice.

(8) La *coquille* est une sorte de branle, qui n'est guère connu que dans les *Alpes*, et par lequel se terminent encore quelquefois les fêtes pastorales : quelques jeunes gens commencent cette danse, et forcent à s'y joindre tous les garçons et toutes les filles qu'ils rencontrent : la coutume leur permet d'entrer, pour se recruter, dans toute maison qu'ils jugent à propos, à moins qu'il n'y ait un malade ou une femme en couche; mais comme la *coquille* ne doit jamais passer deux fois par le même endroit, ils ne visitent que des maisons qui ont deux portes, ou dont on peut sortir par une fenêtre basse. Souvent ils passent en dansant, précédés de la musique, d'un village ou d'une paroisse à l'autre; ils se grossissent sur la route de tous les gens à marier qu'ils peuvent trouver, et font, au milieu des places, et dans les carrefours, les figures et les déploiemens de cette danse, fort vive, assez compliquée et des plus fatigantes. La *pyrrhique* ne leur est pas inconnue, et l'on y voit les jeunes gens danser tout armés après les exercices militaires. Dans les temps que l'historien *Tschudi de Glaris* écrivait sa savante Description des *Alpes rhétiques*, c'est-à-dire, vers le milieu du quinzième siècle, il existait (et probablement il existe encore) un singulier usage à *Ilants*, *Lugnits*, *Grob*, et dans toute cette partie des Alpes, des *Grisons*, anciennement habitée par les *Ætuates*, que *Strabon* place vers les sources du *Rhin*. A une certaine époque du printemps, les jeunes gens se rassemblent,

s'arment de pied en cap, et prennent une lourde hallebarde; ainsi costumés, ils courent la vallée, et vont, de commune en commune, danser des pyrrhiques et exécuter des sauts très-dangereux; puis séparés en deux troupes, ils s'attaquent mutuellement avec de grands cris et un grand cliquetis de leurs armes. On les appelle, en langue du pays, *stopfer*, comme qui dirait *pointeur*. Si on leur demande pourquoi ces danses bruyantes et ces combats simulés, ils disent que c'est pour *rendre la terre plus fertile et les récoltes plus abondantes*. Cette coutume est probablement un reste de la religion des *Celtes*, qui ont autrefois peuplé ces hautes contrées.

(9) *Armailly* ou *armady* signifie, dans le patois des Alpes, un berger, et notamment le chef du châlet, le premier berger; ce mot dérive du latin *armentum;* le second berger s'appelle *ajigno*, qui vient également du latin *junior*.

(10) *Arbenna* ou *orbenna*, est le nom patois du *lagopède* ou *perdrix des neiges*, assez commune dans les Alpes de *Gruyères*.

(11) On coupe un fromage gras par le milieu; on approche les deux quartiers d'un grand feu; et, quand la chaleur a rendu la pâte presque liquide, on la racle et on l'étend sur des tranches de pain grillé. Ce mets des Alpes, très-estimé de leurs habitans, s'appelle en patois un *baïrthou*.

(12) La *Tourneresse*, rivière qui arrose le vallon de l'*Étivaz* (Æstiva), tire son nom des moulins à scie qu'elle fait mouvoir : ces moulins s'appellent *raisse* en patois, et le verbe *raisser* signifie scier.

(13) Dans plusieurs vallées des Alpes, la justice se rendait anciennement devant la maison de l'un des plaideurs, dans les carrefours, ou sous de grands arbres, comme quand *Débora* jugeait les enfans d'Israël, sous un palmier entre *Rama* et *Bethel* (*Juges*, chap. IV et V). J'ai vu des chartres du treizième siècle, qui portaient *datum ad quercus*, ou *ad platanos fori*. Quelques-uns de ces *chênes* et de ces *platanes du jugement* subsistent encore, et sont conservés avec respect. Les habitans de ces montueuses contrées aiment la justice rendue en plein air, *sub dio* : dans une partie de la *Gruyères*, toute femme ou fille qui veut tester, doit venir en personne en demander la permission au tribunal civil; si la vieillesse ou la maladie l'empêchent d'y paraître, le tribunal en corps, ou par délégation, se rend près de son domicile, et la femme se fait porter devant lui, et doit, à la teneur de la loi, être à quelques pas de la maison, et *hors de dessous le toit*.

(14) Petite ville du canton de *Fribourg* avec un château, sur un rocher, souvent assiégé dans les siècles féodaux.

(15) *Chillon* est une très-vieille forteresse, située dans le canton de *Vaud*, sur un vaste rocher, tombé jadis des montagnes dans le lac *Léman*, à quelque distance du *Pennilucus* des anciens, maintenant *Villeneuve*.

(16) Les armes de Berne sont un ours; celles de Fribourg, un écusson, que le peuple appelle un *chaudron*; celles des comtes de *Gruyères*, une grue, qu'on voit encore sur leur monnaies devenues très-rares, avec cette légende : *transvolat nubila virtus*; leur domaine est maintenant partagé entre les trois cantons voisins de *Berne*, de *Fribourg* et de *Vaud* : mais leur mémoire y subsiste honorablement, comme de

princes qui ont été les amis et les pères du peuple : les idées républicaines n'ont point effacé depuis trois siècles le souvenir du *règne de la bonne grue*.

II.

LE SIÉGE DU CHATEAU D'AMOUR.

Il existe une *ronde* villageoise qu'on entend encore chanter dans les vignes de la *Vaud*, et qui, au temps des vendanges, se répète quelquefois de bande en bande des faubourgs de *Lausanne* au pont de *Vevey*; elle commence par ces mots :

Château d'amour, te veux-tu pas rendre?
Veux-tu te rendre, ou tenir bon?

La plupart de ceux qui la chantent ne savent pas qu'elle est un monument poétique des anciennes mœurs de la contrée, et qu'elle s'est conservée comme un souvenir d'une fête populaire, dont l'institution remonte à un temps fort reculé.

Dans divers villages, soit *fribourgeois*, soit *vaudois*, on élevait, le premier dimanche de mai, une espèce de château en planches de sapin, et quelquefois on l'entourait d'un petit fossé; après l'avoir construit, les jeunes gens non mariés se partageaient en deux troupes; l'une devait attaquer le château, et l'autre

le défendre du haut de la galerie qui en faisait le tour. Au signal donné, les assiégeans, ayant tous une *rose* à leur chapeau, entonnaient la chanson du *Château d'Amour*, et le siége commençait de part et d'autre. On se servait des armes du siècle. Avant l'invention de la poudre, c'étaient des lances, des hallebardes, des piques sans fer, ensuite on employa les armes à feu. Les assaillans prenaient ordinairement le château par escalade après quelques heures de siége; ils y mettaient le feu, et la journée finissait par des danses et des libations bachiques, dont la garnison prisonnière faisait les frais. Quoiqu'on veillât à ce que ce simulacre de siége n'entraînât aucune suite fâcheuse, l'acharnement des deux partis causait parfois des accidens funestes. A *Coreelles du Jura* (canton de Vaud), un jeune garçon risqua de périr dans les flammes du château incendié avant que la garnison l'eût évacué. Dans un village du canton de *Fribourg*, un des assiégeans se cassa la jambe, et un autre fut grièvement blessé. Ces malheurs furent cause que la police proscrivit cet amusement, comme dangereux, et que le gouvernement de *Berne*, par un édit de 1543, défendit, sous peine de cinq florins d'amende, de faire des *charivaris* et des *laonneries*. Cet édit apprend que l'ancien nom de cette fête villageoise était *laonnerie*; ce mot vient du patois *lan*, *laon*, *lavon*, qui signifie un ais ou une planche, parce que le château en était construit. Il est évidemment d'origine *celtique*; car, dans cette langue, mère d'une partie de notre

patois, *lan* veut dire un bois et un enclos ou enceinte de bois. — Malgré les défenses, la fête proscrite fut célébrée dans quelques villages écartés, et, tout récemment, elle a eu lieu dans les environs d'*Echallens* sans aucun accident, parce qu'on avait pris, pour les prévenir, toutes les précautions possibles dont la meilleure fut, sans contredit, d'empêcher les acteurs de s'enivrer avant de monter à l'assaut.

Le *siége du Château d'Amour* se faisait aussi autrefois dans la ville de *Fribourg*, mais d'une manière moins dangereuse et plus galante : sur la grande place, paraissait une forteresse en bois, ornée de chiffres, d'emblèmes et de devises analogues à l'esprit de la fête : chargées de la défense du château, les plus jolies filles de la ville et des environs montaient sur le donjon; les jeunes garçons, en costume élégant, venaient en foule les assiéger. La musique sonnait la charge en jouant les airs les plus tendres. De part et d'autre, il n'y avait pour armes que de fleurs; on se jetait des bouquets, des guirlandes, des festons de rose; et quand cette innocente artillerie était épuisée, quand le donjon et les glacis étaient jonchés des trésors de Flore, on battait la chamade. Le château arborait le drapeau blanc; la capitulation se réglait, et l'un des articles était toujours que chacune des Amazones qui formaient la garnison prisonnière, choisissait un des vainqueurs, et payait sa rançon en lui donnant une rose et un baiser, ensuite les trompettes sonnaient des fanfares; les assiégeans montaient à cheval et se promenaient

dans les rues; les dames aux fenêtres, dans leur plus belle parure, les couvraient de feuilles de rose, et les inondaient d'eaux parfumées. La nuit amenait des illuminations, des festins et des bals. C'était vraiment une scène de l'ancienne chevalerie..... La fête était d'autant plus agréable que l'ordre le plus sévère y était le plus rigoureusement observé, et qu'elle se passait sous les yeux des pères et des mères attentifs à maintenir la décence au milieu du bruit, et la *courtoisie au milieu de la joie*.

III.

Mots du *patois romand* usités dans les cantons de *Vaud* et de *Fribourg*, qui sont de même origine que le *bas-breton*, d'après le *Dictionnaire du P. Rostrenen*, dont la page est ici cotée.

Abaffa, adj. (*patois*), étonné. *Abaff* (*bas-breton*), étonnement, surprise. (*page de Rostrenen*), 2

Adey, adv., toujours. — *Adarr*, derechef, encore, ou *ato*, sans cesse. 4, 26

Agaca, subst., pie. — *Agacidd*, idem. 7

Ayent, village plein de sources. — *Aien*, source d'eau vive. 8

Anco, subst., dernier râlement d'un mourant. — *Ancou*, mort, agonie. 13

Anvoy, subst., serpent borgne. — *Anv*. — *Anviou*, serpent. 16

Aria, verb., traire les vaches. — *Arar*, paysan, laboureur. 20

Taina, verb., haïr, s'irriter. — *Atahina*, idem. 26

Barral, subst., petit tonneau portatif. — *Barraz*, id. 44

Barretta, subst., coiffe de femme. — *Barret*, bonnet, calotte. *id.*

Batoilla, subst., causeuse, babillarde. — *Batouilla*, parler mal ou trop vîte. 46

Berard, subst., mesure de quatre pots de lait. — *Bera*, couler. 53

Baichot, *Baichotta*, subst., petit garçon, petite fille. — *Bichan*, petit. 60

Billon, subst., grosse pièce de bois ronde. — *Bill*, *pill*, idem. 61

Bliet, adj., trop mûr, passé. — *Blot*, *bleut*, tendre, mol. 69

Botta, subst., soulier. — *Botès*, *bottou*, idem. 75

Braga, verb., vanter. — *Braga*, se pavaner. 81

Cafornet, subst., *faire le cafornet*, se dit d'une femme qui soulève ses vêtemens devant le feu pour recevoir sa chaleur, et vient du bas-breton *cafuni*, couvrir le feu. 107

Chedal, subst., les animaux et instrumens aratoires d'une ferme, de *chatal*, gros et menu bétail. 132

Djiclia, verb., lancer de l'eau, éclabousser. — *Cincla*, lancer. 142

Comba, subst., vallée. — *Combant*, idem. 156

Goret, subst., petit cochon. — *Cor*, petit. 160

Courragi, verb., badiner, folâtrer. — *Caurol*, danse, bal : dans le canton de Fribourg, une danse en rond s'appelle *choraula*. 163

Cossu, subst., maladie causée par une transpiration arrêtée. — *Cos*, vieux infirme. 165

Couaita, subst., hâte. — *Couëtis*, désir pressant. 167

Couzon, subst., souci, peine. — *Coueza*, chute, accident. *idem.*

Ecova, verb., balayer, nettoyer. — *Covez*, lessive. 171

Graffougny, verb., égratigner. — *Graff*, égratignure. 174

Grai, adv., difficilement, avec peine. — *Gris*, dur, cruel. 183

Guegnau, subst., gâteau. — *Guign*, idem. 192

Djaman, montagne fort escarpée du canton de *Vaud*; de *Diaëz*, incommode, et *man*, mont. 215

Boëla, verbe, crier comme un fou. — *Dibouël*, insensé, enragé. 218

Drudje, subst., fumier. — *Druz*, gras. 253

Dru, adj., gai, gaillard, folâtre. — *Drew*, idem. 251

Equaurre, verb., battre en grange. — *Egori*, ouvrir. 261

Craizu, *Crozet*, subst., lampe. — *Creurol*, idem. 146

Naye, montagne fort haute du canton de *Vaud*. — *N'ech*, haut. 150

Contchy, verb., se salir. — *Conchera*, idem. 158

Cré, subst., éminence, colline, montée. — *Crech*, hauteur. 178

Co, subst., levain, pressure. — *Go*, levain, ferment. 346

Epelua, subst., étincelle. — *Elv*: *Elven*, idem. 270

Etalla, subst., buche, tison. — *Eteu*, *Eteo*, idem. 287

Fau, subst., hêtre. — *Faw*, *fao*, idem. 299

Fer, adv., fortement, rudement. — *Ferw*, rude. 300

Fratzchy, verb., briser, rompre. — *Frega*, déchirer, détruire. 314

Fringa, verb., se pavaner, se faire beau. — *Fringa*, idem. 316

Gour, subst., flaque d'eau. — *Gorr*, chose qui suppure, pus. 352

Goueirna, verb., prendre soin des vaches, matin et soir,

en leur donnant foin et litière dans l'écurie. — *Gouerein*, traire les vaches. 356

Grolla, subst., vieux soulier, injure. — *Groll*, truie, (*terme de mépris*). 377

Wuyvra, subst., vipère, serpent. — *Gwiber*, idem. 407

Vic, nom d'un village du canton de *Vaud*, (vicus). — *Gwich*, village, bourg. *idem.*

Luvro, subst., le pis d'une vache. — *Livri*, lait chaud. 543

Magnin, subst., châtreur de cochon. — *Magnouner*, chaudronnier. 556

Merchant, subst., garçon qui va veiller chez les filles à marier. — *Merch*, fille. 595

Marrena, verb., faire un petit repas sur les quatre heures. — *Meren*, petit repas. 596

Messaley, subst., garde champêtre. — *Messa*, garder les troupeaux. 599

Molla, verb., donner des baisers à une fille. — *Meüli*, louer, flatter. 602

Mezè, adj., ladre. — *Mezell*, idem. 605

Mouw-Mouwa, adj., humide, mouillé. — *Mouéss*, idem : de là, *Mosses*, prés marécageux. 629

Mussa, verb., penser, réfléchir. — *Mussa*, flairer, épier. 635

Pedje, subst., poix. — *Peg*, idem. 678

Belossa, subst., fruit du prunelier. — *Poloss*, prunes aigres. 713

Redan, subst., gueux, vagabond, mendiant. — *Red*, course. 742

Rankot, subst., râlement d'un moribond. — *Ronkel*, idem. 762

Saü, subst., sureau. — *Scao*, idem. 785

Schars, adj., serré, étroit, avare. — *Scars*, peu mince. 787

Saur, adj., aigre, acide. — *Sour*, *sur*, idem. 851

Escheint, subst., bon sens, raison. — *Skient*, entendement. 815

Soley, *Solar*, subst., plancher supérieur d'une grange. — *Sol*, *Solier*, plancher. 819

Latta, subst., planche très-étroite. — *Latth*, perche. 826

Tappa, subst., coup donné avec la main. — *Stapat*, idem. 832

Lizé, subst., eau d'engrais par l'urine des vaches. — *Lis*, humidité de chose corrompue. 541

Schouera, subst., sœur. — *Choar*, idem. 134

Estriffa, subst., querelle, dispute. — *Striff*, idem. 843

Troillard, adj., sâle, mal-propre. — *Strouill*, ordure, crotte. 847

Tabut, subst., bruit, train. — *Tabut*, idem. 852

Taboussa, subst., femme babillarde, bruyante. — *Tabuta*, parler trop. *idem.*

Talch, subst., clou pour les souliers. — *Tach*, idem. 852

Tacon, subst., pièce. — *Taconna*, verb., rapiécer. — *Tacon*, idem. 852

Tey, subst., toit de maison, parapluie. — *Teï*, couvrir d'un toit. 869

Tetzche, subst., monceau, tas. — *Tess*, idem. 874

IV.

Noms des jours de la semaine en patois vaudois.

Demindje. — *Delon.* — *Demar.* — *Demicro.* — *Dejau.* — *Devindro.* — *Deceindo.*

V.

Noms de qnelques animaux.

As, abeille. — *Buzon*, fourmi. — *Armaille*, vache. — *Bagne*, petite vache. — *Modje*, genisse. — *Modjcon*, veau. — *Rolla*, loutre. — *Verdjassa*, écureuil. — *Niblio*, épervier. — *Lutzeren*, hibou. — *Cro*, crapeau. — *Bo*, petite grenouille. — *Crotzeran*, corbeau. — *Djenellie*, poule. — *Pu*, coq. — *Pudjena*, poussine. — *Faya*, brebis. — *Egga*, jument. — *Goupi*, renard. — *Gueddy*, porc. — *Gouda*, truie. — *Kinson* et *pariola*, pinson. — *Keilon*, grive. — *Derbon*, taupe. — *Lovat*, tique de marais. — *Tafion*, punaise. — *Chouma*, ânesse. — *Maclio*, taureau. — *Gremillietta*, lézard gris. — *Tatschet*, salamandre terrestre. — *Beju*, hirondelle de mer. — *Malagnou*, muscardin ou campagnol. — *Mouzet*, musaraigne. — *Raffa volaire*, chauve-souris. — *Pillivouè*, papillon. — *Quanquarre*, hanneton. — *Wouarra*, la larve du hanneton en terre. *Bourrietta*, canard. — *Linzè*, serpent borgne. — *Talcina*, grand taon. — *Mayentze*, mézange. — *Motailla*, lotte. — *Petou*, fouine. — *Couëtran*, limasson. — *Schua*, corneille appelée *freux*.

RONDE FRIBOURGEOISE

APPELÉE CHORAULA.

LA BERGÈRE ABANDONNÉE.

(TRADUCTION.)

Ingrat! te t'is deshonora;
T'as touma tot toun oelo;
Te m'avai tant et tant dsoura
De m'itre ady fidèlo.
Valet trompiau! qu'est devignu
Lo teim d'otrèvey que gl'ai yu?

Ingrat! tu t'es déshonoré,
Tu as versé toute ton huile:
Tu m'avais tant et tant juré
De m'être toujours fidèle.
Garçon trompeur! qu'est devenu
Le temps d'autrefois que j'ai vu?

Quan gl'allavo dèso l'ormi
Chauta dessu l'herbetta,
Rein à tès ye n'ire plie bi
Que ta bouna Nanetta.
Valet trompiau! etc.

Quand j'allais sous l'ormeau,
Sauter dessus l'herbette;
Rien à tes yeux n'était plus beau
Que ta bonne Nanette.
Garçon trompeur! etc.

Quan nos irans bas perstau fins
Avuei noutrè z'ermaillès,
Te mè purlavè, m'en souvins,

Quand nous étions là-bas dans ces champs
Avec nos vaches,
Tu me parlais, je m'en souviens,

Totèvi des fermaillès. Toujours de fiançailles.
Valet trompiau! etc. Garçon trompeur! etc.

Addan, gl'iro dedein toun caur, Alors j'étais dans ton cœur,
I l'avé sin partudzo; Je l'avais sans partage;
Ma cognèsso por mon malhaur Mais je connais, pour mon malheur
Qu'oun'autra l'a in gadzo. Qu'une autre l'a en gage.
Valet trompiau! etc. Garçon trompeur! etc.

Què t'ai-jo fai? Porquè tsandzy Que t'ai-je fait! Pourquoi changer,
Por preindre ouna mocausa? Pour prendre une morveuse?
Au tè mousè tou m'ettatzy Ou penses-tu m'attacher
Ein me reindant zalauza? En me rendant jalouse?
Valet trompiau! etc. Garçon trompeur! etc.

Se gl'avès au mè dè fierta, Si j'avais eu plus de fierté,
Ie sarès toun épausa, Je serais ton épouse;
Nest rein què ma fidèlita Ce n'est rien que ma fidélité
Que me reind malhirausa. Qui me rend malheureuse.
Valet trompiau! etc. Garçon trompeur! etc.

Nè tè corso pas dau malhaur; Je ne te souhaite pas du malheur;
Mà t'apprendriz on yadzo, Mais tu apprendras une fois,
Quin vo lo mi, au d'oun boun caur, Quel vaut le mieux ou d'un bon cœur
Au d'oun galè vesadgo. Ou d'un joli visage.
Valet trompiau! qu'est devignu Garçon trompeur! qu'est devenu
Lo teim d'otrevey què gl'ai yu? Le temps d'outre fois que j'ai vu?

Cette chanson, imprimée dans l'*Almanach helvétique pour l'année* 1810, Zurich, in-18, se chante en chœur dans les rondes du *canton de Fribourg*, par tous les danseurs des deux sexes. — *Verser toute son huile*, est un vieux proverbe qui signifie *perdre son bonheur*. — *Choraula*, dans ce patois, est une *romance dansante*. Il y en a plusieurs dans ce genre; celle-ci est des plus naïves. M. Python publia à Fribourg, en 1788, *Bucolicos de Virgile, in dix Eclógues, traduitès in vers hèroïcos et dialecte gruvéren.*

MÉMOIRE

SUR LE PATOIS POITEVIN ET SA LITTÉRATURE;

par M. DUPIN.

M. Réveillère-Lépaux a fourni à la Société royale des antiquaires de France un très-bon mémoire sur le patois poitevin (1). Il y a exposé et victorieusement réfuté l'opinion bizarre de Dreux du Radier, qui regardait ce patois comme une langue mère, d'où seraient sorties la langue de Cervantes et celle de l'Arioste. Ainsi nous avons vu un autre enthousiaste revendiquer les langues grecque, hébraïque, chinoise et caraïbe, comme des enfans égarés du bas-breton; systèmes dont le ridicule a fait une sévère justice, mais qui portent avec eux leur excuse, ayant été

(1) Mémoires de l'académie celtique, t. 3, pag. 267.

inspirés, sinon par une érudition bien saine, au moins par un amour du pays.

Le mémoire de M. Réveillère-Lépeaux a particulièrement pour objet le patois vendéen. C'est le plus original et le moins altéré des dialectes poitevins. Le Bas-Poitou, borné par une côte peu commerçante, par des marais insalubres, par d'immenses bruyères qui ne voient la charrue qu'une fois dans un demi-siècle, isolé du reste de la France par le manque absolu de routes et de canaux, avait conservé sans interruption et sans mélange ses antiques usages, ses mœurs patriarcales jusqu'à l'époque désastreuse de la guerre de la Vendée. Son seul contact était avec la Bretagne. Aussi remarque-t-on beaucoup d'analogie entre les Bretons et les Vendéens, dans le caractère et les coutumes, comme dans les monumens druidiques qui ornent encore ces deux provinces. Le langage a quelque chose d'âpre comme le sol, et je crois que M. Réveillère-Lépeaux a eu raison d'y voir des traces nombreuses des anciennes langues septentrionales. Quand on l'entend prononcer, on se rappelle ces peuplades d'origine scythique, que la puissance romaine transporta, dit-on, des bords du Danube et du Rhin sur les côtes du Poitou, ces Tiffaliens dont le nom s'est conservé dans plusieurs bourgs ou villages de cette contrée, *Tiffauge*, la *Tiffardière*, etc.; mais je n'y ai rien trouvé qui justifiât l'opinion de quelques historiens, suivant lesquels les landes et terres gastes du Poitou auraient reçu pour premiers habitans des Sarrasins échappés à l'épée de Charles-Martel.

M. Réveillière-Lépeaux y a relevé quelques mots anglais corrompus. Mais ces traces de l'ancienne domination d'Henri et d'Edouard se rencontrent plutôt dans des noms de lieux que dans le langage ordinaire du peuple. Un membre de l'Institut en avait recueilli avec peine environ cent cinquante; encore ai-je pu voir qu'il attribuait quelquefois une origine anglaise à des mots qui ne se trouvent dans le dictionnaire de Johnson que pour avoir été transportés des bords de la Seine sur ceux de la Tamise par Guillaume-le-Conquérant.

Le dialecte du Haut-Poitou paraît un peu avoir été adouci par le contact des langues méridionales. On y remarque des expressions, des tournures de phrase, des prononciations qui tiennent de l'italien et de l'espagnol, et c'est là-dessus que Dreux du Radier avait bâti son système. Ce patois a sa littérature. Des poètes, en tête desquels se trouve le nom d'un prince troubadour (1), lui ont donné une certaine politesse qui n'exclut point la naïveté; les controversistes de Rome et de Calvin s'en sont servis pour faire pénétrer leurs argumens théologiques dans le fond des campagnes. J'ai cru que la société royale ne serait pas fâchée d'avoir une notion sommaire de cette littérature, fort peu connue aujourd'hui, pour servir de renseignemens à sa commission des patois, et lui indiquer quelques-unes des sources où elle doit puiser. En effet, si l'on ne

(1) Guillaume III, comte de Poitou.

consultait pas les anciens livres écrits en ce langage, il serait presque impossible de s'en faire une juste idée. Depuis vingt-cinq ans il a subi des altérations sensibles; on ne le parle plus dans les villes; et les déplacemens multipliés qu'ont subis les villageois, leurs rapports forcés et si fréquens avec les gens d'affaires, les enrôlemens, les flux et reflux des levées en masse, ont tendu sans cesse à effacer toutes les nuances et à donner une teinte uniforme aux habitudes et au langage de toutes nos provinces.

Le plus ancien recueil de poésies, en patois poitevin, est intitulé la *Gente poitevinerie*. Il en existait déjà plusieurs éditions avant la fin du sixième siècle. Je n'ai pu me procurer que celle de 1660. En voici un fragment.

L'auteur fait parler *Perrot* qui était allé à Paris pour y suivre un procès :

Y onguy chez man parculour	*J'allai chez mon procureur*
Et y ly douny le ban jour;	*Et je lui donnai le bonjour;*
Qui m'envouy chez l'ivocat	*Qui m'envoya chez l'avocat*
Pre ly foaire vere man sac;	*Pour lui faire voir mon sac;*
Qui après aver tot végut,	*Qui après avoir tout vu,*
Me dit seigé le ban vingut.	*Me dit soyez le bienvenu.*
O-vous iquy beacòt d'argeon?	*Avez-vous ici beaucoup d'argent?*
Y ly répouny tot inston	*Je lui répondis à l'instant*
Qu'igl' m'avet esté grippy.	*Qu'il m'avait été volé.*
Gle quittit peu man sac iquy	*Il laissa bien vîte mon sac*

Et me dissit que son argeon *Et me dit que sans argent*
O n'estet roin chez que lez jons. *Ce n'était rien chez ces gens-là.*

Il paraît qu'à chaque édition nouvelle de la *Gente poitevinerie* ce recueil a éprouvé des suppressions et des additions. Dans une édition sans date, mais évidemment postérieure à celle dont je viens de parler, je trouve la chanson suivante, sur la conversion d'un M. Cotiby, ministre protestant à Poitiers, et sur ce qui s'est passé à cette occasion le jeudi de la cène et le jour de Pâques 1660. La chanson est sur l'air : *Philis, que l'amour est doux auprès de vous.*

Dieu gard monsu Cotiby
Doz alouby,
Qui vedriant l'avé tou vi
Pêtry queume pâte
Et routy don l'âte.

Gle vedriant l'avé mongy
Et remongy
Véont que gle s'est chongy,
Et viré papistre,
Ly qu'ertet menistre.
Mez preton quiou bon pastou
N'a point felou,
De lou rage de tretou,
Gle s'en gausse et jouë
Et lou fat la mouë

Quond gle prêchet do papau
Tout plien de mau,

Gl'aussions les œil en hau,
Dizon l'in à l'outre
O le grond apoutre!

Ma depeu qu'eil s'est viry
Gl'est caruiry,
Gl'a le cervea treviry,
Disont-eil ma fesche
Quelle qui do presche.

I cré ben mé qu'ol est zeo
Qui sant itau,
Que tou lou disace est fau,
Qu'o n'est que rêvrie
Lou presche montrie, etc.

Nous avons une comédie poitevine composée par Jean Drouet ou *Drouhet*, apothicaire à Saint-Maixent; cette pièce imprimée à Saint-Maixent, en 1651, est intitulée la *Mizaille à Tauny* (la gageure d'Antoine). J'en vais citer quelques passages, mais je remarque d'abord que c'est dans les villages protestans, entre Saint-Maixent et Melle, qu'encore aujourd'hui le patois (dialecte du Haut-Poitou) paraît s'être le mieux conservé.

Voici le songe de Tauny, au premier acte.

JON (Jean).

Quau songe firau donc? *Quel songe fîtes-vous donc?*

TAUNY.

O faut ben qu'i to dige. *Il faut bien que je te le dise.*

I ertet tot flécambant nu dons mes grondes ortiges.
J'étais tout flambant nu dans mes grandes orties.

Quieur ladre me piquet d'ine si grond furou
Ce diable me piquait d'une si grande fureur

Qu'i heulet ausse fort quo feret ein lougarou.
Que je hurlais aussi fort que ferait un loup garou.

I ai bataillé grond temps, i ai foit m'nimpossible
J'ai bataillé long-temps, j'ai fait mon impossible

Sons me désapassay, tout o l'ertet terrible.
Sans m'en dépêtrer, tant il était terrible.

Den quio pidou estat i vis tot jouste mé
Dans ce piteux état je vis tout près de moi

Quiauqu'in quo me diset que tu fusse assommé!
Quelqu'un qui me disait puisse-tu être assommé!

JON.

N'y a-t'o ren que quieu?
N'y a-t-il rien que cela?

TAUNY.

Gau! mois qui ne vedrès.
Oui! moins que je ne voudrais.

Nous poumes avont poiry. O quielle quidedray!
Nos pommes ont pourri. O quel dommage!

JON.

Ha! dame, vegui eine belle songerie!
Dame! voici un beau songe!

TAUNY.

Gaudis-t'on si te vau, quieu n'est point de raillerie.
Moque-t'en si tu veux, ce n'est point raillerie.

Lé chat en miaulant a grafigné Lucas;
Le chat en miaulant a égratigné Lucas;

Lé bouc at effondre lé pourc chétif cas
Le bouc a effondré le pauvre chétif cas

De la chèvre à Catin qui ertet vengu lidoire,
De la chèvre à Catin qui était venue en rut;

Noutre treuhe a crevé qui avet passé sa soire,
Notre truie a crevé, qui avait passé sa chaleur;

Quatre de nous ogneâ ant resté plen de song,
Quatre de nos agneaux sont restés pleins de sang,

Epontés, bonnes gens, queme dos innocents,
Épouvantés, bonnes gens, comme des innocens,

Do foit d'ein vilen loue qui vou baguet la goule;
Du foie d'un vilain loup qui leur bâillait la gueule;

Le renard a mingé le poulet et les poules;
Le renard a mangé les poulets et les poules;

Les volu avont pris mes doux belles jemont,
Les voleurs ont pris mes deux belles jumens;

S'i en avet do regret, Dieu vez ou set quement!
Si j'en avais du regret, Dieu sait combien!

L'animau s'étranglit le long de la prairie,
L'animal (le baudet) *s'étrangla le long de la prairie,*

Ma mule et man mulet et tote men asnerie;
Ma mule et mon mulet, et toute mon ânerie;

Tot mes jons braillont itau que de gronds veâ;
Tous mes gens braillaient autant que de grands veaux;

Quieu me mondisset tot la tête et le cerveâ;
Cela m'étourdissait tout la tête et le cerveau;

Le feut dons ma maison ardet sec queume paille,
Le feu dans ma maison brûlait sec comme paille,

Que s'épringuit apré dons mé totes les mailles;
Qui s'éprit après dans mes tas de gerbes;

Le malin possedet (le ban Dieu me prédon)
Le malin (esprit) *possédait, Dieu me pardonne!*

Les doux bus de Micheâ d'ein feriou rendon,
Les deux bœufs de Michel d'un furieux transport,

Gne fasiant que foüir tote quielle serée;
Ils ne faisaient que fuir toute cette soirée;

M'est avis qu'l'ertet en venont
M'est avis que c'était en re-

de l'arée;
venant du labourage,

Lé chin se dépécet, gle jappet et heulet
Le chien se démenait, il jappait et hurlait

De tarrible façon au pé de noutre tet;
De terrible façon au pied de notre toit.

La chaline a tombé et le cot de tempête
Le tonnerre est tombé, et le coup de tempête

At écartelé qui quielle petite bête.
A écartelé ici cette petite bête.

Quatre vilains aubreás dons mé le coulombé
Quatre vilains milans dans mon colombier

Ant fendu tot d'ein cot sans se lescher també,
Ont fondu tout d'un coup sans se laisser tomber,

Ant tué les pingeans, pingeonneaux et pingeonnes,
Ont tué les pigeons, pigeonneaux et pigeonnes;

Eine sutout qu'i aimé queme la pu mignone;
Une surtout, que j'aimais comme la plus mignonne.

L'air do tomps brondisset do chaffray des oseá,
L'air du temps retentissait du cris des oiseaux de proie;

Quauquese in veniant picoter man museá;
Quelques-uns venaient picoter mon museau;

I en sé chut réde mort sons pas eine parole.
J'en suis tombé roide mort sans pas une parole;

A qui ne feret-o pau tont d'ageasse et de grolle!
A qui ne feraient pas peur tant de pies et de cornelles!

Asrère le vilain m'omportet su san dous,
En arrière le vilain m'emportait sur son dos,

Après m'avé rampu et brisé tous les ous;
Après m'avoir rompu et brisé tous les os;

Les donts mi bronliont à s'ouster de lou place.
Les dents me branlaient à s'ôter de leur place;

O le saude mâtin! O la vilaine face!
O le sale matin! O la vilaine face!

Gl'avet dos œils pu ners que le quiu d'ein maslou,
Il avait des yeux plus noirs que le cul d'une poêle.

I n'on pu m'accazé. Ha! quo me foit felou! — *Je ne peux m'en refairé. Oh! que cela me fait de frayeur!*

Dans la troisième scène du second acte, *Sara* fait l'éloge des galans du vieux temps.

L'ein fazet gle pleurou, l'outre boizet ma couë,
Enfin tot quieu fazet autou de mé la rouë.
S'o gl'on avet quauqu'ein qui pré s'aprivoisé
En dessoude arrapet quauque méchon boizé,
Gle luchèt ses crenon pus d'eine demie houre,
Zou trovlet pus sucrés que gn'eut pas foit do moures;
Su tretous quiellés jons i aimé Prot Vinçont
Qui pré vou péraudé en velet ben ein çont;
O ne se passet point de fere ni ballade
Qu'i ne l'ogiusse o mé, ou gl'ertet ben malade.
Quond i sange en quio temps quieu me foit genuezis;
D'on intondre dotté est man pu grond pliasis.

Au quatrième acte, *Sara* fait son testament et le commence ainsi :

Au nam de Dieu set-o mé Sara Papinotte,
Vuve de fu Thoumas qui ertet noummé l'Huron,
Sesne, la grâce à Dieu, queme noutre pinotte,
D'esme et d'intondement, qui ai l'esprit vreturou;
Avoure demuront à la grande Plochere,
Paréfe de Nonteuil, guiàres loen d'Aubegné,
Ein petit à coûté, jouste la Guierondere,
Dé sexonte ons en çay native de Vougné.
Rêvont qu'o n'y avet poen chouse qui fut sretène
Queme ein jour de mourir et qu'o gli at eine mort,
Et queme l'houre on est tot à foit insretène,

Qui ne se foit poen ver qu'ovec san tape abord;
De pao de noine ou brut, ou que ma conscience
Ne demourit ein jou dare les pots d'étain,
I veil mette ordre au ben que la tote puissonce
A veguiu mu donner, non pas prè quio l'autin.
I ai tot à bel éprut mondé quié doux notères
Gargaut et Genigaut, tot doux d'ein moime ondret,
A man gré braves jons s'i ne m'on foy accrère,
Sçavons dons lou metté, galons et ben adrets,
Qui ne sçavent qu'el est que de foire les ânes,
Dos ouvrés queme o faut, tot à foit ben disont,
De la paréfe et bourg de Breuil de Saint-Tiasne,
Nottére d'Aubegné o gl'i at mois de dix ons,
Devont les quiau i ai foit, d'eine liberté fronche,
Man deré testament de man gré et vlanté
Et sons sugestian, les doux moins sous les honches,
Sons que prequet ni quio i ogusse été tonté.
I lous ai dit itau, dons la moime manère
Qu'ous oirez s'ou vlez. Tot fin premeremont
I requemonde, hélas! men esme à Dieu le père,
O la tiarre man corps, après l'enterrement, etc.

Je ne ferai point l'analyse de cette comédie, puisqu'il ne s'agit ici que du langage, et je crois inutile de pousser plus loin les citations. On y trouve les noms de tous les ustensiles de ménage, mais il y a bien des mots qui ont tellement vieilli que peu de personnes les entendent encore. J'ai vu plusieurs copies manuscrites de la *Misaille à Tauny*, mais elles m'ont paru incorrectes et capables d'induire en erreur. J'ai copié mes citations sur un exemplaire imprimé, le seul que j'aie pu découvrir. M. Lainez, imprimeur à Saint-Maixent, qui possède cet exem-

plaire curieux, ne veut s'en défaire à quelque prix que ce soit. Le ministre de l'intérieur était disposé à en faire l'acquisition.

Jean Babu, curé de Soudan près Saint-Maixent, après avoir travaillé pendant quarante ans à la conversion des calvinistes, composa en patois de petits traités de controverse à l'usage des campagnes, en forme d'églogues. Son livre imprimé à Niort, en 1701, est d'un médiocre secours pour la connaissance du patois poitevin, la gravité du sujet ayant empêché l'auteur d'employer les expressions familières auxquelles se borne le vocabulaire patois. En voici pourtant un exemple tiré de la sixième églogue :

I sçai que man grand pere in jour dans ma présence
(Peut ben aver de queu soixante et quatorze ans)
Contet que gl'avet veu que dans son jeune temps
O n'étet mention que d'une église en France;
La réforme en quio temps n'avet point pris naissance,
On allet tout ensemble à sa dévotion,
A matine, à la messe, à la pourcession;
Mes qu'oprès o vinguit ine certaine tige
De gens qui jetirant lou froc dans les ortige,
Qui prêchirant pretout ine nouvelle loy;
Quiez gens firant grond brèche à l'ancienne foy.
Gle firant tant la guerre à l'église romaine,
Dans les villes, au campagne, au bocage, à la plaine,
Que la plupart fouyant loux anciens pastoux
Courirant à la mouée écouter quiez doctoux.
Man grond pere in quio tomps seguit queume les autres
Et prenguit le parti de quiez nouveas apôtres,
Gle s'engagit à zeux', et son engagement
A duré dans sa race et jeque à mointenant.

L'auteur de la *Misaille à Tauny* a composé une défense *dos enfons de la ville de Sen-Moixont contre les railleries do gens de Potey*. J'en ai un exemplaire imprimé à Saint-Maixent chez Darbis, en 1702. En voici quelques vers. Il ne faut pas oublier que Drouhet était apothicaire, circonstance qui avait égayé les beaux esprits de la capitale du Poitou.

Vou crayié vlanté o vou conte et vou rit
Que l'an ne trouret jà iquy do gens d'esprit.
O vive Sen-Moixont pre tou genre d'affoire!
Ne sçavan autre cas que parlé de clistoire,
Entendant meil que té à foire ein complimont;
T'en dourrian de reste, et pretout vertement.
Pr'être d'in petit leut où l'or guiesre n'abonde,
Sçache que grâce à Dieu n'entendant noutre monde,
Que ne sçavant très ben que neustre mouche en lait,
Sans faire queme vou les grands et bons valets.
Qu'avé-vou de meilhou que n'avant pas les autres?
Est-o que vous estés do sén et des apôtres?
Qui baillé sur le champ la mort ou guarison?
Ha! s'ol étet itau vous arié raison,
Ma sans vous offensé dedans voutre scionce,
Ne trouvan rén de rare in vous espérionce,
Vou n'avé ren su nou de deque vou vanté,
Encore qu'ous esté placé dedans Poeté,
Pensé-vou estre exompt de conte et de sottrie?
Héla! l'on vet pretout avoure do moirie,
Agate o ne faut poen dans quié temps décopé
Que la pesle et le pot dige mau do trepé,
Dans les bourgs, su les champs, à la cou, dans les villes,
Tou quielley rogaton se seguant à la file,
Et dans chaque façon o n'iat pris pre pris

Qui se poye si ben que mespris pre mespris.
Souvente ine autre fé dedans tes gaudirie
D'allé cheusis ein cu pré foire do ririe?
Quio sujet est puont, vilen, sale et jobrou,
Que si tu vau presuivre à méngé de quio brou
Ite le laisse tout pre ma fésche én partage,
I ne t'en parle pu, fois bien ton presounage.

Il existe un recueil de noëls poitevins, intitulé la *Grande Bible des noëls, vieux et nouveaux*; imprimé à Poitiers et à Niort. Ces noëls ne sont pas aussi gracieux que les noëls bourguignons; mais, comme il ne s'agit ici que de faire connaître le patois poitevin, j'en peux présenter quelques fragmens.

Extrait d'un *noël gaillard*, sur l'air *au Saint-Nau*.

Les pastoureaux de Thouars, nau, nau,
Qui aviant la renoumie
D'être de vaillans soudarts, nau, nau,
N'aviant ren qu'ine épie
Pre tretous, encore si fort rouillie
Qu'o lo fauguit ine armie
Pre la tiri dan foureâ, nau, nau, nau.

Bressuire, Hariot et Saint-Jouin, nau, nau,
Vinguirant la matinaye,
Montmorillon, Saint-Savin, nau, nau,
Se mirant de compagnaye;
Mais ma fé, dans toute leur assomblie
N'aviant gronde fricassie
Pre douni au petit Nau, nau, nau, nau.

Niort, les Sables et Marans, nau, nau,
Fontenay et la Rochelle,
Chargés tretous de présons, nau, nau,
Pre douni à la pucelle;
Dau ribans, dau carcans et dau dentelles
Qu'o fauguit ine aridelle
Pre porti tous lous fardeau, nau, nau, nau.

Melle, Lamothe et Luçon, nau, nau,
Prévoirant à la mangeaille;
Se garnisant de foisons, nau, nau,
De pigeons et de poulailles;
Mais Sansais, Lavocea, Cursé et Paille
Chargés de foin et de paille
Songirant aux animaux, nau, nau, nau.

Sainte et Saint Jeon d'Ongély, nau, nau,
Chef Boutonne et Angouleme
Etiant in pouai étouni, nau, nau,
N'ayent point trouvi de crême;
Mais Ruffec oguit davantage d'eme,
Car gl'en avait pre li même
Sarti in grond plein jadau; nau, nau, nau.

Parthenay et Saint Moisson, nau, nau,
Disont que tout quiau bagage
N'était pas bon pre l'infont, nau, nau,
A cause de son pouai d'age;
Gli firant un acoutrement de sarge
Et queme on dit au ménage,
Gli brochirant in calaud, nau, nau, nau.

O l'y vinguit sans convi, nau; nau,
Ine vilene trolie
De Limousins affami, nau, nau,

Mais toute noutre assomblie
Lou disait que les raves en la Judie
N'étiant guière estimi,
N'y ayant point de pourceaux, nau, nau, nau.

Mais o fut gronde pité, nau, nau,
Qu'o vinguit de Menigoute
In grond vilen dégouti, nau, nau,
Qui en fricassait la croute,
Et disait en ayant ben rempli ses coutes,
Qu'o pourrait être sans doute,
In grond chen noumé Roujau, nau, nau, nau, etc.

On a traduit la parabole de l'*Enfant prodigue*, en patois poitevin, et dans les deux dialectes de Saint-Maixent (Haut-Poitou) et de Bressuire (Bas-Poitou). Voici cette traduction comparée. On y remarquera la différence qui existe entre ces deux dialectes, et il sera aisé de voir que l'un d'eux a été fort altéré par la civilisation. Encore est-il à noter que ce n'est pas à Bressuire, mais dans la Vendée même, c'est-à-dire dans les cantons plus près de la mer, qu'il faut chercher le type originaire du patois du Bas-Poitou.

SAINT-MAIXENT.	BRESSUIRE.
In houme avet doux infons, dant le pu june digit à san père : man père, douné-me quieuqu'i espoire avay de voutre ben; et le pere lou fagit le pretage de san ben.	In houme gl'avet dû gâ, din lo pu june digit à s'pere : mou pere, douné-me vo gl' poquet de bé qui dé m'allé o mé; et gle pere mit sou bé a chapoquet et gl'eux douni.
Poi de jou apray, le pu june	O gl'advindgit que le dré

de quié doux enfons oyont assarré tout quieu que gl'avet, s'n onguit dons in pay itronge, voure gle mingit tout san ben dans la débauche.

de quié dû gá prongit tot que gl'avet et s'n ongit dan in pae bé nélougni ou gle mingit tot sou bé in ribote et in féchetain.

Dray que gl' ogiut tout mingé, o survinguit une gronde femene dons quio pay, et gle qu'moincit à meinquay de tout.

Pré que gl'eut tot déponsi, gl'arrivi ine gronde femine in quio pae et gle qu'micait bé à être bé piâtre.

Gle s'n onguit et se mettit vâlet d'in dos jons do pay, qu'l'envoygit dons les chons pre garday les gorets.

Gle s'in fut in sarvice quié l'in do bourget do pé qui l'envouya à san chatiá pre gardé do gourons.

Gl'eut été bn'aise de rimply san vôntre do charriá qu'les gorets mingiant, ma presonne gli en haillet.

Gl'eut bé végu mongé do pliaces de qué lé gourons se souliant, pretant presoune gli en baillet.

Enfin gle rintrit en li moime et disit : comben y a-t'o de vâlet cheux man pere que gl'avant pu de poin qu'o ne loux in faut, et mé i say iqui à crevay de foin.

Gl'enfin gl'étant rentri in se même, gle dit : combé gl'y a-t'ou de vâlet quié mou pere qui avant do payn tot sou sâou et i moure iqui de faym.

O faut qu'i m'n onge treuvay man pere et qu'i li dige : man pere, i ai poiché countre le cial et countre vous.

Gl'o faut qu'i oppe tot contant pr'allé quié mou pere et qu'i li dige : mou pere, i ai péché quintre dju et quintre vo.

I' n'say pu daigne d'être

I n'seu pu digne que v'm'ap-

noumé voutre fay ; traitez-me queme l'in de vous vâlets.

pelliez vetre feil; traitez-mé queume ein dé vâlet à qui v'baillez do gages.

Gle s'levit dan et s'n onguit treuvay san pere. Quond gl'ertet incore ben lain, san pere le voiguit et gl'in oguit pidé, et cheminant vars li, gle le prenit à brassay et gle le boisit.

Gle partit din et gle venguit treure sou pere. Gl'in étoit encoure bé loin, quié sou pere le pervigit et gl'in eut pidi; gle courit à l'incontre et gle le bésit.

Et san fay gli digit : man pere, i ai poiché countre le cial et countre vous et i n'say pu daigne d'être noumé voutre fay.

Et sou gâ gli dit : mou pere, i ai péchi quintre dju et quintre vo, et i n'seu pu digne d'être appelli votre feil.

Alors le pere digit à ses vâlets : ongez quiare la promère camisole et l'en pouillez; mettez gli au det in anneâ et do solay à ses pés.

Alour le père gle digit à ses vâlets : aprêtez tot contant la pliu bale robe et pouillez li, et mettez-li va in jang au det et do soulay à ses pés.

Amenez itou le veâ gras et tuez lou; mingeans et faisans boune chère.

Amenez-va in boudet gras et tuez-lou; fesons riboute et divertissous no.

Preceque man fay que vequi eitet mort et gl'est révilly ; gl' ertet predu et gl' est retrouvy. Gle qu'moincirant dan à foire foistin.

Paceque min gâ que vlà étet mort et le vlà ressusciti ; gl'etet predu et gl'ert retrouvi. Gle qu'minsirant din à bé riboutay.

Stapondont san promié fay

Pretant le pu vié de sou gâ

qui ertet dons les chomps revinguit, et dray que gle fut proche la moison gl'entendit do sounoux de vialans et le breut de quialay qui donsiont.

qui étet au gueret revinguit, et quand ol est qu'eil fut à l'envirin do logis, gl'entindit le son do violans et quieu qui dinsiant.

Gl'appellit aussetôt in do vâlets et gle li demondit qu'et-quieu?

Gl'appellit tot desite in do ovâlets et gli demondit ça qu'ol étet.

Le vâlet gli digit, ol est que voutre frère est revingu, et voutre pere a tué le veâ gras preceque gle revoit en sonté.

Gle vâlet gli repounit, ol est que vetre frere qui est retourni, et vetre pere a tui le boudet gras par que gl'est vengu in boune santé.

Iquieu l'oyant bouté en himoux, gle ne v'lit point entray dont le logis; ma san pere étont sreti pre l'en priay.

Gli n'étont pas b'n aise gle ne velut point intray. Sou pere étant sreti pre l'in conviay.

Gle li fagit quielle réponse: vlà jà tont d'annay qu'i v'sars et i n'v'zai jà désobégui en ren de quieu que m'avez qu'moindé, et pretont ve ne m'avez jà baillé in chevreâ pre m'diverti aque m'z amis.

Gle li parlit queume quieu: vlà djà bé dos anies qu'i v'sars, i ai trejou obégui à vous ourdres, pretant ve n'm'avez jà tossement bailli in chevrâ pre riboutay avé m'z emis.

Ma dray qu'voutre autre fay qui a mingé tot san ben aque do feilles predues est rendu qui, v'z avez foit s'gnay pre li le pu bea de nous boudets.

Gle aussetot que vetre petit gâs qui a mingi tot sou bĕ avé do mouvases feilles gli est retorni, v'z avez bé tui pre li in vea de lé.

San père préchit queme quieu : man fay, v'z êtes trejou aque mé, tot quieu qu'i ai est à vous.

Sou pere gli digit : min feil, v'z êtes trejou o mé et tot qu'i ai est bé à vo.

Ma o fl'et foire foistin et ne divreti preceque voutre frère ertet mort et gl'ert réveilli, gl'ertet predu et gl'est retreuvi.

Mé flet-ou point béeo érp in féchetin et ne divreti, face que vetre frere etet mort et gl'est ressusciti, gl'étet predu et gl'est retrouvi.

L'originalité du dialecte bressuirais est mal conservée dans cette traduction. La partie maixentoise est un peu moins faible. De telles traductions sont plus difficiles qu'on ne pense. Il faudrait que le traducteur, au lieu de s'assujétir au mot à mot, cherchât les tours de phrases les plus familiers aux paysans. Mais ceux qui ont l'esprit et le goût assez exercés pour sentir le prix de ces nuances, savent le français, le parlent purement, et par cela même ils sont peu propres à s'exprimer en un patois qui trop souvent ne leur paraît digne que de mépris. Les villageois qui parlent le patois le plus franc, sont ceux qui ont le moins quitté leur chaumière et qui savent le moins de bon français. Cependant, pour bien traduire, il faudrait également bien connaître le génie et les ressources des deux idiomes. J'insiste un peu sur ses difficultés, pour que la commission des patois soigne beaucoup les instructions qu'elle donne à ses correspondans. Il faudra surtout leur recommander une ortographe exacte. Il n'y a point de patois qui

n'ait son ortographe consacrée par des grammaires ou par l'usage. La meilleure serait celle qui se rapprocherait le plus de la prononciation. M. Réveillère-Lépeaux a fort bien exprimé la prononciation du vendéen ou bas-poitevin. Je ne puis donner le même éloge aux auteurs ou imprimeurs des ouvrages dont je viens de présenter quelques extraits, ni aux traducteurs de la parabole de l'*Enfant prodigue*. On dirait qu'ils ont voulu se rapprocher, autant que possible, de l'ortographe de l'académie française, et cette prétention, fort déplacée, dénature entièrement leurs compositions. Il ne s'agit pas de mettre le patois à la portée des gens du monde, mais de le présenter, dans toutes ses formes natives, aux savans qui ont la patience de le consulter. La recherche des anciens patois n'est pas pour eux un objet de curiosité frivole. Une comparaison judicieuse de tous ces vieux idiomes peut jeter un grand jour sur l'histoire obscure du moyen âge. Malgré leur altération, les langues sont encore le monument historique le plus complet, celui qui peint le mieux le caractère des peuples et leurs migrations successives.

Les laboureurs poitevins chantent, en pressant leurs bœufs de l'aiguillon, des chansons dont le refrain s'adresse toujours à ces animaux, pour les exciter au travail. En voici une que j'ai fait noter. Elle paraîtra bien insignifiante, mais il ne faut chercher ni esprit ni finesse dans les chansons populaires du Poitou. Il suffit qu'elles soient très-libres

pour que le paysan les trouve très-bonnes, et ce genre de naïveté, qu'elles possèdent presque toutes, a dû rendre mon choix fort difficile.

O gl'ertet in p'tit marjolet
O gl'ertet in p'tit marjolet
Oh, oh, oh, oh!
Qui onguit ver sa mie
Oh, oh, oh, oh!
Qui onguit ver sa mie, oh!
Man cadet, man brinchet, mé megnons,
Man chatain, man vremail, més infons, oh!

Glé lé teurvit malade au lit (*bis.*)
Oh, oh, oh, oh!
D'in grond mérancolique
Oh, oh, oh, oh!
D'in grond mérancolique, oh!
Man cadet, man brinchet, etc.

Vré dju, la belle, qu'avez-vous (*bis.*)
Oh, oh, oh, oh!
I n'onze vez o dire.
Oh, oh, oh, oh!
I n'onze vez o dire, oh!
Man cadet, man brinchet, etc.

La belle à qui o diran dan (*bis.*)
Oh, oh, oh, oh!
Au méd'cinou habile.
Oh, oh, oh, oh!
Au méd'cinou habile, oh!
Man cadet, man brinchet, etc.

Le p'tit marjolet s'y envouet (*bis.*)
Oh, oh, oh, oh!
S'envouet dret à la ville,
Oh, oh, oh, oh!
S'envouet dret à la ville, oh!
Man cadet, man brinchet, etc.

Dons san chemin gle rencontrit (*bis.*)
Oh, oh, oh, oh!
Quio méd'cinou habile,
Oh, oh, oh, oh!
Quio méd'cinou habile, oh!
Man cadet, man brinchet, etc.

Bea médcinou, bea méd'cinou (*bis.*)
Oh, oh, oh, oh!
Guariau jà ma mie
Oh, oh, oh, oh!
Guariau jà ma mie, oh!
Man Cadet, man Brinchet, etc.

Ta mie i ne garirai jà, (*bis.*)
Oh, oh, oh, oh!
Ni pre çont, ni pre mille,
Oh, oh, oh, oh!
Ni pre çont, ni pre mille, oh!
Man Cadet, man Brinchet, etc.

Pretont i la guarirai ben, (*bis.*)
Oh, oh, oh, oh!
Pre quieu qu'tan cœur désire,
Oh, oh, oh, oh!
Pre quieu qu'tan cœur désire, oh!
Man Cadet, man Brinchet, mes Megnons,
Man châtain, man vremail, mes infons, oh!

Cette chanson est pour le petit labourage à quatre bœufs; les noms de ces animaux en composent le refrain. Voici celui d'une autre chanson pour le grand labourage; on y voit les noms de dix bœufs.

Levreâ, Noblet, Rouet,
Hérondet, Tournay, Cadet,
Pigeâ, Marlecheâ,
Tartaret, Doret,
Eh, eh, eh, man meguon!
Oh, oh, oh, man valet!

Cette manière d'amuser les bœufs et de les exciter au travail par des chansons, s'appelle *arauder* ou *érauder*, mot qu'on fait venir du latin *arare*, labourer; et, par une analogie peu exacte, on applique ce nom aux chansons que chantent les bergers en gardant leurs brebis. Il en est question dans la *vénerie* de Jacques du Fouilloux (1).

Lors quand ie vy qu'il estait près de l'heure,
M'en allay voir des brebis la demeure
Sur un coutaut en un petit pasty,
Près d'un rocher la bergère attendy.

(1) La *vénerie* de Jacques du Fouilloux, seigneur dudit lieu, gentilhomme du pays de Gâtine en Poitou; ouvrage dédié au roi de France, Charles IX, imprimé à Paris, chez Pierre-Billaine, rue Saint-Jacques, à la Bonne-Foy, devant Saint-Yves, 1655, format in-4°. Saint-Martin du Fouilloux est une commune du canton de Menigoute, arrondissement de Parthenay, département des Deux-Sèvres.

Tantost l'ouy ses brebis érodans
Qui de sa voix foisait des plaisans chants :
Car la coustume est ainsi en Gastines,
Quand vont aux champs de hucher leurs voisines.
Par mesme chant que mets cy en musique
Rendant joyeux tout cœur mélancholique.

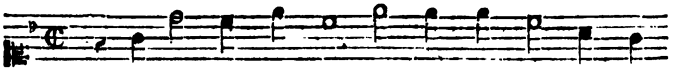

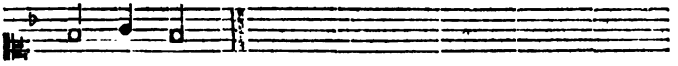

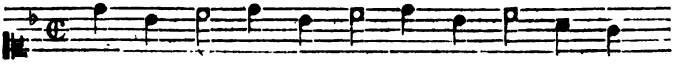

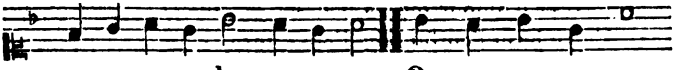

Réponse de la bergère compagne.

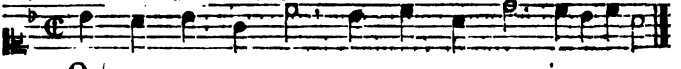

Après qu'elle eut son doux chant acheué,
D'elle me suis dè bien près approché,
L'entretenant de parolle ioyeuse,
Lui promettant un jour la faire heureuse.
Elle fut prompte à me prester l'oreille,
Son pauure cœur souspirant à merueille.
Lors la priay dans les genets nous seoir,
Entre nous deux se rangea bon vouloir.
Là, le soleil longuement esleué,
Le sien chemin auoit presque acheué;
Lors Cupidon nous donna l'auantage
Dans le vert bois tout remply de fueillage;
En un beau lieu feutré d'herbe et de mousse,
Va dépouiller des espaules sa trousse;
Et fismes un liet sans plume ne couverte
De douze fleurs et de fougère verte :
Puis son bel arc, bien tendu, destendit;
En ce beau lieu son gentil corps tendit
De tout son long, sans point estre contrainte;
Fit son chevet de la verdure peinte.
Lors me sentant si très près de la belle,
Faveur d'amour me va pousser sur elle;
En ce beau lieu fut faite l'ouverture
Pour accomplir les œuvres de nature,
D'une tant douce et loyale amour
Qui a duré mainte année et maint jour,
Uiuant au bois comme un très bon hermite
Au monde n'a uie plus benedicte.
Ie fus ainsi quelque espace de temps
Auec bergers me donnant du bon temps,
Qui sont ioyeux, et n'ont autre sommeil,
Quand le bruit court, que trouver le préveil,
Là où se voit de Gastines les perles,
Plus plaisantes et résioüies que merles,

Tant bien dansans au son des cornemuses,
En ce plaisir souvent ell' font leurs muses
D'esprit ramage et cœur en gayeté,
En conspirant toute joyeuseté.
Là vous uerrez ces jolis bacheliers
Faire gambade et des sauts à milliers,
Iettant œillades et aussi regards maints
Dessus les filles etqui n'en font pas moins.
Uoilà comment, sans aimer à moitié,
Les deux amans ont pris leur amitié.
Priant le Dieu de tous vrais amoureux
Qu'ainsi que moy soient en Gastine heureux.

Je ne pousserai pas plus loin les citations. J'ai voulu seulement donner une idée de cette littérature poitevine que M. Réveillere-Lépeaux s'était borné à indiquer. Elle offre, comme il l'a dit, fort peu d'intérêt quant au style, et encore moins quant au fond des idées. Le citadin qui fait du patois ressemble beaucoup à celui qui fait de l'agriculture dans un pot de fleurs; les compositions de l'un ne méritent pas plus de confiance que les expériences de l'autre. Si quelqu'un a la curiosité de lire les divers ouvrages ou recueils que j'ai cités, il pourra amplement se satisfaire à la bibliothèque du Roi. En lisant les plus anciennes poésies poitevines, une réflexion m'a frappé : le patois poitevin offre peu de ressources pour l'intelligence du style vieilli de Rabelais, qui pourtant était voisin de la province de Poitou, et qui en cite fréquemment des localités, des usages et des anecdotes; tandis que le patois messin est un guide tou-

jours sûr pour les lecteurs de ce facétieux et malin curé. C'est en s'aidant du patois messin que M. Leduchat a si bien réussi dans ses notes et ses commentaires sur Rabelais.

Il y a des personnes qui voient avec chagrin l'altération progressive de nos patois locaux et leur tendance à se fondre dans la langue nationale. Je crois, comme elles, qu'une étude sage et une comparaison judicieuse de ces dialectes pourront offrir au grammairien, et plus encore peut-être à l'historien, une mine féconde beaucoup trop négligée jusqu'à ce jour; et s'ils venaient à disparaître tout-à-fait avant qu'une main savante eût mis en œuvre les matériaux altérés, mais précieux, qu'ils renferment encore, j'en partagerais sincèrement le regret. Mais lorsque la Société royale aura recueilli ces fragmens épars de nos antiquités, je serai le premier à désirer de voir disparaître et s'effacer entièrement ces différences d'idiomes qui isolent encore quelques membres de la grande famille française. Si l'envie de savoir a ses écueils, il en existe en plus grand nombre pour l'homme ignorant.

Plus d'une fois j'ai entendu des paysans se plaindre d'avoir été surpris par des gens astucieux, comme il y en a partout, qui, abusant de leur ignorance, leur faisaient signer des écrits dont ils ne comprenaient ni le sens ni les expressions. Ces hommes simples se trouvaient dépouillés de leur patrimoine pour n'avoir connu que leur patois. Or, je crois qu'il est plus aisé de guérir l'ignorance des uns que la mauvaise foi des autres.

Je terminerai cette notice, en présentant quelques vues sur les instructions que la Société royale me paraît devoir donner à ses correspondans pour la recherche des patois. On nous a dit que le gouvernement désirait qu'elle s'occupât de cet objet d'antiquités; il ne faut donc rien négliger pour seconder autant que nous le pourrons les vues d'un ministre ami et protecteur des sciences.

Selon moi, ces instructions devront se borner à un petit nombre de points principaux.

Quelques-uns de nos idiomes patois sont de véritables langues, comme le bas-breton et le basque. D'autres sont des langues commencées, tels que le provençal qui, plus qu'aucun autre idiome, a été cultivé par les poètes, et auquel il n'a manqué, non-seulement pour atteindre une haute perfection, mais même pour devenir langue nationale, que d'être moins éloigné du séjour de nos rois. Tous ces idiomes ont des dictionnaires, des grammaires, une littérature qu'on trouvera quand on voudra dans les grandes bibliothèques, et il y aura, je crois, peu de renseignemens à demander sur les lieux. Presque tous nos autres patois ne sont que la langue française dans l'état d'enfance, encore enveloppée des langes de la langue romane, telle enfin que nous la parlions généralement avant qu'elle fût épurée par de bons auteurs. Leurs plus fortes nuances semblent ne consister que dans une prononciation plus ou moins rustique, plus ou moins allemande, belge, espagnole ou italienne, et dans un mode plus ou moins

irrégulier de conjuguer les verbes. Cependant chaque patois a aussi une somme quelconque de termes qui lui sont propres, et qui sont les restes précieux d'un patois plus ancien encore; mais ces termes propres ne sont pas assez nombreux pour constituer autre chose que des dialectes.

I. Je demanderais d'abord à nos correspondans le vocabulaire des termes qui appartiennent privativement à leur patois, c'est-à-dire des mots patois qui diffèrent de la langue française épurée, autrement que par la prononciation. Tels sont en poitevin *buffay* ou *buffâér* pour souffler, *chaline* pour orage, *robinâér* pour suivre, *marmitouzâér* pour être jaloux, envieux, *arnat* pour aujourd'hui, etc., et, en patois messin, *bâcelle* pour jeune fille, *se cougier* pour se taire, *houyer* pour appeler, *num* (prononcez *nome*) ou *neumeu* pour n'est-ce pas, *hadé* pour fatigué, *enlet* pour ainsi, etc. Je ne cite ces exemples que pour faire mieux comprendre ma pensée.

II. Une notice sommaire sur la grammaire patoise, et des exemples de verbes conjugués dans tous les temps qu'elle admet.

III. Faire connaître particulièrement toutes les interjections. Elles sont le caractère et en même temps la richesse des langues primitives. Le patois messin en a qui lui sont propres, telles que *chouc!* pour exprimer la sensation du froid, *choc!* pour celle du chaud, *hop!* pour exciter et encourager à monter, etc.

IV. Nous n'admettons en français que trois degrés de comparaison, le *positif*, le *comparatif*, le *superlatif*. J'ai ouï dire que le basque en admettait un plus grand nombre. Ce serait une chose curieuse à noter pour tous les patois qui seraient dans ce cas; une telle abondance désignerait une langue anciennement riche et cultivée, redevenue patois par vétusté. Il ne faudrait pas oublier non plus de faire mention des *augmentatifs* ou *diminutifs*, soit que l'usage d'un patois les admît, comme en italien, pour tous les *substantifs*, ou seulement pour les *noms propres*, comme en poitevin, où tel homme s'appelant *Rouland*, sa femme est *Roulante*, son fils *Roulu*, sa fille *Rouluche*, son plus jeune fils *Rouluchet*, etc.

V. Faire connaître la prononciation et l'exprimer le plus clairement possible, en indiquant en quoi le patois parlé diffère du patois écrit. Cela est d'autant plus important, que certains patois peuvent n'avoir conservé des traces de leur originalité première que dans la prononciation seulement.

VI. Donner de nombreux exemples de l'altération que les mots subissent par la manière de les prononcer; comme en messin, *boin* pour bon; en poitevin, *quiare* pour quérir, etc. En y réfléchissant un peu, nos correspondans verront que la prononciation patoise, dans ses différences avec la prononciation épurée, n'est point abandonnée au caprice, mais qu'on peut la réduire en un petit nombre de règles générales dont elle ne s'écarte presque jamais.

VII. Les vocabulaires et les grammaires ne suffi-

sent pas pour faire connaître le génie d'un idiome. Ce sont des matériaux bruts : il faut voir quel effet ils produisent étant mis en œuvre. Les chansons populaires sont très-bonnes à consulter, et nos correspondans nous en fourniront.

VIII. Mais on ne se trompe guère en affirmant que toutes ces chansons ont été composées par des poètes citadins qui ne se sont proposé d'autre but que de voiler la licence ou la malice de leurs couplets sous des formes patoises. Les mots peuvent être patois, mais la phrase ne l'est pas. Toute traduction offrirait le même inconvénient ; il n'en faut donc point demander, et voici ce que j'y substituerais. Je voudrais que nos correspondans les plus au fait du patois de leurs pays, des locutions et des tournures les plus habituelles aux villageois, prissent la peine de composer en patois quelques dialogues familiers sur les sujets qui font l'entretien ordinaire des gens de campagne, comme les mesures à prendre, les ordres à donner pour la moisson, pour la vendange, l'état prospère ou inquiétant des biens de la terre, le besoin de pluie ou de chaleur, etc.; et qu'ils ne composassent ces dialogues que de phrases courtes, familières à ces hommes simples, de celles surtout qui offrent une différence prononcée avec la langue épurée et la syntaxe académique. Ce travail n'exigerait qu'un choix judicieux ; les auteurs devraient beaucoup consulter leurs souvenirs et se méfier de leur imagination.

IX. Le patois varie quelquefois de canton à canton

dans le même département. Presque toujours ses variétés s'accordent et se combinent avec celles du sol. La plaine, le bocage, les marais, les montagnes présentent partout des nuances distinctes, sinon d'un idiôme différent, au moins d'une prononciation très-différente, parce que la prononciation tient à nos organes, et que nos organes sont modifiés par le climat, par la température chaude ou froide, sèche ou humide, et par les alimens. Nos correspondans devront s'attacher particulièrement au dialecte le plus répandu, et faire ensuite connaître les traits caractéristiques des principales différences, en indiquant les cantons où ils puiseront les exemples de ces variétés; de manière que nous puissions, en quelque sorte, suivre sur la carte la dégradation des teintes et les voir se fondre avec les nuances des départemens voisins, car il n'y a pas de transition brusque dans le langage des peuples.

x. Il sera bon aussi que nos correspondans complètent leur travail par une notice succincte des livres les plus estimés, composés en patois, et en fassent connaître les éditions les plus anciennes. Celles-là seules peuvent nous être de quelque utilité; car, à chaque édition nouvelle d'un livre patois, on remarque de grandes altérations. L'éditeur craignant que son livre n'ait point de débit, si le style en est trop difficile à comprendre, a soin de le rajeunir; si bien qu'au bout d'un certain temps il ne reste peut-être plus un seul mot de l'original.

xi. Tout cela n'est point pénible; et s'il y avait

quelques difficultés, leur zèle saurait les vaincre. Qu'ils se gardent surtout de croire qu'il y ait rien de frivole dans notre curiosité. Nous savons quel parti l'on peut tirer de ces utiles recherches; nous écartons tout esprit de système, nous voulons procéder du connu à l'inconnu, pas à pas, comme les mathématiciens, et non point bâtir des romans. Nous ne nous flattons point de tout découvrir dans ce vaste champ, où personne encore ne semble avoir osé s'aventurer; mais nous y poserons du moins quelques jalons qui pourront guider nos successeurs.

Paris, 19 *décembre* 1814.

DUPIN.

AIR *de la chanson poitevine rapportée page* 216.
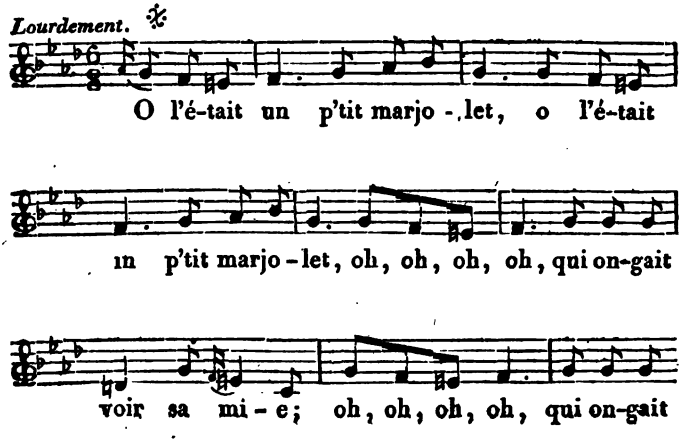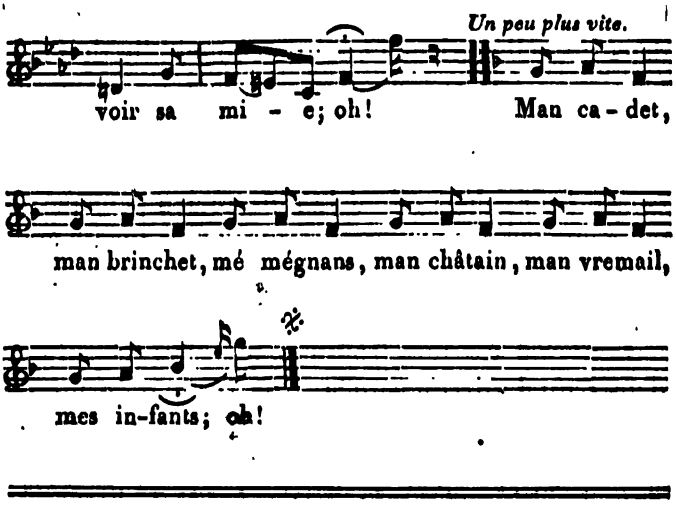
USAGES DU CANTON DE BONNEVAL,

Ci-devant pays chartrain (Beauce), aujourd'hui département d'Eure-et-Loir; par M. Desgranges, de Bonneval; (lu à l'académie celtique, le 9 juin 1808).

Messieurs, dans le numéro premier de ses Mémoires, l'académie celtique a proposé plusieurs questions. Je réponds à quelques-unes, mais seulement à l'égard de mon pays, c'est-à-dire d'un petit canton de deux myriamètres de rayon tout au plus, et dont Bonneval peut être regardé comme le chef-lieu.

Je crois devoir donner d'abord une courte notice sur cette ville.

Bonneval est situé dans le département d'Eure-

et-Loir, vers 48° 10′ lat. N., et vers 0° 48′ long. O., dans un vallon riant et fertile auquel elle doit son nom *Bonval* et ensuite *Bonneval*. Elle est toute entière sur la rive gauche du Loir qui, dans cettepartie, coule de l'est à l'ouest. Elle a huit ponts; savoir: sur le Loir, deux, dont le plus ancien peut passer pour une belle ruine en ce genre, et six sur un courant assez fort qui a été dérivé du Loir pour en former une ceinture autour des murs de la ville.

Bonneval est une frontière du pays chartrain, dans lequel elle est située. Une dixaine de mètres au-dessus du vieux pont dont j'ai parlé, à l'ouest de la ville, est un moulin à farine. Ce moulin, dont les bâtimens sont partie sur le Loir, partie sur la rive droite, est la première maison du Perche de ce côté. Au sud, aussi sur la rive droite, commence le Dunois, petite sous-division de l'ancienne province de Beauce, et dont la coutume différait singulièrement de celle de Chartres, suivie à Bonneval, surtout dans ce qui avait rapport aux testamens. Ainsi, à Bonneval, le Loir servait de limites à trois pays.

Renommée au treizième siècle pour ses fabriques de serges, Bonneval est aujourd'hui la moitié tout au plus de ce qu'elle a été. Alors elle était murée comme une ville frontière; elle avait au nord-ouest une porte dite la Porte-Blanche, un fossé et un pont non loin de ceux qui existent aujourd'hui de ce côté.

Avant la révolution, elle relevait immédiatement

de la couronne, et elle avait été donnée en apanage à plusieurs ducs d'Orléans. Son titre était *prévôté et vicomté royale*. Son corps de ville se composait d'un maire, de deux échevins et d'un procureur du roi. Elle avait pour armes les trois fleurs-de-lis de France sur un champ de gueule; pour support, un lion tenant une pique droite derrière le champ. Elle possédait une justice royale dont nous appelions le juge *prévôt*. Dans les temps de troubles, les rois négligeant de nommer des prévôts, les habitans s'adressèrent aux moines de l'Abbaye royale fondée, en 841, par Foulques, seigneur de Bonneval, et Charles-le-Chauve, roi de France. Ceux-ci leur donnèrent un préposé pour terminer leurs différends, et ce préposé finit par devenir *bailli*. Il y eut une justice seigneuriale qui rivalisa avec la justice royale, tandis que les moines tracassaient le corps de ville.

Toutes les rues de Bonneval sont fort larges, excepté une seule qui s'étend nord et sud, et qu'on nomme la Grande-Rue. La route d'Espagne par Chartre et Tours passe par cette rue qui, autrefois, n'était pas dans le sens des grandes routes. On voit, sur le chemin de Brou, les restes d'une route pavée et fort large qui allait est et ouest, comme d'Orléans à Nogent-le-Rotrou. Une autre, pavée aussi, allait de Bonneval à Chartres, mais elle sortait par la Porte-Blanche, et s'étendait vers Alluyes.

Il y a trois vastes souterrains pratiqués dans les hauteurs environnantes; deux qui servent de caves au vin, et un troisième en ruines, dans un petit bois

vers la frontière du Perche, et qu'on prétend avoir appartenu à un couvent de femmes détruit dans les guerres civiles. On a parlé d'un quatrième à l'entrée de la route de Châteaudun, lequel était sous une ancienne église paroissiale qui a été brûlée par la foudre; on n'a fouillé que les premières marches de ce souterrain, ensuite on l'a comblé sans aller plus loin. Au reste, on prétend que ces souterrains ont servi de réfuge aux habitans dans le temps des guerres.

Je ne connais dans ce pays aucun monument nouveau que le clocher de la principale des trois paroisses (1) que Bonneval avait encore en 1790. C'est une tour carrée en pierre, surmontée d'une très-haute flèche octogonale en bois et à jour. Le tout peut avoir soixante-dix mètres de haut. Il y a peu de clochers en bois aussi beaux et aussi légers. On dit que le clocher et l'église ont été bâtis par les constructeurs de la cathédrale de Chartres. Ce qui est certain, c'est que l'église de Bonneval est, comme l'autre, trop longue pour sa largeur; enfin, toute la charpente, tant de l'église que du clocher, est en châtaignier comme celle des vieilles maisons de la ville.

Je passe maintenant aux usages.

FÊTE DE NOEL.

La bûche qu'on met au feu le soir avant la messe

(1) Cette paroisse est sous le vocable de la Vierge et de Saint-Jean l'évangéliste.

de minuit, porte le nom de *tréfoué*, parce qu'elle doit durer trois jours.

La fête de Noël étant commencée dès le coucher du soleil de la veille, de cet instant à celui de la messe de minuit, on ne peut plus travailler; ainsi, dans les *veillées* ou *veillouers*, les femmes ne filent pas, ne tricotent pas, etc., etc.; mais elles *cousent*, parce que « la bonne Vierge a raccommodé les couches et les langes de l'Enfant-Jésus (1). »

En général, dans la Beauce, coudre n'est pas travailler, et tous les domestiques raccommodent leurs effets le dimanche.

FÊTE DES ROIS; VEILLE A SOUPER.

I. *Distribution du gâteau.*

Celui qui préside et distribue les parts est toujours le père ou le grand-père; à leur défaut, un oncle; en un mot, celui de la table qui est le plus respecté.

On fait mettre sous la table le plus jeune enfant mâle de la famille. Quand une part est coupée, celui

(1) Dans les campagnes qui avoisinent Châteaudun, au ci-devant Dunois, même département d'Eure-et-Loir, distant de Bonneval d'un miriamètre un tiers, si une femme accouche de dix heures du soir à minuit, la veille de Noël, on porte de suite l'enfant au baptême, et on le met au bas de l'autel dans une crèche.

qui préside dit : *Fébé* (1) ! L'enfant : *Domine.* Le président : *Pour qui?* L'enfant : *Pour le bon Dieu* (2). Cette part est mise en réserve pour être donnée au premier pauvre qui viendra *demander la part à Dieu* (ci-après 2), quelquefois on la garde pour un pauvre à qui on veut du bien.

Toutes les autres parts se distribuent avec le même cérémonial ; et à la dernière l'enfant dit : *pour moi.*

L'enfant indique, par ordre, suivant le degré de respect et de déférence qui leur est attribué dans la famille, toutes les personnes qui doivent participer au gâteau. S'il se trompe dans l'ordre, on le redresse. Néanmoins, si, affectionnant un convive d'une manière particulière, il le nomme avant son rang et persiste dans sa désignation, la part est remise à la personne désignée.

On tire aussi des parts pour des personnes qui ne sont pas au souper, et on les leur envoie.

Dans les familles où les anciennes idées se sont conservées, on ne manque pas de tirer la part de l'époux, du père, du fils, du frère, de l'oncle, du neveu, de l'ami, etc., etc. qui est à la guerre ou à un voyage long et périlleux. Cette part se garde en-

(1) J'écris ce mot ainsi, parce que je pense qu'il vient de *faba* prononcé *faibai*, comme dans le Perche, puis *fébé* par les Beaucerons qui ouvrent peu la bouche en parlant. Il veut dire la *fève du gâteau.*

(2) Cette forme est celle qui est employée pour le *Benedicite.* Le président : *Benedicite.* Les assistans : *Dominus.* Le président : *nos et ea quæ*, etc.

fermée précieusement; elle annoncera la bonne ou mauvaise santé de l'absent. S'il se porte bien, sa part demeurera saine; s'il se porte mal, sa part contractera de la moisissure; elle se rétablira avec la santé de l'absent; si l'absent meurt, elle moisira tout-à-fait.

II. *Demande de la part à Dieu.*

J'ai dit que la première part tirée était toujours pour *le bon Dieu*, et qu'elle se donnait au premier pauvre qui venait la demander. On l'appelle *la part à Dieu*. Voici les deux chants par lesquels la demande s'en fait (1):

PREMIER CHANT.

On chante :

Honneur à la compagnie
De cette maison!
A l'entrée de votre table,
Nous vous saluons.
Nous sommes venus d'un pays étrange
Dedans ces lieux;
C'est pour vous faire la demande
De la part à Dieu.

On dit :

La part à Dieu, s'il vous plaît.

On chante :

Si la fève s'y présente,
Nous la planterons.
Dans un jardin sous un *ente* (1)
Nous la mettrons.
Puis nous prierons Dieu, la Vierge Marie,
Et le grand Roi des rois;
Qu'en paradis elle soit,
Que nous la puissions voir.

(1) Ces chants ne sont pas anciens, à les juger par le style et par les idées. Je les mets ici, parce que je ne les ai lus nulle part. Ils sont dans la mémoire des générations qui se succèdent.

(2) C'est-à-dire, sous un arbre *enté*.

On dit :

La part à Dieu, s'il vous plaît.

SECOND CHANT.

On chante :

Les rois ! les rois ! Dieu vous conserve
A l'entrée de votre souper.
S'il y a quelque part de galette,
Je vous prie de nous la donner;
Puis nous accorderons nos voix
Bergers, bergères;
Puis nous accorderons nos voix
Sur nos haut-bois.

Le chant continue et on reprend :

Bergers, allons voir dans l'étable
Le fils de Dieu, le Tout-Puissant.
Puisqu'il est né si misérable,
Portons-lui chacun un présent;
Puis nous accorderons nos voix,
Bergers, bergères,
Puis nous accorderons nos voix
Sur nos haut-bois.

On dit :

La part à Dieu, s'il vous plaît.

Les airs de ces deux chants sont fort doux et assez jolis.

Au jour de la fête des Rois, tout se fait comme la veille; mais on attache moins d'importance au souper de ce jour qu'à celui de la veille. Il est d'usage de n'y inviter personne; on n'y tire pas la part des absens.

Fête des Brandons, chez nous *Brandelons*.

Cette fête a lieu le premier, puis le second dimanche de carême.

Premier dimanche, les grands Brandelons.

Un *brandelon* est une *gaule* entourée de paille.

Chacun les fait ou les prend proportionnés à sa force. Les plus forts sont les meilleurs. Les garçons des villages et ceux des faubourgs se promènent dans la campagne vers le déclin du jour, portant chacun leur brandelon allumé par le haut; on fait des courses sans ordre, et des ronds en chantant :

Brandelons, brûlez
Par ces vignes, par ces blés (1);
Brandelons, brûlez
Pour ces filles à marier.

Puis on s'écrie :

Mais les vieilles n'en auront pas.

On s'arrête tous à la fois; et, frappant ensemble le même point de terre, chacun, avec l'extrémité allumée du brandelon, s'écrie : *Gearbe à boissiaux* (2).

Si deux brandelons se rencontrent flamme contre flamme, les porteurs frappent ensemble la terre, comme après les ronds, et en criant la formule.

La paille étant presque brûlée, et ne tenant plus autour de la gaule, on fait un grand feu; tout le monde, garçons et filles dansent autour; puis les garçons sautent par-dessus.

Enfin, ce jour, on mange de la bouillie (3) après la

(1) D'autres disent pour ces filles, pour ces femmes.

(2) C'est-à-dire, gerbe à boisseaux.

(3) Chez nous on ne fait de bouillie qu'avec la farine de froment.

cérémonie des brandelons. On l'appelle la *bouillie des brandelons*, et bien des gens font la partie d'en manger quoiqu'ils n'aient point porté de brandelons.

Second dimanche, les petits Brandelons.

Tout se passe comme aux grands; mais il y a beaucoup moins de brandelons au deuxième dimanche qu'au premier, et les parties de bouillies sont moins nombreuses.

CARNAVAL.

Les mascarades ne sont que des divertissemens sans travestissement significatif, et il n'y en a que dans la ville.

Mais ce qu'on n'oublie pas, surtout dans les campagnes, c'est de *faire des crêpes* (1). Les fermiers ne peuvent se dispenser d'en faire pour leurs domestiques, au moins le dimanche et le mardi-gras, et il faudrait qu'une famille fût bien pauvre pour ne pas en manger le mardi-gras, *puisque*, disent encore quelques vieilles femmes, *c'est notre religion.*

Le jeudi-gras, un des bouchers de la ville promène le *bœuf-gras* qu'on appelle *bœuf-villet.* Les morceaux de ce bœuf s'exposent en vente comme ceux des autres bœufs, mais ils sont parsemés de

(1) Je donnerai dans une autre notice les noms et la description des pâtisseries qu'on fait dans nos campagnes.

feuilles de lierre piquées dans la viande ; ils sont portés au son du tambour chez ceux qui les achètent.

La Saint-Jean, 24 *juin.*

1°. La rosée de la nuit de la *Saint-Jean* (du 23 au 24) guérit la gale.

2°. Le premier seau tiré d'un puits à l'instant du minuit qui commence le jour de Saint-Jean, guérit de la fièvre, ou plus exactement *guérissait*, car peu de gens croient cela à présent (1).

3°. Le rituel du diocèse contient la cérémonie du feu de Saint-Jean, mais il ne dit pas tout. Par exemple, ce n'est pas lui qui prescrit d'en emporter les tisons, de les jeter sous le lit et sous les meubles pour préserver la maison du tonnerre ; ce n'est pas lui encore qui a établi cette doctrine : *Le feu de Saint-Jean* ne brûle pas ; on peut en prendre à la main les tisons enflammés.

(1) A quelques kilomètres de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir, est une fontaine célèbre pour la vertu curatrice qu'elle a pendant toute la nuit, veille de Saint-Jean.

Hommes et femmes entraient dans ses eaux, culotte et cottes retroussées, et se lavaient le plus haut qu'ils pouvaient. L'antiquité de l'usage, les motifs religieux de l'action sanctifiaient ce mélange confus, et nulle idée d'indécence ne venait troubler la cérémonie. Le tumulte qui souvent amenait des disputes ne devait son existence qu'à l'empressement des pélerins.

J'ignore si on prend encore ce bain ; on le prenait il y a vingt ans.

Il faut dire aussi que, depuis un assez grand nombre d'années, ces deux points sont plutôt conservés dans le pays comme croyance de nos vieux pères que comme une croyance actuelle, et je n'ai vu personne prendre un tison du feu de Saint-Jean plus hardiment qu'un tison de sa propre cheminée.

Outre le feu du curé, dans plusieurs endroits, il y en avait un autre présidé par un ancien. On chantait les mêmes hymnes qu'au feu presbytéral; mais n'ayant été ni béni ni encensé, ses tisons n'avaient aucune vertu. Quand les chants religieux étaient finis, on faisait le tour de ce feu; et, lorsque des fagots s'affaissaient et tombaient les uns sur les autres, les anciens se retiraient peu à peu, mais la jeunesse dansait alors autour des tisons et du brasier.

4°. La Saint-Jean est le terme du loyer des domestiques de ville, lesquels se louent à l'année.

Les domestiques femelles, qui ne sortent pas de chez leur maître (1), mettent un gros bouquet de fleur à la porte de la maison.

Dans quelques-uns des villages du côté de Château-Dun, quand on est fâché qu'une domestique s'en aille, on la carillonne, comme on fait pour rappeler à leur ruche les abeilles qui la désertent.

(1) Ou, suivant le langage du pays, qui ne *vèsent* pas: une vache piquée d'un taon lève la queue, court, s'enfuit, *vèse*.

Nous reverrons ce mot avec ses diverses acceptions, lorsque j'aurai recueilli assez de mots beaucerons pour en dresser un tableau que je puisse présenter à l'académie.

Les charretiers ou garçons de labour (et ceux-ci ne sont pas dans l'état de domesticité) ont deux termes de *loue;* la Saint-Jean pour quatre mois, et la Toussaint pour huit. Les gages des quatre mois s'estiment pour les deux tiers de ceux de l'année; les gages des huit mois s'estiment pour le tiers de ceux de l'année. On comprend que cette coupe des gages de l'année a pour cause la différence que les saisons mettent dans le travail des champs. Quelques domestiques, nécessaires pour les quatre mois, superflus pour les huit, sont, quant au partage des gages annuels, assimilés aux garçons de labour.

5°. La veille de Saint-Jean, le bon ami met à la fenêtre de sa maîtresse la feuillée en branches de noyer.

Usages divers.

Si une femme a un accouchement difficile, quelque femme ou fille va se faire dire à l'église, par un prêtre, un évangile sur la tête en intention de la mère ou de l'enfant.

Si un nouveau-né a des tranchées, on fait bénir de la farine par un prêtre, et l'on mêle un peu de cette farine à celle qu'on emploie pour la bouillie de l'enfant.

Celle qui présente la farine à la bénédiction se fait ordinairement dire un évangile sur la tête.

Depuis vingt ou trente ans, cette pratique n'est

pas aussi généralement suivie qu'elle l'était antérieurement. Beaucoup d'habitans de nos campagnes font recuire au four la farine qui entrera dans la bouillie de leurs petits enfans, et les mères assurent que les enfans nourris de cette bouillie ont beaucoup moins de tranchées que ceux qu'on élève avec la bouillie faite de farine crue.

Bergers sorciers.

Les bergers de la Beauce étaient sorciers, ou, plus exactement peut-être, étaient les sorciers du pays. Personne n'aurait osé leur manquer d'égards. En leur parlant, on disait *pasteur*.

Pour se défendre de leur puissance, il fallait avoir du sel (sel marin) dans sa poche. Quand on passait devant un berger, avec ce talisman et ces mots prononcés *berger sorcier, je ne te crains ni te redoute*, on était à l'abri des *sorts* qu'il eût pu jeter sur vous. On comprend que les paroles étaient dites tout bas; car qui eût été assez hardi pour les articuler de manière à être entendu ?

Quand on mène une vache au *beziau* (au taureau), il faut avoir du sel dans sa poche, parce que, si on rencontrait un berger, il jeterait un *sort* sur la vache, et elle n'emplirait pas.

Si le beurre ne se fait pas, on l'impute au *sort* du berger, et on lève le *sort* en jetant dans la barate un peu de buis des rameaux.

Il y avait toujours quelque berger plus vénéré

ou plus redouté que les autres. On recevait avec confiance, et l'on payait fort cher ses billets pour ne pas tomber à la milice.

Ces bergers aimaient à passer ainsi pour sorciers. Si vous demandiez à quelqu'un d'entre eux : « Pas-« teur, dites-le moi avec franchise ; est-il vrai que « vous êtes sorcier ? » Vous voyiez le pasteur, bien flatté de la question, se composer une figure de modestie, puis de répondre : « Qui a pu vous dire « cela ? Est-ce qu'il y en a, des sorciers ? Je sais « bien, Monsieur, que *j'ons* de la science (1) ; mais « pour sorcier, qui est-ce qui me l'aurait appris ? » Et le pasteur était bien persuadé que vous le croyiez sorcier, et il était bien content.

La vérité sur les bergers de la Beauce, c'est que leur vie solitaire les rend un peu sauvages ; c'est qu'ils sont les médecins et les chirurgiens de leur troupeau ; c'est que plusieurs d'entre eux reconnaissent, au bout de peu de temps, la physionomie de leurs moutons, au point de distinguer, par cette physionomie, un de leurs moutons mêlé dans le troupeau d'un autre berger, et j'en ai connu qui prétendaient que tout berger qui n'a pas ce talent est un mauvais berger.

Sonnerie pour l'orage.

On était chez nous, comme ailleurs, dans l'usage

(1) C'est-à-dire, *nous avons de la science ;* tour plus grave que : *j'ai de la science.*

de sonner pour l'orage; or, le clocher de la paroisse Notre-Dame, dont j'ai parlé ci-devant, renfermait trois cloches assez grosses dont la plus forte s'appelait *Marie*.

Il fallait que l'orage fût bien terrible pour qu'on sonnât les trois cloches; car *Marie* avait à elle seule presque autant de pouvoir que les trois ensemble.

Je savais, dans mon enfance, comment les *meneurs de nuées* faisaient une nuée, hors les paroles qu'on ne m'a pas dites. Tout ce que j'en ai retenu, c'est que les bergers étaient ceux qui exerçaient le plus cet abominable métier. Mais aussi nous venons de voir qu'ils étaient tous sorciers.

Une nuit donc que des *meneurs de nuées* en annonçaient une affreuse sur la ville, tout-à-coup la nuée s'arrête, et paraît ne pouvoir passer. Alors on entend ces paroles dites dans la nue : « Mais avance « donc, les autres nous poussent par derrière. Je ne « peux pas, mon père, voilà *Marie qui parle*.— Prends « par le côté. » La nuée s'est détournée à gauche, et la ville a été préservée. On reconnut la voix des meneurs de cette nuée; c'étaient deux mauvais sujets d'un bourg voisin. Ils en voulaient à la ville; ils croyaient braver *Marie*. Ils échouèrent, et ils moururent dans l'année.

Je ne saurais dire combien de fois j'ai entendu raconter cette histoire. Aussi, quand les sonneurs s'avisaient de sonner une autre cloche que *Marie*, toutes les femmes étaient dans l'inquiétude. Mais entendait-on le son un peu argenté de *Marie* : « Ah !

« s'écriait-on, à la bonne heure, ils sonnent *Marie* », et la sérénité rentrait dans toutes les ames. « Soyez « tranquilles, mes petits enfans, disait la bonne « maman, aspergeant d'eau bénite toute la maison, » n'ayez plus peur, *Marie a parlé.* »

Les gens de la campagne n'étaient pas contens, quand *Marie* parlait, parce que c'était renvoyer la nuée sur leurs champs, et les exposer à être grêlés.

Le lendemain de l'orage, les sonneurs quêtaient. Il aurait fallu être bien pauvre pour ne leur rien donner. Mais s'ils n'eussent pas sonné *Marie*, le produit de la quête aurait été bien mince.

Je regrette de n'avoir pas de données certaines sur la généalogie de cette cloche. J'estime qu'elle n'était qu'une autre refondue et plus anciennement révérée. Lorsqu'elle fut fondue, il y a quelques cent soixante ans, elle le fut seule. La ville était encore peuplée de personnes riches. Chaque maison riche jeta, dans le fourneau où le métal était en fusion, quelques pièces d'argenterie, comme cuiller, assiette, plat, et, de fait, cette cloche rendait un son assez clair.

Fêlée dans les temps modernes, elle a été refondue il y a peu d'années; mais on l'a fondue en même temps que deux autres. Son métal a été mêlé avec le métal de celles-ci. C'est bien encore la forme de *Marie*, mais ce n'est plus *Marie;* et si les paratonnerres n'étaient pas inventés, mon pays ne croirait plus avoir de préservatif contre la foudre.

RAPPORT

Sur la dissertation de M. Graberg de Hemsæ, intitulée : *Doutes et Conjectures sur les Bohémiens et leur première apparition en Europe, etc.;* in-4°.

Depuis que l'étude des langues a mis les savans dans la bonne route pour découvrir l'origine des peuples, on a commencé aussi à acquérir des notions plus saines sur les Bohémiens, peuple singulier qui parcourt toute l'Europe, ne s'attache à aucun pays, et préfère la vie misérable à tous les avantages de la vie sociale dans les pays civilisés. Autrefois on ne les regardait que comme les descendans des anciens Égyptiens, et l'on croyait qu'ils avaient hérité de leurs ancêtres le don de la prédiction et d'autres secrets précieux. En Angleterre et dans d'autres pays, on ne les distinguait même que sous le nom d'Égyptiens. On ignore pourquoi on les appelle en France *Bohémiens*. La conjecture la plus vraisemblable à cet égard, c'est que ce mot de bohémiens vient de l'ancien mot breton *boëm* qui signifie ensorceler. C'est l'opinion de Belon, Moréri et du père Rostrenen. Un savant Allemand, M. Grellmann, fut le premier qui rassembla en un corps d'ouvrage tout ce que nous savons sur ce peuple nomade, et qui chercha à prouver qu'il était d'origine indienne,

et qu'il avait passé en Europe lors des incursions du Tamerlan. M. Grellmann ne trouva point de traces du séjour des Bohémiens en Europe antérieurement à l'an 1416.

Son ouvrage fit époque dans la littérature. On le traduisit en plusieurs langues. On en fit deux versions françaises; mais plusieurs savans ne furent pas de l'avis de Grellmann sur l'époque de l'entrée des Bohémiens en Europe. Un jeune Suédois, nommé Rabenius, prouva, par un décret du roi Birger, que, dès l'an 1303, on fut obligé de bannir les Bohémiens de la Suède; ce qui prouve qu'ils y étaient déjà en grand nombre au commencement du quatorzième siècle. Ce décret est intitulé: *De Relegatione Vagorum Garcionum*, et ces Bohémiens n'y sont pas autrement désignés que sous le nom de *Vagi Garciones*.

M. Hasse, auteur allemand, avança une autre opinion. Il crut que les Bohémiens, appelés *Cingari* ou *Zigeuner* en plusieurs langues, étaient ce peuple du Danube qu'Hérodote appelle *Zigyanes;* Strabon, *Sigines*, et Ptolomée, *Ciagesiens* ou *Singiens*, d'où il résulterait qu'il habite l'Europe depuis des milliers d'années.

La dissertation de M. Graberg de Hemsæ tend particulièrement à étayer l'opinion de son compatriote Rabenius; à cet effet, l'auteur tire, du recueil d'actes diplomatiques de Ludwig, deux pièces; l'une de 1344, et l'autre de 1394, faisant toutes deux mention d'une rue des *Cichenes* ou *Zigeuner* à Schweidnitz

ce qui suppose que ces nomades y étaient connus depuis long-temps.

Du reste, M. Graberg regarde l'opinion de Grellmann sur leur origine hindoue comme la plus vraisemblable; cependant il pense que ce sont non-seulement les descendans des Hindous de la caste des Sudders, mais aussi ceux des anciens prêtres égyptiens et syriens.

Nous allons transcrire le passage dans lequel l'auteur développe cette idée. « On sait, dit-il, que Voltaire même était d'avis que les Bohémiens ne sont autre chose que les restes dégénérés des prêtres d'Isis, mêlés avec les sectaires de la déesse syrienne; et en effet, quand on lit chez Apulée la description des mœurs et des cérémonies de ces prêtres ou prophètes vagabonds, l'on ne peut s'empêcher de leur trouver une grande ressemblance avec les Bohémiens de l'Europe. Leurs castagnettes et leurs tambours de basque sont évidemment les cymbales et les crotales des prêtres d'Isis et de la Syrie. Il est très-probable d'ailleurs que, lorsque le christianisme eut aboli les dogmes de Numa, et après que Théodose eut détruit le fameux temple d'Osiris en Égypte, des prêtres égyptiens se soient réunis à ceux de Cybèle et de la déesse syrienne pour aller demander l'aumône, comme on a vu les moines mendians le faire plus tard chez les catholiques. Mais comme les Chrétiens ne les auraient pas secourus, ils se virent obligés d'appuyer leurs pélerinages par la charlatanerie, en parlant plusieurs langues, en se mêlant de

chiromancie, et en se formant des danses particulières..... Il n'est pas moins probable que, dans la suite des siècles, des hordes proscrites de l'Inde soient encore venues s'associer à ces imposteurs, et je ne vois rien qui empêche que leur réunion ne se soit effectuée, soit dans la Syrie, soit dans l'Égypte, puisque, vers la fin du quinzième siècle, les Zingari étaient également nombreux et répandus en Europe et en Afrique. Ils l'étaient peut-être même en Asie; car, dans un volume latin imprimé à Cologne en 1570, contenant des lettres et des discours de divers voyages des Jésuites, et cité par Camerarius, il est parlé de certains imposteurs en très-grand nombre dans un quartier du Japon, que l'on regardait alors comme les patriarches des Égyptiens qui couraient les diverses provinces de l'Europe. »

Voilà l'opinion de M. Graberg sur l'origine des Bohémiens. C'est, comme on voit, une simple conjecture émise avec toute la circonspection que les savans doivent employer dans des recherches de cette nature. S'il nous est permis d'ajouter à cette revue des opinions d'autrui, celle que nous nous sommes faite nous-mêmes, nous dirons qu'il nous semble que l'on regarde les Bohémiens comme bien plus nombreux qu'ils ne le sont, et que l'on comprend sous ce nom des nomades, ou, pour nommer les choses par leur nom, des vagabonds de toutes les nations. Un teint jaune, l'usage de dire la bonne aventure, de voler, de vendre de mauvais chevaux, de vivre toujours en plein air, et autres usages semblables,

ne suffisent pas pour caractériser les vrais Bohémiens. Tous les vagabonds peuvent les adopter. Jetons seulement un coup d'œil sur les Gitanos ou Bohémiens qui errent en Espagne. Le voyageur Twiss dit que leur nombre se monte à quarante mille ; malgré toutes les persécutions qu'ils y ont essuyées. On ne doute pas que ce ne soient de vrais *Gitanos* ; et pourtant n'y en a-t-il pas mille peut-être qui descendent de ce peuple originaire de l'Inde ou d'une autre contrée étrangère. Les cortès de 1619 leur défendent de porter le nom et le costume des Gitanos, attendu qu'ils ne le sont pas de naissance ; et Sancho de Moncada, dans une dissertation sur ce peuple, leur reproche de n'être que des Espagnols rebelles à l'autorité publique et à la religion. On les appelle aussi en Espagne des *Castillanos nuevos* ou nouveaux Castillans; ils ont une langue, nommée *gerigonza*, dont on a publié le vocabulaire. Nous l'avons parcouru, mais nous n'y avons trouvé qu'un argot semblable à celui qu'adoptent les bandes de voleurs ; il en est de même du jargon des *gipsies* ou nomades d'Angleterre, dont on a publié le vocabulaire.

Il nous paraît donc que s'il est venu en Europe un peuple nomade de l'Asie ou de l'Afrique, les restes de ces émigrés sont très-rares, et que les autres, quoiqu'ils passent sous leur nom, ne méritent pas plus que les vagabonds de nos contrées que les savans se donnent la peine de rechercher leur origine.

DEPPING.

RÉFUTATION

De l'ouvrage de M. de Penhoüet, intitulé : *Recherches historiques sur la Bretagne, etc.* (1); par M. Le Gonidec, membre de la société royale des antiquaires de France.

AVANT-PROPOS.

Pag. vij. « En examinant (*dit M. de Penhoüet*) si la langue armoricaine est plutôt d'origine punique que celtique, j'ai pour moi le savant Bochart », et il cite un passage de ce dernier qui dit simplement que l'*idiome armoricain se rapproche tellement du phénicien, qu'il n'est pas possible que ce soit le pur effet du hasard.* Est-ce à dire pour cela que la langue armoricaine soit plutôt d'origine punique que celtique? Bochart ne dit pas un mot des rapports qui existent entre le breton et le celtique; il ne parle même pas de cette dernière langue.

Pag. viij. Toujours appuyé de l'opinion du docte Bochart, M. de Penhoüet nous annonce que les Phéniciens, établis en Espagne, naviguant dans

(1) Ou plutôt : *Réfutation du système de M. de Penhoüet sur la langue armoricaine.*

(*Note des éditeurs.*)

les mers qui environnent les îles britanniques, n'ont pas pu côtoyer les rivages armoricains sans y descendre. Cela peut être ; mais s'ensuit-il de là qu'ils y aient établi une colonie ? D'ailleurs, ils y trouvèrent des habitans établis avant leur arrivée sur les côtes de la Bretagne. Ces habitans, n'en déplaise à l'auteur, étaient des Celtes (1), tige des Gaulois et des Bretons ; de plus, il n'est pas vraisemblable qu'une poignée de commerçans ait été capable d'exercer l'influence que suppose l'auteur sur un peuple nombreux, brave et belliqueux.

LETTRE PREMIÈRE.

Pag. 4. En recherchant l'étymologie du nom *armoricain* qui était donné par les Romains aux peuples des côtes de la Normandie, de la Bretagne et du Poitou, il semble que M. de Penhoüet aurait dû mettre à contribution le langage celte-breton ; pas du tout, l'explication dans cet idiome en serait trop claire et trop naturelle. *Ar*, selon Bochart, est syriaque, ainsi que *mor* ; voilà tout ce qu'il en dit, sans nous donner la signification de ces deux mots en syriaque ; ce qui cependant eût été nécessaire (2). Il ajoute : « Je pense donc qu'originaire-

(1) L'auteur ne conteste pas cela. (*Note des éditeurs.*)

(2) Les deux mots ensemble signifiraient montagnes de Myrrhe ! ! (*Note des éditeurs.*)

ment le nom d'*armorique* convenait aux seuls pays qu'embrassent aujourd'hui les côtes du Finistère et du Morbihan »; et moi je prétends, et j'ai pour moi le témoignage de tous les anciens auteurs que le nom d'*armorique* convenait et se donnait à tous les pays de la Gaule situés sur les côtes. La Bretagne a seulement conservé cette dénomination plus longtemps que les autres. Quant à son nom, sans rechercher si les mots *ar* et *mor* sont phéniciens ou non, je dirai simplement qu'en celte-breton, *ar* signifie sur, au-dessus, et *môr*, la mer; *armor*, sur la mer, auprès de la mer, dénomination qui convient assurément à des provinces littorales.

M. de Penhoüet dit plus bas : « J'habite dans le Morbihan, sur les confins du pays breton et du français. J'observe que, dans le dernier, on ne rencontre pas de mots bretons; il en serait différemment si jadis on y eût parlé la même langue que les Bretons d'aujourd'hui. » Comment! on n'a pas parlé la même langue à Nantes qu'à Vannes, à Saint-Brieux qu'à Tréguer? Et pourquoi donc plus de la moitié des noms de lieux des évêchés de Nantes, Rennes, Saint-Brieux et Saint-Malo peuvent-ils s'expliquer par le bas-breton sans leur faire subir la moindre altération? Pourquoi donc, parmi le peuple et même dans les salons, parle-t-on breton sans s'en douter, croyant parler français? Pourquoi la langue française elle-même renferme-t-elle quantité de mots dont on ne saurait retrouver l'origine ailleurs que

dans le breton (1)? et ce serait une petite colonie de Phéniciens qui aurait pu faire faire une telle conquête à sa langue!

Pag. 5. L'auteur prétend que la ligne de démarcation qui existe à présent entre le pays où l'on parle breton et le pays français a existé de tout temps. On peut lui répondre que cette ligne n'existe que depuis les progrès de la civilisation. La langue française s'étendant alors a fait disparaître l'idiome celtique primitif; et plus ces progrès augmentent, plus ils reculent les limites de cette ligne de démarcation. Si la langue celtique s'est conservée jusqu'à nos jours dans les départemens des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, on ne le doit qu'à la position géographique de la Bretagne qui, n'étant point un passage, est peu fréquentée des étrangers. J'ajouterai aussi, à l'appui de mon opinion, que cette province n'a jamais été que momentanément conquise et occupée par des étrangers susceptibles d'en changer le langage.

Pag. 6. « Pour prouver (c'est l'auteur qui parle) l'identité de la langue celtique avec l'armoricaine, il faudrait d'autres titres que des mots isolés. D'ailleurs, l'étymologiste opère sur des mots qui ont changé en venant jusqu'à nous. » Cependant, on retrouve dans la langue armoricaine et avec le même sens tous les mots cités comme celtiques par César, Strabon, Pomp. Méla, etc.!!

(1) Il n'y en a guère. (*Note des éditeurs.*)

« *Pag.* 7. Sames prétend que les habitans de l'Armorique et les Gallois ont reçu leur langue des Phéniciens, et, selon cet auteur, les mots *môr*, *pen*, *tre ker*, *crac*, *carac* et beaucoup d'autres qu'il cite, sont phéniciens et communs aux deux langues galloise et bretonne. » M. de Penhoüet a oublié de nous donner la signification de ces mots en phénicien, ce qui était nécessaire pour prouver son opinion; car, qui nous dit que ces mots, qui effectivement se retrouvent dans l'idiome armoricain, ont, en phénicien, une signification semblable? Les mots monosyllabes peuvent avoir leurs analogues dans plusieurs langues, quant au son et à la forme, sans avoir pour cela le moindre rapport dans la signification.

Pag. 9. « *Britannia*, dit l'auteur, vient du phénicien *bratannas*, terre abondante en étain. » Cette fois, M. de Penhoüet ne cite pas son autorité. J'aurai désiré qu'il nous eût décompose son mot phénicien, pour m'assurer quelle est la partie de ce mot qui signifie *terre*, celle qui signifie *abondante*, et celle qui signifie *étain*. La même phrase, rendue en breton, offrirait bien peu de rapprochemens à faire. La voici: *douar*, terre; *staneck* ou *steaneck*, abondante en étain.

Britannia vient incontestablement du breton *britton*, *briz*, qui signifie peint de diverses couleurs, parce que, au rapport de César même, les Bretons étaient dans l'usage de se barbouiller le corps de couleurs différentes pour se donner un aspect effrayant, capable d'inspirer de la terreur à leurs ennemis.

M. de Penhoüet cite rarement les Commentaires

de César, parce qu'il sent bien que ce livre ne manquerait pas de donner une origine phénicenne à la langue des Gaulois si c'eût été une opinion reçue dans le pays, lorsque le conquérant romain y arriva; c'est ce qui n'a pas lieu. César, au contraire, la donne comme une fille de la langue celtique (1), et il ne fait, je crois, nulle part mention de la prétendue colonie phénicienne qu'il plaît à M. Penhoüet d'établir en Armorique, non plus que des rapports supposés entre la langue punique et la langue armoricaine.

M. de Penhoüet ne donne pas même par approximation l'époque de l'établissement de sa colonie phénicienne dont *aucun auteur de l'antiquité* ne fait mention; cependant il serait intéressant d'être fixé là-dessus.

Pag. 10. Pour prouver qu'il n'existe point d'analogie entre le celtique et le breton, M. de P. cite les auteurs de l'Histoire littéraire de la France qui, dit-il, ayant pris d'anciens mots crus celtiques ou gaulois, conservés par d'anciens écrivains, et les ayant communiqués à des Bas-Bretons, ceux-ci ne les entendaient pas ». Cela est possible, soit que ces Bénédictins ne sussent pas prononcer ces mots bretons, soit que les anciens où ils les avaient puisés les eussent eux mêmes défigurés ou tirés d'une mauvaise source. Nous voyons encore chaque jour des

(1) L'auteur aurait dû citer ce passage.
(*Note des éditeurs.*)

personnes qui, n'ayant appris le breton que par principes, ne peuvent se faire entendre des Bretons lorsqu'ils leur débitent des exemples tirés de leurs grammaires; ils n'y réussissent qu'après avoir acquis par l'expérience l'habitude de la prononciation difficile de cette langue.

Pag. 15. La citation de Bochart n'est pas du tout à l'avantage de M. de P., ainsi qu'il le prétend, puisque, selon Bochart lui-même, la plupart des savans regardent l'armoricain comme un reste de l'ancienne langue que parlaient les Bretons et les Gaulois. « Telle est aussi, dit-il, l'opinion de Cambden qui vient de fortifier, par un si grand nombre de raisons, un sentiment jusqu'à présent douteux, qu'il paraît avoir terminé le différend. »

Voilà donc la première autorité sur laquelle M. de P. se repose si fièrement, qui avoue avec franchise qu'il paraît comme prouvé que l'armoricain est un reste de langue celtique que parlaient les Bretons et les Gaulois!

« Mais (*ajoute Bochart*) Cambden et les autres ont ignoré ce que je vais dire; savoir : qu'il y a entre ce langage et le phénicien tant de ressemblances qu'elles ne sauraient être fortuites. » Que conclut-il de là? Que les deux peuples ont pu se rapprocher par des guerres ou par des relations de commerce; mais il ne dit pas un mot en faveur de l'origine punique donnée par M. de P. à la langue armoricaine; pas un mot de la colonie phénicienne.

Pag. 16. Le passage de Polybe n'est pas clair, et les auteurs anciens ont souvent confondu les Venètes d'Italie avec ceux de l'Armorique. J'ignore si les Vénitiens ont jamais été semblables aux Gaulois par les mœurs, les coutumes et l'habillement; j'ignore encore s'ils ont parlé la langue celtique; mais ce qui justifierait l'opinion de Polybe, s'il avait entendu parler des Venètes de l'Armorique, c'est que la langue bretonne est partagée en quatre dialectes bien distincts, et que celui de Vannes est si différent des trois autres par la prononciation, que Polybe a pu dire, en exagérant un peu cette différence, que les Venètes parlaient une autre langue que celle du reste de la Gaule. J'aurais d'ailleurs désiré à ce sujet que M. de P. eût rapporté les propres expressions de Polybe ou Strabon.

A la note de la même page, l'auteur cite le mot *Dreannes*, comme se trouvant dans une scène du Pénule, comédie de Plaute; il ajoute: « Il y a, dans la paroisse de Laré (Morbihan), des familles du nom de *Drean*, *Dreanno*, et *Dreannes*. *Dré-an-nec'h*, par le haut, *dré-an-nes*, par la nuit! Cette expression était chez les Orientaux un jurement, comme il en est un chez nos Bas-Bretons, et sert ici de rapprochement entre ces différens peuples. »

Ceci est encore une preuve de l'adresse avec laquelle les faiseurs de systèmes savent y rapporter jusuq'aux choses les plus contraires à leur opinion. Je nie (et aucun Breton ne me sera contraire) que le jurement rapporté par M. de P. soit en usage dans

aucune partie de la Bretagne armorique. D'ailleurs, cette assertion n'est appuyée que sur une fausse étymologie : le mot breton *dréanes* est un adjectif possessif qui signifie *épineux*, *plein* ou *couvert d'épines*. On voit que M. de P. a raison de se défier des preuves qui ne sont dues qu'à la science étymologique qui, comme il le dit lui-même, page 12, entraîne trop souvent dans des erreurs que l'on fait partager aux autres.

Pag. 17. Au milieu de toutes les mauvaises plaisanteries auxquelles la langue armoricaine a été en butte de la part des savans qui ont daigné jusqu'à ce jour en parler sans le connaître, je crois que M. de P. est le seul qui lui conteste son titre distinctif, le nom de *bas-breton*. Il paraît en effet bien bizarre de dire à des Bretons : la langue que vous parlez ne doit pas porter votre nom ; c'est comme si l'on disait aux habitans de la France : vous avez tort de penser que vous parlez français ; vos ancêtres sont sortis de la Germanie ; votre pays a été occupé par les Gaulois et les Romains ; votre langue actuelle se compose de celtique, de grec, de latin et de tudesque ; donc, selon la manière de voir de M. de P., votre langue (si toutefois elle n'a pas encore quelques monosyllabes communs avec le carthaginois) doit s'appeler le *celto-græco-latino-tudesque*.

Pag. 18 et 19. Rien de moins concluant que le tableau comparatif de la langue punique avec l'armoricain que donne ici M. de Penhoüet. D'abord, on

ne sait auquel des deux textes carthaginois donner la préférence (1).

Enfin, si je puis donner mon opinion après MM. Guiastrence et Ertaud que cite ici M. de P., je déclarerai franchement que je n'ai trouvé dans lesdites versions qu'un seul mot, le mot *canet*, qui puisse être cité comme breton; ce mot est le participe du verbe *kana*, chanter. Actuellement je demande à M. de P. quel est le mot latin correspondant dans l'une ou l'autre des traductions latines (2).

M. de P. a mis en note au bas de la page 19: « De cette comparaison des mots bretons avec des mots carthaginois et leur explication française, on ne peut déduire aucun sens; leur valeur ne pourrait être appréciée qu'autant que l'on saurait dans quel rapport le dialecte armoricain pourrait être avec le carthaginois. Celui-ci ayant dû éprouver des changemens depuis l'introduction du phénicien en Afrique, il a dû en être de même du phénicien dans la Celtique. Il nous suffit de reconnaître, par ce rapprochement, une source commune entre l'armoricain et le carthaginois. »

Je conviendrai avec M. de P. qu'on ne peut déduire aucun sens du rapprochement qu'il offre des

(1) Des deux textes, l'un est brut et l'autre corrigé; ce dernier donne un sens, et l'autre n'en donne point. Le choix est facile. (*Note des éditeurs.*)

(2) *Caneth* fait partie de l'*yphorcaneth ad liberationem*. (*Note des éditeurs.*)

mots bretons et carthaginois; et de plus je ferai observer que le sens est si éloigné d'être le même que, malgré toute l'attention que j'y ai portée, il m'a été impossible de reconnaître dans la traduction latine un seul mot qui ait un rapport même indirect avec la liste des mots bretons et carthaginois mis en regard.

« Il nous suffit, dit-il, de reconnaître par ce rapprochement une origine commune entre le breton et le carthaginois. » Je ne conviendrai pas de cela, à moins qu'on m'en donne pour preuve une liste de mots rapprochés dont le sens soit identique.

Pag. 22. « La plus grande preuve (*dit M. de P.*) que les Armoricains sont originairement venus d'un peuple du Levant, ce sont ces monumens extraordinaires formés de pierre brute, si multipliés dans la partie de l'Armorique connue sous le nom de Vénétie. »

J'avoue que je ne conçois pas comment M. de P. peut produire un raisonnement de cette nature à l'appui de son opinion; il prétend que c'est là sa plus grande preuve, et moi je prétends que cette preuve est nulle, absolument nulle. Les monumens de pierre brute sont propres aux nations du Nord, d'où les Celtes sont descendus. Si ces monumens étaient phéniciens, pourquoi n'en trouve-t-on pas un seul dans la Phénicie, je le repète, pas un seul qui soit authentique? Pourquoi ces monumens se trouvent-ils de plus en plus fréquemment à

mesure qu'on s'avance dans le Nord, vers les régions où les Phéniciens n'ont jamais pénétré? Pourquoi, au contraire, ne s'en trouve-t-il pas, sur notre continent, au midi du quarante-cinquième degré de latitude? Vainement M. de P. s'étaie du témoignage d'Edwards King qui, dit-il, donne la gravure d'un dolmen existant en Phénicie. J'ai vu aussi cette gravure. Le monument qu'elle représente n'a, avec nos dolmens, que des rapports si éloignés qu'il ne peut y être comparé. En premier lieu, il n'est pas formé de pierre brute, ensuite il est élevé sur un socle ou plate-forme, travaillé avec art; rien de tout cela n'existe dans nos autels celtiques.

Mais quand un dolmen ou un menhir se rencontrerait réellement dans l'Asie-Mineure ou dans la Syrie, ne serait-il pas plus naturel de penser que ces monumens ont été élevés par les armées considérables qui, sorties de la Gaule sous les ordres de Bellovèse et de Sigovèse, pénétrèrent dans ces contrées où ils fondèrent le royaume qui porte encore le nom de Galatie, que de croire que les monumens du même genre qui couvrent encore le sol de l'Europe septentrionale, sont l'ouvrage d'une poignée de négocians sortis d'un petit Etat, tel que la Phénicie, grande à peu près comme l'un de nos départemens?

Selon le raisonnement de M. de P., ce serait en effet aux Phéniciens que l'on devrait les *peulvans*, les *dolmens*, les *cromlechs*, qui couvrent presque toute la France, particulièrement le pays chartrain,

l'Allemagne, les Iles britanniques, le Danemarck, la Suède, la Russie, la Sibérie jusqu'à l'Islande, pays où jamais ces peuples ne pénetrèrent.

Pag. 32. Toutes les *pierres-levées* ou *peulvans* qui se voient en Europe, sont, au sentiment de M. de P., autant de colonnes d'Hercule. Je crois qu'une pareille assertion n'a pas besoin d'être réfutée.

Pag. 43. L'auteur, dans le passage de Diodore de Sicile qu'il cite page 43, confond certainement encore les Venètes de l'Italie avec ceux de la Bretagne.

Pag. 44. L'étymologie de *Penoten*, toute naturelle qu'elle paraît aux yeux de l'auteur, est loin de m'offrir le même résultat. D'ailleurs, on voit clairement son intention en choisissant pour exemple un nom de lieu qui n'est pas celui indiqué par son autorité. *Penestin*, et non *Penoten*, est à l'embouchure de la Villaine, à près de quatre lieues de Piriac qui forme, avec le Croisic, une des pointes de l'anse de *Peulron*. L'altération des mots bretons est une faute assez commune à l'auteur des Recherches historiques sur la Bretagne, faute qui ne peut venir que du peu de connaissance qu'il semble avoir de la langue bretonne. On pardonnera, par exemple, difficilement à un homme, tant soit peu instruit dans la langue et les antiquités de ce pays, d'écrire *Lakotrégnies* au lieu de *Lautrégnies*.

Pag. 57. « Celle (la pierre) qui est à Lockmariaker porte aussi les noms de *dalmarchand* et de *table de*

César. Un étymologiste breton, dit l'auteur, pourrait très-bien partir du mot *marchand*, et, le décomposant, en faire *marchan*; trouver dans *march* le radical du mot *mercure*; et, dans celui *an*, temple, et dire alors *pierre du temple de Mercure*. »

Il n'y a que M. de P. qui soit capable de reconnaître, dans le mot *marchand*, les mots *march*, mercure, et *an*, temple. Je l'engage à communiquer le mot *marchand* à de véritables Bretons, à leur en demander l'explication; et, s'il est de bonne foi, je suis sûr qu'il m'avouera que personne ne lui a donné cette interprétation. Dans une note au bas de la même page, M. de P. cite une étymologie de l'abbé Déric à l'appui de l'interprétation qu'il donne à la syllabe *an*. C'est dommage que son autorité soit elle-même complétement dans l'erreur. Il est question du nom de *dolent* donné à un menhir qui se voit dans un champ sur la route de Rennes à *Dol*. Selon Déric, *dol* signifie *pierre*, et *an* (qu'il substitue à *ent*), temple. Rien de plus faux; *dol* n'a jamais signifié *pierre*, mais bien *table*, et n'est ici que le nom de la ville de Dol; quant à *ent*, mal à propos changé en *an*, il signifie *chemin*. Ainsi, le nom de *pierre du champ Dolent* donné au monument en question, signifie tout simplement *pierre du chemin de Dol*.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

SECONDE PARTIE.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

SUR L'ANCIENNE VILLE

DE ΔITTATION;

PAR CL.-XAV. GIRAULT, JURISCONSULTE.

> Il est à désirer que ceux qui, dans chaque province, sont à portée d'étudier et d'examiner ce qui reste des monumens antiques, veuillent bien s'appliquer à les connaître; c'est un service essentiel à rendre aux lettres:
> PAZUMOT, *Mémoire géog. sur la Gaule*, 1765, page 4.

DE tous les géographes de l'antiquité, Ptolomée est le premier et le seul qui fasse mention de la ville de Διδατιον ou Διτατιον; il la nomme la première des quatre principales cités de l'ancienne Séquanie, il va même jusqu'à en assigner la position topographique.

L'histoire ne nous a rien conservé sur cette cité que son existence, encore serait-elle ignorée si Ptolomée n'eût pas écrit; mais sa position n'en a pas moins, dans tous les temps, occupé les recherches des antiquaires, géographes et historiens, principalement de ceux qui ont écrit sur l'ancienne province du comté de Bourgogne.

Si plusieurs d'entre eux se sont accordés pour faire à Dôle les honneurs de cette ville antique, d'autres ont assigné une toute autre position à cette première des cités séquanoises.

La Martinière la met dans la *Belgique*, et Ricciali entre la *Bourgogne* et la *Suisse*.

D'après Ortelius et Ferrarius, en leurs Lexiques, Lazius met cette ville à *Thalemberg*, Rhenanus à *Tahsfelden*, Villanova à *Hasemburg*, position qu'a adoptée Michel Servet.

Le P. Mennet écrit que Διδατιον était située à *Pontarlier*, Danville à *Corre*, Chevalier à *Mutigney*, Dunod à *Annoire*, le P. Romain-Joly à *Verdun* sur Doubs, MM. Perreciat et Marc à *Dammartin*.

Mercator et Merula, Gollut et Foderé, le P. Dunod et D. Martin, Normant et Lampinet (1), Bullet et Bergier, assignent sa position à Dôle.

Baudran avoue simplement *quid sit hodiè non constat;* D. Bouquet confesse *quo in loco situm fuerit hoc*

(1) Nous ne connaissons de cette dissertation que l'objet et la conclusion, annoncés n°. 162 de la *Bibliothèque historique*, édition de M. Fontette; elle est restée manuscrite entre les mains des descendans de l'auteur.

oppidum ignoratur; le professeur Dunod doute même si jamais elle a existé.

Parmi ceux de ces écrivains qui ont donné raison de leur opinion sur le placement de cette ville, nous remarquerons le jésuite Dunod qui fonde son avis sur ce dilemme singulier : Dôle est une ville ancienne; cela se prouve par les beaux restes d'antiquités qu'on a découverts en fouillant le sol de cette ville et de ses environs; or Δίδατιον n'est ni *Vesuntio*, ni *Aventicum*, ni *Equestris;* donc il ne peut être que *Dôle.*

M. de Fontette observe, avec plusieurs savans, au sujet des discussions sur la découverte de la ville d'Antre, que jamais on n'a soutenu une mauvaise cause avec plus d'esprit; mais il faut, de plus, convenir ici que jamais ce ne fut moins le cas d'applaudir à la logique du R. P.

Son neveu (*Hist. des Seq.*, tom. 1, p. 104) prétend que le mot est altéré par les copistes; que, sur plusieurs exemplaires de Ptolomée par lui consultés, on lit Ουισοντιον, Besançon : mais, lui observent très-bien MM. Normant et Chevalier, en ce cas, Besançon se trouverait donc nommé deux fois de suite l'une après l'autre, ce qui serait ridicule; il serait désigné à des longitudes et des latitudes différentes, ce qui n'est pas admissible.

Tout en combattant la leçon d'Ουιβοντιον, M. Chevalier (*Mém. hist. sur Poligny,* tome 1, page 70), en adopte une du même genre, celle d'Ουστατιον, qu'il dit se rencontrer sur quelques exemplaires, pour en

tirer une induction analogique par le rapprochement des mots Ουστατιον et *Moustigney*. On sent assez combien cette manière de forcer les étymologies et les syllabes peut prêter à l'arbitraire, et le peu de fonds qu'on doit faire sur de semblables conjectures.

Normant (*Dissertation sur l'antiq. de Dôle* 1744, p. 18 et 36) veut que *Amagetobria* (1), *Pons Dubis* (2), *Dittatium* (pour un peu, il aurait dit aussi *Crusinie*, dont il laisse à deviner la position) et *Dôle*, soient une seule et même ville; qu'elles se soient succédées les unes aux autres : à une telle assertion, on est sans doute dispensé de répondre. Il conclut, de ce que Dôle est situé entre le midi et le couchant de Besançon, qu'elle est la ville nommée par Ptolomée. Mais combien d'autres lieux se trouvent entre le sud et l'ouest de cette métropole de la grande Séquanoise! Dôle, ajoute-t-il, recèle des restes d'antiquités (3); mais combien d'autres lieux n'en renferment-ils pas que le hasard seul peut faire découvrir!

(1) Dans une dissertation insérée n°. 11 des *Mémoires de l'académie celtique*, nous avons prouvé qu'Amagetobria ne pouvait être placé ailleurs qu'à Pontaillèr-sur-Saône.

(2) Nous assignerons dans un deuxième mémoire la position de *Pons Dubis* et de *Crusinie*.

(3) Je possède une petite statue d'Hercule en bronze, trouvée, il y a six ans, dans des vignes auprès de Dôle : elle est d'un décimètre de hauteur, adossée à une colonne de cuivre carrée, d'un centimètre de dimension, et paraît avoir servi à l'ornement de quelque meuble. L'Hercule est absolument nu, les cheveux très-épais, rabattus sur le front, la barbe épaisse descendant sur la poitrine; le bras droit levé tient en l'air

Danville (*Not. des Gaules*, pag. 268, 1760, in-8°) dit : « On ne peut former que des conjectures sur un lieu qui n'est connu d'ailleurs par aucune circonstance, et qui est ignoré spécialement dans les itinéraires..... Il a existé une ancienne ville vers les Vosges..... Il n'y a point trop de témérité à y placer le *Dittatium* de Ptolomée, puisque, jusqu'à présent, on ne lui a point connu d'autre emplacement. » Les termes d'hésitation, employés par ce célèbre géographe de l'ancienne Gaule, indiquent assez qu'il faisait lui-même peu de fonds sur cette conjecture.

Au milieu d'une telle divergence d'opinions, la position de Διδατιον ou Διττατιον n'en est restée que plus incertaine. Essayons à notre tour d'aborder la question : *adhuc sub judice lis est*. Examinons du moins si réellement il est impossible d'assigner précisément le lieu où fut placée cette ville, l'une des quatre principales de l'ancienne Séquanie.

une massue qu'il porte au-dessus de sa tête ; un serpent s'entortille en grimpant le long de la jambe et de la cuisse gauche ; l'autre bras, malheureusement cassé au coude, est dans une position telle, qu'on doit croire que la main gauche est destinée à le débarrasser de ce serpent : peut-être l'a-t-elle déjà saisi, et la massue est levée pour l'assommer ; ce qui le ferait croire, c'est que le regard d'Hercule est tourné sur le serpent. Les épaules seulement sont adossées à la colonne de cuivre ; de sorte qu'on voit détachés les contours des jambes, des cuisses et des reins. Cette petite statue conserve la teinte antique. Je l'ai moi-même dégagée du massif de terre jaunâtre qui la renfermait, et qui faisait, pour ainsi dire, corps avec le métal.

Un géographe est le seul (1) qui en fasse mention; mais c'est Ptolomée, celui de tous les anciens, au suffrage de Danville, qui, par son habileté dans l'astronomie, a été plus à portée de combiner, avec quelque justesse, les mesures itinéraires avec l'étendue du degré.

Ptolomée nomme cette ville; c'en est assez pour qu'on ne puisse pas douter de son existence; car on ne saurait imputer à ce mathématicien, surnommé par les Grecs, *très-divin* et *très-sage*, d'avoir supposé une ville qui n'existait pas. Il la place dans la Séquanie; cela suffit pour qu'on ne puisse pas, pour qu'on ne doive pas la chercher ailleurs que dans cette province. Il la nomme la première, non à titre de prééminence, dit Danville, mais comme la plus occidentale; ordre qu'il a constamment suivi dans la série des autres cités jusqu'à *Aventicum*, qu'il nomme la dernière, comme la plus rapprochée de l'est, et parce que les degrés de longitude se comptent d'occident en orient.

Dans quel lieu de la Séquanie Ptolomée indique-t-il cette ville? Au 25e degré 10 minutes, suivant les uns, 25e degré 30 minutes, suivant les autres, de longitude du méridien des îles Fortunées, et au

(2) Le nom de *Dittatium* se trouve cependant inscrit sur les cartes qui accompagnent l'édition de Strabon, donnée par Xylander, *Basileæ* 1571, en ces termes : *Populi.... Sequani.* — *Civitates Nasium* Dittatium *Aventicum*. Mais comme le texte de Strabon n'en fait nulle mention, on doit penser que cette addition appartient au commentateur.

45° degré 40 minutes de latitude septentrionale.

Quoique cet illustre cosmographe, dit toujours le célèbre Danville, ait dû renchérir sur tout ce qui l'a précédé, il a néanmoins erré de la cinquième partie d'un degré sur la détermination de la latitude d'Alexandrie, où il écrivait l'an 138 de J.-C.; ce qui le fait différer d'un sixième, pour le moins, d'une juste évaluation. Ptolomée prenait pour premier méridien celui qui passe par la plus éloignée des îles Fortunées ou Canaries, lieu le plus occidental que l'on connût alors. Depuis, on recula le méridien de plus en plus, et il fut fixé, par ordre de Louis XIII, à l'Isle-de-Fer, la plus occidentale de ces parages. Ces différences, quoique légères, ont dû influer sur la manière de calculer les distances : aussi convient-on assez généralement que Ptolomée avance toujours trop en longitude et recule trop en latitude : mais il est reconnu que si cet auteur s'est trompé de quelques minutes, s'il n'est pas tout-à-fait juste aujourd'hui, il a erré partout d'une manière uniforme; ce qui donne toujours les mêmes distances d'un lieu à un autre, surtout si l'on en adopte un invariable, pour point de départ et de comparaison.

Appliquons cette dernière méthode, qui est, sans contredit, la plus juste et la plus sûre, et qui est aussi la plus facile à saisir pour tout le monde.

Assurément Besançon n'a pas changé de place(1); César, antérieur de plus d'un siècle à Ptolomée, disait de cette ville : *Flumen Dubis, ut circino circumductum, penè totum oppidum cingit; reliquum spatium,*

quod est non ampliùs pedum CXXX, *quà flumen intermittit, mons continet, magnâ altitudine, ità ut radices ejus montis, ex utráque parte ripæ fluminis contingant. Hunc murus circumdatus arcem efficit, et cum oppido conjungit.* C'est encore aujourd'hui, de cette ville, la position si exacte et si vraie, que personne ne pourrait la décrire autrement ni mieux que le consul romain.

Or, si Ptolomée met Besançon au 46e degré o minute de latitude, et Δίδατιον au 45e degré 40 minutes, c'est comme s'il avait dit Δίδατιον est à 20 minutes ou $\frac{1}{3}$ de degré de latitude de moins que Besançon.

Si donc Besançon est aujourd'hui au 47e degré 18 minutes de latitude (2), Δίδατιον doit être reculé, du côté du midi, à 46 degrés 58 minutes de latitude; ce qui en fixe la position sur la ligne qui serait tirée au niveau du confluent du Doubs et de la Servolle, passant par les villages de Villers-Robert, Annoire, Longwi, Chazelle et Molaise.

Il est donc constant qu'il faut chercher Δίδατιον à

(1) Pour s'y retrouver, dans sa manière de calculer, le docteur Normant est obligé de reculer Besançon sur le penchant de la citadelle, où il prétend qu'il était autrefois (ce qui n'est pas exact d'après César), et d'éloigner Dôle vers le sud-ouest. Rien ne prouve mieux combien un calcul est défectueux, que d'être obligé de recourir à de pareils moyens.

(2) Nous avons puisé cette latitude de quarante-sept degrés dix-huit minutes dans Lamartinière, Vosgien, La Croix; dans les cartes de Nolin, Delisle, D. Noël et D. Bouquet (*Gall. antiq.*), Lamarche et Poirson: nous ne dissimulons cependant pas que d'autres géographes placent Besan-

cette latitude, et non à aucune autre. Ce premier pas fait, essayons le second.

Si les copistes et les différens éditeurs de Ptolomée ont été d'accord sur cette latitude donnée à Auxonne, il n'en est pas de même quant à la longitude : des différentes éditions des œuvres de ce géographe que j'ai consultées (1), celles de *Argentorat.*, 1553; *ibid.* Grieneuger, 1522; *Lugdun.* Servet, 1535, fixent la longitude à 25 degrés 10 minutes; celles de *Basileæ* Bilibald. Pirkchemeyer, 1552; *Venet.*, 1566; *Col. Agripp.* édit. Magin., 1597, portent la longitude à 25 degrés 30 minutes : l'édition donnée par Bertius, en 1619, n'a pas été en mon pouvoir; MM. Normant et Chevalier ont adopté la leçon de 25 degres 30 minutes; D. Bouquet et les savans

çon à quarante-sept degrés treize ou quatorze minutes de latitude; mais cette différence n'influe pas sur notre rapprochement, car il sera toujours constant que les villes de Besançon et Seurre seront entre elles également distantes; le mode de calculer les distances, seul varie.

Quant à la longitude, nous l'avons placée, avec Nolin, Robert, Vosgien, Poirson et Lapie, à vingt-trois degrés quarante-quatre minutes de longitude : mêmes raisons que pour la latitude; ces villes ne changent pas de place, elles sont toujours entre elles dans les mêmes rapports. Nous avons placé tant soit peu au midi de Seurre le 47e degré 0 minutes de latitude, d'après les cartes de Nolin, Lamarche, Bonne et Poirson; et le vingt-troisième degré de longitude tant soit peu à l'orient de Langres, d'accord avec les mêmes cartes.

(1) MM. Ét. Frantin à Dijon, et Coste à Besançon, ont bien voulu faire pour nous ces recherches que ne nous offrait pas la bibliothèque publique d'Auxonne.

bénédictins, auteurs du recueil des historiens de France, ont préféré celle de 25 degrés 10 minutes.

Entre ces deux opinions, il faudrait pouvoir consulter un ou plusieurs manuscrits authentiques de la géographie de Ptolomée, ce qu'on n'est pas à portée de faire en province : *Non nobis..... tantas componere lites ;* mais, à ce défaut, qui peut-être ne serait pas levé, on doit préférer l'édition de Michel Servet, réputée la meilleure après celle de 1619; on doit penser que les érudits de la congrégation de Saint-Maur, desquels cette variation n'a pu être ignorée, ont fait la vérification que nous aurions voulu pouvoir faire nous-mêmes, et ne se seront pas décidés sans cause à préférer l'une de ces leçons à l'autre; dans la balance des présomptions, certes leur sentiment doit être de grand poids.

Admettons donc la longitude de 25 degrés 10 minutes, et raisonnons en ce sens, toujours dans le même mode que nous avons déjà employé pour déterminer la latitude.

Si Besançon est fixé par Ptolomée à 26 degrés 0 minutes de longitude, et la ville que nous cherchons à 26 degrés 10 minutes, c'est comme si ce géographe avait dit, Διδατιον est reculé de 50 minutes à l'occident de Besançon.

Besançon étant aujourd'hui à 23 degrés 44 minutes de longitude, Διδατιον doit se trouver à 22 degrés 54 minutes de longitude. Ouvrons donc le compas, et nous arriverons à une ligne qu'on sup-

poserait tirée de Varenne-sur-Doubs à Brazey, passant par Pagny-Château et Esbarres; on ne doit pas chercher une autre longitude à cette ville.

Le point d'intersection des lignes de longitude et de latitude se trouve à distances presque égales de la Saône, de la Sablonne (1) et du Doubs, à la hauteur des villages d'Annoire et Pourlans, sur un tertre de soixante pieds d'élévation, de deux cents toises de largeur sur cinq cents de longueur, recouvert de broussailles et d'un petit bois, à un quart de lieue des villages de Clux et de la Ville-Neuve, à une lieue sud-sud-ouest de la ville de Seurre, autrefois duché-pairie sous le nom de Belle-Garde.

Cet emplacement est appelé le *Vieux-Seurre* : Là, cette ville fut très-anciennement placée, d'après la tradition constante et uniforme du pays, que j'ai ouï moi-même plus d'une fois attestée par gens de tous âges et de tous états, lorsque j'habitais une campagne à une lieue de cette ville; la dénomination de *Vieux-Seurre* qui s'est conservée vient à l'appui de la tradition et la renforce; la forme rectangulaire qu'on remarque encore à ce tertre, quelques vestiges de fossés qui s'y laissent encore distinguer, le sol de ce taillis qui n'est formé que de débris et de décombres, tout indique que, sur cette

(1) Petite rivière qui prend sa source au bas du Mont-Roland, séparative, jadis, des duché et comté de Bourgogne, comme encore aujourd'hui limite des départemens de la Côte-d'Or et du Jura, démembrement de ces anciennes provinces.

élévation, jadis existait une ville de quelque importance.

Ainsi, quoiqu'il soit vrai de dire avec un moderne que le temps a dévoré jusqu'aux débris de Seurre, *etiam periêre ruinæ*, cependant il n'a pu tellement les effacer qu'il ne s'en retrouve encore des vestiges. Plus de quinze siècles ont passé sur cette antique cité; ses décombres sont cachés sous les épines et les ronces, recouverts par un bois : son nom même a changé; mais un géographe habile en avait parlé, il en avait signalé la position topographique, et le *compas la découvre*.

Le mot *Dittatium*, dit M. Bullet (*Mém. sur la lang. celtiq.*), signifie une terre très-abondante : *dit*, terre; *at*, abondante; *ion*, superlatif, très-abondante. Ces désignations conviennent parfaitement bien au pays situé entre la Saône, la Seblonne et le Doubs. Ce territoire est le grenier de la terre de Dôle. *Annona, annonarius*, vivres, provisions, dépôt de grains; ce nom du village d'*Annoire*, sur les bords de la Seblonne, nous en serait la preuve, si d'ailleurs nous ne l'avions pas sous les yeux. *Dida*, nutrix; *ditare*, enrichir; *datium*, tribut (du Cange); ainsi, soit qu'on lise *Didatium* ou *Dittatium*, le mot est de la même famille (1); le *D* ou le *T*, dit Bullet, se substituant réciproquement dans toutes les langues : ce sera donc toujours un pays d'abondance et de richesse, que celui où exista *Dittatium*; un pays arrosé,

(1) Suivant D. Martin, les peuples de l'Aquitaine, appelés *Datii*, avaient *Tasta* pour ville principale.

divisé par le cours de plusieurs rivières. *Didatim*, dividere (du Cange), et sans doute l'application est frappante au pays dont nous parlons.

Le professeur Dunod s'était le plus rapproché de cette position (car nous lui devons la justice de le reconnaître pour l'historien de Franche-Comté le plus exact), en disant que si toutefois on ne retranche pas le Διττατιον de la carte de Ptolomée, il faut dire Διστατιον (bina statio) (2) et l'entendre du grand et du petit Noire (Annoire est vulgairement appelé le grand Noire) *qui sont beaucoup mieux* que Dôle *dans la position des degrés de Ptolomée*. A ce sujet, le médecin Normant lui répond que les Gaulois bâtissaient leurs villes sur des lieux élevés, près des carrières, parce qu'ils n'avaient pas l'usage des briques, et non dans un pays bas et marécageux, sujet aux inondations, tel que le *Saltus brixinus*, où l'on ne voit pas qu'il ait existé de villes.

Mais, indépendamment de ce que Annoire, ainsi que le *Vieux-Seurre* et Dôle, se trouvent sur des élévations, l'on peut répondre à M. Normant, César à la main, *Galli, vitandi æstus causâ, sylvarum ac fluminum petunt propinquitates*, et plusieurs motifs se rattachent à ce goût particulier, les plaisirs de la chasse et de la pêche, l'habitude du bain, l'agri-

(2) Normant réfute cette étymologie de *bina statio*, sur le motif que, chez les Gaulois, jamais les noms propres n'ont été dérivés du grec : on peut le renvoyer aux *Commentaires de César* qui dit que les druides faisaient usage de la langue grecque, *privatis rationibus græcis litteris utantur*, lib. 6.

culture, l'éducation des troupeaux; *quæ superaverant animalia capta immolabant* (Cæs., lib. 6). *Nec quicquam aliud curæ, nisi rei bellicæ et agrorum cultus* (Polyb.). *Opes singulorum erant in pecore* (ibid.). *Celtos audio, boves et equos piscibus alere* (Ælien. lib. 15). Or ils trouvaient toutes ces conditions réunies dans un terrain fertile, entre trois rivières (1), sur une hauteur garantie des inondations, près des vastes forêts de Pourlans et Pagny; ils réunissaient les avantages de la navigation sur deux rivières, car Strabon assure que le Doubs était navigable, et certes c'est après avoir reçu et s'être grossi des eaux de la Loue, de la Servolle et de la Sablonne, que cette rivière surtout devait se trouver navigable, *Dubim fluvium navigabilem*, lib. 4. Ils y joignaient les avantages d'une grande route de terre, de laquelle nous avons dessein de nous occuper dans un autre mémoire.

S'il était permis de compter, jusqu'à un certain point, sur ce qui est avancé sans preuves, ce que dit le P. Foderé, que César campa à Seurre pour s'opposer au passage des Helvétiens, servirait de réponse à l'objection de Normant, que César aurait dû passer par *Dittatium* pour aller combattre Arioviste, par conséquent nommer cette ville, et que son

(1) Trèves, dont l'antiquité n'est pas contestée, prend son nom des trois rivières au milieu desquelles elle est située. Lyon et Coblentz, Nevers, Angers, Avignon, Toulouse, sont situés à des confluens de rivières. Paris est au confluent de la Marne, etc., etc.

silence est une preuve que *Dittatium* ne se trouvait pas sur sa route. Mais on ne peut répondre au docteur que, 1° César ne nomme aucun des endroits par lesquels il a passé pour se rendre d'Autun à Besançon; 2° César allant à marches forcées, *magnis diurnis nocturnisque itineribus contendit*, lib. 10, pressé d'arriver pour s'emparer de Besançon, avant Arioviste, a dû nécessairement prendre le chemin le plus court : or, de Bibracte pour aller à Besançon, la route la moins longue était celle par Villy (*Vidubia*) et Tavaux, et non celle par Châlon, Verdun et Dôle.

L'Itinéraire d'Antonin ni la Carte théodosienne ne parlent de *Dittatium;* la raison en est donnée par MM. Lebeuf et Danville (*Eccl. géog.*, pag. 186); étant reconnu que l'Itinéraire d'Antonin n'a été rédigé que postérieurement à Constantin, et la Carte de Peutinger sous le règne de Théodose. Ptolomée, qui écrivait en 138, devait nommer une ville qui existait de son temps; mais elle pouvait fort bien n'être déjà plus qu'un amas de décombres sous Constantin et sous Théodose, vers la fin du quatorzième siècle, et cela est même probable : en second lieu, Ptolomée ne donnant pas simplement un itinéraire, devait parler de toutes les villes, même de celles qui ne se trouvaient pas sur les routes, à la différence des cartes d'Antonin et de Théodose, qui ne s'occupaient que des routes, mais aussi devaient y mentionner jusqu'à la plus petite des stations.

Nous pressentons que, contre le système que nous

venons d'établir, on nous demandera quels vestiges d'antiquités viennent attester l'existence de *Dittatium* sur le tertre appelé aujourd'hui le *Vieux-Seurre?* Sans doute ces vestiges ajouteraient à notre opinion: des fragmens de colonnes, d'inscriptions, de sculptures viendraient prouver quelle dût être la splendeur de l'antique cité de *Dittattium*, et, sous ce rapport, nous avons à les regretter : mais avons-nous donc tellement besoin de ces restes que nous ne puissions nous en passer? N'avons-nous pas assigné l'emplacement de cette ville, le compas à la main, méthode la plus sûre et la moins douteuse? n'avons-nous pas en notre faveur la position superbe de ce local (1), et qu'on devait naturellement préférer à tout autre pour s'y établir? n'avons-nous pas à l'appui la tradition, la dénomination d'ancienne ville? n'avons-nous pas enfin un sol formé de décombres et de débris? Qu'on ose interroger ces respectables restes d'une cité gauloise. Peut-être cet écrit provoquera-t-il les propriétaires voisins à y faire exécuter des fouilles, et nous trouverons sans doute que Saint-Julien de Balcurre avait quelque raison, lorsqu'il a dit, en parlant de l'ancienne Bourgogne : *est certain que si exacte et bien diligente recherche était faite, plusieurs endroits se trouvent réduits en solitudes, qui ont été jadis ornés de villes braves et superbes.*

(1) De cette monticule de près de soixante pieds d'élévation, on découvre les deux Bourgognes, et la vue suit agréablement les cours du Doubs et de la Saône jusqu'au point de jonction de ces deux rivières.

Mais en revanche, dans les environs du *Dittatium*, au lieu où nous croyons l'avoir fixé, les vestiges d'antiquités ne sont pas rares : à Annoire, on a découvert des médailles, des restes d'antiques (*Dunod*, tome 1, page 104), un cercueil de pierre de la plus grande dimension, un sabre très-antique et fort large (*Normant*); au petit Noire, dit le P. Dunod, on a trouvé des tombeaux, des ruines, des médailles, et, dans le lieu appelé *la Corvée aux prêtres*, les restes d'une grande muraille; un pavé mosaïque à Anans; beaucoup de médailles d'argent et de bronze à Pierre; plus de mille au Châtelet près Pierre; de vieilles armes à Gramont; des médailles romaines à Chamblanc, des médailles gauloises au Châtelet près Pagny; plus de cinquante tombeaux gaulois et romains découverts à Pouilly-sur-Saône (1) en détruisant l'ancienne chapelle de saint Jean-Baptiste; des os, et non des *eaux*, sont autant de monumens qui attestent que, de tous côtés, dans les alentours de l'emplacement où nous assignons *Dittatium*, le pays était habité par les Gaulois et les Romains.

En fixant l'antique *Dittatium* dans l'ancienne province du duché de Bourgogne, aujourd'hui dans le département de la Côte-d'Or, nous ne sortons pas pour cela de la Séquanie, car on sait que la grande Séquanoise, *maximum Sequanorum*, s'étendait jus-

(1) Je possède un petit buste de silène, en bronze, de neuf centimètres de hauteur sur sept de largeur, trouvé dans la Saône à Pouilly, il y a à peu près une douzaine d'années : ce buste, ouvert par derrière en creux, paraît avoir été destiné à

qu'à la Saône; nous l'avons démontré ailleurs (1), et le Vieux-Seurre est placé à près d'une lieue du bord oriental de cette rivière.

Après avoir soulevé un coin du voile qui nous dérobait l'emplacement de la cité orientale des anciens Séquanois, ouvrons le rideau un peu davantage, et dérobons au temps une partie de ses secrets, pour connaître à peu près l'époque où *Dittatium* fut renversé sur elle-même.

Cette ville est mentionnée par Ptolomée, qui écrivait l'an 138 : quoique très-voisine de la route de Châlon à Besançon, l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger dressés entre les règnes de Constantin et Théodose, n'en parlent plus; c'est donc du milieu du deuxième siècle, au milieu du quatrième, qu'il faut chercher l'époque de sa destruction.

Nous voyons, en 187, Maternus et ses compagnons ravager toute la Gaule, réduire en cendres chacune des grandes villes dont ils s'étaient emparés, et se retirer ensuite après avoir satisfait leur frénésie de

être plaqué contre quelque chose, quoique cependant ce bronze ne soit percé d'aucuns trous; il est sans bras, le corps nu, avec une écharpe de roseau dentelé qui pend de l'épaule droite jusqu'au bras; la tête est superbe, couronnée de lierre, les cheveux crépus, le visage joufflu, la barbe très-épaisse et très-longue, descendant en flocons agréablement bouclés; l'attitude est celle d'un homme ivre, les yeux à demi-fermés, la tête un peu penchée sur l'épaule gauche : ce petit bronze est d'une très-belle conservation.

(1) *Voyez* ma Dissertation à ce sujet, qui a remporté le prix de l'académie de Besançon, en janvier 1789.

tout renverser : *Galliam omnem vastabant Maternus et socii, et ut quamque ex magnis urbibus vi cœperant, incensâ direptâque, protinùs abibant* (Hérodien).

Dans le siècle suivant (234), Alexandre-Sévère marche à grandes journées sur les Allemands qui dévastaient la Gaule : *Germanorum vastationibus Gallia dirripiebatur, magnis igitur itineribus, latis militibus Alexander contendit.* (Ælien., Lamprid.). En 254, ces mêmes peuples recommencent pareils dégâts : Eutrope nous apprend qu'ils osèrent même pénétrer jusqu'en Italie. *Alemani vastatis Galliis, in Italiam penetraverant.*

Dix ans après (264), Croscus et les Vandales qu'il commandait, après avoir renversé Mayence et Metz, vinrent mettre le siége devant Langres, prirent cette ville d'assaut, et passèrent ses malheureux habitans au fil de l'épée ; saint Didier, évêque de cette ville, eut la tête tranchée par ordre de ce barbare, qui, pour s'immortaliser dans le genre d'Érostrate, signalait sa marche par la ruine des plus beaux édifices, et fut exprès en Auvergne pour y détruire le fameux temple de Mercure et la belle statue de Zénodore (*Act. S. Désid.*).

On place, en l'an 275, la première irruption des Bourguignons dans les Gaules, principalement dans la partie de cet empire qui a conservé leurs noms ; ils se rendirent maîtres de plus de soixante villes ; chassés par Probus, ils les renversèrent en se retirant, suivant la coutume de ces peuples, alors barbares. Probus employa les loisirs de la paix à en relever un grand nombre des plus marquantes ; les

villes restaurées lui offrirent des couronnes d'or (1); Reims lui éleva un arc de triomphe. Sur la fin du même siècle, ces peuples reparurent dans les Gaules, ils y commirent les mêmes excès; le vertueux Constance Chlore eut sans cesse à les combattre, et remporta sur eux la célèbre victoire de Langres, où soixante mille Allemands restèrent sur le champ de bataille.

Entre ces époques désastreuses pour les bords de la Saône, il ne nous est ni permis ni possible de choisir : mais lorsque Langres fut, deux fois dans le même siècle, en proie aux dévastations des hordes farouches qui marquaient leur route en traits de sang; lorsque, de Langres pour aller en Italie, ces barbares ont dû trouver *Dittatium* sur leur route, peut-on penser qu'ils l'auront épargnée, et serait-ce se livrer à une supposition déraisonnable que de présumer que les débris de cette ville antique, les décombres sous lesquels nous l'avons reconnue, sont un des tristes monumens de la férocité des Vandales?

Ajoutons à cela ce que dit le professeur Dunod, *page* 95, qu'entre les villages de Noire (Annoire ou le grand Noire, et le petit Noire), un terrain porte encore aujourd'hui le nom de *Champ des Batailles*, fait avoué par Normant, et que nous avons nous-mêmes vérifié; sur une telle désignation de cette plaine, la tradition est, dit le jésuite Dunod, que les

(1) *Tanta autem illic prælia feliciter gessit, ut à Barbaris sexaginta per Gallias nobilissimas reciperet civitates.* (Flav. Vopisc.)

Romains y perdirent deux batailles contre les Bourguignons vandales : or, de cette plaine sanglante, *Dittatium* n'est qu'à deux petites lieues; nous n'avons donc rien présumé de trop, en attribuant le renversement de cette ville antique aux ravages et aux fureurs que les Vandales avaient de tout détruire.

On nous demandera peut-être comment et pourquoi *Dittatium*, rebâti une lieue plus loin, et sur les bords de la Saône, n'a pas conservé son ancien nom, et a pris celui du *Surrugium*, Seurre; et pourquoi le tertre que nous avons signalé porte le nom de *Vieux-Seurre*, et n'a pas consacré celui de *Dittatium?*

Sans doute, si le nom de *Dittatium* eût été conservé, ou à la ville qui s'est bâtie, non loin de ses décombres, ou au sol sur lequel cette ancienne cité existait, la question eût été toute décidée, ou plutôt on n'aurait pas eu la peine de tant chercher la ville mentionnée par Ptolomée : c'est précisément la disparition du nom même qui a fait la difficulté, et l'on conviendra que si l'on n'avait eu que cet indice pour chercher la position de *Dittatium*, il aurait été impossible d'y parvenir; mais sa position avait été mesurée, et le compas ouvert a suffi pour indiquer le point de ses ruines (1). D'ailleurs, Alexia, Amagétobria, Tongres, Gergovia, Agendicum, Bibracte, Divodurus, et tant d'autres cités de la Gaule, n'ont pas plus que *Dittatium* conservé leurs anciens noms,

(1) Le village de Cénon existe aujourd'hui au lieu où était situé le *Vieux-Poitiers*. Mongez, Tombeaux antiques de Civaux. *Magasin encyclopédique*, janvier 1810, page 83.

et pour cela leur position n'en est pas moins assignée, et j'oserais presque dire certaine.

Disons donc avec deux modernes : *tel lieu était sur une hauteur qui est aujourd'hui dans la plaine ;* tel autre qui n'existait pas forme aujourd'hui une communauté d'habitans sous un nom différent de celui du lieu voisin dont il dépendait (1). Des lieux qui étaient habités de ce temps-là, les uns ne présentent plus de vestiges antiques, quelques autres ont disparu tout-à-fait (2). Telle est la vicissitude des choses humaines que rien n'est à l'abri de la faux du temps. Troye, Babylone, Palmyre, et tant d'autres villes très-célèbres, n'ont point été exemptes du néant qu'il finit par imprimer à tout ce qui a existé. Heureux toutefois de lui arracher des secrets dont il est avare, et de pouvoir fixer la place des cités antiques, dût-on même n'y plus remontrer que leurs ruines!

MÉMOIRE

Sur un sépulcre *sub ascia* trouvé à Mâcon, le 24 juillet 1814; par M. Lamartine aîné, correspondant de la Société royale des sciences de Paris, etc.

La découverte récente d'un petit monument antique trouvé dans cette ville, dont je vais tracer une

(1) *Mémoires historiques sur Poligny*, tom. 1, pag. 46.

(2) *Recherches sur les médailles trouvées dans la Côte-d'Or*, 1809, pag. 5.

légère esquisse, me fournit l'occasion toute naturelle de me plaindre d'abord de l'indifférence de nos concitoyens pour la conservation des restes de l'antiquité qui se sont offerts à leurs yeux, pour ainsi dire, à chaque pas. Il n'y a presque point de fouille un peu considérable qui ne fournisse ou des médailles, ou des bronzes, ou des débris d'édifices, plus ou moins précieux, qui sont du moins intéressans par leur date, par les faits qu'ils constatent, ou même par les conjectures et les recherches auxquelles ils peuvent donner lieu. Dans une ville qui se pique de n'être pas illétrée, n'est-ce pas une sorte de honte publique que la dispersion et la perte de ces morceaux, et ne serait-il pas temps encore de l'arrêter pour l'avenir ? C'est sans doute un des objets dont la Société littéraire de Mâcon voudra s'occuper, avec le secours des autorités locales, sans lesquelles on laisserait échapper les plus belles occasions dont il est difficile qu'un particulier isolé soit instruit à temps. Nous avons déjà à déplorer la perte des monumens importans trouvés dans les fondations de l'hôpital ; une immense quantité de médailles a passé au creuset de l'orfèvre et du fondeur ; une magnifique suite de médailles impériales en or et en argent avait été rassemblée par un de nos anciens magistrats ; elle est tellement dispersée, que ses descendans ignoreraient aujourd'hui qu'elle a existé, sans le catalogue imprimé que j'ai retrouvé, et que je conserve comme un monument de la savante curiosité de nos pères. Pardonnez-moi, messieurs,

cette digression; elle n'est pas étrangère à mon sujet, elle en est plutôt l'objet principal.

Je reviens au morceau que j'ai vu tirer de la terre le 24 juillet dernier. C'est la principale partie d'un monument sépulcral qui devait être bien plus considérable, à en juger par la pierre sortie des fouilles; sa forme est celle d'un stylobate de cinq pieds de haut, deux pieds de large et un pied et demi d'épaisseur; ses proportions sont belles, et les moulures d'un profil qui ne sent pas la barbarie gauloise. Au-dessus du stylobate, on remarque une excavation circulaire de neuf pouces environ de diamètre sur deux de profondeur; ce creux était évidemment destiné à recevoir la base d'un cippe, d'un buste, ou d'une urne cinéraire, pour lui donner plus de stabilité. J'aurais désiré que le propriétaire du local eût voulu continuer la fouille, dans l'espérance de trouver l'urne et d'autres dépendances de ce tombeau; mais l'enthousiasme de l'archéologie ne le possédait pas assez, pour lui dissimuler qu'il ferait peut-être des frais inutiles: il a mieux aimé renoncer aux urnes et aux lacrymatoires.

Sur une des larges faces de la pierre est gravée l'inscription dont je parlerai dans un instant.

La face postérieure opposée n'a jamais été taillée; ce qui prouve que ce piédestal n'était pas isolé, mais adossé contre un mur ou d'autres parties du monument; de très-grosses pierres, dont la tête seulement se montrait dans les terres environnantes, donnent lieu de croire que la totalité de l'édifice avait quelque

importance ; du reste, on ne voit aucune autre sculpture ni ornement que les simples moulures du piédestal dont j'ai l'honneur de présenter une esquisse grossière faite à vue d'œil ; les moulures même ne sont pas bien exactement profilées.

L'inscription est ainsi conçue et figurée :

D. M.

MEMORIÆ. C. Q.
SCOTII M. Q. FLO.
RENTINVS ET Q.
QVINTVS ET Q.
FLAIOLA FILI. PO.
ET SVB AS. CIA. D.
JULIANO ET CRIPINO CO
P. I MAR.

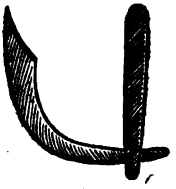

Au bas du socle est gravée la figure de l'*ascia*, c'est-à-dire :

Diis manibus memoriæ Caii Quinti Scotii, Marcus Quintus Florentinus et Quintus, et Quinta Flaviola, filii, posuerunt et sub ascia dedicaverunt Juliano et Cripino, consulibus, pridiè idus martii.

L'inscription est bien entière, les caractères très-beaux et réguliers, tels qu'on les formerait aujourd'hui.

Ce tombeau appartenait, comme on voit, à un homme de la famille romaine *Quintia*, qui était distingué. Ici, on lit son prénom, son nom de famille et son surnom, *Agnomen*. Cette multiplicité de noms indique un personnage hors du commun; il est singulier qu'il ne fût revêtu d'aucune charge publique, non plus que ses enfans, au milieu des Gaulois qui étaient sous la domination romaine; peut-être était-il d'une famille alors exilée et proscrite de Rome.

On remarquera comme une circonstance peu commune la date précise de la dédicace du monument, la veille des ides de mars, sous le consulat de *Julianus* et de *Crispinus*, qui répond à l'an 224 de l'ère chrétienne et à la troisième année du règne d'*Alexandre-Sévère*, fils de *Mammée;* les tombeaux antiques portent rarement une date aussi certaine.

La fameuse formule *sub ascia*, qu'on voit souvent indiquée par les seules initiales *S. A.*, est ici en toutes lettres. Cette formule, qui n'est pas rare dans les environs de Lyon, beaucoup moins commune dans d'autres pays, frappe toujours l'attention du lecteur par son obscurité; elle est le désespoir de tous les antiquaires, qui n'ont pas encore pu en donner une explication satisfaisante.

Maffeï prétend que *sub ascia* ne signifie autre chose que tombeau nouvellement construit, où personne

n'avait été mis. Il distingue trois sortes d'ascia : la première est une arme ou hache ; la seconde, un outil pour les bois, doloire ; la troisième, une truelle. On voit qu'il y a à choisir. Duchoul croit que c'est une marre à remuer et fouir la terre ; le père Ménétrier, une gâche à gâcher le mortier. Vient ensuite le savant abbé Lebeuf, qui veut que l'ascia soit une ancre, et qu'elle signifie la divine protection. Puis un M. Chorier qui explique ascia par un dérivé du grec, *lieu sans ombre*, tombeau érigé à découvert. Enfin le célèbre dom Bernard de Montfaucon, qui, en fait d'antiquité, en savait autant qu'un autre, dit tout franchement qu'il n'est content d'aucune de ces explications. S'il m'était permis d'avoir un avis, je dirais que je suis pleinement de celui de Montfaucon ; j'ai trouvé ces explications si fort tirées, si malheureuses, que l'audace m'est venue de proposer aussi la mienne, qui, j'ose le croire, ne paraîtra pas plus extraordinaire que celles de mes prédécesseurs.

Je crois donc que la dédicace d'un tombeau, sous la hache *sub ascia*, est l'inviolabilité des sépulcres ordonnée sous peine de *punition corporelle*, dont la hache est l'emblème ; l'emblème de la puissance qui punit corporellement, comme nous disons encore aujourd'hui, être sous la verge, sous le glaive des lois, sous la hache révolutionnaire, expressions métaphoriques qui sont presque la traduction littérale de *sub ascia*. N'avons-nous pas encore les ventes *sub hasta* dans notre droit, dont nous avons fait le mot *subabstation?* La pique, l'*hasta*, est ici le

signe symboliqne qui exprime la force de la justice; pourquoi l'*ascia*, la hache, ne la représenterait-elle pas aussi bien? La hache consulaire, portée par les licteurs, est un bel exemple de l'adoption de ce symbole de force et d'autorité.

Mais, me dïra-t-on, on ne connaît pas la loi qui condamne les violateurs des sépultures à des peines corporelles. Je n'ai pas fait assez de recherches pour prononcer affirmativement quelles peines étaient infligées pour ce crime; mais, certes, il y en avait à Rome, où la sainteté des tombeaux était en si grande vénération, que rien ne pouvait la détruire. *Fori Bustive æterna autoritas esto*, dit la loi des douze tables; et Cicéron: *sepulcrorum autem sanctitas in ipso solo est, quòd nullâ vi moveri, nec deleri potest.* D'ailleurs, dans les épitaphes, c'était le mort lui-même qui faisait la loi, et elle était sacrée: *uti quisquis legassit suæ rei ita jus esto*, dit encore la loi des douze tables: il la faisait peut-être bien souvent comme comminatoire; mais enfin il la faisait, suivant son caractère, son caprice ou son humeur. Tantôt il priait, il exhortait à respecter son repos. Voici une femme sensible et douce qui parle: *ossa hìcsita sunt Apustiæ Rufæ quæ fuit, rogo per superos* qui estis *mea* ossa *tueatis.*

Un autre, *terrenum sacrum fodere noli, ne sacrilegium commitas;* c'est ainsi que s'exprimaient les défunts doués de modération et de mansuétude; mais il y en avait de plus exigeans et de plus impérieux, qui mettaient à l'amende de vingt sesterces les vivans qui les offensaient.

Si quis hoc monimentum vendere, aut emere, aut exuscitare volet, tunc pœnæ nomine HSXX *reipublicæ dare debebis.*

Voilà bien, je pense, une peine infligée. D'autres, tant il y a de variété dans les caractères, en venaient aux injures et aux imprécations. *C. Julius, C. Libertus Barnæus olla ejus si quis violaverit* ad Iferos *non recipiatur;* mais voici ce qui est plus extraordinaire : *qui hìc minxerit aut cacaverit, habeat deos superos et inferos iratos.* Vouer à la colère des dieux du ciel et des enfers, pour de simples manques de respect que des circonstances pressantes peuvent quelquefois rendre excusables, c'est assurément parler en mort de mauvaise humeur.

Le chevalier de Jaucourt rapporte quelques-unes de ces terribles formules contre les violations des tombeaux : qu'il meure le dernier de sa race, qu'il s'attire l'indignation des Dieux, qu'il soit privé de la sépulture, qu'il soit précipité dans le tartare, qu'il voie les ossemens des siens déterrés et dispersés. *Voyez* Encyclopédie, au mot *Imprécation.*

La formule *sub ascia* est, suivant moi, aussi une espèce d'imprécation; elle menace de la hache, c'est-à-dire de la rigueur des lois; elle offre la figure emblématique de cette rigueur comme un hiéroglyphe propre à inspirer une crainte salutaire, et tracée peut-être pour ceux qui ne savaient pas lire, comme les gibets et les poteaux de justice étaient placés sur les grands chemins pour épouvanter les malfaiteurs.

Mon explication a, j'en conviens, le défaut d'une

trop grande simplicité ; je ne la tire ni du grec ni du celtique, cela serait bien plus érudit, mais n'en serait pas plus vrai.

Je la livre à la critique de mes savans collègues, en réclamant l'indulgence dont ils m'ont si souvent donné des témoignages.

NOTE DE M. MILLIN.

L'auteur pourrait citer l'ouvrage que Mazochi a publié, *de Asciâ;* un fort volume in-8°. de 350 pages. — L'ascia est ordinairement entre DM, quelquefois au-dessus. — Je ne me rappelle pas de l'avoir vue au-dessous comme elle est ici.

Observons encore que sa figure est inverse.

Mazochi rapporte trente-quatre opinions différentes. Son livre a paru en 1739.

DISSERTATION

Sur l'inscription MARTI AVG. LACAVO SACRVM ADGENTII EX AERE COLLATO trouvée dans le déblaiement des arènes de Nîmes, en 1811, par M. de Saint-Amans fils.

EXTRAIT.

Les découvertes récemment faites de deux canaux souterrains, au sol primitif des arènes de Nîmes, sont la preuve irrécusable que cet édifice avait été employé aux naumachies, et nous ont engagés à donner une seconde dissertation (1) du mot *La-*

(1) Dans sa première dissertation, l'auteur cherche à prou-

cavo, que nous avions d'abord fait dériver de *Lycos*. Cette origine nous présentait le plus de probabilité, et était fondée sur des exemples, sur les usages et les coutumes des Romains, qui donnaient souvent à leurs dieux des surnoms pris des symboles ou figures d'animaux qui les accompagnaient dans leurs statues, ou leur étaient consacrés, tels que *Apollon Pythien*, *Sauroctone* (qui tue un lézard), *Lycoctone* (qui tue les loups), etc., etc.

Avant d'entamer une seconde discussion sur ce mot, nous ferons donc observer, 1°. que les surnoms donnés aux diverses divinités des Grecs ou des Romains sont dérivés ou de leurs attributs, ou du nom des lieux où elles étaient adorées, ou des bienfaits et faveurs qu'elles ont accordés aux peuples et aux villes, ou des costumes sous lesquels on les a représentées, ou enfin des symboles ou figures d'animaux qui les accompagnent, ou qu'on leur a consacrés.

2°. Que le mot de *Lacavo* est évidemment un surnom donné à *Mars*, puisqu'il est placé dans la première partie de l'inscription, qui est la dédicace,

ver que le mot *lacavus*, qui fait la difficulté de l'inscription, est le même que λυκαιος (lycaios), dérivé de λυκος, loup. Il propose aussi, mais comme moins probable, 1°. *lacumore*, mot étrusque qui, selon Servius, signifie *roi*; 2°. *lucar*, mot par lequel on désignait à Rome le salaire de ceux qui représentaient les jeux et les spectacles; 3°. λευκος, blanc, par allusion au mot *Galli*; 4°. enfin, *lars*, qui, dans la langue étrusque, signifierait *chef* ou *conducteur*. (*Note des éditeurs.*).

et qu'ainsi il faut en chercher l'explication dans l'une des cinq sources que nous venons d'indiquer.

3°. Enfin que cette expression doit tirer son origine d'un mot simple, grec ou latin, qui soit applicable au pays, et plus particulièrement au lieu où ce monument a été découvert.

La suite des fouilles qui nous ont fait connaître l'existence de deux canaux considérables formant une croix grecque, outre l'euripe ou fossé qui régnait au pourtour des murs intérieurs de cet édifice, fut pour nous un coup de lumière. Nous vîmes alors que ce n'était plus dans le mot *Lycos* que nous devions chercher la racine de *Lacavo*, mais dans *Lakkos* qui signifie un lac, un canal, un fossé, un bassin, un réservoir d'eau, un puits; ou plutôt dans le mot latin *Lacus* qui conserve la même signification.

Le surnom *Lacavo*, donné à *Mars*, tirant son origine de *Lacus*, qui signifie le lac ou le souterrain qu'on avait pratiqué dans l'amphithéâtre, et qui faisait partie de sa construction, doit s'expliquer de cette manière :

Consacré à Mars Auguste Lacavéen ou naumachique, par les habitans d'Adgence (1) *qui en ont fait les frais en commun.*

Ou plus laconiquement par ces mots :

Consacré à Mars Auguste de l'amphithéâtre, etc.

(1) Il paraît que le pays d'*Adgence* était situé entre *Nîmes* et *Beaucaire;* dans la suite il porta le nom d'*Argence*, que nous trouvons dans les vieilles chartes. Il commençait au-des-

Nous trouvons des preuves de cette manière de s'exprimer non-seulement dans les auteurs grecs et latins qui distinguaient, par les noms des villes et des lieux, les divers temples où leurs divinités étaient adorées, et disaient *l'Apollon delphique, colophonien, la Diane d'Éphèse, la Vénus de Cos*, mais encore dans les anciennes chartes et titres du moyen âge, qui, en parlant des établissemens religieux, construits à côté ou sur les ruines des antiques édifices des Romains, les désignent par leurs noms primitifs, selon la méthode des anciens. Ainsi l'on disait à Nîmes, *Saint-Sauveur de la Font, Saint-Martin des arènes*, et à Saint-Rémy, *Saint-Paul du mausolée*, et il en est encore de même aujourd'hui.

Ainsi le monument consacré à *Mars*, et placé dans l'amphithéâtre de *Nîmes*, explique assez clairement que ce dieu y était honoré par les peuples qui habitaient dans le voisinage, et que cet édifice était un de ceux où les habitans de la colonie lui rendaient un culte particulier. Car on sait que les vœux et les offrandes faits aux divinités ne pouvaient se déposer que dans les lieux consacrés par la religion, et que les arènes étaient essentiellement le temple

sous de l'*Uzége*. *Villeneuve-les-Avignon* était comme aujourd'hui de l'*Uzége*, ainsi qu'*Aramon*, selon quelques auteurs. *Beaucaire*, *Fourqua* étaient d'*Argence*. Ses limites étaient donc le *Gardon* vers le nord, le *Rhône* au levant, la bouche de ce fleuve nommée chez les anciens *Ostium hispanmicu* au midi, et au couchant le territoire de *Nîmes*.

de *Mars*, lorsqu'il n'existait pas dans le pays d'autre bâtiment qui lui fût spécialement affecté.

EXTRAIT

D'une dissertation sur un livre de plomb trouvé dans un tombeau, par *M. Vignier-Lestagnol*, ancien militaire, membre correspondant de la Société royale des Antiquaires de France, par M. DULAURE.

Ce monument curieux fut découvert, il y a quelques années, dit M. Vignier, dans un tombeau situé sur une montagne nommée *la Corbière*, près de Narbonne. Avant d'en donner la description, cet auteur a cru devoir offrir plusieurs remarques et réflexions qui tendent à prouver qu'une grande partie du langage et des usages des Celtes se sont conservés et se rapprochent des usages des Orientaux, qu'il présume avoir été imités par nos ancêtres.

Nous élaguons de ce mémoire toute la partie systématique et n'en conservons que les faits, que les détails qui peuvent contribuer à jeter quelque jour sur nos anciens usages et sur leur origine.

Pour prouver l'antiquité des livres de plomb, M. Vignier cite ainsi ces versets du livre de Job :

« *Qui m'accordera que mes paroles soient écrites ?*
« *Qui me donnera qu'elles soient tracées dans un livre ?*
« *Quelles soient gravées sur le plomb avec un style de*
« *fer, ou sur la pierre, tracées en relief, et à perpé-*
« *tuité* (1). »

(1) Job, *chap.* 19, *verset* 28, etc.

Voilà donc, dit l'auteur, les trois plus antiques manières d'écrire des anciens, et de nous transmettre leurs pensées; il cite dom Calmet, qui nous apprend que les livres d'Hésiode ne furent d'abord gravés que sur des lames de plomb, conservées précieusement dans le temple des Muses, en Béotie (1).

Pline rapporte qu'avant l'usage du papier, on écrivait les actes publics sur le plomb (2).

« On a souvent parlé, dit dom de Vaines, dans son *Dictionnaire diplomatique*, de livres en lames d'or, d'argent, ou de bronze; mais il est fort rare de rencontrer de semblables monumens; il l'est encore plus de trouver des diplomes gravés sur les métaux, ou même sur le plomb et l'ivoire (3). »

Par ces diverses citations, M. Vignier a suffisamment établi l'antique usage d'écrire sur les métaux et sur le plomb; il parle ensuite des livres de plomb qui ont été connus avant la découverte de celui qui est l'objet de son mémoire. Ils n'étaient pas nombreux; on n'en connaissait que deux, qui sont décrits dans l'antiquité expliquée par le père Montfaucon.

« Il me reste à parler, dit ce savant bénédictin, d'un petit livre de plomb que j'achetai à Rome, en 1669, et dont je fis présent à M. le cardinal de Bouillon. Les feuillets de ce livre sont au nombre de six; la hauteur des feuilles est de trois pouces deux lignes; leur largeur est de deux pouces neuf

(1) Vol. I^er^, *Dissertation*, 2, fol. 18.

(2) *Pline*, lib. 13, cap. 11.

(3) *Dictionnaire de diplomatie*, tome I^er^, fol. 422.

lignes; le haut des pages est rempli par une seule figure d'un pouce et demi de haut, et le bas, par une inscription en quatre lignes d'écriture, chacune composée de quelques mots. Les deux plaques qui font la couverture, tous les feuillets, au nombre de six, la baguette insérée dans les anneaux qui tiennent aux feuillets, la charnière et les clous, sont tous de plomb. Les douze pages que font les deux côtés de chaque feuillet ont autant de figures des gnostiques, les inscriptions, partie étrusques et partie grecques; mais les quatre premières pages seulement sont également inintelligibles. »

Telle est la description que le père Montfaucon fait d'un des deux livres de plomb qui sont parvenus à sa connaissance (1).

L'auteur cite encore le père Montfaucon, qui décrit ainsi le second livre de plomb.

« Le père Bonami, dans son *Museum Kirkerianum*, a donné la figure d'un livre semblable, trouvé dans un tombeau; la couverture et les sept feuilles dont il est composé sont de plomb. Sur chacune des feuilles il y a des lettres gravées, les unes grecques, les autres hébraïques, et les autres étrusques ou latines. Ces inscriptions sont inintelligibles. A chaque feuille il y a des figures dont on n'entend aussi peu la signification que celle des inscriptions. Le père Bonami cite un passage de Tacite, où il est parlé de semblables tablettes de plomb; il n'a donné que les

(1) *Antiquité expliquée*, tom. II, pag. 388, chap. 8, pl. 177.

figures des deux premiers feuillets et de la couverture (1). »

M. Vignier, d'après les gravures, dit que les dimensions de ce second livre de plomb sont les mêmes que celles du premier, à quelques lignes près. Le haut des pages est rempli par deux figures, à chaque feuille, d'un pouce de haut ou environ. Les deux tiers restant de la page contiennent une inscription de quatre lignes chacune. Sur l'une des deux pièces de la couverture, où l'on voit les charnières qui tenaient le livre relié, est un buste gravé qui rappelle la figure d'un guerrier.

Le père Montfaucon regarde ces livres de plomb comme des restes de la superstition des gnostiques, et dit que les figures des douze pages se rapportent aux douze heures du jour. M. Vignier ne partage point l'opinion de ce savant; il pense que ces livres sont l'ouvrage des Celtes, ouvrage bien plus ancien que le christianisme; qu'ils ne contenaient que des devises, des maximes de morale mises en chansons, chantées par les anciens bardes. Les opinions de l'un et de l'autre ne sont que des conjectures; celles du savant bénédictin ne sont fondées sur aucune autorité, si ce n'est sur le tact que l'habitude de voir et de juger les monumens donne aux archéologues; celle de M. Vignier serait facilement réfutée. Nous ne nous engagerons point dans cette discussion; il faut attendre qu'elle soit plus éclairée par la découverte de quelques autres monumens semblables.

(1) *Antiquité expliquée*, tome II, pl. 178.

Passons au troisième livre de plomb, à celui qui fait l'objet de la dissertation de M. Vignier. Voici la description qu'il en donne : « Il consiste en sept plaques de plomb, de trois pouces et demi de hauteur, sur deux pouces neuf lignes de largeur, et d'environ d'une demi-ligne d'épaisseur; elles sont gravées sur les deux faces. Ces sept feuilles formaient un livre relié, ou des tablettes à la manière des précédens. On y aperçoit la trace des charnières; il n'y manque que les couvertures, chose peu importante. Je remarque que les dimensions et la forme carrée de ces trois livres sont presque les mêmes. »

Pour établir encore mieux cette conformité, M. Vignier fait ailleurs observer que le livre de plomb du père Bonami a été, comme celui-ci, trouvé dans un tombeau.

« Le chef de chaque page, continue-t-il, et ainsi que du revers, contient, dans une largeur de treize lignes, deux figures plus ressemblantes aux gauloises ou étrusques qu'aux grecques. Le restant renferme cinq lignes, qui, au premier aspect, paraissent étrusques ou grecques anciennes, mêlées de quelques phéniciennes ou approchant. Ces lignes, par leur nombre fixe, dans chaque page et l'égalité de leur longueur, m'ont paru former des couplets de vers pour être chantés, et formés, je crois, de six syllabes sans être rimés. »

M. Vignier pense que l'existence de ce livre a environ trois mille deux ou trois cents ans d'ancienneté, et qu'il fut écrit treize ou quatorze cents ans

avant Jésus-Christ; qu'il est, comme les deux autres, en langue celtique, pélasgique, la mère du grec et du latin.

« Notre livre, dit encore M. Vignier, me paraît complet, ainsi que celui du père Bonami, qui était également de sept feuilles. En comparant ces trois livres entre eux, j'ai vu que celui de Montfaucon manque de la première feuille, et qu'il était composé de sept, comme les deux autres; ce qui forme quatorze pages d'écriture, contenant des maximes morales pour les sept jours de la semaine, selon les apparences, nombre mystérieux relatif aux sept planètes, dont les jours de la semaine empruntent les noms. »

Cette conjecture est plus vraisemblable que celle par laquelle l'auteur assigne une antiquité très-reculée à l'écriture de ces tablettes de plomb.

Après ces aperçus généraux, M. Vignier passe à la description particulière de chacune des sept pages de son livre. Cette description, que je dépouille de toutes ses explications conjecturales, est fort insuffisante, et laisse beaucoup à désirer la vue du livre, ou au moins un dessin exact des gravures qui s'y trouvent.

La gravure de la première feuille présente un globe et un caducée; au revers, est un dieu qui recommande la chasteté. M. Vignier dit que cette feuille s'applique au jour nommé *dimanche*.

Cette désignation vague excite, mais ne satisfait pas la curiosité des antiquaires.

La seconde feuille, suivant notre auteur, repré-

sente le *lundi;* elle offre, dit-il, la lune sous l'emblème de la déesse de la Nuit. Sa description se borne ici à cette seule indication; il ne dit rien du revers de cette feuille.

En décrivant la troisième feuille, il passe sous silence les gravures de son *recto;* il ne parle que du *verso*, où l'on voit, dit-il, un Mars gaulois, entouré de rayons, et qui combat un monstre.

La quatrième feuille, que l'auteur pense être consacrée au *mercredi*, offre un Mercure à tête de chien; il ne nous apprend point les autres formes et attributs de cette figure, ni si elle est gravée au *recto* ou au *verso* de la feuille.

La cinquième feuille, attribuée au *jeudi*, jour consacré à Jupiter, n'est nullement décrite par M. Vignier; il parle des attributions fort connues de cette divinité, et ne dit pas un mot de ce que nous désirons connaître.

En décrivant la sixième feuille, qu'il croit être correspondante au *vendredi*, cet auteur se montre moins avare de détails. Voici ses expressions : « La page nous représente une espèce d'amende honorable faite à l'Amour légitime, par un hérétique maléficié, avec l'avis d'éviter un Amour infâme qui conduit à une fin malheureuse. Le revers offre un danseur, etc. »

Il ne décrit point les figures de la septième feuille, qui répond, suivant lui, au *samedi*, et se borne à disserter sur le nom de Saturne auquel ce jour est dédié. Cependant, à la fin de son mémoire, il revient

sur cette septième feuille, et dit qu'au commencement de la dernière ligne du revers de cette feuille, on lit le mot *Roheto*, qu'il croit être le nom du poète, auteur des vers inscrits sur chacune de ces feuilles.

Il eût été facile à M. Vignier, et son mémoire en eût été plus instructif, de tracer les caractères qui composent ce mot, ou même quelques vers gravés au bas de chaque feuillet. C'est parce que le monument dont il parle est très-précieux, que nous avons été plus sensibles à l'insuffisance de sa description.

Nous invitons M. Vignier, notre correspondant, à satisfaire complétement notre curiosité dans un second mémoire, où, pour l'intérêt de la science, mettant à part son système d'explication et son érudition étendue, il se borne à décrire, avec exactitude et détails, toutes les parties du rare monument qu'il nous a fait trop superficiellement connaître. Nous l'invitons à ne rien négliger de ce qui peut mettre les lecteurs à portée de juger par eux-mêmes.

EXTRAIT

D'un mémoire sur le village d'Altrier et les environs, dans le canton d'Echternach, département des Forêts, par M. Müller, juge de paix.

Altrier est situé dans le canton d'Echternach, mairie de Breidweiler, à neuf mille soixante mètres vers le sud-ouest d'Echternach et sur le chemin de Luxembourg. Suivant quelques écrivains, ce village et les environs tirent leur nom du latin *ala Trevi-*

rorum, c'est-à-dire *l'aile des Trévirois*, parce qu'ils ont présumé que là était un camp romain, composé d'auxiliaires tréviriens. Ce village, composé de quatorze maisons, est situé sur une hauteur dominant un horizon très-étendu. A la fin du dix-septième siècle, il n'y avait aucune maison, et ce local était entièrement désert : *Altria, vicus olim castris Romanorum celebris, nunc absque ullo habitatore desertu inter rudera*, dit une feuille manuscrite de l'an 1690, qui m'est tombée en mains il y a quelque temps. Ce qui est très-probable, sinon suffisamment prouvé, c'est que, sous le gouvernement des Romains, il y avait un établissement militaire, ou romain, ou trévirien, soit une de ces positions appelées *mutatio*, *mansio*, *castrum*.

On y a trouvé, en différentes reprises, plusieurs restes d'antiquité assez remarquables. Le deuxième camp de Romains, dit Jean Bertholet dans son *Histoire du duché de Luxembourg*, tome I, page 428, était à Altrier; la montagne sur laquelle on en voit des restes, est d'une vue et d'une perspective admirables. Le général Beck, gouverneur de Luxembourg, en fit relever quelques terrasses dans les dernières guerres, afin d'y mettre une garde avancée (1). On y a trouvé des médailles du haut empire, des fragmens de tombes sépulcrales, beaucoup de vases et de tuiles. Il m'est parvenu, dit M. Müller, une médaille en cuivre qui y fut découverte l'an 1805,

(1) Nous voyons encore aujourd'hui, peu avant que d'arriver dans ce village, à la droite du chemin d'Echternach à

portant cette inscription : *Imp. Cæs. M. Aurel. Antoninus. Aug. P.*; et sur l'autre face : *Concord. Augustor. T. P. XV. S. C. Cos. III.* On y a trouvé encore d'autres médailles des empereurs Jules-César, Nerva, Antoninus, Commodus. Le savant Alexandre Wilthèim, dans son ouvrage précieux et manuscrit, *Lucelinburgensia Romana, lib.* VII, *cap.* 2, donne une description de quelques antiquités qui y ont été découvertes, à diverses époques, en l'an 1805; on y a trouvé une tête en pierre, qui paraît avoir fait partie d'une statue d'environ trois décimètres de hauteur. En l'an 1809, on a découvert dans ce local plusieurs espèces d'épingles, de la longueur d'un décimètre, en cuivre, en argent et en ivoire, dont quelques-unes m'ont paru être une espèce de *ligula* ou *lingula*. J'y ai trouvé aussi, dit M. Müller, plusieurs restes de vases et urnes brisés, et quelques pierres ordinaires contenant des coquilles pétrifiées.

Je crois que, sous le gouvernement des Romains, il y avait dans ce local un camp ou une espèce de fortification. Cette opinion est très-probable; mais, quant à la question de savoir si ce local et les environs tirent leur origine des troupes auxiliaires tréviroises, je ne trouve pas, ajoute M. Müller, des motifs assez solides pour souscrire à cette opinion,

Luxembourg, lesdites terrasses, nommées vulgairement *die Schantz*, dont la circonférence est d'environ quatre-vingts mètres. Sous cette dénomination, ce local figure aussi sur les cartes géographiques de Jaillot, Ferrare, Fisher et Capitaine, sans y trouver le village d'Altrier. (*Note de l'auteur.*)

étant dénué de preuves authentiques. C'est ordinairement l'usage des anciens écrivains de s'écarter souvent du chemin d'une bonne critique, et, séduits par une analogie apparente de mots, de donner pour des faits historiques les fruits de leur imagination prévenue. C'est ainsi que quelques-uns ont même prétendu que, comme le mot *Altria* peut être interprété par *Vieille Trèves*, l'ancienne ville de Trèves était placée dans ce village, ce qui est absurde.

NOTICE

Des vestiges des monumens du culte druidique, département d'Eure-et-Loir; et description d'un sanctuaire druidique, près Champgé sur l'Eure, entre Chartres et Maintenon, par M. de Pâris, ex-magistrat.

Toutes les traditions historiques placent dans le pays des *Carnutes* ou des Chartrains, depuis nommé la *Beauce*, et aujourd'hui département d'Eure-et-Loir, la demeure habituelle ou temporaire des anciens chefs des druides en Gaule; là, était un de leurs principaux colléges sacrés, là encore fleurissaient plusieurs de leurs sanctuaires consacrés à l'exercice de leur culte. Ils y célébraient périodiquement, à la renaissance de l'année, la cérémonie religieuse de la cueille du *gui* (1), plante parasite, dont les propriétés médicinales étaient alors très-renommées; enfin, dans les mêmes cantons, se tenaient, au printemps de chaque année, des assemblées na-

(1) En latin *viscus*.

tionales composées de députés de tous les peuples de la Gaule celtique. A ces divers titres, le pays chartrain mérite spécialement de fixer et d'occuper l'attention des antiquaires français; et l'état moderne des lieux si peu exploités jusqu'à ce jour est très-propre à les dédommager amplement de leurs recherches, par l'espoir fondé d'une moisson aussi variée qu'intéressante.

De faux documens, tour à tour aveuglément adoptés et répétés par divers historiens (1), ont égaré, jusqu'à ce jour, les antiquaires sur la situation de la demeure des anciens chefs des druides. Ils ont sans cesse confondu d'anciens sanctuaires druidiques, avec le lieu de la résidence de ces prêtres. Ces sanctuaires auxquels l'on donnerait très-improprement le nom de temple, puisqu'ils se composaient uniquement de pierres ou autels situés en plein air, au milieu d'un bocage ou bois sacré; ces sanctuaires devaient, en effet, être multipliés, dans une contrée qui réunissait à la fois le séjour habituel ou temporaire des chefs du culte, l'exercice des plus augustes cérémonies religieuses, et où se tenaient périodiquement des assemblées politiques des peuples de la Gaule celtique.

La tradition et les vestiges de plusieurs de ces sanctuaires se sont conservés jusqu'à nous. En voici les principaux :

(1) *Duclos*, Mémoire sur les jeux scéniques. — *Dom Martin*, Recherches sur la religion des Gaulois. — *Laureau*, Histoire de France avant *Clovis*, etc., etc.

1°. La *Grotte*, dite aujourd'hui *de la Vierge*, située à l'entrée des souterrains de la cathédrale de Chartres, est d'une époque antérieure à l'établissement du christianisme dans les Gaules; et, quoique sa construction me paraisse du style d'architecture des Romains, cependant, comme le culte druidique se maintint dans ces contrées long-temps après la conquête, on peut très-raisonnablement reconnaître que telle fut la destination de cette grotte, construite elle-même dans l'emplacement d'un ancien sanctuaire. En effet, toutes les traditions confirment que la cathédrale de Chartres, dont la construction primitive remonte à l'établissement du christianisme dans les Gaules, remplaça un plus ancien temple de druides. Cette forme souterraine et particulière de sanctuaire druidique est très-connue. L'on sait que les druides se servaient de cavernes obscures pour la célébration des mystères secrets et inconnus à la multitude. Tels étaient la destination et l'usage de cette grotte. Des traditions historiques nous en ont conservé le souvenir. Suivant les anciennes chroniques de l'église cathédrale de Chartres, lors de l'établissement du christianisme en cette ville, un certain nombre de prosélytes, du nouveau culte, furent les victimes de leur zèle, et périrent, dans cette grotte même, martyrs de leur religion. Ils furent précipités dans un puits, peut-être destiné à recevoir les corps des victimes humaines, immolées dans les superstitions druidiques. Ce puits fut depuis nommé *le puits des saints forts*, en mémoire de leur

dévouement. Il est aujourdhui comblé; mais son nom s'est conservé, et l'ouverture circulaire est encore fort apparente.

2° A une petite lieue, au sud de Chartres, au village de *Morancez*, et dans un jardin qui appartient à ma famille, est un autel druidique dont les pierres d'assise sont aujourd'hui renversées, mais dont le plateau ou l'autel, quoique miné et rongé par les temps, porte encore près de trois mètres de long sur deux de large.

3°. Au nord de la même ville, à une lieue de distance, et près de la route de Dreux, au village de *Lèves* (1), dont le nom a suffisamment occupé les antiquaires, est une butte ou monticule, entourée de fossés, qui est formée des débris d'un ancien monastère de filles, fondé, au septième ou huitième siècle, par un évêque de Chartres, sur l'emplacement, et des débris d'un ancien temple, qui, lui-même, avait succédé à un plus ancien sanctuaire druidique. Dans la vallée voisine, existent encore aujourd'hui beaucoup de grottes creusées dans le roc ou dans le tuf. Suivant les traditions du pays, elles étaient la demeure des druides de ce sanctuaire, alors très-célèbre. Elles servent aujourd'hui de cellier aux nombreux vignerons du canton. Je reviendrai sur cet antique sanctuaire de *Lèves*, lorsque j'aurai réuni quelques renseignemens que j'attends de recherches faites sur les lieux mêmes.

4°. A l'est de *Châteauneuf*, et près le village de

(1) Primitivement *Lieuw* ou *Liew*.

Thimert, est un hameau, dont le nom purement celtique de *Guilandru* rappelle la plus auguste des cérémonies religieuses du culte druidique; ce mot se compose, en effet, de *gui-l'-an-dru*, ou du *gui*, cueilli, au renouvellement de l'an, par les druides. Aucune étymologie moins corrompue et mieux conservée ne porte avec elle plus clairement sa signification. La situation de *Guilandru* confirme encore cette explication. Ce hameau est immédiatement accollé à la forêt de *Châteauneuf*, jadis beaucoup plus étendue, et qui, par les bois de *Fontaine-les-Ribouts*, de *Crecy*, de *Marmousse*, et par la forêt de *Dreux*, forme une longue suite de bois non interrompue jusqu'à *Rouvres*. *Guilandru*, aujourd'hui réduit à la condition d'un simple hameau, fut jadis un lieu beaucoup plus important. Il s'étendait au nord jusqu'au hameau de *Loinville*, et au sud jusqu'à celui des *Mages*, dont le radical celtique *mag* est très-remarquable. Des circonstances peu connues, et l'accroissement de *Thimert*, long-temps la capitale du *Thimerais*, et lui-même ruiné par *Châteauneuf*, causèrent l'affaiblissement actuel de *Guilandru*. On y a successivement trouvé beaucoup de vestiges de construction romaine; entre autres, il y a environ trente ans (vers 1780), plusieurs médailles, en moyen, petit bronze et argent altéré, des empereurs *Gordien*, *Philippe*, *Probus*, *Constantin*, *Maximin*, etc., etc. J'en ai en ma possession vingt-cinq à trente plus ou moins bien conservées. Le type grossier de ces médailles et les lettres mal formées constatent leur fabrique gauloise.

5°. Je passe sous silence de prétendus vestiges d'un temple druidique, situé à peu de distance du village de *Poisvilliers*, près la route de Chartres à Dreux. On remarque, en effet, très-distinctement, en ce lieu, des vestiges de larges fossés, qui entouraient carrément une superficie de terrain d'environ vingt-cinq à trente mètres en tous sens. Mais comme rien ne les distingue de tous les autres travaux modernes, de même nature, on ne peut raisonnablement leur attribuer une origine druidique, ni même romaine; et quelques opinions isolées et d'ailleurs dénuées de toutes preuves, telles que celles du moderne historien de la ville de Chartres, ne sauraient suffire pour fonder aussi légèrement de pareilles créances.

6°. Près *Dreux*, et au nord de cette ville, le village *Firmincourt*, dans la vallée de l'Eure, et adossé contre une montagne très-rapide, présente plusieurs grottes ou cavernes creusées dans un sol calcaire, et absolument semblables à celles de *Lèves*. Une tradition immémoriale, et très-répandue parmi les habitans de Dreux, veut que ces grottes aient servi de demeure aux anciens prêtres druides. Elles peuvent avoir eu plus ou moins momentanément cette destination; depuis, elles ont servi à la demeure et à l'usage des habitans; elles ont encore aujourd'hui ce double but d'utilité.

7°. La forêt de *Dreux*, jadis beaucoup plus étendue, occupe aujourd'hui tout le plateau demi-circulaire, compris entre les vallées de l'Eure et de

la Vesgre. Sur ce plateau, et dans le hameau du *Moussel*, presque enclavé dans la forêt, se trouvent plusieurs débris de pierres ou autels druidiques. Les habitans en attribuent le transport dans ces lieux, au diable ou au démon, soit pour exprimer leurs dimensions colossales, soit en allusion aux cérémonies religieuses et sacrifices en l'honneur des divinités celtiques.

8°. Il convient, en ce moment, de passer succinctement sur une grotte ou caverne située dans le ravin qui entoure le champ nommé le fort *Arouard*. Ce champ est un plateau d'environ onze hectares de superficie, qui domine à pic la vallée de l'Eure, et sur lequel se donna une bataille sanglante, entre les Français et les Anglais, dans les temps que ces derniers occupaient encore la Normandie. Cette grotte ou caverne passe pour communiquer, par un conduit souterrain, avec la vallée, en traversant tout le plateau; comme il serait très-possible que cette construction appartînt à l'époque de cette bataille, et fît partie des excavations prodigieuses faites par celle des deux armées qui occupait ce plateau et ce fort *Arouard*, aujourd'hui entièrement détruits, il convient donc de suspendre en ce moment tout jugement. Au surplus, comme ce champ m'appartient, je dirigerai, l'été prochain, diverses fouilles en ces lieux, pour m'assurer tant de l'état des choses que de la nature des matériaux employés à l'état des terres et aux constructions. Je ferai connaître à nos collègues le résultat de ces recherches. En ce moment, je me

bornerai à faire remarquer la situation de *Firmincourt*, de *Sorel* et de *Rouvres*, sur la frontière des *Carnutes* et des *Éboraciens*. Or, l'on sait que les frontières gauloises et celtiques étaient généralement consacrées aux cérémonies religieuses.

9°. Plus au nord et sur la Vesgre, à une demi-lieue au-dessus d'*Anet*, le village de *Rouvres* (1) fut jadis un lieu considérable. Là, selon les traditions les plus multipliées, fut la demeure des grands-pontifes des druides dans les Gaules (2). Lamartinière pense que c'est en ce lieu que se faisait la cérémonie annuelle du *gui* sacré. Ce géographe se trompe très-certainement. Cette cérémonie religieuse variait de lieu, selon la découverte du *gui*, qui se cueillait sur le chêne seulement, où il est extrêmement rare, tandis qu'on le trouve abondamment sur d'autres arbres, tels que le pommier, et encore quelquefois sur le poirier, le prunier, le hêtre, l'acacia, l'yeuse et le châtaignier. Un sujet, si important à l'objet et au but de nos recherches, mérite sans doute une plus ample description, ainsi que l'article suivant. Je me bornerai donc, dans ce mémoire, à vous observer que *Rouvres* fut très-long-temps un lieu considérable, et que nos rois de la seconde race y avaient un château ou palais, dans lequel mourut une des filles de *Charles-le-Chauve*.

(1) En latin *robur*, chêne.

(2) *Baudran* s'exprime ainsi : *Vicus Galliæ, aliisque oppidulum Carnutum, satis cultum et antiquum, ubi druidæ sacrificia habebant. Géographie*, au mot *Robur*, Rouvres.

La construction de cet antique édifice et celle plus moderne du château d'*Anet* ont successivement détruit jusqu'aux traces du séjour des chefs des druides.

10°. Environ trois lieues à l'est de *Rouvres*, et au nord de *Nogent-le-Roi*, les traditions placent à *Senantes* un des anciens colléges sacrés des druides en Gaule. Ce lieu a déjà fourni le sujet d'une discussion historique, bonne et vraie au fond, mais trop superficiellement traitée. Le nom de *Senantes*, et d'autres circonstances locales sur lesquelles on a négligé de s'étendre, confirment cette version. Je reviendrai sur ce sujet. Sans rechercher en ce moment dans quel degré de prééminence, en Gaule, était ce collége sacré, je me bornerai à mentionner ici quelques autres établissemens de ce genre, tels que le collége sacré placé sur le *Mont-Dru* (1), près *Autun;* et celui près *Bayeux*, au lieu depuis occupé par l'abbaye de *Saint-Vigor.*

11°. Cette même vallée de l'Eure, au-dessus de *Maintenon*, présente une triple réunion de monumens celtiques, romains, et modernes. Dans les vastes jardins du château appartenant actuellement à la famille de *Noailles*, sont ces immenses et magnifiques aqueducs construits sous *Louis XIV*, et destinés, en joignant deux montagnes, à conduire à Versailles les eaux de l'Eure, dirigés, depuis *Pont-Goin* sur ces aqueducs, par des chaussées et des rigoles nivelées. L'ignorante cupidité d'un des précédens propriétaires, qui a fait décintrer quelques

(1) *Mons druidarum.*

arcades, pour employer les matériaux à des constructions vulgaires, donne à ce monument moderne, digne de toute la magnificence romaine, l'aspect d'une ruine antique. A une demi-lieue au-dessus de ces aqueducs, près le hameau de *Champgé*, et sur la côte occidentale de la vallée, est un camp romain, de forme demi-circulaire, dont les larges fossés de clôture et les levées sont encore aujourd'hui très-apparens, et dont la corde, ou le diamètre qui regarde la vallée, est formée par une longue et large terrasse. Il doit suffire au but de nos recherches d'indiquer ces monumens de différens âges; mais, précisément au-dessous de cette terrasse, et sur une langue de terre labourable, très-peu élevée au-dessus de cette vallée, quoiqu'assez cependant pour être à l'abri des débordemens de l'Eure, sont plusieurs autels druidiques de la plus monstrueuse dimension, et dont trois principalement, mieux conservés et plus intacts que les autres, méritent une sérieuse attention.

Chacun de ces monumens se présente aujourd'hui sous un aspect différent. Celui du milieu, posé sur deux pierres parallèles, formait originairement une table ou un autel, élevé d'environ un mètre. Il est rompu par le milieu et affaissé par son énorme poids. Sa forme actuelle est celle d'un M ouvert. Ses dimensions sont d'environ trois mètres sur deux, et près d'un mètre d'épaisseur.

Le second monument (1), distant de vingt à vingt-

(1) D'après la description de ce monument, on voit que

cinq mètres, se compose d'une *pierre levée* d'environ trois mètres de haut sur deux de large, hors terre. Elle se rétrécit et s'arrondit sur le sommet. Son épaisseur est la même que la précédente. La position actuelle de cette pierre paraît être semblable à celle qu'on lui a donnée dans son état primitif. Elle annonce une destination ou un but très-distinct de la première, qui paraît avoir servi d'autel. Parmi les diverses conjectures que j'ai entendu former sur la destination de cette seconde pierre levée, la plus vraisemblable est sans doute de la supposer une sorte de chaire, d'où, comme d'un lieu plus élevé, le pontife parlait au peuple ou aux assistans. Sans précisément contester cette version très-possible, je dois cependant observer que cette pierre ne présente aucune éntaille ni cavité propre à recevoir l'orateur druide; et que, dans son état actuel, et d'après sa forme, on ne peut concevoir comment elle aurait été propre à cet usage. Au surplus, comme le laps de temps, car rien n'y indique la main des hommes, peut avoir dégradé ce monument, on ne saurait asseoir que des conjectures fort incertaines sur sa destination particulière.

Le troisième monument, situé au sud du premier, et à une distance à peu près semblable, consiste en une énorme pierre, en partie enfoncée en terre;

l'auteur du mémoire s'est mépris sur sa dénomination; ces pierres isolées sont nommées en français *pierre-fichée*, *pierre-fite*, *pierre-fixe*, etc., et en breton, *peulvan*, *menhir*.

(*Note de l'éditeur.*)

et dont la portion hors de terre porte encore près de cinq mètres de long, sur une largeur variée de deux à trois mètres. Son épaisseur, comme celle des deux premières, est d'environ un mètre. Pour donner une juste idée de cette masse prodigieuse, j'observerai qu'un nommé *Sergent*, fermier de mon aïeule, et laboureur au hameau voisin de *Grogneul*, tenta, il y a environ cinquante ans, d'enlever cette dernière pierre. Après l'avoir débarrassée des terres qui l'encombraient, il y employa, à diverses reprises, jusqu'à vingt-deux chevaux à la fois, et finit par abandonner son entreprise. Je le crois bien, et nul doute que des moyens mécaniques, d'une force beaucoup moindre, produiraient, sans tant d'efforts, les résultats désirés; mais enfin l'on peut, par cet échantillon, se former une idée suffisante de l'énorme masse de cette pierre, qui est du genre des *ladères*, comme tous les autres autels précités, c'est-à-dire de l'espèce de pierre la plus compacte, la plus dure, et dès-lors la plus pesante.

Ce dernier monument druidique n'est pas en alignement direct avec les deux premiers; il biaise un peu en se rapprochant du coteau. Cependant, son angle d'ouverture avec les deux premiers est tellement obtus, qu'on ne peut supposer l'idée d'une forme circulaire, dont l'étendue embrasserait un terrain beaucoup trop considérable, et même au-delà de toute la montagne sur laquelle est situé le camp romain dont nous avons parlé.

La situation actuelle de cette pierre ne permet

plus de reconnaître si, en son état primitif, elle était posée debout perpendiculairement, comme la seconde, ou horizontalement, en forme d'autel, comme la première. Au surplus, quoique plus ou moins dégradée par un laps de dix-huit siècles au moins, puisqu'elles sont d'une époque antérieure à la conquête des Gaules, on peut s'assurer, par leur inspection, qu'aucune de ces trois pierres druidiques ne présentaient de creux ni de conduit pour la réception ni pour l'écoulement des libations. Elles n'offrent pareillement aucun vestige quelconque de sculpture. Leur forme est absolument brute, et telles qu'elles ont été tirées de la carrière.

A quelque distance de ces monumens, et dans le hameau de *Champgé*, principalement dans une rue, et près d'une faible branche de la rivière d'Eure, sont plusieurs autres pierres druidiques de même nature, mais d'une moindre dimension, et dont la plupart paraissent avoir été plus ou moins dérangées de leur position primitive. Toutes les bornes et les ponts ou passages jetés sur les ruisseaux de cé hameau, sont évidemment formés du débris de ces pierres.

Tel est l'état actuel des lieux.

Quel en était l'ancien état, quelle était sa destination, et quelles causes ont produit les dégradations de ces lieux?

En retrouver la destination, c'est se faciliter la recherche de leur ancien état. La nature de quelques constructions modernes résoudra la première question.

Il n'est aucun doute que ces monumens ne fussent des autels druidiques destinés et consacrés à l'exercice du culte. La forme des débris, la dimension des trois principaux monumens, et la multitude des vestiges, annoncent encore et prouvent incontestablement que ce lieu fut un des importans sanctuaires du culte celtique. Or, toute personne versée dans les antiquités de ces peuples sait que ces sanctuaires étaient entourés et accompagnés de bocages ou bois sacrés, et que toute l'enceinte était bordée ou close de pierres d'une dimension moins volumineuse, il est vrai, que celles employées à l'édification des autels, mais cependant d'un poids assez considérable pour présenter une résistance suffisante. De là, l'emploi de ces moindres pierres, que l'on voit aujourd'hui dans les rues de *Champgé*, sur les bords des ruisseaux, et jusque dans le hameau voisin de *Grogneul*, où les habitans ont transporté quelques-unes des moins considérables de ces pierres pour leurs divers usages.

Si l'on se rappelle que les assemblées nationales des peuples de la Gaule celtique se tenaient annuellement près de l'antique capitale des *Carnutes* (1); que tout le pays chartrain, absolument dépourvu d'eau courante, et jadis une vaste forêt, ne possède que cette seule rivière; que les Gaulois, dans ces assemblées, fuyaient l'enceinte des villes, et préféraient, par des motifs politiques, très-faciles à saisir, un emplacement ouvert et libre, ainsi que l'ont pratiqué

(1) Aujourd'hui *Chartres*.

depuis long-temps les *Francs*, nos conquérans, et, jusqu'à ce jour, les *Polonais* dans leurs diètes : si on observe la situation de *Champgé*, presque au centre de la Gaule celtique, sur la route de *Paris*, entre *Chartres*, *Senantes* et *Rouvres*, c'est-à-dire près de la demeure des chefs druides et d'un de leurs colléges sacrés : si on fait attention à la distance de trois lieues seulement d'une ville alors une des plus considérables des Gaules, d'où, sans avoir rien à redouter, on pouvait tirer tous les secours nécessaires à un tel rassemblement : enfin, si l'on daigne jeter un coup d'œil sur la situation et l'aspect des lieux, dans une vallée fertile, et au confluent de celle de la Voise, on se convaincra facilement que nul lieu ne fut plus propre à y établir un des principaux sanctuaires druidiques, et à y tenir les assemblées générales et annuelles des peuples de la Gaule celtique.

Nonobstant les traditions généralement répandues dans le pays, qui font du camp précité un monument romain, et quoique persuadé moi-même, par l'aspect des lieux, que sa forme actuelle appartient à ce dernier peuple, rien n'empêche que cet endroit puisse avoir eu anciennement une autre destination. Quelle qu'elle fût, sa situation, qui domine sur les trois monumens précédemment décrits, était trop avantageuse et trop utile pour avoir été négligée. Enfin, quelque peu d'étendue qu'on veuille donner au sanctuaire druidique et au bocage ou bois sacré, ils devaient tout au moins s'étendre jusqu'à la terrasse qui forme le devant du camp. Voilà même, je

pense, pourquoi l'on ne trouve plus de ce côté aucune des pierres de clôture, si fréquentes dans le hameau de *Champgé*.

D'après l'inspection des lieux, ce sanctuaire et le bois sacré qui l'accompagnaient devait s'étendre à l'est jusqu'à la rivière, et à l'ouest jusqu'au pied de la côte sur laquelle est situé le camp romain. Cette côte présente un immense amphithéâtre d'une longueur indéterminée. En remontant au sud, un bras de la rivière se rapproche de la côte, et ferme presque entièrement la vallée. Au centre, en face du camp et des autels, elle s'élargit au contraire; puis, en descendant, elle se rétrécit de nouveau près une ferme nommée la *Folie;* de sorte que sa forme totale est un vaste ovale, borné, d'un côté, par la rivière d'Eure, et, de l'autre, par la colline. La vue de ces lieux suffit donc pour en déterminer la forme antique.

Loin d'être surpris de la destruction actuelle des monumens anciens, on doit au contraire s'étonner qu'après un laps de plus de dix-huit siècles, il en reste encore aujourd'hui de si nombreuses et prodigieuses traces, que tant de circonstances ont contribué à faire disparaître. C'est même probablement à leurs dimensions, que ceux précédemment décrits doivent leur existence. Les fouilles immenses de terres, les retranchemens et les levées, résultant des travaux du camp romain, doivent avoir entièrement dénaturé la forme ancienne de ces lieux, et même, jusqu'à quelque distance, les terrains voisins. Le

séjour des troupes dans ce camp, leurs communications indispensables avec la rivière, ont dû produire la destruction des objets intermédiaires qui pouvaient nuire aux communications. Or, le sanctuaire et le bois sacré étaient précisément au-dessous du camp, entre la terrasse et la rivière. En outre, l'établissement successif, dans les Gaules, du culte romain, et ensuite du christianisme, doivent encore avoir porté la faux destructive sur ce monument du culte celtique. Plus récemment, la construction du vaste et massif château de *Grogneul* dut faire épuiser ce lieu de matériaux; il en est de même du gothique château de *Maintenon* : enfin, la construction de ces immenses aqueducs, sous *Louis XIV*, gouffre inimaginable de matériaux, exigea l'enlèvement de tous ceux des environs. Après tant de circonstances destructives, il ne dut donc rester que les masses de pierres d'un volume trop considérable, et d'un grain trop dur, pour ne pas rebuter la cupidité et lasser tous les efforts des ouvriers.

Les antiquités celtiques découvertes dans cette vallée, et près des autels, se réduisent à quelques tronçons de fer absolument oxidés, dont la forme primitive est tout-à-fait méconnaissable. Ces objets, recueillis par l'ignorance, ayant été mal reconnus, ne présentent aucun des degrés d'authenticité indispensables en pareilles matières. Il faut y ajouter des morceaux de charbon. Des fouilles régulières dirigées avec sagacité, et faites immédiatement dessous ces pierres druidiques, dont les trois précédentes,

n'ont très-certainement pas été déplacées depuis leur érection, produiraient peut-être quelques découvertes de nature à jeter un plus grand jour sur ce sujet. Si les circonstances me permettent de séjourner dans ce canton, je me livrerai à ces recherches utiles et curieuses, dont le but s'accorde si directement avec l'objet de nos travaux.

Les traditions orales, souvent si propres à jeter quelque jour sur ces matières, ne sont ici d'aucune utilité. Le pays chartrain, ce siége du culte druidique en Gaule, conserve cependant plusieurs expressions ou traditions celtiques très-remarquables. Parmi les expressions, le mot *carn* entrait dans la composition du nom de ces peuples et de celui de leur ville capitale; *carnut-um* a conservé sa même signification; il exprime encore aujourd'hui un angle ou encoignure, le *carn* d'un mur. De là, le verbe *écarner* et son participe *écarné*, briser ou rompre un angle (1). Une autre expression, répandue non-seulement à *Chartres*, mais encore à *Dreux*, dans le Perche, et jusque dans une partie du Maine, présente à la fois des vestiges, ou du moins des souvenirs du culte druidique. Elle consiste à se souhaiter réciproquement, au renouvellement de l'année, un bon *guilan;* et les enfans parcourent les rues, en

(1) *Carnutes*, de *carn-hut*, *carn*, angle, pierre angulaire ou cônique. — *Hut*, habitation, mot conservé dans *hutte* et *cahutte*. — *Carnutes*, maisons de forme angulaire ou conique, dénomination purement topique, tirée de la forme des habitations de ces peuples.

criant ou en annonçant ce *guilan* (1), en allusion et comme souvenir d'une cérémonie religieuse, dite *la cueille du gui nouveau*, et pratiquée par le grand-prêtre des druides, à chaque renouvellement de l'année gauloise.

Je termine ici ces premières recherches sur les vestiges des monumens du culte druidique conservé en Eure et Loire. Dans un prochain mémoire, j'entrerai dans de nouveaux détails sur l'ancienne ville de *Rouvres*, aujourd'hui simple village près *Anet*, mais alors séjour principal du grand-pontife des druides en Gaule, et sur le collége sacré de ces pontifes à Sénantes.

NOTICE

Sur un camp de César, et dissertation sur l'ancien Bibrax, par M. G. Jacob fils.

A deux grandes lieues de la rivière d'Aisne (2), sur une montagne escarpée et isolée de trois côtés seulement, est situé un *camp des Romains* qui mérite l'attention des curieux et des antiquaires. Du côté du nord, qui est le quatrième, il y a un fossé très-

(1) Ou *gui-de-l'an* nouveau.

(2) Près de l'ancien château de *Fussigny*, au-dessus de *Belval*: ceux qui connaissent cette position conviendront que ce camp est positivement celui dont César a parlé dans son livre II de la guerre des Gaules, ainsi que nous venons de le rapporter.

profond, très-large et assez bien conservé. On distingue encore parfaitement deux sortes de camps, celui de la *cavalerie* et celui de l'*infanterie*. Le premier, au levant, est le plus fort, par sa position militaire et ses retranchemens. A l'angle, on peut remarquer l'endroit où l'on croit que campait la *garde prétorienne*. Le second présente une surface d'une bien plus grande étendue : au couchant est l'entrée de ce camp, dont *César* parle ainsi dans ses Commentaires :

Flumen Axonam, quod est in extremis Rhemorum finibus, exercitum transducere maturavit, atque ibi castra posuit, quæ res et latus unum castrorum ripis fluminis muniebat, et post eum quæ erant, tuta ab hostibus reddebat; et commeatus ab Rhemis reliquisque civitatibus, ut sine periculo ad eum portari posset efficiebat. In eo flumine pons erat : ibi præsidium ponit, et in alterâ parte fluminis Q. Titurium Sabinum, legatum cum sex cohortibus relinquit. Castra in altitudinem pedum duodecim vallo, fossaque duodevigenti pedum munire jubet. Ab ipsis castris oppidum Rhemorum nomine Bibrax, aberat millia passuum octo. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppugnare cœperunt. Ægrè eo die sustentatum est, etc.

Cæs., de bello gallico, *lib.* II.

César se hâta de traverser la rivière d'Aisne, qui borne le pays des Rémois, et campa au-delà, sur le bord de cette rivière, qui, par cette position, couvrait une partie de son camp et ses derrières, ainsi que toutes les villes des Rémois et les autres, d'où il tirait ses vivres. Il y a un pont sur cette rivière (1),

(1) On croit que le pont dont parle César était établi sur

il le fit garder, et laissa de l'autre côté Q. Titurius Sabinus, l'un de ses lieutenans, avec six cohortes. Il fit faire autour de son camp un rempart de douze pieds de haut avec un fossé de dix-huit pieds de profondeur.

A huit milles (1) du camp de César, était *Bibrax*, ville des Rémois (2). Les Belges l'attaquèrent vivement en chemin, et l'on soutint avec peine leur attaque. » *Voyez* les Commentaires de César, traduction par de Vailly, *liv.* II, *tom.* 1, *pag.* 67. Paris, Barbou, 1809.

OPINION

De M. l'abbé Lebeuf, sur la situation de Bibrax, ville des Gaulois.

Les auteurs sont fort partagés sur la situation de cette ville. Dudon, doyen de Saint-Quentin, et, après lui, Guilbert, abbé de Nogent-sous-Coucy, la placent à Laon même. Si l'on en croit Nic. Sanson, l'un de nos plus célèbres géographes, *Bibrax* est la petite ville de *Fismes*, sur la Vesle, dans l'élection de Reims.

la rivière d'Aisne au Pont-à-Vaire. En 1650, à l'époque des troubles de la fronde, il restait encore quelques arches ruinées de l'ancien pont, que le maréchal de Praslin fit abattre pour arrêter la marche de l'ennemi et l'empêcher de passer l'Aisne.

(1) Il fallait, selon Pline, vingt-quatre stades ou trois milles pour faire une de nos lieues communes; ainsi huit milles romains font environ deux lieues deux tiers.

(2) Que le traducteur suppose être Fismes.

Suivant Liébaux, autre géographe français, c'est *Braine*, autre petite ville, sur la Vesle, dans l'élection de Soissons. Dormay, dans le premier livre de son histoire de la ville de Soissons, place *Bibrax*, tantôt à *Bruyère*, village ou bourg de l'élection de Laon, et tantôt à *Sissonne*, autre bourg dans la même élection; mais, dans des remarques qui se lisent à la fin du premier volume de son histoire, Dormay se rétracte et embrasse le sentiment de Dudon et de Guibert. Aucune de ces opinions n'est recevable, parce qu'aucune ne s'accorde avec le récit de César. César raconte qu'après avoir reçu les soumissions des habitans de Reims, sur ce qu'il apprit que les Belges venaient à sa rencontre avec toutes leurs forces, il fit passer l'Aisne à son armée, et campa sur le bord de cette rivière; il ajoute que Bibrax, ville dépendante de la cité de Reims, était éloigné de son camp de huit mille pas, c'est-à-dire, suivant l'évaluation commune, de deux lieues ou environ. *Postquàm omnes Belgarum copias..... ad se venire cognovit, flumen Axonam quod est in extremis Rhemorum finibus, exercitum transducere maturavit.... Ab ipsis castris oppidum Rhemorum, nomine Bibrax, aberat millia passuum*, Cæs., *de bell. gall.*, lib. II, cap. 5 et 6.. Tel est le récit de César. Or, il ne faut que jeter un coup d'œil sur la carte, en le lisant, pour comprendre que le *Bibrax* dont il s'agit devait être au nord de la rivière d'Aisne, et dans la contrée d'où les Belges venaient pour combattre les Romains. Dès-lors, ni Braine ni Fismes ne peuvent être le

Bibrax dont nous cherchons la situation; ces deux petites villes étant incontestablement au midi de la rivière d'Aisne. Pour ce qui est de *Sissonne*, *Bruyère* et *Laon*, on convient qu'ils sont véritablement au nord de cette rivière; mais il n'en est pas plus vrai pour cela qu'on puisse placer à l'un ou à l'autre de ces trois endroits le *Bibrax* dont il s'agit. Tous trois sont à une distance trop considérable de la rive septentrionale de l'Aisne; *Laon* en est à cinq lieues; *Sissonne* à quatre grandes lieues et demie, et *Bruyères* à quatre lieues.

M. l'abbé *Lebeuf*, duquel nous avons emprunté la plus grande partie de ce que nous venons de dire, place le Bibrax des Rémois sur la montagne de *Bièvre*, et il faut convenir à cet égard que son opinion est si conforme au récit de César, qu'elle a tous les caractères de vraisemblance que l'on peut désirer dans ces sortes de matières. La montagne de *Bièvre* est située dans l'élection de Laon; au nord de la rivière d'Aisne, sur le sommet de cette montagne, règne une plaine d'un quart de lieue ou environ de longueur. La montagne est escarpée et isolée de tous les côtés, excepté de celui du nord, où l'on aperçoit une petite langue de terre par laquelle elle communique aux terrains voisins. Elle est précisément à huit mille pas ou environ de la plaine de Pont-à-Vèse ou Pont-à-Vesle et de *Chaudarde*, sur le rivage septentrional de l'Aisne, où devait être le camp de César. Il y a d'ailleurs une analogie parfaite entre *Bièvre* et *Bibrax*. Quel concours de circonstances!

En faut-il davantage pour fixer désormais sur la montagne de *Bièvre*, cette ville gauloise dont la situation a été jusqu'ici incertaine et si peu connue? Du reste, il n'est pas étonnant qu'il ne reste plus de vestiges de ville sur cette montagne. On sait que les villes des anciens Gaulois n'étaient bâties que de bois et autres matières fort légères. Nous voyons cependant encore sur la croupe de la montagne, vers le bout oriental, quelques restes d'un ancien chemin; peut-être même le village de *Bièvre* représente-t-il aujourd'hui l'ancien *Bibrax*. Nous avons plusieurs exemples d'habitations ainsi transportées du haut de la montagne au bas, pour la commodité des habitans, ou pour quelque autre raison qu'il n'est guère possible de deviner.

Bibrax, suivant Jules-César, est le nom gaulois d'une ville située sur une montagne, à deux grandes lieues, et au nord de la rivière d'Aisne, qui, étant assiégée par les Belges, fut secourue par César, ainsi qu'il le rapporte lui-même dans le livre II de la guerre des Gaules. On voit, dans ses Commentaires, qu'il lui a laissé son nom gaulois, du moins il ne l'a point latinisé. Certains auteurs prétendent que depuis elle a été nommée en latin *Laudunum* (Laon); mais, suivant eux, il ne faut pas la confondre avec la nouvelle ville de Laon, c'est-à-dire avec celle que nous connaissons actuellement sous ce nom (1); ils

(1) *Phil. de Prétôt* la nomme *Bibrax Suessionun, vel Lugdunum Clavatum, Laon*, capitale du Laonais, bâtie sur le

n'entendent parler que du *Vieux-Laon*, qu'ils croient avoir été situé originairement sur une montagne, à deux lieues de la rivière d'Aisne. Ils pensent aussi que *Berrieux*, village qui se trouve au bas de cette montagne, du côté du midi, a pu dériver ou tirer son nom de *Bibrax*. Ils ajoutent que les troupes de César, parties de Pont-à-Vaire pour aller au secours de *Bibrax*, passèrent à *Corbeny*, *Aubigny* et *Aiselle*, terres voisines du *Vieux-Laon* et de *Berrieux*. Ces villages, d'après leur opinion, semblent avoir pris leurs noms de quelques capitaines de l'armée de César. *Corbeny* d'un *Corvus* ou *Corvienus*, *Aubigny* d'un *Albinus*, et *Aiselle* d'un *Cornelius Asina* ou *Asella*.

La tradition veut, suivant d'autres, que les habitans de *Bibrax*, après la destruction de leur ville, se soient retirés à Laon, *Lugdunum* ou *Laudunum Clavatum* (1), et aient fondé cette nouvelle ville sur la

sommet d'une montagne. *Voyez* les Tablettes géographiques de cet auteur, *page* 143. Quant au mot latin *Laudunum* que porte cette ville, on le dérive de *Loch*, et *dun* ou *don Laudon*, qui signifient *rocher*, *montagne*.

(1) *Lugdunum Clavatum*, *Laon;* le nom de cette ville ne se lit ni dans *César*, ni dans *Méla*, ni dans *Strabon*, ni dans *Pline*, ni même dans aucun itinéraire ou autre monument de la bonne antiquité. Cependant son nom celtique persuade que Laon est ancien; il signifie *montagne désirable ou à souhait*, sans doute à cause de sa belle situation. J'ignore l'origine du surnom *Clavatum;* vraisemblablement il lui a été donné pour le distinguer des autres villes du même nom. Je serais porté à croire qu'il vient du grand nombre de puits que les habitans

hauteur où elle est maintenant. Ils prétendent également que le *Bibrax* des anciens Gaulois n'a pu être qu'au *Vieux-Laon*, à l'endroit même où le *camp de César* était situé; cet emplacement ayant, suivant eux, conservé les deux noms. Tout porte à croire, disent ces derniers, que les Romains ont pu y établir leur camp sur l'ancien emplacement de la ville, après en avoir chassé les habitans; mais, comme il ne reste aucun vestige de ville sur cette montagne, et que César lui-même annonce que ce *Bibrax*, ville des Rémois, était situé à huit milles (environ deux lieues deux tiers) de son camp, nous pensons que c'est une erreur, et qu'on ne peut admettre que *Bibrax* ait occupé l'emplacement de ce camp, car il n'est guère vraisemblable que César ait détruit une ville des Rémois, ses alliés, et en ait chassé les habitans pour y établir un camp retranché. Il n'eût pas manqué d'en parler dans ses Commentaires; cependant on n'y trouve pas un mot de tout cela: bien au contraire, cet auteur dit très-positivement que *Bibrax* était à huit milles de son camp retranché, et il entre dans assez de détails sur ce camp, pour qu'on ne puisse

avaient creusés dans l'intérieur et au dehors de leurs murs, pour suppléer au défaut des rivières, dont la position du lieu les éloignait. L'ancien auteur de la Vie de sainte Salaberge fait mention expresse, non-seulement de ces puits, mais encore de quantité de sources d'eau qui coulaient abondamment de différens endroits de la montagne sur laquelle Laon est bâtie. *Voyez* Histoire des Gaules, par Dom Martin, et D. J. F. de Brezillac, Dictionnaire topographique des Gaules, *tome* II, *page* 292.

se méprendre sur sa véritable situation, et supposer, sans aucune espèce de raison, qu'il l'ait placé sur les débris d'une ville qu'il n'avait aucun intérêt de détruire. Il n'est donc guère possible de confondre l'un avec l'autre. *Thomas Corneille* nous apprend, dans son Dictionnaire géographique, que *Jacques-Robbe*, qui est mort bailli et maire de Saint-Denis, en France, avait fait une dissertation pour prouver que *Bibrax* était la ville de *Laon*. *Corneille* en rapporte un fragment qui est d'autant plus curieux, que jusqu'ici la dissertation de M. Robbe n'a point paru.

« *Bibrax*, dit-il, était situé à huit mille pas du camp de César, qui était posté au-delà d'un pont, au nord, et sur la rive droite de la rivière d'Aisne, et occupait la montagne voisine. Les *Belges*, assemblés dans leur pays, en corps d'armée, marchant pour aller combattre les Romains, attaquèrent *Bibrax*, en passant, comme étant un poste de conséquence; mais ils en furent repoussés par les Rémois, alliés du peuple romain. De là ils s'avancèrent à deux mille pas du camp de César, sur les hauteurs opposées, un marais entre deux; mais n'ayant pu engager les Romains à une action générale, ils marchèrent vers la rivière d'Aisne, pour la passer à gué et aller attaquer le fort qui couvrait l'autre bout du pont, à dessein de leur couper les vivres qui leur venaient du côté de Reims; mais ils y furent mis en déroute avec un grand carnage. On a ignoré jusqu'aujourd'hui quelle était cette place si célèbre dans les Commentaires de César. Perrot d'Ablancourt a cru que

c'était *Braine;* mais il n'a pas fait réflexion que cette ville est au midi de l'Aisne, et dans le pays des Soissonnais qui faisaient partie des Belges, ennemis des Romains. *Sanson*, qui a peut-être connu cette erreur, a dit que c'était *Fismes*, qui est à la vérité sur les frontières des Rémois; mais cette ville est aussi au midi de l'Aisne, et les Belges, en marchant à César qui avait passé cette rivière, venaient du côté du nord, et *Bibrax* se trouvait sur leur passage. Ainsi ce n'est ni *Braine* ni *Fismes*, mais c'est la ville de *Laon* qui est nommée, dans plusieurs monumens, *Mont-Bibrax*. Sa situation sur un mont, qui est seul dans une plaine, lui a fait donner le nom de *Bibrech-Dun*, qui veut dire, en langage gaulois teutonisé, *mont séparé* ou *morceau de montagne;* et ce qui prouve cette vérité, c'est que son autre nom *Laodun* ou *Labdun*, en pur langage gaulois, signifie la même chose. Les Latins en ont fait par la suite *Laodunum* ou *Laudunum*, et les Français *Laon*. C'est une erreur de croire que cette ville fut nommée *Bibrax*, parce que le mont a deux bras. La raison est que César, étant Latin, ne pouvait pas écrire autrement *Bibrech* ou *Bibrach*, comme les Allemands le prononçaient. »

M. l'abbé *Lebeuf* (1) ainsi que le célèbre *Danville* placent *Bibrax* sur la montagne de *Bièvre*, qui est au nord de la rivière d'Aisne, et traversée par un grand chemin qui va de Laon à Reims, et a au bas, du côté du midi, un village qui porte le même nom.

(1) *Voyez* son opinion en tête de cet article.

« Cependant la tradition est que *Bibrax* n'a pu être que la ville de *Laon* d'aujourd'hui. *Adrien de Valois*, dans sa Notice des Gaules, *pag.* 291, *col.* 1, fournit trois autorités qui l'établissent parfaitement. La première est de *Guibert de Nogent*, qui, parlant de la vallée qui sépare la ville de Laon de l'abbaye de Saint-Vincent, l'appelle *Bibracine. Per convallem Bibracinam ads. contendit Vincentium.* La seconde est de Dudon, auteur du dixième siècle, qui dit : *Villelmus Laudunum Clavatum, qui et Bibrax dicitur, petivit.* La dernière sont les actes de *sainte Benedicte*, où on lit : *Benedicta Laudunum venit, quod ætas antiquorum Bibrax nuncupari maluit;* à quoi il faut ajouter que, du temps de César, le territoire de Laon faisait partie de celui des Rémois : ainsi il ne doit paraître nullement surprenant que ce peuple ait fondé la ville la plus forte de l'état sur une montagne qui était inaccessible et escarpée. On peut même présumer qu'il lui avait donné quelque avantage sur Reims même, puisqu'on ne saurait ignorer que cette capitale, toute capitale qu'elle était, a été presque jusqu'à nos jours du ressort du bailliage de Laon, prérogative dont on ne peut rendre raison qu'en la rapportant à la volonté des fondateurs de ces deux villes. Or, rien de tout cela ne convient ni au village ni à la montagne de *Bièvre* (1).

Il n'y a guère de villes citées par les anciens qui aient donné lieu à autant de conjectures que *Bibrax;* l'auteur d'une lettre insérée dans le Journal de Verdun,

(1) *Voyez l'*Histoire des Gaules, *ibid.*, tom. II, pag. 136.

de l'année 1750, veut que ce soit le bourg de *Bruyères*, à une lieue de Laon, et on assure qu'on retrouve quelques vestiges d'une enceinte fortifiée près de cet endroit. Nous avons vu que d'autres pensent que c'était *Braine* dans le Soissonnais. Le père Lempereur, jésuite, croit au contraire que *Bibrax* ne peut être *Braine* dans le Soissonnais, ni *Bray* dans le Laonnais; mais qu'il faut chercher cette ville à trois lieues de *Neuchâtel*, au bas de quelque montagne fendue en deux, et dans une situation à peu près pareille à celle de *Bibracte* (*Autun*), ayant même étymologie. L'auteur de la dissertation sur *Bibrax*, dans les Mémoires de l'académie des inscriptions, *tom.* III, *pag.* 426, est du même sentiment; il pense que c'est le village de *Brienne*, près de Neuchâtel sur l'Aisne.

Toutes ces conjectures différentes sur *Bibrax* laissent dans la plus grande incertitude sur sa véritable situation; mais, en résumant ce que nous venons de rapporter, nous croyons que toutes les probabilités se réunissent en faveur de la ville actuelle de *Laon*.

DESCRIPTION

D'un souterrain découvert à Laversine, commune de l'arrondissement de Beauvais, département de l'Oise, par M. de VIALARS SAINT-MORYS, propriétaire de Hondamville, département de l'Oise, membre de l'académie celtique.

Le mardi, 27 octobre, je fus informé par M. Leborgne de Beauvais, à qui l'on doit la conservation

de plusieurs monumens de notre art, qu'on avait découvert à Laversine, commune distante de Beauvais d'environ deux lieues et demie, un souterrain où il s'était trouvé des vases antiques. J'en écrivis sur-le-champ à M. Prévost, propriétaire à Bresles, commune voisine de Laversine, amateur éclairé de nos antiquités, et possesseur d'une très-belle collection qu'il a formée lui-même, et qui peut fournir les renseignemens les plus utiles sur notre ancienne histoire. M. Prévost prit sans délai sur les lieux les informations les plus précises; et, le mercredi 28, il eut la complaisance de m'accompagner à la maison où était le souterrain. Cette maison, appartenant au sieur Fortin, est située à Saint-Germain, hameau dépendant de Laversine. Elle est bâtie dans un terrain plat et planté de vignes, où il n'avait point existé d'habitations depuis bien long-temps; ce fut en creusant la cave de cette maison qu'on rencontra, à environ sept ou huit pieds de la surface de la terre, un vide qui indiqua le souterrain en question. En descendant une échelle placée à l'endroit où l'on avait percé la voûte de ce souterrain, et par où l'on y pénètre, j'observai que le terrain présentait, dans sa section verticale, une première couche d'argile sablonneuse, une autre ensuite d'argile, mélangée de silex, puis de la craie pure et blanche dans laquelle se trouvait implanté, comme dans une pâte de poudingue, du silex d'un brun foncé, de sept à huit pouces de long, de forme très-irrégulière. C'est dans cette craie qui constitue une partie des collines des environs de

Beauvais, qu'est taillé le souterrain dont on va lire la description.

L'endroit où l'on descend d'abord est une chambre d'environ six pieds de haut, sur dix pieds de long et sept pieds de large, dont les côtés se réunissent pour former une espèce de voûte; de cette chambre, je m'avançai par un passage de trois pieds de large, de cinq pieds de haut et de seize pieds de long. A deux pas, à la droite de ce passage, j'aperçus une autre chambre de la même forme que la première, dans laquelle le sieur Fortin me dit avoir trouvé, en remuant la terre, une grande quantité d'os, trop petits pour avoir appartenu à des hommes. Beaucoup d'habitans de Laversine, qui avaient visité les souterrains avant moi, avaient emporté ces os par curiosité, et l'on ne put en trouver pour me les montrer. Vis-à-vis de cette chambre, j'aperçus une autre excavation toute encombrée de terre, qui pourrait bien être l'endroit par où l'on a tiré les matériaux, lorsqu'on a creusé le souterrain. Au bout du passage de seize pieds de long, dans un massif de moellons de craie, qui avaient été unis par du ciment, j'ai reconnu non-seulement la place des vases, mais même une partie de leur forme, par l'apparence de la matière dans laquelle ils avaient été scellés et où ils avaient laissé leur empreinte. Un de ces vases, qui était entier, avait été enlevé, avant mon arrivée, par M. Baraud, employé à la préfecture, collecteur très-intelligent; l'autre avait été brisé : on me dit qu'ils avaient tous deux des anses. Ce qui me paraît bien remarquable, c'est la manière

dont ces deux vases étaient scellés dans la maçonnerie, le plan de leur orifice n'étant point placé parallèlement à l'horizon, mais perpendiculairement au sol, à peu près à portée d'un homme qui aurait voulu y introduire la main. La maçonnerie dans laquelle ils étaient scellés a environ trois pieds l'un de l'autre, et dont l'espace avait été creusé, comme le reste de la galerie, et rempli ensuite avec des moellons de craie, semble n'avoir jamais eu d'autre usage que de recevoir ces vases. A quatre pieds du fond de la même galerie, et à la hauteur d'un pied et demi du niveau du sol, j'aperçus un trou rond, d'environ quinze pouces de diamètre. Un homme y passa, avant moi, avec une lanterne; je le suivis, non sans quelque peine, attendu que le massif dans lequel ce trou est percé a cinq pieds et demi d'épaisseur. Voici ce que je remarquai dans le nouveau souterrain où je me trouvai: autour d'un pilier de six pieds de diamètre, règne une galerie circulaire dont le mur a trente-cinq pieds de tour. Ce mur, dans toute sa circonférence, excepté vis-à-vis de la maçonnerie où se trouvent deux vases placés comme dans l'autre galerie, est taillé de manière à former, dans sa partie inférieure, un banc d'environ un pied et demi de haut, qui, par conséquent, est à la même élévation que l'orifice par lequel j'avais pénétré dans ce souterrain. Ce banc circulaire ainsi que le trou qui sert de passage pour arriver à la dernière chambre, et aux autres chambres mêmes dont j'ai déjà parlé, sont polis par le frottement du corps des hommes qui les habitaient

ou qui s'y rendaient momentanément. Dans le dernier souterrain, la maçonnerie où étaient scellés les vases était à environ cinq pieds et demi à la gauche du trou. Les vases y étaient placés absolument de même que dans l'autre souterrain. Leur forme seulement était différente, en ce qu'ils étaient sans anse. Je peux décrire un de ces vases qui a été remis à M. Prévost et qui est sous mes yeux ; il a neuf pouces de hauteur, neuf pouces de largeur, dans son plus grand diamètre, et il se rétrécit un peu vers le fond et vers l'ouverture, qui n'a que cinq pouces et demi de diamètre, et est formée par une espèce d'anneau d'environ un pouce de large, légèrement concave en dehors. Le vase est d'un jaune sale, et d'une terre à peu près pareille à celle des vases qu'on trouve au Mont-César, près de Laversine, et dans les trous à tourbe près d'Amiens. Il a pour ornement des stries de couleur de brique, qui, par diverses sections de cercles disposés peu régulièrement, forment des triangles de grandeurs différentes, dont la base est dans la partie inférieure du vase, et dont les sommets se trouvent à diverses hauteurs. Ces stries, qui ne sont produites que par une couleur appliquée sans art, et même avec peu de symétrie, ont environ une ligne et demie de large. Trois cercles de la même terre que le vase, et qui s'élèvent d'une ligne au-dessus de sa surface, ont l'air d'avoir été formés pour lui donner de la solidité ; ils partent de cet anneau que forme l'orifice et vont jusques à la partie inférieure du vase. Ces cercles ont des entailles qui

leur servent d'ornement, mais qui sont faites assez grossièrement pour qu'on les suppose produites par l'impression répétée du pouce lorsque la terre était molle; enfin, le travail entier de ces vases doit, ce me semble, faire penser qu'ils ont été fabriqués, antérieurement à la conquête des Gaules, par César; et en effet, presque tous les vases qui viennent du camp de César et de Bratuspantium annoncent un art plus perfectionné. Dans tous les souterrains dont je viens de parler, la craie a été taillée avec un outil qui a laissé l'empreinte de moulures parallèles très-régulières, semblables à celles que produirait l'outil de menuiserie qui sert à pousser des moulures, mais cependant sans la même profondeur que celles-ci, qui ne sont pas non plus placées les unes auprès des autres, comme cela aurait pu être, si le silex n'avait pas interrompu l'action de l'outil. J'ai cru la description de ces souterrains fort importante pour la connaissance de cet ancien peuple qui a habité les Gaules, et tant d'autres pays où la langue existe encore. Aussi j'y ai-je apporté la plus scrupuleuse exactitude à constater l'état où ils se trouvaient. J'ai fait plus : j'ai engagé le propriétaire à les conserver, et il m'a paru décidé à ne toucher que cette chambre que j'ai décrite la première et par où je suis descendu. Ainsi, les savans pourront vérifier par eux-mêmes l'exactitude de ma description. Je n'entrerai pas dans de longs commentaires sur l'usage de ces souterrains, et je me bornerai à faire les remarques suivantes :

1°. Ces souterrains ont été fréquentés. Les murs, polis dans toutes leurs parties saillantes, l'indiquent d'une manière certaine. 2°. Ces souterrains n'étaient point consacrés à des usages domestiques, car il est difficile d'en imaginer aucuns pour lesquels on eût scellé des vases, de manière que leur orifice ouvert n'eût été susceptible, par sa position, de contenir aucun liquide. Il serait encore plus difficile, en supposant que telle fut leur destination, d'expliquer pourquoi chacun des deux massifs de maçonnerie, d'environ huit cents pieds cubes, construits dans les deux galeries, eussent servi seulement à placer deux vases de moins d'un pied cube chacun. D'après ces observations, et d'après le peu de perfection de l'art qu'on remarque dans la fabrique des vases et dans la construction des souterrains, j'ose conjecturer qu'ils étaient consacrés au culte druidique; que la dernière galerie, où l'on parvient si incommodément par un trou de quinze pouces de diamètre, était celle où les vieux prêtres initiaient les jeunes aux mystères de la religion de nos ancêtres; que les bancs de la dernière galerie étaient destinés aux prêtres rassemblés; qu'enfin les vases étaient probablement employés dans une des cérémonies usitées lors de l'initiation.

MÉMOIRE

Sur quelques médailles, par M. de LAMARTINE aîné, correspondant de la Société royale des sciences, etc., à Mâcon.

DANS une des précédentes séances de la société, j'ai cherché à ranimer l'intérêt en faveur des précieux restes de l'antiquité, que le hasard présente encore de temps en temps à nos yeux. Je ne sais si j'ai fait beaucoup de conversions; mais enfin j'ai la mienne, et c'est un avantage que n'obtiennent pas tous les missionnaires.

En vertu de mon nouveau zèle, je me crois indispensablement tenu à faire part à mes savans, mais indulgens collègues, de tout ce que j'appelle mes découvertes en archéologie; et, comme je crains que les occasions ne soient pas fréquentes, je profite de celles même qui ne sont pas d'un intérêt bien académique.

Il ne sagit dans ce moment que de quelques médailles assez curieuses, que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'assemblée.

La première, que je tiens de la munificence de M. Dumalle, notre collègue, est une médaille d'argent, de la grandeur à peu près des quinaires; le côté de la face représente une tête ailée, avec cette légende: ATEVLA. Le revers porte la figure d'un cheval, dont la crinière et la queue paraissent tressées; au-dessous

de l'animal, est une étoile formée de triangles entrelacés ; l'inscription est VLATOS. On voit dans l'exergue un croissant dont les pointes sont dans le sens horizontal.

La ressemblance imparfaite du mot *ateula* avec le mot *attila* a fait tomber dans l'erreur quelques curieux, et leur a persuadé que cette médaille était celle de ce fléau qui ravagea l'Europe, vers le milieu du cinquième siècle, et qu'elle portait l'effigie d'Attila, roi des Huns; mais la seule inspection de la médaille suffit pour détromper ; d'abord la figure ne porte aucun ornement royal, elle est imberbe, et plutôt d'une femme que d'un homme, et d'un guerrier : d'ailleurs, elle ne s'accorde point avec les traits que l'histoire nous a conservés, de la figure d'Attila, qui avait les yeux très-petits et le nez très-court.

Les ailes qui sont ajoutées à la tête montrent assez que l'effigie ne peut être que celle d'un personnage symbolique et mythologique; très-vraisemblablement, c'est une tête de la victoire; quant au mot de l'inscription, il appartient à quelques anciens chefs gaulois, mais on ne saurait dire précisément de quelle nation des Gaules; ce même nom d'*Ateula* se voit dans une inscription trouvée près de Nancy, au rapport de *Reinesius* cité par M. Millin : on y lit *Ateula Soli F.*

Le style du dessin annonce également que la médaille est gauloise.

Le revers porte un cheval, emblème de la guerre, animal consacré aux dieux des combats, et que les

Gaulois offraient en sacrifice à leurs dieux, contre l'usage des autres peuples, qui, en général, prohibaient ces sortes de victimes. VLATOS peut être un mot de consécration, et le croissant ainsi que l'étoile sont évidemment des signes astronomiques qui tenaient à la théogonie de ces peuples barbares qui la tenaient en partie des Celtes.

L'époque à laquelle cette médaille a été frappée ne peut guère se rapporter plus haut qu'à la fin du troisième siècle de notre ère : on voit que les arts de Rome avaient déjà pénétré dans les Gaules ; l'art monétaire y était connu : quoique cette médaille ne soit pas, à beaucoup près, d'un bon dessin ni d'une gravure soignée, elle est d'un relief remarquable, ce qui suppose la connaissance des procédés des monétaires pour frapper les médailles. Les caractères romains qui sont employés dans les légendes démontrent bien que la Gaule était alors, depuis long-temps, soumise aux Romains ; car il faut un intervalle considérable de temps pour que les peuples vaincus adoptent ainsi les usages, les arts, et l'écriture du peuple vainqueur ; il n'y a aucune apparence qu'on ait frappé des médailles gauloises depuis l'irruption des Francs et l'établissement de la monarchie française. On peut donc croire avec vraisemblance, d'après ces données, que la médaille dont il est question a été frappée dans le troisième siècle, en mémoire des avantages militaires remportés par *Atheula*, chef ou prince d'une partie des Gaules feudataires des Romains, et qu'elle est *votive* ou *mémorative* d'un sacrifice d'un

cheval. Cette médaille n'est pas fort rare, on en trouve dans plusieurs parties de la France, et plus encore en Angleterre. M. Millin a bien voulu, avec son obligeance ordinaire, me fournir une note dans laquelle j'ai puisé une bonne partie de ce que j'ai dit de mieux sur ce petit morceau d'antiquité.

Je me fais un devoir de lui en témoigner ma reconnaissance (1).

La médaille d'or, n°. 2, porte d'un côté une tête *laurée*, et de l'autre un char de cirque ou de jeux publics, attelé d'un *seul cheval*; il n'est pas aisé de distinguer d'abord si la figure qui est sur le char est une victoire avec une palme, ou un *auriga* ou agitator; je crois être sûr que c'est un agitator, et qu'il désigne des jeux ou spectacles du cirque donnés par un empereur : le côté de la face et le revers sont l'un et l'autre dépourvus de légende.

Quelques personnes savantes, à qui j'ai montré cette médaille, ont cru voir dans la tête un *Philippe* frappé dans la Gaule; mais il n'y a, suivant moi, aucune apparence que ce soit un Philippe, dont la tête est très-commune et n'a aucune ressemblance avec celle-ci : on peut s'en convaincre, en la confrontant avec les deux que j'ai l'honneur de présenter; l'autre, Philippe ou Philippe le jeune, qui fut tué à l'âge de douze ans, n'a point la tête *laurée*, qui est le signe distinctif des empereurs victorieux, et sa

(1) Le cheval se trouve sur les monnaies de la Gaule, de l'Espagne, de la Thessalie, et en général des peuples belliqueux. (*Note de M. Millin.*)

physionomie est d'un caractère absolument opposé à celle de ma médaille; j'y verrais plutôt une tête de Néron, quoiqu'elle ne soit pas ressemblante; mais, à cause de l'embonpoint et de la jeunesse réunis, qui ne conviennent guère qu'à ce prince dans l'espace de temps où cette médaille peut être supposée avoir été frappée, le revers rappellerait les jeux décennaux que Néron fit célébrer à la fin de la dixième année de son règne, A. C. 65 (1).

Cela donnerait l'âge et l'objet de la médaille; mais quand une médaille d'un travail aussi imparfait ne porte aucune légende, il vaut mieux ne pas hasarder son explication d'après des indices aussi fautifs que ceux d'une physionomie mal exprimée.

Ce qui mérite véritablement l'attention, c'est le revers singulier, peut-être même unique, ou du moins extrêmement rare, dont le type est un char de triomphe (ou de cirque). On rencontre très-fréquemment sur les médailles des *biges*, des *triges*, des *quadriges*, des *séjuges* et même des *décemjuges*, ou chars attelés de deux, trois, quatre, six et dix chevaux de front; mais on n'en rencontre pas, du moins, à ma connaissance, à un seul cheval; il ne paraît pas même qu'il y ait eu, dans l'ancienne latinité, de mot correspondant à cet attelage d'un seul animal. Schæffer, qui a publié un gros tome in-4°., *de re*

(1) On regarde généralement ces médailles comme ayant été frappées par les Gaulois, à l'imitation des philippes d'or dont l'usage était commun chez eux et chez plusieurs peuples, et même à Rome, avant qu'on y frappât des monnaies d'or. M.

vehiculari veterum, en parlant du nombre des chevaux qu'on employait, veut d'abord, pour plus de méthode, suivre l'ordre numérique de un, deux, trois, etc.

Mais il est fort embarrassé, dans le premier pas, de savoir seulement le nom de la chose dont il veut parler; du char à un cheval, est-ce *monacus*, qu'il prétend avoir trouvé dans un vieux glossaire arabe, latin, et sans doute de très-basse latinité? Sera-ce *monacosmus*, *monocosmus*, *monagus*, *monagosmor?* Enfin il se décide pour *monacus*.. Voilà bien le nom trouvé; il passe de là à l'existence même de la chose, et finit par en douter: *Ut adhuc res maneat ambigua*, dit-il, *donec industria alterius suo tempore manifestabitur.* Il aurait peut-être aussi bien fait de commencer par s'assurer de l'existence avant de faire tant de recherches sur le nom de ces voitures.

Il cite bien une médaille de Goltzius, où on voit un chariot qu'une seule mule traîne; mais il observe aussitôt lui-même que Goltzius rappelle cette médaille dans la table où il est question des *biges*, et qu'il y a apparence que la seconde mule a été omise dans la planche de Goltzius, par l'inadvertance du graveur. Et j'ajoute qu'une médaille, citée par Goltzius seul, peut bien ne pas être regardée comme avérée, cet auteur étant très-suspect d'en avoir controuvé et gravé qui n'ont jamais existé.

Je ne suis pas assez antiquaire pour affirmer que, depuis Goltzius et Schæffer, on n'a pas trouvé de *monojuges* (car il faut bien me permettre de faire aussi

mon mot), et que par conséquent ma médaille est l'unique qui en porte l'empreinte et constate un ancien usage réputé douteux.

Toujours est-il vrai qu'elle est très-rare, sous le rapport de ce revers unique, et qu'elle mérite d'être mise en lumière.

Il est naturel de croire que l'homme, avant d'atteler et de dompter deux chevaux, a dû commencer par en dompter et atteler un seul; mais l'usage d'un seul n'a pas paru assez magnifique et assez solennel pour être souvent représenté sur les médailles, c'est ce qui les a rendus si rares; mais cette forme d'attelage n'en a pas moins existé, et cette médaille en est une preuve sans réplique.

Sur d'autres monumens, on a vu, mais bien rarement, des *monojuges*. Je n'en connais que deux exemples, ils sont cités dans Montfaucon; l'un, tiré d'un ancien monument sépulcral de la ville de Metz, n'est véritablement qu'une baignoire dont on voit même les cercles, montée sur deux roues absolument comme le sont celles de nos vendangeurs; le second, donné par Scipion Maffei, est plus élégant et approche de la forme de nos *carrioles*, aux soupentes et ressorts près, dont les chars les plus magnifiques d'or et d'ivoire des anciens étaient privés; les maîtres de l'univers entraient en triomphe dans la capitale de leur empire, dans de magnifiques tombereaux, au moins aussi incommodes que les plus mauvaises carrioles de nos fermiers de campagne.

La question des *monojuges* et de cirque, que ma

médaille résout pleinement, resterait encore indécise après les deux exemples cités par Montfaucon; car l'un n'est évidemment qu'une voiture de charroi rural, l'autre (celui de Maffeï) paraît tiré d'un bas-relief auquel on pourrait contester une haute antiquité.

Les bas-reliefs de la colonne Trajanne et de la colonne Antonine, qui présentent tant de modèles de voitures, n'en offrent aucun de voiture à un seul cheval, en sorte que je crois pouvoir me flatter de posséder un morceau assez rare, et d'être l'heureux antiquaire dont le savant Schæffer prophétisait l'avenue aux siècles futurs, lorsqu'il disait :

Res manet ambigua donec industria alterius suo tempore manifestabitur.

NOTICE HISTORIQUE

Sur l'établissement des eaux et boues thermales et minérales de Saint-Amand (département du Nord), par M. Bottin, associé correspondant de la Société royale des antiquaires de France.

La ville de Saint-Amand est à douze kilomètres de Valenciennes, vingt-huit de Douai, trente-quatre de Lille et dix-huit de Tournai. Elle doit son origine à une célèbre abbaye de bénédictins, fondée au septième siècle par Saint-Amand, évêque de Tongres, *sur un terrain couvert de bois*, entre la Scarpe et l'Elnon. Sa situation, à proximité de la frontière,

sur une rivière navigable (la Scarpe), qui va se jeter dans l'Escaut, à huit kilomètres de là, et sur la grande route de Valenciennes à Lille, en fait, en temps de paix, une ville très-commerçante: sa population passe huit mille ames.

A deux kilomètres environ de la ville à l'est, au bout du hameau de la *Croisette*, on trouve l'établissement des *eaux et boues thermales et minérales de Saint-Amand.* Il est situé au milieu d'une prairie marécageuse, et environné, presque de tous côtés, d'une forêt considérable qui porte le nom de la ville. La chaleur de ces eaux et boues marque un peu plus de vingt degrés au thermomètre de Réaumur.

Depuis environ un siècle, il a paru différens écrits sur les *eaux et boues de Saint-Amand.* Ils sont dus à des médecins; comme je serai dans le cas de les citer, en voici l'énumération :

1°. *La vraie Panacée présentée à Louis-le-Grand, notre auguste et très-invincible monarque, avec la vraie Anatomie des eaux minérales de Saint-Amand, nouvellement découverte par le moyen des principes chimiques,* par le sieur *Héroguelle,* médecin d'Arras, aggrégé au collége des médecins de Tournai. *A Tournai,* Couton, 1685, in-8°.

2°. La même anatomie sous ce titre : *la Fontaine minérale de Saint-Amand, triomphante par les arcanes,* ou *plus rares secrets de la médecine,* par le même. *Valenciennes,* Henry, 1691, in-8°.

Bouquié parle d'une première édition de l'ouvrage d'Héroguelle, publiée, en 1683, sous le titre d'*Eta-*

blissement des fontaines médicales de Saint-Amand, et d'une quatrième imprimée en 1690 : *Fontaine triomphante lez Saint-Amand.* Gosse assure que ce même traité a été réimprimé en 1668, et que ce fut avec additions : enfin, Carrère, dans son catalogue raisonné, en mentionne une de 1669, in-12, imprimée aussi à Valenciennes.

3°. Extrait d'une lettre de M. *Brisseau* (médecin des hôpitaux du Roi, à Tournai), à M. Fagon, touchant une fontaine minérale découverte dans le diocèse de Tournai. (*Histoire des ouvrages des savans*, octobre 1698, *page* 464.)

4°. *Observations sur la fontaine minérale de Saint-Amand*, par *Jean-Joseph-Brassart*, médecin juré et pensionnaire de l'abbaye de Saint-Amand. *Tournai*, Caulier, 1698, in-8°.

Publiées de nouveau avec des additions et des changemens, sous le titre de *Traité des eaux minérales de la fontaine du Bouillon lez Saint-Amand.* Lille, *Leblond*, 1714, in-8°.

5°. M. *Doison*, médecin pensionnaire de la ville de Tournai, a publié quelques lettres adressées a M. de Vauban, dans lesquelles il parle, mais très-superficiellement, de la nature des eaux de Saint-Amand, en 1698.

6°. *Analyse des eaux et boues de Saint-Amand, près de Tournai*, par M. *Boulduc*, de l'académie royale des sciences (*Histoire de l'académie*, 1699); il n'y a qu'une demi-page.

7°. *Traité des eaux minérales de Saint-Amand*, par

le sieur *Mignot*, ci-devant médecin des hôpitaux du Roi, à Mons. *Valenciennes*, G. F. Henry, 1700, in-12.

Carrère cite une première édition de cet ouvrage, imprimée chez le même, 1669.

8°. *Le Temple d'Esculape rétabli*, ou *Journal de ce qui s'est passé de plus particulier aux eaux minérales de Saint-Amand, pendant l'année* 1700. Valenciennes, *G. F. Henry*, 1701, in-12. Cet ouvrage est de M. *Pithois*.

9°. *Traité des eaux minérales de la fontaine de Bouillon de Saint-Amand, en Flandre*, par le sieur *Brassart*, médecin juré et directeur desdites eaux. *Lille*, Leblond, 1714, in-8°.

10°. *Mémoire sur les eaux minérales de Saint-Amand en Flandres*, par M. *Morand* père, de l'académie royale des sciences. (*Mémoires de l'académie*, 1743, page 98, et dans la *Bibliothèque de médecine de Plauque*, tome IV, page 250.) Il y a un précis de ce mémoire dans le *Mercure*, septembre 1743.

11°. *Observations sur les eaux minérales de Saint-Amand en Flandres*, par M. *Gosse*, médecin de l'hôpital royal militaire et pensionnaire de cette ville; *Douai*, frères d'Herbaix, 1750, in-8°.

12°. *Réponse à un mémoire envoyé de Lisbonne, touchant les eaux minérales de Saint-Amand*, brochure anonyme citée par M. *Gosse*.

Outre cette brochure anonyme, M. Gosse cite des manuscrits de M. *Wagrais*, médecin des hôpitaux du Roi, à Valenciennes; de MM. *Deflavignies*, *Du-*

mortier, *Deslances*, et autres médecins de Saint-Amand; des observations manuscrites de M. *Delvigne*, médecin de l'hôpital militaire de Lille, présentées, en 1739, à M. de Lagranville, intendant de Flandres, accompagnées de réflexions sur les eaux de Saint-Amand mariées avec le lait.

13°. *Essai physique sur les eaux de Saint-Amand*, etc., par *Pierre-Paul-Bouquié*, ancien chirurgien aide-major des armées du Roi, et chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Saint-Amand. *Lille*, 1750, P. S. Lalau, in-8°.

14°. *Essai historique et analytique des eaux et des boues de Saint-Amand, où l'on examine leurs principes, leurs vertus*, etc., par M. *Desmilleville*, médecin des hôpitaux du Roi à Lille en Flandres, et intendant de ces eaux. *Valenciennes*, chez la veuve de J.-B.-G. Henry, imprimeur du Roi, 1767, in-12.

Le même a publié, en 1772, un *Journal des guérisons opérées par l'usage des eaux et boues minérales de Saint-Amand en Flandres, pendant les années* 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, *recueillies par lui*. Valenciennes, même imprimerie, 1772, in-12.

Carrère cite une première édition de ce journal, imprimée à Valenciennes, *Henry*, 1769, in-12.

15°. *Lettre de M. Monnet à M. Gosse sur les eaux minérales de Saint-Amand*. (Au *Journal de médecine*, février 1768). L'auteur a aussi analysé les boues.

16°. *Nouvelle hydrologie* (par M. *Monnet*, Londres). *Paris*, Didot et Edme, 1772, in-12. M. Monnet parle des eaux de Saint-Amand.

17°. *Apologie des eaux minérales de Saint-Amand*, par M. *Trécourt*, docteur en médecine, etc., pensionné du Roi à Cambrai. *Cambrai*, Samuel Berthoud, 1775, in-12.

C'est une réponse à un ouvrage publié sous le titre d'*Instruction sur l'usage des eaux minérales*, dans lequel on avait cherché à déprimer la réputation des eaux de Saint-Amand. Trécourt a donné une description topographique des lieux.

18°. Dans le second cahier (*avril* 1783) *du Journal de médecine militaire*, M. *Dehorn*, médecin consultant des camps et armées du Roi, a publié un mémoire sur les eaux et boues de Saint-Amand.

19°. Enfin, une bibliographie incomplette des auteurs qui ont écrit sur l'établissement des eaux et boues de Saint-Amand se trouve dans l'ouvrage intitulé :

Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général et sur celles de la France en particulier, avec une notice de toutes les eaux minérales de ce royaume, et un tableau des différens degrés de température de celles qui sont thermales; publié d'après le vœu de la Société royale de médecine, par *J. B. F. Carrère*, conseiller médecin ordinaire du Roi, etc. *Paris*, Cailleau, 1785, un vol. in-4°.

Si l'on en excepte quelques pages des ouvrages de Brassart, Mignot, Pithois, relatant l'historique des travaux faits sur la fin du dix-huitième siècle, aux bains de Saint-Amand, le Mémoire académique de Morand, l'Essai de Desmilleville, et les articles de Monnet, tout le reste de ces écrits, que j'ai cités et

parcourus, est donné à des descriptions chimiques surannées, ou à la nomenclature de personnes guéries ou prétendues guéries par la vertu des eaux de Saint-Amand: nulle part on ne trouve la description complette de l'établissement. Il était réservé à feu M. Dieudonné, mort préfet du département du Nord, de concevoir et de réaliser le plan de cette description dans la statistique générale du département, qui a été rédigée par ordre du gouvernement, et a paru sous le nom de ce magistrat (1). Il m'avait permis d'en extraire l'histoire de la découverte des *eaux thermales et minérales de Saint-Amand*, telle que je l'ai donnée dans la notice que j'ai publiée sur cet établissement en 1805 (2). Cette source m'a paru d'autant plus sûre, que l'auteur avait sous les yeux, en travaillant, les principaux ouvrages ci-dessus cités, et qu'il s'est surtout appuyé du témoignage et des propres expressions des contemporains, à l'égard des faits qui lui ont paru les plus surprenans.

On ne peut point assigner d'époque précise à l'origine de la célébrité des *eaux et boues thermales et minérales de Saint-Amand;* mais des circonstances qui seront rapportées plus bas, établissent, avec assez de vraisemblance, qu'elles furent fréquentées par les Romains qui ont occupé le pays pendant près de cinq siècles, et avaient placé leur chef-lieu,

(1) *Statistique du département du Nord*, par M. Dieudonné, préfet à Douai; *Marlier*, 1804, trois volumes in-8°.

(2) *Notice sur les eaux et boues thermales et minérales de Saint-Amand*, etc.; *Lille*, Marlier, imprimeur, 1805, in-8°.

selon les uns, à Tournai, et, selon les autres, à Bavai, villes distantes, l'une de dix-huit, et l'autre de trente kilomètres des sources.

Un voile épais en couvre l'existence dans le moyen âge; il paraît cependant que, long-temps avant 1648, elles jouissaient d'une certaine réputation pour la guérison de la gravelle, puisque, à cette époque, l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, y fut amené par son médecin, après la bataille de Lens, pour être guéri d'une *colique néphrétique causée par le gravier des reins*, et il le fut en effet, par l'usage intérieur de ces eaux.

On n'y connaissait alors qu'une seule fontaine qu'on appelait le *Bouillon*, sans doute, parce qu'en fixant les eaux du bord du réservoir, on n'est pas une minute sans voir de petits bouillons partir de dessous le sable qu'ils semblent percer, s'élever à une certaine hauteur, et venir former, à la superficie, de grosses bulles qui se dissipent en faisant un petit bruit.

L'archiduc n'avait trouvé, pour tout établissement, près de cette fontaine, qu'une ferme voisine qui en portait le nom. Ceux qui, de père en fils, occupaient cette ferme, propriété de l'abbaye de Saint-Amand, semblaient être les seuls dépositaires des eaux, où ils voyaient, chaque année, au rapport des historiens contemporains, *différens graveleux de la contrée, venir puiser leur soulagement et leur guérison.*

Malheureusement la source était souvent sur-

montée par des eaux étrangères et bourbeuses des environs; elle-même charriait, comme elle le fait encore, avec ses bouillons, des bois pourris, du charbon, et d'autres matières étrangères.

Le prince, par reconnaissance, engagea l'abbé de Saint-Amand (dom Dubois) à y faire les réparations propres à en éloigner les premiers de ces inconvéniens. On se proposa d'abord de donner à ces eaux, à la sortie de la source, la pureté dont elles étaient susceptibles. Afin d'y parvenir plus sûrement, on s'avisa de bâtir un coffre de maçonnerie en rond, sur un cercle de bois suspendu en l'air par quatre cables. Après que cette maçonnerie fut séchée et raffermie, on la descendit perpendiculairement dans le bassin, au fond duquel on avait placé transversalement une grosse poutre de dix à onze mètres, qui devait lui servir d'appui.

Malheureusement ce coffre rencontrant, lorsqu'on le lâcha, un fond moins solide d'un côté que de l'autre, se renversa et forma, sur l'embouchure de la source, une sorte de voûte dont le diamètre paraît être de deux mètres six décimètres (huit pieds). Il en résulta que les eaux se trouvant comprimées et arrêtées à leur sortie, se firent jour à dix pas, à l'est de l'ancienne source, et formèrent une nouvelle fontaine.

Les travaux commencés ne furent pas alors achevés; la guerre vint les interrompre. Saint-Amand, par sa position sur l'extrême frontière, est un poste souvent disputé par les armées; c'est ce qui écarta

les buveurs, et jeta de nouveau l'établissement dans un oubli si profond, qu'Héroguelle s'occupant à *anatomiser* (ce sont ses termes) *la fontaine minérale des vénérables dames du Saulzoir*, près de Tournai, nous dit n'avoir appris que par hasard, d'un marchand dont il traitait l'épouse, « qu'il y avait une merveilleuse fontaine, chaude, profonde comme un abîme, éloignée d'une heure ou environ de Saint-Amand (elle ne l'est que d'une demi-heure), qui sentait le soufre ou la poudre à canon avec tant de force, que les chevaux se rebutaient lorsqu'ils passaient proche de ce lieu. »

Ce fut ce médecin zélé et assez instruit dans la chimie de son temps, qui tira ces eaux de l'espèce d'oubli où elles étaient retombées, en les prônant contre beaucoup de maladies, et répandant au loin leur réputation par un traité sur leur vertu, qu'il intitula : *la vraie Anatomie des eaux minérales de Saint-Amand.* Héroguelle s'était attaché particulièrement aux eaux de la nouvelle fontaine dont il s'attribua la découverte, et à qui il donna le nom de *grand bouillon* que nous lui verrons changer en celui du *pavillon ruiné.*

Peu après, M. Brisseau, médecin du roi à Tournai, nommé depuis intendant des eaux minérales de Saint-Amand, homme savant et respecté de ses confrères, y séjourna deux mois par ordre de la cour. Témoin de leurs bons effets, dans un grand nombre de maladies, il leur donna, par sa réputation personnelle, et la confiance qu'il crut devoir

leur accorder, la célébrité qu'elles ont conservée depuis.

La province ne tarda pas à retentir du bruit des cures opérées par les eaux de Saint-Amand. La gravelle surtout, dont, au rapport de Desmilleville, les Flamands étaient autrefois très-incommodés, y trouvait toujours du soulagement, souvent même la guérison. C'est ce qui paraît avoir déterminé les villes voisines à se cotiser pour faire faire à l'établissement les réparations nécessaires, que la cessation de la guerre permit enfin de commencer, en 1697, par les soins du maréchal de Boufflers, alors gouverneur de la Flandre française, et sous la direction du maréchal de Vauban. On regrette de ne pas trouver le nom du célèbre ingénieur à côté de celui du gouverneur, sur l'inscription suivante de la façade du pavillon des fontaines qui conserve la mémoire de cette restauration :

CETTE FONTAINE, *autrefois cultivée par les Romains, négligée ensuite et ignorée jusqu'à nous ; enfin reconnue à ses effets merveilleux, mais presque inaccessible et confondue dans un marais, a été réparée, bâtie et embellie d'avenues pour l'utilité publique, sous le règne de* LOUIS-LE-GRAND, *par les ordres du maréchal* DUC DE BOUFFLERS, *commandant des ordres du* ROI, *colonel du régiment des gardes françaises, gouverneur général de Flandres, l'an de grâce* M. D. C. LXXXXVIII.

M. de Mégrigny fut chargé de ces travaux, qui eurent lieu principalement à la première fontaine. Leur but principal était d'entourer, à une certaine

distance, d'une bonne maçonnerie, le bassin, pour en écarter les eaux étrangères qui s'y mêlaient, dans une proportion évaluée au cinquième. Cette opération devait rendre aux eaux de la source tout leur calorique et toute leur pureté. L'exécution en fut confiée à des mineurs du Roi, ouvriers habiles. Ils rencontrèrent des difficultés extrêmes; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils parvinrent à établir la maçonnerie qui devait environner la fontaine. A fur et à mesure que cette maçonnerie changeait les courans d'eau, et qu'elle s'opposait au développement du gaz hydrogène sulfuré, ce fluide, par un effet résultant de la pression, de sa concentration, jetait au loin avec fracas ses entraves, ainsi qu'une grande quantité de sable; souvent il renversait en un moment l'ouvrage de la journée.

Selon *Brassart*, auteur contemporain, *un jour que l'on était le plus empressé à travailler, entre onze et douze heures, la fontaine s'est tourmentée avec tant de violence, qu'elle a jeté, en forme de torrent, plus de seize charretées de sable, qui ont formé sur cette source un glacis. Au bout d'une heure, ce torrent s'appaisa, et l'on marcha avec confiance sur cet abîme.* Mignot confirme ce fait, ainsi que Brisseau, dans une de ses lettres; ce dernier dit avoir été témoin oculaire de ces agitations extraordinaires.

Pendant les travaux dont il est question, l'ancien coffre de maçonnerie posé en 1649, qui, en s'appuyant sur un seul point de la poutre du fond, avait formé une espèce de voûte, se trouvant dégagé par

le remuement des terres, s'abîma tout-à-coup, tombant sur l'extrémité opposée de cette poutre. L'effet fut un brusque mouvement de bascule qui fit lever la première, et donna un très-grand jour à la source. On vit alors avec étonnement paraître, dans le fond du bassin, quantité de pièces de bois et de statues presque colossales, la plupart si défigurées, par suite de leur long séjour dans l'eau, qu'il était impossible d'en reconnaître les traits. On en distingua cependant qui étaient armées de casques et de lances; d'autres avaient les cheveux négligés et un manteau traînant, l'une tenait en main un grand anneau, et un enfant, près d'elle, portait un écusson uni à la romaine. Brassart, Mignot et Brisseau, qui citent ces faits comme témoins oculaires, ajoutent que l'on tira de la fontaine plus de deux cents de ces statues, dont la hauteur était de douze à treize pieds, et qu'elles y étaient proprement rangées par différens lits entremêlés de planches; ils assurent aussi que l'on y a trouvé, ainsi que dans les boues et les terres remuées, des médailles des empereurs Jules-César, Auguste, Vespasien, Trajan et Nerva : de plus, un pavé au pied de la fontaine qui conduisait vers le midi au bois qui l'environne, ayant des fondemens en forme de petites loges dont la maçonnerie résistait à l'effort des pioches.

C'est sur ces découvertes que Pithois, dans sa lettre dédicatoire à M. de Boufflers, fonde l'ancienneté des bains de Saint-Amand. Selon lui, « les tuiles

qui couvraient une très-grande quantité de bâtimens dont les fondations ont été trouvées dans le circuit entre la fontaine et le bois, la très-grande quantité de médailles, et les deux chaussées qu'on découvre encore tous les jours (1700), nous font assez connaître que la source a été cultivée par les Romains. »

Il ajoute « qu'il n'est pas étonnant que tout ait été détruit et aboli, que la fontaine soit demeurée gâtée et dans l'oubli, puisque cet endroit a toujours été le théâtre de la guerre, l'établissement ayant été souvent pillé, brûlé, démoli, saccagé aussi bien que Saint-Amand. » Il cite à l'appui une longue guerre produite par la contestation survenue entre les ducs de Brabant et les comtes du Haynaut qui, les uns et les autres, prétendaient à la propriété de la terre où était située la fontaine; ce qui fait que, depuis ce temps-là, on l'a appelée la *terre contentieuse* ou *contestée*.

Le même auteur, dans le cours de son ouvrage, avance, je ne sais sur quelle autorité, qu'autrefois il y avait une église placée près de l'endroit où sont aujourd'hui les bains et boues ; que cette église, formant la prévôté du Bouillon, était desservie par quatre religieux; que l'édifice a été ruiné en 843 par les Normands qui tuèrent les religieux de l'abbaye de Saint-Amand, et les quatre qui résidaient à la prévôté; qu'aucun mémoire ne marque que l'on ait rebâti cette église, dont on a découvert la fondation formée de très-grosses pierres bien maçonnées.

Faisant plus loin allusion aux eaux minérales près desquelles cette église était située, et qu'il compare au Jourdain, il ajoute qu'elle était dédiée au baptême du sauveur du monde, et avait Saint-Jean-Baptiste pour patron, qu'on y possédait deux dents de ce saint, lesquelles ont été depuis, transférées à l'abbaye, où elles étaient encore du temps que cet auteur écrivait.

Il est bien étonnant que l'on n'ait conservé, dans le pays, aucun des monumens retirés de la fontaine; les recherches que j'ai faites à cet égard ont été infructueuses. Il est probable que l'abbaye de Saint-Amand en avait recueilli quelques-unes qui auront subi le sort de ses beaux bâtimens et de sa superbe basilique, et que les autres statues, entièrement défigurées et méconnaissables, n'auront pas paru dignes d'être conservées.

Quoi qu'il en soit, l'unanimité des auteurs contemporains cités, dont l'un a été pendant vingt-quatre ans médecin des eaux de Saint-Amand, et la tradition du pays, jointes à la circonstance que les Romains ont régné près de cinq cents ans dans les Gaules, que Tournai et Bavai, villes voisines, ont été la résidence de quelques-uns de leurs empereurs, me paraissent établir avec assez d'authenticité la preuve de la fréquentation de ces sources, par ces dominateurs du monde, surtout si on les rapproche du témoignage de Morand. Dans un mémoire lu à l'académie des sciences, en 1743, ce savant qui, lors d'un voyage fait l'année précédente,

avec la maison du Roi, avait eu occasion de faire ses remarques sur les lieux mêmes, cite, parmi les morceaux d'antiquité qui se sont présentés en grand nombre dans le voisinage de la principale fontaine de Saint-Amand, lorsqu'on a fouillé la terre, *des médailles des empereurs Vespasien et Trajan, un petit autel de bronze, avec les principaux traits de l'histoire de Remus, et Romulus en relief,* dont il dit avoir fait l'acquisition, une petite statue de *Pan,* plusieurs de *Cupidon,* et quantité de fragmens de vases antiques faits d'une terre bolaire, fine, rougeâtre, telle que celle de *Bucharos*, qui portent la plupart le nom des ouvriers qui ont fait ces vases, tels que *Celius, Cestius* qui se reproduisent sur le plus grand nombre, et à leurs bords des ornemens en relief qu'il croit n'être autre chose que la marque de l'ouvrier. Un de ceux qu'il a rapportés de Saint-Amand a, dit-il, des ornemens pareils à ceux d'un vase de *Bucharos* antique que l'on voit au cabinet de Sainte-Geneviève, à Paris.

Ce n'est pas seulement le petit territoire dans lequel est circonscrit l'établissement des *fontaines et boues de Saint-Amand* qui offre des traces incontestables d'une haute antiquité. Selon Brassart, dont je copierai textuellement les passages, l'abbé dom Dubois, dont le nom rappelle un si noble caractère, et se rattache dans le pays au souvenir de tant de grandes entreprises exécutées par lui, « faisant un jour fouiller dans les entrailles de la terre, en la colline de Haute-Rive (à quelques kilomètres des

bains), lieu où Saint-Amand qui venait de briser l'idole de Mercure, adoré dans le pays, avait établi son premier oratoire, trouva sous cette hauteur antique des sépultures, ossemens brûlés, cendres, des cruches, fioles, plats de terre, miroirs d'acier poli, figures de coq, médailles de Domitien, Vespasien, Néron, et de tous les empereurs qui ont régné et résidé à Tournai. »

Une découverte du même genre a été faite dans la ville même de Saint-Amand, lors de la reconstruction de l'église paroissiale, en 1784. L'emplacement de l'ancienne église sur laquelle on a fondé la nouvelle, était une éminence ou butte nommée le *Mont-des-Cornets* qui servait en même temps de cimetière. Dans les enlèvemens de terre qui furent faits pour diminuer de trois à quatre mètres la hauteur de cette butte, on découvrit des sépultures en pierre, et, dedans ces sépultures, des urnes remplies de cendres, des fioles lacrymatoires, des lampes sépulcrales, une pierre chargée d'une inscription très-ancienne, une hache d'armes, et autres objets qui appartiennent incontestablement à l'époque romaine, et peut-être même quelques-uns, à une époque plus reculée; car, que pouvait être, dans un pays naturellement plat et marécageux, ce *Mont-des-Cornets*, sur lequel un établissement religieux des chrétiens a succédé à un établissement religieux des payens? Qu'était-ce, sur le même territoire de Saint-Amand, que le *Mont-des-Bruyères*, au pied duquel coule une fontaine à laquelle on attribue des vertus particu-

lières? Qu'était-ce que le *Mont-des-Loups*, hérissé encore aujourd'hui d'énormes blocs de pierres sablonneuses, et qui, comme le précédent, donne son nom à un des hameaux de la commune, sinon peut-être des *tumuli* érigés par les naturels du pays, avant la conquête des Romains?

La liste des antiquités découvertes sur le territoire de Saint-Amand, serait facilement grossie, si la plupart n'avaient pas été dispersées. Par exemple, l'abbaye de chanoines réguliers de Cysoing qui faisait une nuance si frappante parmi les nombreux établissemens religieux du pays, par le goût de l'étude et des sciences qui semblait lui être exclusif, et s'y est soutenu jusqu'aux derniers momens de son existence, possédait deux des vases antiques trouvés au *Mont-des-Cornets*. M. l'avocat Demonteville de Douai avait dans son cabinet, appartenant aujourd'hui à M. Legros, son gendre, des vases, des médailles provenant de Saint-Amand, et particulièrement un Mercure en bronze, très-bien conservé, qu'il tenait de la famille de feu M. Houzé, médecin de Saint-Amand, homme très-curieux, qui avait conservé précieusement cette pièce, comme provenant du bassin de la fontaine Bouillon, et en ayant été extraite, en 1698, en même temps que les statues colossales en bois; enfin, il s'en trouve plusieurs réunies au musée de Douai, établissement qui fait tant d'honneur à l'administration de cette cité, et qui, en peu d'années, s'est enrichi d'une collection intéressante des antiquités du pays. J'ajouterai

que j'ai vu moi-même, en 1809, des ouvriers occupés à fouiller dans l'enclos de la ci-devant abbaye, du côté de l'emplacement où fut jadis la primitive église de Saint-André, pour y rechercher les grès des fondations, rencontrer, à trois mètres environ de profondeur, quatre tombeaux, dont l'un avait un peu plus de deux mètres de long sur une largeur proportionnée au volume du corps humain, c'est-à-dire plus grande vers les coudes qu'aux pieds. Ce cercueil était d'une seule pierre poreuse, comme sont les pierres meulières; ce qui, joint à la circonstance qu'il n'y en a pas de cette nature dans le pays, fait soupçonner une respectable antiquité.

Mais revenons aux résultats des travaux exécutés aux bassins, en 1698. Pour expliquer le phénomène de l'apparition subite de cette quantité incroyable de statues, de morceaux de bois qui ont été trouvés au fond de celui de la fontaine *Bouillon*, il faut avoir une idée précise de la situation physique de cette fontaine : je copierai encore la statistique d'après les auteurs cités.

Le bassin ou réservoir a environ un mètre neuf cent cinquante millimètres (6 pieds) de profondeur, depuis la superficie de l'eau jusqu'au sable qui forme un glacis plus élevé vers ses bords. Ce sable, d'un grain très-fin, et mélangé de blanc et de noir, paraît être apporté du fond et forme un banc mouvant, disposé en voûte, qui présente, à sa surface, les apparences d'une ébullition continuelle. Ce banc qui a à peu près deux mètres (6 pieds) d'épaisseur,

recouvre une espèce de cavité ou de goufre de cinq mètres et plus (environ seize à dix-sept pieds) de profondeur, dont le fond est un gravier. Du temps de Mignot (en 1700), s'il faut en croire cet écrivain, « on entendait quelquefois des bruits impétueux dans les caves de ces eaux, bruits qui approchaient fort de ceux qui précèdent le mascaret de la Garonne, et les ouragans qui arrivent en mer. » Brassard, autre contemporain, parlant de ces bruits que faisait la fontaine en certains temps, dit qu'ils semblaient ébranler la ferme et même les environs, que la source jetait des pierres, des bois, boues, charbons, et autres matières qu'il a vues lui-même plusieurs fois. Il ajoute que le fond de ce goufre, dont on ignore la longueur et la largeur, est une terre solide qui ne change pas comme le premier lit de sable.

Bouquié avait écrit qu'une perche de trente pieds, plongée dans la fontaine *Bouillon,* trouvait des obstacles à une certaine profondeur; que ces obstacles disparaissaient vîte; que bientôt la perche devenait trop courte; que la puissance qui, du sein de cette fontaine, tendait à la repousser, l'entraînait de l'autre côté du réservoir, ou l'élevait subitement si on cessait de la tenir; que M. de Vauban y ayant fait jeter une poutre par une de ses extrémités, celle-ci remonta avec autant de force qu'elle y était descendue. En 1742, Morand a répété l'expérience; il dit y avoir plongé une perche fort grosse et chargée de plomb à son extrémité supérieure, et que, lors-

qu'il cessait de la tenir ferme, cette perche était renvoyée avec une vîtesse extrême. C'est dans cette caverne, ajoute-t-il, qu'il se fait quelquefois des effervescences extraordinaires; alors l'eau est agitée, le glacis dérangé, le sable culbuté, et celui qui vient du fond amène avec lui des matières étrangères, parmi lesquelles il s'est trouvé plusieurs fois des morceaux pétrifiés dont il en a rapporté un qui semble être fait de deux écorces appliquées l'une contre l'autre, et qui portent quelques grains métalliques; enfin, Migot, dans son ouvrage déjà cité, entre dans de plus grands détails encore sur les corps étrangers qui se trouvent dans ces sources, détails que je m'abstiens de rapporter ici, étant tous relatifs à l'histoire naturelle, et non à des antiquités.

Il est bon d'observer que la seconde source (celle du *grand Bouillon*, dite du *Pavillon ruiné*, depuis qu'un pavillon dont elle était couverte s'est écroulé en 1727) était sujette aux mêmes révolutions que la première, ce qui indique qu'elle est sur le même gouffre. Desmilleville prétend cependant qu'en la sondant, on n'est pas encore parvenu, après avoir traversé le sable mouvant, à rencontrer l'autre fond.

Il n'est donc pas étonnant qu'on ait pu tirer une si grande quantité de corps étrangers de cette vaste cavité. Mais d'où proviennent ces statues, et quelle était leur destination primitive?

Plusieurs auteurs, et Morand après eux, prétendent que les phénomènes cités peuvent faire sup-

poser l'existence d'un fond caverneux où se serait trouvé un temple, des ruines duquel se sont échappées les statues dont il a été parlé. Mais comment supposer l'existence d'un temple souterrain dans un lieu où le niveau d'eau est si élevé? D'autres disent que ce sont des images de saints qui ont été cachées dans ce bassin par les sectateurs du culte catholique, pour les soustraire à la fureur des iconoclastes. Mais l'extérieur de ces statues tel qu'on nous l'a décrit, n'annonçait point les attributs des saints des chrétiens qui, d'ailleurs, ne paraissent pas avoir été dans l'usage d'en placer de si grandes dans leur temples.

Ne seraient-ce pas plutôt des statues payennes qui auraient été, à la naissance du christianisme, jetées dans ce gouffre pour les soustraire à la torche des prédicateurs de la foi, et notamment de Saint-Amand, évêque de Tongres, fondateur de l'abbaye d'*Elnon*, dont les expéditions en ce genre ont été si actives? Cette opinion, qui m'est suggérée par quelques-uns des auteurs qui ont écrit sur les eaux et les boues minérales de Saint-Amand, me paraît d'autant plus admissible, que la source de ces eaux ayant, comme nous l'avons vu, été connue des Romains, il est vraisemblable qu'elle aura été embellie par eux. On sait qu'ils rendaient une sorte de culte aux eaux, à celles surtout qui contribuaient à la santé; qu'ils laissaient ordinairement, dans les bains publics, des monumens de leur domination, des marques de leur magnificence. Les sources de Saint-Amand étaient au milieu des forêts, et environnées

de hautes futaies; les lois de la perspective exigeaient que ces ornemens fussent en accord avec l'aspect majestueux du lieu : de-là, la taille colossale des statues. D'ailleurs, n'est-il pas raisonnable de trouver, dans les fondations en petites loges du chemin qui conduisait du pied de la source au midi, les vestiges d'une ancienne distribution de ces petites chambres, de ces cellules ou étuves sèches que les Romains étaient dans l'usage de pratiquer près de beaucoup d'établissemens d'eaux minérales, pour y provoquer la sueur par le calorique. Ces salles de bains, d'une nouvelle sorte, s'appelaient *laconicon*, *laconica*, parce que l'usage en avait été emprunté des Lacédémoniens. Elles étaient pratiquées ordinairement en partie dans la terre et construites en pierres brûlées ou desséchées par le feu, en tuiles, tuyaux et briques. Le savant Schœpflin, qui paraît être le premier qui ait parlé avec clarté de ces *laconiques* trouvées dans les Gaules, et qui en a donné des dessins, *tome* 1, *page* 538 de son *Alsatia illustrata*, décrit celui qui a été découvert à Bouxvillers (département du Bas-Rhin), par les ouvriers qui creusaient pour les fondations d'une maison. C'est, dit-il, un édifice carré dont les murs ont seize pieds de large, partagé en deux étages, dont l'inférieur contenait le feu destiné a échauffer celui du dessus. Il ajoute qu'il y avait aussi des *laconiques* disposés pour bains à vapeurs (1), que les Romains n'en pratiquaient que

(1) Le *laconicum*, laconique, est défini dans le *Dictionnaire des antiquités de l'Encyclopédie méthodique* : c'était l'étuve

dans les établissemens des eaux minérales qui étaient naturellement froides, ou dont la température peu élevée demandait le secours du feu, pour devenir propres à usage de bains. Selon lui, on n'en trouve point près les eaux thermales de l'Alsace supérieure (celles de Bade, Plombière, Luxeuil, Bourbonne, que l'on sait être très-chaudes); mais bien dans l'Alsace inférieure, à Bouxvillers, Deux-Ponts, dans les environs de Trèves.

Il est bien fâcheux que, lorsqu'on a fait aux boues de Saint-Amand la découverte des restes de maçonnerie dont il a été parlé, ces ruines n'aient pas été observées avec soin : on y aurait peut-être reconnu de vrais *laconica*. La grande quantité de briques et de tuiles qui a été trouvée, la forme et la distribution en petites cellules, de ces restes de maçonnerie, fondent assez mes conjectures; peut-être aussi, dans la partie inférieure, se trouvait-il des charbons, des cendres, ou autres traces de feu éteint;

sèche dans les *palestres* grecques, et l'étuve voûtée pour faire suer, ou le bain de vapeurs qui portait chez les Romains le nom de *tépidarium*. Ces deux étuves étaient jointes ensemble; leur plancher était creux et suspendu pour recevoir la chaleur de l'hypocauste, c'est-à-dire des grands fourneaux maçonnés au-dessous : on avait soin de remplir ces fourneaux de bois ou d'autres matières combustibles dont l'ardeur se communiquait aux deux étuves, à la faveur du vide qu'on laissait sous le plancher. L'effet de ces sortes d'étuves était, dit un ancien, de réveiller la soif et de dessécher le corps.

Samuel Pitiscus en parle aussi au mot *laconicum* de son *Lexicon antiquitatum romanarum*, Lewardiæ, 1713.

alors mon opinion se serait trouvée confirmée. Quoi qu'il en soit, je n'hésite pas de la donner comme très-probable, sur les indications d'un savant dont l'érudition était si vaste dans ces sortes de recherches.

Telle est, la notice que la Société royale des antiquaires de France a paru désirer, sur l'ancienneté de l'établissement des *eaux et boues thermales et minérales de Saint-Amand*, et sur les découvertes d'antiquités qui y ont été faites, depuis un siècle et demi. La plus frappante de ces découvertes est, sans contredit, celle du nombre considérable de statues colossales qui ont été retirées du bassin principal, au fond duquel elles étaient rangées par lits.

Cette découverte, dont Morand lui-même a parlé à l'Académie des sciences, en 1743, comme d'un fait attesté alors par la tradition du pays, se trouve, dans le récit des trois auteurs contemporains, liée à des révolutions, des espèces de tourmentes auxquelles les sources auraient été sujettes par intervalles. Or, peut-on me dire, ces événemens naturels tenaient incontestablement aux circonstances du sol, du terrain, des localités qui en général sont invariables; ils devraient donc avoir lieu aujourd'hui, comme ils avaient lieu alors. Cependant, depuis long-temps, on ne remarque plus, aux bassins des bains de Saint-Amand, de pareils mouvemens, de semblables révolutions. Ne serait-il donc pas prudent d'en inférer que les écrivains qui en ont fait un tableau si frappant, se sont laissés aller à l'exagération du zèle, et par suite révoquer en doute l'anec-

dote des deux cents statues découvertes au fond du bassin?

Je ne puis disconvenir que l'observation soit vraie, quant à ce qui regarde les phénomènes naturels dont parlent les écrivains de la fin du dix-septième siècle. Il s'en faut en effet de beaucoup que ces phénomènes se reproduisent aujourd'hui avec la même intensité; mais ce n'est pas une raison pour justifier des doutes sur la véracité de Brassart, Mignot et Pithois, du témoignage écrit desquels je me sais étayé. En effet, à l'époque où ces médecins écrivaient, la contrée qui environne l'établissement de Saint-Amand n'était pas, comme aujourd'hui, percée de ces fosses nombreuses et profondes de deux à trois cents mètres, destinées à l'extraction du charbon de terre (la première n'a été achevée qu'en 1717) qui, traversant les différens niveaux du pays, et se trouvant d'ailleurs pratiquées sur le vaste amas d'eau que font soupçonner les sources des fontaines *Bouillon* et du *Pavillon ruiné*, peuvent avoir une influence plus ou moins sensible sur la manière d'être actuelle de ces sources; alors un coup de sonde, imprudemment enfoncé jusqu'au vaste lac souterrain, n'avait pas donné lieu, sur le territoire de Rieulay, en remontant la vallée, à cette source jaillissante dont les eaux copieuses font aujourd'hui mouvoir, à leur sortie de terre, une usine à farine, sur un point où il n'y avait pas, il y a quinze ans, le plus petit filet d'eau; alors il ne fallait pas entretenir à grands frais deux pompes de gros calibre pour préserver, à dix kilo-

mètres de Saint-Amand, les immenses et utiles ouvrages de la société charbonnière d'Anzin, de l'invasion des eaux intarissables de la fosse du Temple, dont l'odeur sulfureuse décèle une origine commune avec celles des sources de Saint-Amand; alors enfin, la ville même de Saint-Amand n'avait pas encore fait forer ces trois fontaines jaillissantes qui, depuis trente ans, distribuent sur ses places publiques une eau qui a une analogie si sensible avec celle des fontaines *Bouillon*, par sa température et l'odeur qu'elle exhale. Il suffit de la plus légère notion des lois de l'hydraulique, pour sentir que ces soupiraux ouverts sur divers points, autour des deux bassins des eaux thermales de Saint-Amand, doivent avoir une influence nécessaire sur la situation des sources qui les alimentent, puisqu'un de leurs effets naturels est de faciliter le dégagement du gaz hydrogène sulfuré, dont la concentration, la compression donnaient lieu à la tourmente des eaux, aux sortes d'explosions qui s'y remarquaient autrefois.

ANALYSE

Du Mémoire de M. de MOURCIN, sur les sermens prêtés à Strasbourg, en 842, par Charles-le-Chauve, Louis-le-Germanique, et leurs armées respectives; extrait de Nithard, manuscrit de la bibliothèque du Roi, n°. 1964; Paris, 1816, in-8°.

NITHARD, dans sa chronique, nous a conservé un précieux et antique monument de la langue romane

et de la langue tudesque ou francique, telles qu'on les parlait dans le neuvième siècle. C'est le texte des sermens que Charles, roi de France, et Louis, roi de Germanie, prêtèrent dans les deux langues à Strasbourg, en 842, et qu'ils firent prêter à leurs armées respectives, dans l'objet de cimenter l'alliance qu'ils avaient formée pour repousser les entreprises de l'empereur Lothaire, leur ennemi commun.

Publié par Bodin, en 1578, ce fragment de notre ancienne littérature a été cité et commenté depuis par un grand nombre de savans, entre lesquels on distingue le président Fauchet, Eckhart, Freher, Du Cange, Duchesne, Leibnitz, Bonamy. Freher est le premier de tous qui en ait donné une dissertation; elle parut au commencement du dix-septième siècle, et se trouve dans le recueil intitulé : *Rerum germanicarum aliquot scriptores.* Tous les érudits français ont lu dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* celui que Bonamy fit en 1751, au sujet de ces sermens. De nos jours, notre savant confrère, M. de Roquefort, a inséré dans le discours préliminaire de son *Glossaire de la langue romane*, les deux textes accompagnés de la traduction française et d'un *specimen* du manuscrit de Nithard.

Enfin, en 1813, l'un des illustres membres de l'Institut, M. Raynouard, paraît avoir traité le même sujet dans un mémoire qui fut lu à la troisième classe, *sur l'origine et la formation de la langue romane, provençale, ou des troubadours.*

Mais ce dernier mémoire, que l'Institut trouva

plein de variétés, d'intérêt philologique et d'agrément, n'est encore connu du public que par le compte qui en fut rendu dans le rapport général sur les travaux de cette savante compagnie.

A l'égard des savans plus anciens qui se sont occupés des sermens de 842, la plupart n'étaient point assez familiarisés avec les principes de la langue romane, pour que leur travail pût être satisfaisant. Il en est peu d'ailleurs qui aient eu sous les yeux le texte de Nithard, dont le manuscrit faisait alors partie de la bibliothèque du Vatican; et l'on sait combien, en pareille matière, les copies peuvent être fautives. Il en est même qui n'ont point connu ces deux sermens en langue francique; en sorte qu'ils ont été privés d'un point de comparaison très-important pour expliquer le texte roman. Encore moins ont-ils recherché, parmi les anciennes formules des sermens conçus dans le style de la basse latinité qui étaient en usage dans le neuvième siècle, celles dont les expressions auraient pu donner lieu à de lumineux rapprochemens.

Muni de tous les secours et des connaissances qui manquaient à ses prédécesseurs, notre confrère, M. de Mourcin, a entrepris et exécuté avec succès un nouveau travail pour l'explication du texte de ces sermens. Il l'a fait précéder du *specimen* dont M. de Roquefort a bien voulu lui communiquer la planche, mais auquel il a fait les corrections qui lui ont paru convenables, à la vue du manuscrit même de Nithard. Il a ensuite rapporté ainsi qu'il suit les textes

roman et francique des deux sermens, accompagnés de la traduction en regard :

SERMENT DE LOUIS.

TEXTE.	TRADUCTION.
Pro Deo amur, et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant deus savir et podir me dunat, si salvarai-eo cist meon fradre Karlo, et in adjudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist; in o quid il mi altresi fazet: et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.	Pour l'amour de Dieu, et pour le salut du peuple chrétien et le nôtre commun, de ce jour en avant, autant que Dieu m'en donnera le savoir et le pouvoir, je défendrai mon frère Charles, que voici, et par mon aide et par tous moyens, ainsi qu'on doit, selon l'équité, défendre son frère; pourvu qu'il en fasse autant à mon égard: et je ne prendrai jamais avec Lothaire aucun arrangement, qui, de ma volonté, puisse être dommageable à mondit frère Charles.

SERMENT DE CHARLES.

In Godes minna, ind in thes christianes folches ind unser bedhero gealtnissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got geuuizci indi madh furgibit, so haldih tesan minan bruodher. . . . . soso man, mit rehtu, sinan bruher scal; in thiu thaz er mig so soma duo: indi mit Luheren in nohheiniu thing ne gegango, zhe, minan uuillon, imo ce scadhen uuerhen.	Pour l'amour de Dieu, et pour le salut du peuple chrétien et le nôtre commun, de ce jour en avant, autant que Dieu m'en donnera le savoir et le pouvoir, je défendrai mon frère *Louis*, que voici, ... , ainsi qu'on doit, selon l'équité, défendre son frère; pourvu qu'il en fasse autant à mon égard : et je ne viendrai avec Lothaire à aucun arrangement, qui, de ma volonté, puisse lui (à mondit frère) être dommageable.

SERMENT DE L'ARMÉE DE CHARLES.

Si Lodhwigs sagrament quæ son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus, meos sendra, de suo part, non los tanit; si jo returnar non l'int pois; nè jo, ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla ajudha contra Lodhuwig nun li iver.

Si Louis tient le serment qu'il vient de jurer à son frère Charles; que, de son côté, Charles, mon seigneur, ne le tienne, et que je ne puisse le détourner de cette infraction; ni moi, ni aucun de ceux que je pourrai en détourner, nous ne l'aiderons en rien contre Louis.

SERMENT DE L'ARMÉE DE LOUIS.

Oba Karl then eid, then er sihemo bruodher Ludhuuuige gesuor, geleistit, indi Ludhuuuig, min herro, then er imo gesuor, forbrihchit; ob ib inan es iruuenden ne mag; noh in, noh thero nohhein, then ih es iruuenden mag, uuidhar Karle imo ce follusti ne uuirdhit.

Si Charles tient le serment qu'il vient de jurer à son frère Louis; que Louis, mon seigneur, viole celui qu'il lui a juré, et que je ne puisse l'en détourner; ni moi, ni aucun de ceux que je pourrai en détourner, nous ne l'aiderons en rien contre Charles.

S'il ne se fût agi que de faire une traduction et d'en justifier le sens, M. de Mourcin aurait pu se borner à citer, à l'appui de la sienne, les formules de sermens qu'il a extraites des capitulaires de Baluze. On y aurait trouvé successivement dans le style de la basse latinité, presque toutes les expressions embarrassantes qui se rencontrent dans le texte roman, avec les altérations que le mauvais goût et la prononciation rustique de nos aïeux leur avaient déjà fait subir. Telles sont celles-ci :

Ad Dei voluntatem. . . . et ad nostrum communem salvamentum. . . . . ad salvationem christiani populi. . . . . .

Ab isto die in antea. . . . .

In quantum Deus posse dederit. . . . .

In quantum Deus mihi scire et posse dederit. . . . . .

Quantum sciero et potuero, adjuvante Domino. . . .

Secundum meum savirum. . . . .

Sic promitto. . . . . adjutor ero. . . . .

Adjutorium præstabo. . . . .

Sicut verus frater vero fratri, per rectum, esse debit, in hoc ut ipse similiter ergà me conservit, etc.

Mais M. de Mourcin ne se proposait pas seulement de faire une traduction exacte; son objet le plus important était d'arriver à plusieurs règles générales sur la grammaire et la formation de notre vieux langage. Il voulait initier le lecteur à ses propres connaissances, le conduire dans les routes peu frayées qu'il a suivies; et pour cela, il fallait chercher l'étymologie de chaque mot, en donner la valeur, en fixer la prononciation.

A l'égard du texte francique, la tâche de M. de Mourcin était plus simple et moins pénible. Car il lui suffisait de considérer les différentes altérations que les mots employés dans ce texte ont subies dans les temps postérieurs; il les recherche et les retrouve successivement, tantôt chez les Allemands actuels, tantôt chez les Hollandais, tantôt chez les Anglais et les autres peuples dont la langue a une origine tudesque.

L'explication du texte roman exigeait plus de développement et de travail, non-seulement parce qu'il intéresse plus vivement les Français, mais encore parce qu'étant un point intermédiaire entre la langue de Virgile et celle de Racine et de Fénélon, il fallait nécessairement comparer les mots et les constructions qui s'y trouvent employés, avec les parties correspondantes de la langue française, et remonter, pour leur origine, à la langue latine, dont la langue romane est immédiatement dérivée.

Les différentes métamorphoses que les mots ont éprouvées, ont principalement leur source dans les désinences primitives, et surtout dans celles que présentaient les cas obliques des noms latins. M. de Mourcin les recherche donc soigneusement; il fait voir la cause des contractions des syllabes, celle des intercalations ou suppressions de lettres, qui avaient pour objet d'adoucir la prononciation.

Les poëtes et les différens auteurs du moyen âge lui fournissent de nombreux exemples à l'appui de ces démonstrations; il puise aussi quelquefois ses preuves dans les dialectes méridionaux où la langue romane s'est incontestablement mieux conservée que dans le nord. C'est par le moyen de ces dialectes qu'il parvient à déterminer l'ancienne prononciation des mots *Deo*, *amur*, *poblo*, *dunat*, *fradra* ou *fradre*, *suo*, *sendra*, *eo* ou *jo*, etc.

En cherchant l'étymologie du mot *dist*, doit, qui paraît avoir embarrassé beaucoup de savans, il prouve que nous n'avons point en français de conjugaison

qui nous soit propre, et qu'en général chaque verbe latin a passé, avec tous ses temps, dans le roman, et par suite dans notre langue. Ainsi c'est dans *debet*, et non dans *devoir*, qu'il faut chercher *dist* et *doit*.

« En passant du latin dans la langue romane, dit-il, les mots ont souffert des altérations successives, soit par la suppression des consonnes, soit par celle des voyelles, ou de toute autre manière quelconque. Ainsi *debet* est devenu *devet*, par un simple adoucissement de prononciation, comme nous avons vu *sapere* transformé en *savir*, et *potere* en *podir*. De l'affaiblissement de la consonne à sa disparition entière, il n'y a qu'une légère distance. *Devet* s'est transformé en *deet*, comme *podir* en *poïr*, et *veder*, du latin *videre*, en *veer*. Deux *é* se contractant en *ei*, *deet* est devenu *deit*, comme *veer* est devenu *veir*, etc. Et, comme dans la langue romane la diphthongue *ei*, lorsqu'elle se trouve la dernière syllabe d'un mot, est remplacée presque indifféremment par la lettre *i*, *dit* est la même chose que *deit*. On a de même *saveir* ou *savir*, *podeir* ou *podir*, etc.

» Il y a en latin un bon nombre de mots qui ont un *c* à leur pénultième syllabe. Exemple: *dicere*, *facere*, *pallescere*, *putrescere*, *jacere*, *placere*, *licere*, etc. En passant dans la langue romane, leur troisième personne *dicit*, *facit*, *pallescit*, etc., a perdu sa dernière voyelle. Il en est résulté *dist*, *fast*, *pallist*, etc.; car la suppression de l'*e* ou de l'*i*, se faisant par la prononciation, le *c* conservait le son de l'*s*, qu'il avait devant la voyelle.

» Par ignorance, sans doute, on a ensuite étendu l'usage de cette terminaison *st* à beaucoup d'autres verbes qui n'étaient pas dans le même cas que ceux qu'on vient de citer.

» Quoi qu'il en soit, la troisième personne singulier du présent de l'indicatif des verbes en *ir*, et de plusieurs autres, se terminait anciennement par *t*, ou par *st*, presque indifféremment : on disait *nourrit* ou *nourrist*, NUTRIT; *dit* ou *dist*, DICIT; *git* ou *gist*, JACET; *escrit* ou *escrist*, SCRIBIT; *list*, LICÉT, etc.

» (*Nombreux exemples.*) Ainsi *dist*, formé de DEBET, est parfaitement régulier. On aurait pu dire aussi *dit*, *deit* ou *deist*.

» *Dist* s'est changé en *doist* ou *doit*. *Loist*, il est permis, s'est également formé de *list*; et, dans un très-grand nombre de mots, la diphthongue *oi* a remplacé la voyelle *i*. En voici encore quelques exemples : *françois* de FRANCISCUS; *poix*, de PIX; *poisson*, de PISCIS; *doigt* de DIGITUS; *moi*, de MI, latin MIHI; *toi*, de TI, latin TIBI, etc. »

Dans d'autres remarques également relatives aux verbes et aux conjugaisons, M. de Mourcin fait voir comment de *donat* on a fait successivement *dunet* ou *donet*, *donna*; de *restat*, *restet*, *reste*; de *faciat*, *faciet*, *facet*, *fazet*, *face*, *fasse*; de *potere* (pour POSSE), *podeir*, *podir*, *poïr*; au présent de l'indicatif, *pois*, et enfin *puis* (je), etc.

Sur les mots *fradre* ou *fradra*, *sendre* ou *sendra*, *Karlo* ou *Karle*, venant du latin *frater*, *fratre*; *senior*, *seniore*; *Karolus*, *Karolo*, il observe que, comme les

voyelles finales étaient brèves, elles avaient ensemble beaucoup de rapport, et qu'on pouvait les confondre, surtout dans une langue encore peu assujétie aux règles. Peut-être même l'espèce de variété qui en résultait était-elle agréable à nos pères; et, en effet, dans tous nos vieux auteurs, comme dans le texte roman dont il est question, le même mot se trouve souvent sous deux ou trois formes dans la même phrase, soit pour la rime, soit sans aucun motif.

C'est ainsi que les notes qui forment ce mémoire, et qui méritent toutes d'être méditées, sont en quelque sorte plus importantes et plus instructives que la traduction même des deux textes. C'est par le travail dont elles sont le résultat que M. de Mourcin parvient à reconnaître tous les mots compris dans le plus ancien monument de la langue française, à distinguer leurs formes, à déterminer leurs rapports grammaticaux, et enfin à prévenir contre les erreurs nombreuses dans lesquelles étaient tombés ses devanciers; ce travail le conduit encore à plusieurs observations générales qui peuvent servir de guide pour la lecture de notre vieux langage. Ainsi, entre autres choses, il remarque,

1°. Qu'au neuvième siècle, le genre neutre n'avait pas entièrement disparu;

2°. Qu'à cette même époque, et long-temps après, il existait encore deux cas, l'un pour le sujet, l'autre pour le régime direct ou indirect, et que les pronoms personnels en avaient un troisième pour l'attribution;

3°. Que la forme de sujet de tout mot tiré du latin provenait du nominatif; et celle de régime, des cas obliques en général, mais particulièrement de l'accusatif, sauf le cas d'attribution des pronoms personnels, et quelques autres exceptions;

4°. Enfin, que les mots français dont nous nous servons aujourd'hui viennent, la plupart, du cas de régime, celui de sujet ayant presque entièrement disparu.

Toutefois, nous devons déclarer avec franchise que nous avons peine à concevoir les raisons qui font dire à notre confrère que le cas de régime qui a été conservé dans les mots français provient particulièrement de l'accusatif latin. Jusqu'à ce jour la plupart des savans avaient pensé que ce cas de régime, excepté pour quelques pronoms, tels que *mon, ton, son, les*, s'était formé en général de l'ablatif. Comment, en effet, se défendre, du moins à la première vue, de reconnaître, dans les mots *Deo, poblo, nostro, Karlo, fradre, sendre*, l'ablatif latin des mots *Deus, populus, noster, Karolus, frater, senior*, etc., avec lesquels ils sont presque identiques?

La langue italienne, d'ailleurs, où l'ablatif se conserve encore sans aucune altération, et forme le seul cas des noms au singulier, ne nous avertit-elle pas suffisamment de ce qui a dû se passer pour la formation de la nôtre? M. de Mourcin lui-même convient de la force de cette analogie. Mais il annonce que les bornes de son mémoire ne lui permettent pas d'y expliquer les raisons de la préférence qu'il donne

à l'origine tirée de l'accusatif latin. Il annonce que, dans un mémoire particulier, il entrera dans de plus longs détails sur cette matière. Les amis de notre ancienne littérature attendront sans doute avec impatience ce nouveau travail, ainsi que le *Traité des noms*, entrepris par le même auteur. L'étude du moyen âge et de nos antiquités est un si vaste champ, que pendant long-temps encore il produira d'abondantes moissons, s'il est cultivé par des mains aussi habiles.

P. J. DE MALEVILLE.

NOTICE

Sur le géant d'Anvers et le rapport de cette tradition, avec le nom de cette ville; par M. de FREMINVILLE, lieutenant de vaisseau de Sa Majesté, membre de la Société royale des antiquaires de France et de la Société philomatique de Paris.

A L'ENTRÉE de chacun des faubourgs d'Anvers est une pyramide, sur laquelle est sculptée assez grossièrement une main coupée au poignet, par allusion au nom de la ville. Je ferai remarquer ici que ces pyramides sont de construction moderne. Voici, selon l'opinion des Anversois (opinion qu'ils ont propagée par ignorance, et généralement répandue), quel est le motif qui a déterminé leur élévation et par lequel ils expliquent l'étymologie du mot *Antwerpen*.

Un comte d'Anvers, d'une stature extraordinaire et presque gigantesque, voyait le commerce de l'Escaut troublé par une quantité considérable de fraudeurs et de contrebandiers que, malgré sa vigilance, il n'avait pu parvenir à disperser. Lassé enfin de leurs déprédations multipliées, et voyant que ni les mesures qu'ils prenaient ni les ordres réitérés ne pouvaient y mettre un terme, il prit le parti de se mettre en personne à leur poursuite, parvint à en surprendre un grand nombre; et, chaque fois qu'un d'eux tombait en son pouvoir, il lui coupait une main, afin qu'on pût le reconnaître à l'avenir et le faire mourir s'il était surpris en récidive. Ce châtiment effraya tellement tous ces contrebandiers, qu'ils abandonnèrent enfin le pays.

Telle est la fable qu'ont inventée les habitans d'Anvers pour expliquer le nom de leur ville, nom qui, disent-ils, lui fut imposé en mémoire du service que leur seigneur rendit à leur commerce, en les délivrant des brigands qui y portaient atteinte.

Cette fable absurde, selon moi, n'explique pas le mot *Antwerpen* d'une manière satisfaisante. Je n'y vois que l'ouvrage grossier de l'imagination d'un peuple qui ne s'est jamais occupé que d'opérations mercantiles, et qui, ne connaissant rien au-delà de ce qui est relatif au commerce, y rapporte toutes ses idées, et regarde comme parfaitement inutiles toutes les connaissances qui y sont étrangères.

Pour consacrer, en quelque sorte, ce conte ridicule, le sénat d'Anvers fit ériger, il y a une quaran-

taine d'années, sur la porte du port marchand, une statue colossale représentant le comte d'Anvers, armé à la romaine, tenant d'une main un large cimeterre à la moresque, et de l'autre une main coupée, dont la proportion est analogue aux siennes.

Malheureusement pour les Anversois, un autre monument plus authentique, puisqu'il paraît avoir été érigé seulemmt soixante ou quatre-vingts ans après l'événement, monument qui existe au sein même de leur ville, mais que leur insouciance leur fait méconnaître, vient démontrer l'absurdité de leur opinion, relativement à l'histoire de la main coupée. Ce monument, situé sur la place, et en face de la cathédrale, consiste en une espèce de baldaquin en fer, d'un style gothique, surchargé d'ornemens dans le même genre. Il a environ huit pieds de haut, et supporte une petite statue haute de vingt pouces, et pareillement en fer, qui représente un chevalier armé de toutes pièces, appuyé sur sa lance qu'il tient de la main gauche, et tenant dans sa droite une main coupée de dimension énorme, sa proportion surpassant quatre fois au moins celle de la statue.

Ce monument, beaucoup plus ancien que le précédent, et incontestablement en rapport avec la tradition de la main coupée, prouve, d'une manière irrécusable, que celle que débitent les Anversois est *fausse*, et même dénuée de toute apparence, puisqu'il démontre que c'est au géant, héros de cette chronique, que l'on a coupé la main, et non lui qui la coupait aux autres.

Il serait à désirer qu'une date ou une inscription fît connaître d'une manière précise l'époque à laquelle ce monument en fer a été érigé ; mais comme aucun indice de cette nature ne peut la faire soupçonner, ce n'est que d'après la forme de l'armure qu'on peut juger, avec toute apparence de certitude, qu'il fut élevé vers la fin du quinzième siècle.

Cette armure consiste en un bassinet absolument conforme à ceux que nous voyons représentés fréquemment sur les monumens, du temps de Charles VIII et de Louis XII (cette sorte de casque n'a, comme on sait, ni visière, ni barbure, ni haussecol); des brassards avec de larges épaulières et des gantelets; un halecret ou cuirasse formée de deux pièces réunies transversalement et non longitudinalement sur le côté, comme dans les cuirasses ordinaires; celle-ci n'a ni la grosse bosse en avant qui caractérise généralement celles du quatorzième siècle, ni la carêne, qui est particulière à celles du seizième; elle est chargée d'ornemens, et s'unit aux cuissards par des tassettes qui laissent apercevoir par-devant une partie du haubergeon ou chemisette de maille, que, depuis le quatorzième siècle jusqu'au milieu du seizième, on continua de porter sous l'armure de plaques et de lames qui, vers 1328 ou 1330, avait été substituée à l'armure complette de mailles.

Les sallerets ou sauliers de cette armure sont élargis et arrondis à l'extrémité, preuve de plus que le monument est postérieur au quatorzième siècle,

où on les portait fort longs et fort pointus. L'écu qui est suspendu, ainsi que l'épée, au côté gauche, démontre positivement qu'il est antérieur au seizième, car il est de forme triangulaire, et ce fut au commencement du seizième siècle que l'usage du bouclier triangulaire, qui durait depuis près de six cents ans, fut totalement abandonné, et qu'on y substitua généralement le bouclier rond appelé *rondelle* ou *rondache*, qui jusqu'alors n'avait servi qu'aux gens de pied.

Celui dont il est ici question est timbré d'un aigle éployé, à deux têtes couronnées, qui sont les armes du Brabant, et prouve que la statue est celle d'un des ducs de cette contrée; mais, quelque recherche que j'aie faite, je n'ai pu découvrir lequel.

Voici maintenant comment, d'après ce monument et des renseignemens épars que j'ai rassemblés avec beaucoup de peine, j'explique la véritable histoire de la main coupée, et l'étymologie du nom de la ville d'Anvers (*Antwerpen*).

Avant que cette ville fût fondée, le terrain qu'elle occupe était un bois servant de repaire à des brigands commandés par un géant nommé Tygon, l'effroi et la terreur de la contrée qu'il désolait: plusieurs princes et chevaliers avaient déjà souvent tenté en vain de le détruire et d'en délivrer leur pays; tous avaient succombé dans cette entreprise, et leur défaite avait tellement augmenté la terreur qu'inspirait le nom seul du géant Tygon, que personne, depuis long-temps, n'osait plus se présenter

pour le combattre, et qu'il pouvait, sans obstacle, ravager tous les environs.

Un duc de Brabant, celui dont je viens de décrire la statue, guerrier renommé par sa valeur, touché des maux et des prières des habitans des rives de l'Escaut, et indigné de l'insolence et des cruautés de Tygon, résolut de tenter l'aventure et de périr ou d'en délivrer le pays. Il se rendit, suivi de la foule du peuple qui l'implorait, jusqu'à l'entrée du bois habité par le géant : personne n'osant l'accompagner plus loin, il y pénétra seul, le joignit et le vanquit après un long combat; ne pouvant emporter le corps démesuré de son ennemi, il se contenta de lui couper une main qu'il apporta, comme gage de sa victoire, au peuple qui l'attendait à l'entrée du bois, et reçut avec acclamation son généreux libérateur, qui, du plus loin qu'il pût être aperçu, avait élevé en l'air la main coupée de son adversaire. Le bois fut rasé; la ville d'Anvers, bâtie à la place, a conservé le nom qui rappelle cet événement, et le monument en fer que nous venons de décrire fut érigé sur la place pour en immortaliser le héros. La tradition est absolument muette sur l'époque précise de cet événement.

Cette explication, beaucoup plus vraisemblable que l'autre, paraîtra toute naturelle si, pour en expulser entièrement le merveilleux, on veut entendre, comme je crois qu'il le faut, que ce géant Tygon n'était autre chose qu'un fameux chef, sans doute, d'une stature extraordinaire, de ces bandes qui,

connues généralement sous le nom de *grandes compagnies*, et particulièrement par ceux de Routliers, Cotereaux, et surtout Brabançons, parce qu'elles s'étaient formées dans le Brabant, ont ravagé la France dans le quatorzième siècle, ont souvent fait trembler nos rois mêmes, et eussent peut-être renversé leur trône, si l'immortel du Guesclin n'eût enfin trouvé le moyen de délivrer sa patrie de ce terrible fléau.

NOUVEAUX

Détails sur la *Roche-aux-Fées*, monument celtique du département d'Ille-et-Vilaine; par M. Rallier, membre de la Société (1).

Je me contenterai de rappeler que le monument appelé la *Roche-aux-Fées*, situé dans la commune d'Essé, occupe à peu près le centre du quadrilatère formé par les chef-lieux des communes d'Essé, du Teil, de Rétiers et de Marcillé. On le rencontre au milieu d'un champ qui dépend de la métairie de Rouvray, et qui se nomme le champ de la Roche-aux-Fées. L'entrée principale du monument est à son extrémité sud-est, et il se dirige de là, dans sa longueur, à peu près vers le nord-ouest; mais il ne paraît pas que ses fondateurs se soient donné beau-

(1) *Voyez* la description de ce monument, par M. Denoual de la Houssaye, dans les *Mémoires de l'académie celtique*, tome v, page 371.

coup de soins pour l'orienter d'une manière exacte, ni même pour assujétir son tracé à des formes régulières. Leur habileté s'y fait beaucoup moins admirer que leur force et leur patience. Quarante-deux pierres, d'un schiste rougeâtre, composent le monument. Elles sont brutes, excepté cependant les trois qui forment l'entrée au sud-est et qui paraissent avoir été grossièrement équarries sur leurs principales faces. Trente-trois de ces pierres, fichées debout en terre, composent l'enceinte du monument; les neuf autres lui servent de couverture. Ces dernières sont de très-fortes dimensions, à l'exception d'une seule qui, ne traversant point d'une face à l'autre, semble n'être qu'un éclat détaché accidentellement d'une pierre voisine. Une des pierres de recouvrement, très-élevée dans son milieu et située aussi vers le milieu de la longueur du monument, est cause que, vu d'une certaine distance, il paraît surmonté d'un toit terminé en pointe. L'intérieur du monument présente deux chambres distinctes; celle du sud-est, qui est la plus petite, est recouverte d'une seule pierre, beaucoup plus basse que les autres. La grande chambre, au nord-ouest, est sur la face sud-ouest, partagée, en plusieurs compartimens, par des pierres debout, posées en contrefort.

Les pierres posées debout sont en général un peu faibles pour les masses énormes qu'elles ont à supporter. Aussi plusieurs d'entre elles ont-elles perdu leur aplomb. Quelques-unes ont été en partie brisées ou écrasées. Le temps, ou la main des hommes, en

a renversé une. Ces accidens partiels sont cause que plusieurs des pierres de recouvrement n'ont point conservé leur position primitive. Elles ont baissé ou basculé sur leurs appuis. On en remarque une qui, portant à faux, est fendue sensiblement dans sa longueur. Plusieurs des pierres posées debout ne portent plus rien.

Le monument subsiste, sans doute, depuis une longue suite de siècles; mais il a éprouvé déjà quelques altérations; et si la main des hommes ne s'oppose pas à sa destruction, elle sera probablement l'ouvrage du temps. Les pierres de recouvrement parviendront, tôt ou tard, à écraser leurs supports. J'excepte cependant la pierre la plus au sud-est qui, équarrie, comme je l'ai déjà dit, et portant en plein sur des appuis solides, peut prétendre à une durée indéfinie. On peut en dire autant de la pierre qui forme l'extrémité nord-ouest et de la pierre de recouvrement qui s'y appuie.

Nota. L'auteur a joint aux renseignemens ci-dessus un plan des profils et élévations du monument, levés et dessinés par lui, lesquels sont autres et paraissent plus exacts que ceux qui se trouvent gravés planche 26 des *Mémoires de l'académie celtique*.

RAPPORT

Sur la notice publiée par M. DE ROQUEFORT, du roman intitulé *Parthonopex de Bloys*.

Si, dans le rapport que vous m'avez chargé de

vous faire, Messieurs, je me fusse borné à vous exposer mon opinion sur le travail de l'auteur de la notice, ma tâche eût été bientôt remplie. Voici tout ce que j'aurais eu à vous dire :

M. de Roquefort, dans la préface de cette notice, donnant la description du manuscrit où se trouve le *Parthonopex*, pense que ce roman fut composé au treizième siècle, et nous apprend qu'il a été traduit en plusieurs langues, imprimé en divers lieux, et qu'il a obtenu autrefois, chez quelques nations de l'Europe, un succès très-distingué. J'aurais encore ajouté, pour justifier la brièveté de mon rapport, que, n'ayant point sous les yeux le manuscrit original, il m'est impossible, étant dépourvu de ce terme de comparaison, de juger si M. de Roquefort a convenablement atteint le but proposé, et n'a rien omis dans sa notice de ce qu'il était utile de faire connaître.

J'aurais terminé par dire que notre confrère, soit qu'il cite ou traduise le *Parthonopex*, en donne une idée suffisante pour que le lecteur puisse en porter un jugement. Cette notice, faite avec sagacité, où l'intrigue du roman ne se trouve ni trop ni trop peu développée, m'a fourni les moyens de donner plus d'étendue et peut-être plus d'intérêt à ce rapport.

M. de Roquefort remarque, dans sa préface, que la fable de *Parthonopex* a de la ressemblance avec la fable grecque de *Psyché;* et, dans le cours de sa notice, il cite, en note, un trait évident de cette ressemblance. Cette remarque m'a déterminé à relire,

dans les *Métamorphoses* ou l'*Ane d'or d'Apulée*, l'épisode plein de grâce, contenant les aventures de cette jeune princesse. Cette lecture m'a convaincu que le roman gaulois était une imitation, et presque une copie de la fable grecque; que, dans l'une et l'autre production, se trouvent amours, merveilles, situation, aventures, indiscrétion, malheurs et succès, absolument semblables et coordonnés de même; enfin, que le *Parthonopex* est une fable grecque, un *conte milésien*, qui, malgré les distances de temps et de lieux, s'est, comme bien d'autres, naturalisé dans la Gaule, et y a reçu le costume du siècle et du pays. Disons un mot des fables grecques ou contes milésiens, et de la possibilité de leur transmission:

Ce genre de littérature prit naissance et acquit de la perfection dans la ville de Milet en Ionie; tous les contes plaisans, merveilleux, obscènes, composés en Grèce ou en Italie, reçurent en conséquence le nom de *Milésiens*. Ovide se plaint d'être envoyé en exil pour ses écrits, tandis qu'un poëte grec, nommé Aristides, auteur de contes très-licencieux, reste impuni; et il qualifie ces contes de *Milésiens* (1).

Apulée commence le premier livre de ses Métamorphoses par ces mots: « Dans cet ouvrage *milésien* vous trouverez des contes de plusieurs espèces. » On y trouve en effet une grande variété de contes qui méritent ce titre; de ce nombre est celui de Psyché et de l'Amour; outre cette déclaration d'Apulée, on voit que la scène de la fable de Psyché

(1) Ovid., *Trist.*, lib. II.

se passe dans les environs de Milet, et que le père de cette princesse va dans cette ville pour y consulter l'oracle.

Jules Capitolin indique un recueil de contes milésiens, dont la composition fut, dit-il, attribuée au César *Claude Albin*. Voici ces paroles : « Quelques-uns lui attribuent des *Milésiennes* qui eurent du succès, quoique médiocrement écrites (1). » Remarquons que Claude Albin a séjourné long-temps dans la Gaule, d'abord comme gouverneur de province, puis en qualité de César, et qu'il y fut tué en 197. On voit ici un des moyens par lesquels les fables *milésiennes*, transférées de Grèce en Italie, ont pu l'être dans la Gaule. Au surplus, la communication entre la Grèce et la Gaule, deux pays également soumis aux Romains, était facile et fréquente.

Il faut maintenant prouver que ce roman gaulois est d'origine grecque.

Je remarque que le mot *Parthonopex*, titre du roman et nom du principal personnage, est évidemment le même que le mot grec *Parthenopos* (παρθενοπὸς), qui signifie un adolescent, encore vierge, et conservant les traits d'une jeune fille; on peut le rendre en français par le vieux mot *jouvenceau*. Cette dénomination convient bien au héros du roman qui, lors de ses premières aventures, n'était âgé que de treize à quatorze ans.

(1) Jul. Capitolin. Clodius Albinus, *cap.* II, *Historiæ Augustæ*, tom. 1er, pag. 700.

Si le titre du roman vient du grec, sa fable en vient aussi; on peut s'en convaincre en la comparant avec celle de Psyché.

La plus grande différence qui se trouve entre ces deux ouvrages, c'est que le personnage principal de l'un est une jeune fille, Psyché, tandis que celui de l'autre est un jeune garçon, Parthonopex; malgré cette différence, les événemens qu'ils éprouvent sont à peu près les mêmes.

Psyché est fille d'un roi, et Parthonopex neveu du roi de France. La première, abandonnée sur un désert, pleure, est saisie d'effroi, lorsqu'un zéphir vient à elle la transporter doucement près d'un palais magnifique dans un lieu enchanté où elle s'endort.

Parthonopex, égaré à la chasse, arrive sur une montagne élevée; après avoir pleuré, souffert la faim et le froid, il aperçoit la mer, et sur le rivage un vaisseau; il s'y rend, est effrayé de n'y trouver personne et s'y endort. Pendant son sommeil, un vent enfle les voiles, le vaisseau s'éloigne avec rapidité et aborde près d'une ville resplendissante de lumières et d'un château de la plus grande magnificence; c'est en se réveillant qu'il aperçoit et admire ce lieu.

C'est aussi en se réveillant que Psyché voit le palais de l'Amour; que, frappée d'étonnement à la vue de tant de beautés et de richesses, elle entreprend d'y pénétrer et de le parcourir; ce qui donne occasion à l'auteur de la fable grecque d'en faire une description très-détaillée.

Parthonopex entre aussi dans un palais si magnifique, que l'auteur du roman avoue n'avoir pas assez de talent pour le décrire.

Le palais que parcourt Psyché, celui où se trouve Parthonopex, sont des palais enchantés. Nulle personne ne les habite. Des êtres invisibles rassurent, servent et préviennent les désirs de Psyché. Des êtres aussi invisibles servent à Parthonopex un repas magnifique et vont au-devant de ses besoins.

Psyché, après avoir pris un bain et un repas, va sur un lit chercher le sommeil ; la nuit l'y invitait.

Parthonopex, après avoir amplement satisfait à sa faim, désire se coucher. Deux flambeaux se dirigent alors vers une chambre; il les suit, trouve un lit superbe et s'y couche.

Psyché se trouvait dans le palais d'un dieu, et Parthonopex dans celui d'une fée très-puissante.

La nuit était avancée, lorsque le dieu *Amour* s'introduisit dans la couche de Psyché; il était nuit, et toutes les lumières étaient éteintes, lorsque la fée *Métior* s'avança doucement et vint se coucher aux côtés de Parthonopex.

Ici le roman gaulois diffère, à quelques égards, du récit d'Apulée. Celui-ci passe très-rapidement, indique et ne décrit pas la rencontre et l'union de Psyché et de l'Amour. « Il se couche auprès d'elle et en fait sa femme (1), » sont les seules paroles qu'il emploie. L'auteur de Parthonopex, au con-

(1) *Torum insconderat, et uxorem sibi Psychem fecerat.* (*Metamorphoseos*, lib. v).

traire, développe cette scène de volupté avec des détails qui peuvent blesser nos convenances, mais qui doivent plaire par le naturel et par une grâce étrangère à la manière particulière de l'auteur, ce qui me porte à croire que ce n'est pas le récit d'Apulée qu'il a imité, mais une autre relation des mêmes aventures. Au surplus, on trouve dans Parthonopex, comme dans Psyché, que l'intrigue commence par où finissent les autres productions de ce genre.

Avant le jour, l'Amour quitte Psyché. Au point du jour, pendant que Parthonopex dormait encore, la fée Mélior s'échappe à regret des bras de son amant. La fée, ainsi que le dieu, ne veut pas être aperçue.

Après quelque temps de bonheur, Psyché veut voir ses sœurs et en demande la permission à son divin époux. Parthonopex a le même désir, et demande la permission d'aller voir sa famille.

Psyché, après avoir instruit ses sœurs du bonheur dont elle jouit, s'en sépare et revient dans les bras de l'Amour. Parthonopex, après quelques exploits militaires, et après avoir fait part à sa mère de sa félicité, et résisté assez faiblement aux séductions d'une jeune princesse qu'on veut lui donner en mariage, revient auprès de la fée Mélior. Je dois ajouter un autre trait de conformité : Psyché avait, dans cette occasion, comblé ses sœurs de riches présens; Parthonopex avait de même enrichi sa famille d'objets très-précieux, dus aux bienfaits de la fée Mélior.

Psyché témoigne encore le désir de revoir ses

sœurs, l'Amour y consent, mais il la prévient des périls dont elle est menacée si elle cède à leurs séductions. Parthonopex veut voir une seconde fois sa famille. Mélior, en le lui permettant, l'avertit que des malheurs l'attendent s'il n'a pas la force de résister aux insinuations de sa mère.

Les sœurs disent à Psyché que son époux est un monstre, un dragon. La mère de Parthonopex, qui avait accusé la fée Mélior d'être une négromancienne, dit à son fils que, s'il la voyait toute nue, il en serait épouvanté.

Les sœurs de Psyché l'engagent à se munir d'une petite lampe bien allumée, et de la cacher sous un vase, afin de s'en servir à temps pour voir son époux endormi. La mère de Parthonopex lui donne une lanterne qu'il doit tenir cachée pour qu'elle lui serve à considérer la fée pendant son sommeil.

Parthonopex suit les conseils de sa mère, comme Psyché ceux de ses sœurs. Tous les deux admirent dans l'objet de leur curiosité des beautés inespérées et dont la vue leur était interdite. Tous les deux, lorsque leur indiscrétion est connue, s'en repentent et en sont punis.

Dans l'un et l'autre ouvrage on annonce qu'alors le charme fut détruit. Aux brillantes illusions, aux magnifiques productions de l'enchantement, succédèrent, dans le palais de l'Amour comme dans celui de la fée Mélior, une triste réalité; le Dieu et la fée perdirent le pouvoir qu'ils avaient sur les destinées des deux mortels, objets de leur passion.

L'Amour indigné accable Psyché de justes reproches, s'envole et l'abandonne à son désespoir et aux malheurs qu'il lui avait prédits.

La fée s'évanouit plusieurs fois, pleure et reproche amèrement à Parthonopex sa fatale curiosité; elle a perdu son pouvoir magique, sa réputation, son bonheur. Ses amours sont devenus publics. Le coupable, forcé de fuir, échappe à la mort dont le menaçaient plusieurs chevaliers, qui alors apparurent dans le palais désenchanté.

Phyché est long-temps en proie aux persécutions, à la colère divine de Vénus. Pour Parthonopex, le remords qui le déchire le porte au désespoir, et le désespoir au besoin de terminer sa vie. Il faut avouer que les peines qu'il endure ne ressemblent nullement à celles qu'éprouve Psyché. Sans doute que la diversité du sexe a nécessité la diversité des peines; quoi qu'il en soit, l'auteur du Parthonopex paraît ici, comme dans quelques autres parties, avoir puisé dans son propre fond, et l'on voit que, lorsqu'il s'écarte de son guide, sa démarche est lourde et mal assurée. Lorsqu'il perd de vue son modèle antique, il ne présente que des conceptions mesquines, des événemens sans intérêt, sans vraisemblance.

Voici le dernier trait de conformité que j'ai remarqué entre la fable grecque et le roman gaulois : les deux coupables, Parthonopex comme Psyché, après avoir longuement expié leurs fautes, sont absous et unis chacun à l'objet de leur amour.

Il n'y a plus de doute, et j'ai peut-être employé

trop de temps à le prouver : le roman de Parthonopex est copié de la fable grecque de Psyché, heureusement encadré dans les Métamorphoses d'Apulée, ou bien copié dans des nombreuses imitations du prototype de la même fable, imitations altérées ou appropriées au goût, au pays, au temps des imitateurs.

C'est ainsi que plusieurs contes et fabliaux devenus populaires, telle est par exemple la *Matrone d'Éphèse* (1), partis d'une source fort éloignée, se sont, quant au fond et à la moralité, conservés jusqu'à nos jours, avec cette différence qu'ils paraissent, si je puis le dire ainsi, habillés à la mode des temps et des pays où ils ont été reproduits.

Parthonopex n'est pas le seul roman en vieux

(1) Cette fable se retrouve dans l'Inde, et même à la Chine. En Europe, Pétrone est le plus ancien auteur qui l'ait publiée. Jean de Sarisberi, mort évêque de Chartres, en 1185, la rapporte dans son ouvrage intitulé *Policraticus*. M. Dacier s'est occupé des différentes imitations qu'on en a faites; d'après Pétrone, il trouve cinq auteurs, sans comprendre dans ce nombre Saint-Evremont et La Fontaine, qui, soit en vers ou en prose, en latin ou en vieux français, ont reproduit la *Matrone d'Éphèse* (*Mémoires de l'Académie des belles-lettres*, tome XLI, page 523). Aux cinq contes rapportés par M. Dacier, j'ajouterai l'indication de deux autres. Dans le recueil de fabliaux, publiés pas Barbazan, recueil que M. Méon a augmenté dans une nouvelle édition, on trouve ce sujet traité sous ce titre : *De celle qui se fit ..... sur la fosse de son mari.* Je le retrouve encore dans un roman français du quatorzième siècle, composé par un nommé *Mahieu*, de Flandres, portant ce titre : *De la femme qui pendit son mari.*

français qui ait une origine grecque; plusieurs portent des titres et offrent des sujets qui appartiennent à cette nation inventrice : tels sont *Dolopathos* ou *Roman des sept Sages*, *Alexandre*, *Athis*, *Cléomades*, *la Guerre de Troie*, *Kanor*, *Philippe de Macédoine*, *Narcissus*, *Pyrame et Thisbé*, *le Lai d'Aristote*, etc.

Je reviens à Parthonopex; l'auteur de ce roman ne montre, dans les parties qu'il n'a point imitées, ni génie, ni beaucoup de talent; il ignore l'art de peindre les caractères, de soutenir, de maîtriser l'attention des lecteurs par la variété des événemens, des situations. On voit cependant quelques détails descriptifs qui plaisent par le naturel, et par cette naïveté de style que nous admirons dans les vieux ouvrages français; naïveté qui, pour le dire en passant, prouve moins le talent des auteurs que l'absence des règles, et la stérilité de la langue.

Ce ne sont point les produits d'une imagination forte et brillante, des pensées fines, profondes, heureusement exprimées, des exemples de bon goût, qu'il faut rechercher dans ces sortes de productions des treizième, quatorzième et quinzième siècles, mais des notions sur l'état des arts, des sciences, des mœurs, des usages, des croyances dans chacun de ces siècles; recueillir ces notions dans les anciens monumens de notre littérature, c'est, je le pense, le but principal qu'on doit se proposer.

Sous ce rapport, le roman de Parthonopex, si j'en juge d'après la notice, est très-aride. Sans doute,

M. de Roquefort n'eût pas manqué de saisir et de mettre en évidence de telles notions, s'il en eût trouvées. C'est donc l'auteur du roman, et non celui de la notice, qu'il faut accuser de cette stérilité.

Pour fortifier l'illusion, accroître l'intérêt, dans des ouvrages de pure imagination, le conteur habile rattache ses fictions à des réalités locales et historiques. Alors la géographie et l'histoire peuvent en retirer quelques lumières. L'auteur de Parthonopex n'a pas négligé ce moyen; mais il eût mieux fait d'imiter son modèle, la fable de Psyché, de rester dans le pays des chimères. Il fait paraître, à la même époque, et sur la même scène, des princes sarrasins, un roi de Danemarck, un roi de France, l'héritière de l'empereur de Constantinople, un soudan de Perse, et un roi de Nubie. Ses notions géographiques sont aussi erronées et ne méritent pas d'être critiquées. Seulement il nous apprend que la forêt des Ardennes, quoique très-vaste, au temps où il écrit, avait autrefois une bien plus grande étendue, et que Pontoise était un fort château.

Ce qui, dans cet ouvrage, peut fournir quelques lumières sur les mœurs et les opinions du treizième siècle se réduit à ceci :

La religion du serment, la fidélité envers sa dame, et le courage dans les combats, étaient les vertus les plus recommandées, le sublime degré du mérite chevaleresque.

La pudeur, et même la chasteté, étaient alors, à ce qu'il paraît, des vertus peu respectées.

On redoutait les effets de la négromancie, mais on s'honorait d'être initié dans les secrets de cette prétendue science.

L'éloignement des chrétiens à l'égard des sarrasins, ne va pas, dans ce roman, jusqu'à l'intolérance. On y réprouve la religion de ces derniers, mais on estime les hommes considérables qui la professent.

Les *Vilains*, c'est-à-dire les malheureux et utiles habitans des compagnes, sont, dans ce roman, comme dans plusieurs autres productions de ce genre, méprisés par les habitans des châteaux, et invectivés par l'auteur.

C'est la réunion de plusieurs traits semblables qui contribuera à faire connaître, mieux qu'ils ne le sont, les mœurs et usages des siècles passés, qui nous mettra à même de les comparer avec ceux du temps présent, et d'obtenir des résultats d'après lesquels on pourra, avec plus d'assurance qu'on ne l'a fait jusqu'ici, raisonner sur les progrès de la civilisation, sur les causes, et même sur la perfectibilité de l'espèce humaine.

DULAURE.

EXTRAITS

DE LA

CORRESPONDANCE

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

SUR LE GUI-L'AN-NEU.

Extrait d'une lettre adressée à la Société royale des antiquaires de France, par M. THOMAS DE SAINT-MARS.

« La cérémonie du *gui* que faisaient avec tant d'appareil les anciens druides est la source de différens usages qui existaient avant la révolution dans plusieurs de nos anciennes provinces.

« Dans le Vendomois, les enfans couraient les rues le premier jour de l'an, et demandaient à tous ceux qu'ils rencontraient *le gui-l'an-neu.*

« Dans le Maine, le peuple, dans la nuit qui précède le premier jour de l'an, courait aussi les rues, et chantait aux portes des particuliers des chansons dont le refrain était toujours : « *Donnez-nous le gui-l'an-neu.* »

« Dans le Perche, le peuple appelait les étrennes *éguilas*. Elles se nommaient *éguilables* dans le pays chartrain, et *éguinètes* ou *aguinètes* dans la Haute-Normandie. Le mot *gui* se trouve dans la composition de tous ces mots.

« En Bretagne, cet usage s'était aussi conservé, et même dans certains cantons, avec des cérémonies qui rappelaient les usages de nos pères.

« Dans ma commune, (Saint-Hilaire-de-Chaléons), le 31 décembre au soir, les marguilliers des deux années précédentes et ceux actuellement en charge se réunissaient et faisaient ensemble un souper qui se prolongeait assez avant dans la nuit. Le souper fini, chaque convive, armé d'une pique, se mettait en marche vers un bois appelé le bois de *Noir-Breuil*, distant d'environ deux lieues. Ils cueillaient des pommes de pin, et chacun d'eux en plaçait une sur le bout de sa pique qui ressemblait alors à un tyrse. Ils calculaient ensuite leur départ de ce bois, de manière à se trouver à la pointe du jour sur la chaussée d'un étang appelé *Champ-Blanc*. Là, ils se partageaient et parcouraient, deux à deux, les fermes et les hameaux en chantant une chanson que je n'ai pu encore me procurer, et dont le refrain était comme dans le Maine : « *Donnez-nous le gui-*

Tan-neu. ». Chaque maître de maison, après leur avoir fait servir largement à boire, leur donnait ou du blé ou du lin, de la toile, un jambon, un morceau de cochon salé, etc.

Les objets provenant de cette quête étaient vendus dans le cimetière, après les vêpres, le premier jour de l'an, et le produit était affecté aux dépenses de la fabrique. Les objets non vendus étaient déposés sur l'autel de la Vierge jusqu'au dimanche suivant, où on les réunissait avec ceux qui résultaient de la nouvelle quête qu'on avait faite le 2 janvier et les jours suivans.

« Les pommes de pin que les quêteurs avaient portées au bout de leurs piques pendant leur tournée, étaient vendues comme le reste, et souvent très-cher, comparativement avec leur valeur réelle. Les villageois leur attribuaient la vertu de préserver du tonnerre et d'empêcher tout maléfice, etc.

SINGULIER PRIVILÉGE ACCORDÉ AUX FEMMES.

Extrait d'une lettre de M. JOUYNEAU-DES-LOGES, *associé correspondant.*

« ..... Je crois que le but de l'Académie est non-seulement d'insérer dans ses *Mémoires*, à mesure qu'ils lui parviennent, ou dès que l'occasion s'en présente, les objets de nouvelles découvertes, mais qu'elle désire encore qu'on lui communique tout ce qui a déjà été écrit çà et là, et qui se trouverait dans les livres faits *ad hoc*.

En effet, par cette communication, l'Académie sera en état de faire des discussions, des rapprochemens, de donner des notices exactes sur toutes nos origines sociales, civiles, politiques et morales; par là, elle perfectionnera la science qu'elle cultive, et ses *Mémoires* deviendront le dépôt conservateur d'usages dont le souvenir s'efface insensiblement, et allait se perdre bientôt si elle n'en n'eût pas fait le sujet curieux de ses recherches, etc.

« En parcourant le *Dictionarium hist. geogr. poetic.* de Charles Etienne, je me suis arrêté par hasard sur le mot *Segoregii*, peuples de la Gaule narbonnaise, de qui *Alexander ab Alexandro*, liv. 1, chap. 24, rapporte qu'ils avaient cette coutume d'introduire dans leurs festins, lorsque les tables étaient préparées et servies, une jeune fille, *virgo*, laquelle était conviée choisir pour son époux celui des convives à qui elle offrait de l'eau : *cui ex conviviis aquam dederat, cùm sibi virum delegisse videbatur.* Etait-ce de l'eau à boire ou pour se laver les mains? Ces mots, *paratis instructisque mensis*, feraient croire à la dernière supposition; mais ceux-ci, *inter epulas*, semblent fortifier la première.

« Ce trait des mœurs des *Ségorégiens* m'en rappelle un non moins singulier des usages d'un autre peuple de nos contrées méridionales. Voilà ce que je lis dans un recueil curieux, bien connu, imprimé en 1769, sous le titre de *Nuits parisiennes*, à l'imitation des Nuits attiques d'*Aulu-Gelle*, recueil attribué par le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*

à Chomel, frère du médecin célèbre de ce nom. Cet article, tom. 1, pag. 222, est annoncé de cette manière : « *Coutume ancienne, déférence envers le sexe.* »

« On voit une singularité remarquable dans une ancienne loi municipale de *Barrège* en *Bigorre*, qui y est encore en vigueur, et dans les lieux d'alentour. Cette loi accorde à une fille qui naît la première de tous les enfans depuis le mariage contracté, le droit d'être héritière-née, et de succéder à tous les biens au préjudice de sept ou huit mâles qui peuvent venir ensuite. Ceux-ci, réduits à une mince légitime, sont encore heureux de rester dans la maison paternelle et d'y travailler sous les ordres de leur sœur. L'un lui sert de berger; l'autre a soin des vaches; un troisième travaille à la charrue. Il est vrai que la loi est également favorable à l'aîné des mâles, et que presque tout lui appartient; mais elle contient de plus un article dont on trouvera fort peu d'exemples ailleurs. Quand cette fille aînée est parvenue à l'âge compétent, ses parens lui choisissent un époux entre les cadets d'une autre famille, et il est obligé à servir tous les jours sa femme à table, la tête découverte et debout, sauf à elle à lui permettre de s'asseoir et manger avec elle lorsqu'il lui plaît, mais toujours sans tirer à conséquence. Après que cette maîtresse est levée, le mari dessert tout, et va prendre humblement son repas avec le reste de la famille en la compagnie du maître-valet; et s'il arrive qu'il manque de respect à sa femme, ou qu'il témoigne de vouloir enfreindre cet ancien usage, les

En effet, par cette communication, l'A
sera en état de faire des discussions, de
chemens, de donner des notices exactes
nos origines sociales, civiles, politique
par là, elle perfectionnera la science
et ses *Mémoires* deviendront le dé
d'usages dont le souvenir s'efface i
allait se perdre bientôt si elle n
sujet curieux de ses recherch

« En parcourant le *Diction*
de Charles Etienne, je me
le mot *Segoregii*, peuples
de qui *Alexander ab A*
rapporte qu'ils avaien
dans leurs festins,
parées et servies,
était contée choisi
vives à qui elle off
dederat, cùm sib
de l'eau à boi
mots, *parati* ...uge
la dernière ...n est l'ob-
semblent f ...r *la guerre aux*

« Ce tr ...évolution leur a rendu
un nom,
de no ...e lundi de Pâques, le sénéchal
dans ...esseur donne un grand déjeûner à
176 ...iers et ministres de la justice. Ordinai-
de ...a noblesse des deux sexes y est invitée. Tous
l ...onvives doivent se tenir debout. Les seuls ser-

le la seigneurie ont le privilége d'être assis à
e particulière que l'on sert pour eux. Tout
voudrait s'asseoir paierait une amende
ux sergens. La même amende serait en-
rgent qui voudrait se tenir debout;
nier délit n'est jamais arrivé, ainsi
ien, on ignore pour qui serait
qu'elle ne fût pour les autres
èles de la consigne.
justice, en robe et en
al. Chacun est armé
valier ne doit avoir
x doit être pen-
de. Cette caval-
fférens quar-
es vassaux, que
t fournir des *coqs*
e aucune plume; sans
. Lorsque chaque coq est
remier officier du prince de
re personne de l'un ou de l'autre
ut faire honneur (et il en coûte quel-
es de monnaie qu'il faut distribuer aux
s), jette tous ces coqs en l'air. Les sergens
t obligés de les poursuivre et doivent les atteindre. Si d'autres personnes s'avisaient de courir sus ou d'y toucher, elles seraient mises en prison, ou tout au moins condamnées à l'amende. Les sergens, tous à pied, étant vêtus de leurs casaques, ont souvent bien de la peine, parce que si les coqs sont

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.
el, frère du médecin célèbre de ce nom. Cet
n. 1, pag. 222, est annoncé de cette ma-
ne ancienne, déférence envers le sexe."
singularité remarquable dans une
ale de Barrège en Bigorre, qui
et dans les lieux d'alentour.
e qui naît la première de
ce contracté, le droit
r à tous les biens
qui peuvent
uince légi-
maison
leur

vigoureux, ils volent sur les maisons, dans les jardins, dans les champs, et passent quelquefois la rivière. Il faut absolument les prendre. Il est inutile de faire remarquer que la course et les efforts souvent trompés des sergens pour saisir ces coqs, amusent beaucoup la foule des spectateurs. Cependant, depuis plusieurs années, on a dispensé les sergens de passer la rivière qu'ils traversaient autrefois au pont des *Aires*. Ils mettent seulement les pieds dans l'eau, et, avec un poêlon, ils jettent trois fois de l'eau sur le pont en criant: *De la part de monseigneur de Pons*. Si quelqu'un, pendant cette cérémonie, a son chapeau sur la tête, les sergens ont le droit de l'arroser. Après tout cela, on met, dans l'aire de Saint-Martin, le feu à un tas de fagots de brandes qui ont aussi été fournis par des vassaux, puis la cavalcade se retire. J'oubliai de dire que tous les coqs à qui on a ainsi fait la guerre, sont pour les sergens qui s'en régalent le soir.

« On faisait autrefois un procès-verbal de cette cérémonie. Il y a long-temps qu'il ne s'en fait plus. On n'a pu en retrouver qu'un, qui est du 8 avril 1613; il est, en original, dans les mains de M. le prieur de Saint-Vivien de Pons, qui a bien voulu le communiquer; et c'est sur une copie certifiée que j'ai rédigé la notice que je présente à la curiosité de mes lecteurs. »

Si cette notice, messieurs, est du genre de celles qui appartiennent aux recherches de l'Académie, je vous en promets d'autres également curieuses, prises dans la même source ou ailleurs, etc.

REMARQUE HISTORIQUE SUR LA GAVACHERIE, PRÈS BAZAS.

Extrait d'une lettre de M. JOUYNEAU-DES-LOGES.

..... Il s'agit d'une remarque géographique et historique, publiée, pour la première fois, il y a un peu plus de trente ans, dans un ouvrage, où, certainement, personne ne se serait jamais avisé d'aller en chercher une pareille; et c'est la seule de ce genre qu'on y rencontre. On la trouve p. 159 de l'*Almanach des laboureurs*, ou le *Conservateur des richesses du paysan*, imprimé à Bordeaux, pour l'année 1778. L'auteur de cette compilation, dans le cours de ses Instructions rurales ou économiques, ayant occasion de parler d'une méthode usitée dans une contrée de la Gascogne, contrée qu'il appelle *la Gavacherie*, fait la note suivante que je vais copier en entier :

« La Gavacherie, dont les géographes ne font point mention, est un des plus beaux et des plus fertiles cantons du diocèse de Bazas. Il ne comprend plus aujourd'hui qu'environ quarante paroisses. Depuis la petite ville de Duras exclusivement, il s'étend, au nord, vers Pellegrue, et se resserre ensuite vers Saint-Ferme et Castelmorons; et, à l'est, sur l'une et l'autre rive du *Droit*, jusqu'à son embouchure. Du levant au midi, il est borné par le diocèse d'Agen et par la Garonne. Le peuple y parle un français corrompu, plus encore dans sa prononciation que dans ses tours de phrases et ses expressions, dont pourtant

quelques-uns lui sont propres. Ce patois, s'il n'est pas le même, ressemble fort à celui des Poitevins et des Saintongeois, si ce n'est que ceux-ci emploient partout l'accent grave ; les Gavaches, au contraire, l'accent aigu. Ce vice de prononciation leur vient des Gascons, dont ils sont environnés de toute part. Mais le nom de *Gavaches* que les Espagnols donnent indistinctement et en mauvaise part à tous les Français, d'où l'ont-ils tiré ? Les éclaircissemens que fournit une tradition obscure satisfont peu. En en attendant d'autres, les voici : Après une cruelle peste, sans en fixer l'époque, ce canton fut dépeuplé ; alors des colonies du Poitou et de Saintonge s'y introduisirent en passant par Coutras. Le peu de Gascons qui y avaient survécu à la mortalité, et ceux des environs, voyant arriver dans leur pays des gens qui parlaient français, et par conséquent un langage bien différent du leur, qui approchait fort de l'espagnol, par mépris et par envie nommèrent *gavaches* leurs nouveaux hôtes qui venaient partager avec eux des terres qui, depuis quelque temps, étaient demeurées sans maîtres et sans culture. Un titre du renouvellement des bornes d'une paroisse de la Gavacherie, écrit en langage du pays, nous prouve qu'en 1487, on n'y parlait pas encore gavach. En voici quelques mots pris çà et là : *En.la diavza et Senescaleïa de Vazadès .. la Baronia et Senhoria Es stada misa et paussada la crox dels roziez in-mi la plasso ont es lo pillereo*, etc. »

SUR LA FÊTE DE LA TARASQUE DE TARASCON.

Extrait d'une lettre de M. GIRAUD *d'Auxonne, du* 10 *mars* 1810.

On a entretenu l'académie celtique de la *Gargouille* de Rouen, du *Graouilly* de Metz (1), de la *Grand'Gueule* de Poitiers (2), du *Dragon de Saint-Bienheuré* de Vendôme (3); ce n'est point seulement sur les rives de la Seine, de la Loire et de la Moselle, que figurent les institutions de ce genre, et je m'attendais que quelque habitant des bords de la Durance et du Rhône vous donnerait la relation d'un usage du même genre dans leur pays, et dont le hasard m'a rendu témoin lors du voyage que j'y fis, dans l'été de 1797, pour aller visiter les belles antiquités de Nîmes.

Le jour de la première fête de Pentecôte, j'arrivai à Tarascon : un grand concours de monde, animé par la gaieté, le bruit des tambours et des galoubets, des pétards, des boîtes, tirés par intervalles, chaque personne décorée d'un flot de rubans tricolores, tout annonçait quelque réjouissance publique, particulière à cette ville.

Parut à mes regards un de ses habitans paré d'un

(1) *Mémoires de l'académie celtique*, tome II, page 1, tome IV, page 296.

(2) *Idem*, tome V, page 51.

(3) *Idem*, tome IV, page 308.

costume extraordinaire, mais des plus galans : ses souliers, de couleur fauve, étaient attachés par des nœuds de ruban cramoisi, bas de soie blancs, culotte de soie cramoisie, veste ronde fermée à manches et collet renversé, garnie de franges cramoisies par le bas, sans basques et sans poches; épaulette et contre-épaulette en soie cramoisie, ceinture tricolore en écharpe terminée par un flot de rubans, une pique de trois pieds à la main, la tête couverte d'un chapeau à la Henri IV, avec rubans et panaches.

Ma qualité d'étranger m'enhardit à le prier de m'apprendre le but et le sujet de cette fête dont il me paraissait un des principaux acteurs; sa complaisance égala son affabilité; il se prêta de la meilleure grâce à contenter mon naturel curieux, et me pria de l'accompagner sous un hangar voisin de l'auberge où j'étais descendu.

Là, j'aperçus la représentation, figurée par une carcasse en bois recouverte de toile peinte, d'un animal singulier : il était haut de trois pieds sur quatre de largeur au milieu du corps, et ayant une longueur de huit pieds jusqu'à la naissance de sa queue : sa tête, petite, à proportion du corps, était assez semblable à celle d'un chat auquel on aurait coupé les oreilles; elle était au bas du corps, n'ayant presque pas de col; le corps avait la forme d'un œuf, il était couvert d'écailles longues et jaunâtres sur les bords, entre lesquelles sortaient des pointes en fer assez semblables au fer d'une pique; quatre pattes très-courtes portaient l'animal, si bien qu'on aurait dit

que le ventre touchait à terre; sa queue, très-longue et très-grosse, avait la forme de celle du serpent.

Le complaisant chevalier m'apprit que la tradition rapporte que, très-anciennement, un animal amphibie, à peu près de cette forme, se tenait dans le Rhône et sur ses bords, alors couverts d'épaisses forêts, obstruait la navigation, se plaisait à faire chavirer les bâtimens, faisait des excursions sur la Terre-Ferme, dévorait les troupeaux, ravageait les campagnes; les habitans qu'il rencontrait étaient surtout la proie dont il était le plus avide: cet animal était appelé *tarasque*.

Seize habitans des plus déterminés de cette contrée entreprirent de combattre ce monstre et parvinrent à le tuer (1), mais huit d'entre eux y périrent; les huit autres furent les fondateurs des villes de Beaucaire (*bello quadra*, belle queue) et de Tarascon, qui, toutes deux, dans l'étymologie de leur nom, conservent le souvenir de la défaite de ce dangereux amphibie.

En conséquence de cet événement, chaque année, ces deux villes, qui ne sont séparées l'une de l'autre que par le Rhône (2), célèbrent la destruction de ce monstre marin. Seize chevaliers, dits *de la Tarasque*, sont chargés de solenniser ce triomphe; huit d'entre eux, figurant ceux dévorés par le monstre, cachés

(1) Pignaniol dit que le monstre fut d'abord apprivoisé par Sainte-Marthe, patrone de Tarascon.

(2) *Entre Beaucaire et Tarascon*
Ne paît ni vache ni mouton.

dans sa carcasse, font marcher l'animal et dirigent sa grande queue ; les huit autres l'escortent triomphalement dans toutes les rues de Tarascon, au bruit des tambours et des fifres, des galoubets et des décharges de mousquetèrie ; le tout précédé des farandoles provençales.

Une particularité qui vient troubler la fête, c'est que les chevaliers, enfermés dans la tarasque, dirigent exprès sa queue sur la foule pour renverser les personnes qui ne s'y attendent pas, ce dont ce chevalier nous prévint officieusement ; aussi le plus habile est chargé de la direction de la queue pour produire cet effet, qui amuse beaucoup le peuple et lui fait pousser des cris de joie et de moquerie ; *la Tarasque*, dit-il, *a fait son effet.* Quand l'office de la queue ne se borne qu'à renverser les spectateurs, il n'y a que demi-mal ; mais il en résulte des jambes cassées, et cela cesse alors d'être amusant. Sans doute cette particularité a sa source dans une représentation fidèle de l'animal, qui, avec sa queue, terrassait ses victimes.

Je remerciai l'honnête chevalier et des détails qu'il voulait bien me communiquer et de l'avis qu'il me donna, au moyen duquel je pus sans inconvénient suivre, dans les rues de Tarascon, la marche de la Tarasque.

Cette fête, dont j'ai été témoin oculaire, un habitant du pays la décrirait beaucoup mieux que moi (et peut-être cette notice y engagera) ; mais personne jusqu'ici n'ayant pris la plume pour vous la

signaler, j'ai cru devoir tirer cette épisode du journal de mon voyage (1).

Elle fera nombre du moins dans l'histoire des fêtes relatives à la destruction des monstres, que l'on prétend avoir anciennement désolé diverses contrées de la Gaule celtique, et prouvera que, sur les bords de la Méditerranée comme sur ceux de l'Océan, sur les rives de la Moselle comme sur celles de la Durance, à Bordeaux (2) comme à Comminges (3) et à Niort, les idées et les institutions sont les mêmes et tendent toutes à cette conclusion, qu'elles dérivent les unes et les autres d'une force commune à tous les peuples des Gaules; ce qui sera déjà un pas de fait pour leur histoire générale, but des travaux de l'académie celtique.

USAGE SINGULIER OBSERVÉ DANS LA CÉRÉMONIE DU MARIAGE.

Extrait d'une lettre de M. LOLLIER.

Il existe à Neuilly-Saint-Front, arrondissement de Château-Thierry, département de l'Aisne, une coutume qui m'a toujours paru digne des observations du philosophe. Le lendemain de leurs noces, l'époux et l'épouse, accompagnés des parens et amis

(1) On trouve beaucoup de détails sur cette fête dans le *tome* III du *Voyage de M. Millin dans les départemens du midi de la France.* (Note des éditeurs.)

(2) *Mémoires de l'académie celtique*, tome IV, page 172.

(3) *Idem*, tome IV, page 313.

qui ont assisté à la célébration du mariage, se rendent, précédés de la musique du lieu, en un endroit distant de cette petite ville d'environ un demi-quart de lieue. Là, se trouve, dans un terrain sablonneux et en partie inculte, une pierre de grès assez grande, présentant une surface assez large, élevée d'un demi-pied de terre. Sur ce grès sont tracés deux sillons, ou gouttières, de trois à quatre lignes de profondeur, d'un pouce de largeur, et longs d'un pied ou un peu plus. Ces deux sillons sont un peu inégaux en longueur. Parvenu en ce lieu, on lave avec de l'eau la partie de la pierre où sont empreints les deux sillons, on verse ensuite du vin dans l'un et dans l'autre. Les deux époux accroupis reçoivent chacun dans la bouche la liqueur vineuse, l'époux celle qui vient du plus long sillon, l'épouse celle qui coule du plus petit. De mauvais plaisans s'amusent souvent à presser et heurter contre la pierre la tête des époux, pour exciter les ris de l'assemblée joyeuse; voilà la coutume. Mais quelle en est l'origine? Est-ce, de la part des conjoints, une libation en l'honneur du dieu Hymen ou de Priape, pour obtenir la fécondité? Ce qu'il y a de certain, c'est que les époux ne se proposent pas d'autre fin en se rendant dans ce lieu. Peut-être plutôt, est-ce un reste du culte du serpent qu'on a souvent pris pour l'emblème de la fécondité et considéré comme l'image de la divinité et de la nature. Ce qui me persuade que cette coutume a rapport au culte du serpent, c'est que la tradition rapporte qu'en cet

endroit, qui fut autrefois le rendez-vous du canton, pour les cérémonies religieuses, vivait un thaumaturge qui, entre autres miracles qu'on lui attribue, détruisit un dragon ou serpent qui causait de grands ravages dans les environs, et le força de se perdre dans l'intérieur d'une pierre qui est à côté du grès dont je viens de parler. En dépouillant ce fait du merveilleux qui l'accompagne, il est aisé de voir que le serpent était le dieu qu'on adorait dans ce désert, et que le saint vint à bout, par ses prédications et ses miracles, de détruire ce culte. Ainsi le culte du serpent, encore en usage, selon Reinier, dans les déserts de la Haute-Égypte, aurait jadis étendu ses ramifications jusque dans un pays distant de plus de quinze cents lieues de ce berceau de l'idolâtrie.

FÊTE DE SAINT-ESTAPIN.

Extrait d'une lettre de M. THOMAS-DE-SAINT-MARS.

J'ai fait des recherches dans les *antiquités de Castres,* par Borel, dans l'*Histoire générale du Languedoc de* don Vaissette, et dans les *Mémoires sur le Languedoc,* par Astruc; mais, dans aucun de ces ouvrages, je n'ai trouvé de renseignemens satisfaisans sur cette fête ni sur le saint. Je désespérais presque de me les procurer, lorsque j'ai été assez heureux pour les retrouver parfaitement conformes à ceux qui m'avaient été donnés dans l'extrait d'un manuscrit (1)

(1) Je ne crois pas que ce manuscrit ait encore été im-

intitulé, *Recherches sur le Sorézois*, dont l'auteur est un jeune médecin nommé M. Clos, natif et habitant de Sorèze où il professe la botanique.

Je reviens à Saint-Estapin, à ses cérémonies, et surtout au monument que je crois d'autant plus précieux qu'il est très-ancien, peu connu, et qu'il a échappé aux recherches des historiens, même à celles de M. de Cambry, dont l'ouvrage était spécialement destiné aux monumens de ce genre.

Voici en quoi il consiste :

« Sur le haut d'une montagne (1) qui s'élève à peu de distance de la petite ville de Dourgne, chef-lieu de justice de paix dans l'arrondissement de la sous-préfecture de Castres, est une plate-forme irrégulière d'environ huit à neuf cents pas de diamètre (2), sur laquelle sont plantées (3), autour d'une croix, plusieurs pierres brutes de deux, trois, quatre et cinq pieds de hauteur hors de terre. La presque totalité de ces pierres est percée de trous de différens

primé en entier. L'extrait que j'en ai lu se trouve dans les *Annales de Statistique*, par Ballois, deuxième année, n°. XV, tome VI.

(1) M. Clos ne donne ni le nom ni la position de la montagne par rapport à *Dourgne*.

(2) M. Clos ne donne aucune dimension. Celle que je rapporte est due à M. Bauset.

(3) M. Clos dit seulement que *la plate-forme est revêtue de rochers peu saillans, hors de terre, qui sont percés de trous*, etc.

diamètres dont vous allez tout-à-l'heure connaître l'usage.

« Tous les ans, et depuis un temps immémorial, le 6 août, jour de la fête de Saint-Estapin, qui correspond, dans le calendrier, à celle de la *Transfiguration*, un peuple immense (1) se rassemble à Dourgne et dans les environs. Les boiteux, les paralytiques, les aveugles, les malades de tout genre, viennent y chercher la guérison de leurs infirmités. Ils partent de grand matin des villages où ils ont couché, et des prairies où ils ont été obligés de bivouaquer, tant ils sont en grand nombre, et se rendent au temple consacré à saint Estapin. Ce temple est situé dans une gorge qui s'ouvre vis-à-vis de la ville de Dourgne et au midi de la montagne. Les pélerins font neuf fois le tour du temple, et se rendent ensuite sur la plate-forme. Là, chacun trouve remède à son mal. Il suffit pour cela d'introduire dans un des trous pratiqués dans les pierres du monument, le membre affligé auquel ce trou est destiné. Il y en a, comme je vous l'ai dit, de différens calibres pour la tête, la cuisse, la jambe, le bras, etc. Cette cérémonie faite, on assure que les boiteux marchent droit, que les aveugles voient

(1) Ce prodigieux concours étant devenu la cause de scandales et de débauches, le temple de Saint-Estapin fut fermé en 1764, par arrêt du parlement de Toulouse. Il fut rouvert quelque temps après. La révolution le ferma de nouveau. On l'a rouvert encore, ou du moins, dit M. Clos, *le culte a été repris avec zèle.*

clair, que les paralytiques recouvrent l'usage de leurs membres : *Credat judœus Apella* (1).

Le temple est le dépôt des béquilles et autres instrumens devenus inutiles aux miraculés. C'est dans le temple aussi que se déposent les offrandes apportées par eux, et calculées sans doute plutôt d'après leurs moyens respectifs que d'après l'importance du membre dont ils ont recouvré l'usage.

« Lorsque cette première épreuve n'a pas réussi, les malades ont alors recours à la fontaine de Moniès (2) ou de Saint-Jean. Cette fontaine est située dans la gorge qui suit immédiatement celle où est bâti le temple de Saint-Estapin. Ses eaux descendent d'un ravin couvert de rochers, et opèrent des guérisons étonnantes. C'est surtout le jour de la Saint-Jean qu'elles jouissent de la plénitude de leur vertu curative. Aussi, ce jour-là, disent les habitans, elles

(1) A Ivry, près de Paris, est la chapelle de *Saint-Frambour;* derrière l'autel sont des pierres sur lesquelles se reposait le saint quand il était fatigué. Là est une ouverture carrée par où les fidèles croyans passent leur tête; et, après s'être tenus quelque temps dans la posture courbée que nécessite le passage de la tête, et s'être appuyés sur une statue du saint, ils vont boire de l'eau d'une citerne voisine, et puis ils sont guéris de la maladie qu'ils peuvent avoir.

(*Note des éditeurs.*)

(2) Cette fontaine a, selon Borel, le flux et le reflux comme la mer. Astruc est là-dessus de l'avis de Borel; mais M. Clos, qui l'a visitée à différentes époques, assure que l'écoulement de ses eaux n'a rien qui la distingue des fontaines ordinaires, et est purement en rapport avec la quantité de pluie.

descendent à flots, elles bouillonnent dans le bassin, et le soleil danse à son lever. Au-devant de la fontaine, dit M. Clos, « se trouve une croix; et, toutes les fois « que j'ai été dans ce lieu, j'ai trouvé des femmes et « des enfans en prières, embrassant la croix où oc- « cupés à des ablutions pieuses. On lave les yeux « pour recouvrer la vue, les oreilles, la tête et les « autres parties. Les linges qui ont servi à ces ablu- « tions restent étendus sur les buissons voisins. »

« Quant à saint Estapin (1), suivant la tradition du pays, il est né dans un petit village près de Dourgne. Il a été évêque de Carcassonne du temps de Raymond VI, comte de Toulouse, au commencement du treizième siècle. C'est de lui que les pierres de la plate-forme tiennent leurs qualités miraculeuses. Il habitait au milieu d'elles, y vivait dans un état de jeûne et de prières continuelles. Huit fois par jour il descendait se purifier dans le petit ruisseau (2), près duquel on a bâti le temple qui lui est dédié, ou, plus probablement, près duquel était bâti le temple qui lui fut ensuite consacré.

« Il y a grande apparence que le culte de ce saint,

(1) Le nom de *saint Estapin* est écrit *Stapin* dans le Martyrologe universel de l'abbé Chatelain. Ce saint, dit-il, est honoré dans deux églises qui lui sont dédiées en Languedoc. Son nom est latinisé dans le Martyrologe, par celui d'*Agapetus*, probablement faute de mieux (on serait plus fondé à faire dériver ce nom de *Stephanus*).

(2) M. Clos ne nomme pas ce ruisseau, et ne dit pas s'il provient de la fontaine de *Moniès*.

surtout en le rapprochant de celui de la fontaine de Moniès, qui est voisine, est un reste de l'ancien culte druidique revêtu de formes chrétiennes. Il ne serait pas étonnant, en effet, que, dans ce pays isolé et peu fréquenté, le christianisme n'ayant pu pénétrer qu'à la longue, le culte primitif y ait été plutôt altéré que détruit ou changé. Je ne doute pas au surplus que vous ne trouviez, soit dans le nom de saint Estapin, soit dans celui de la fontaine Moniès, soit même dans celui de Dourgne, quelque indice qui vous mette à même de fixer nos idées sur ce point. »

SUR LE FESTIN ET BANQUET DE LA PELOTE DU ROI.

Extrait d'une lettre de M. JOUYNEAU-DES-LOGES. *Poitiers* 20 *juillet* 1810.

..... Ce mémoire est extrait d'une de mes lettres pseudonymes, insérées dans les *Affiches de la Rochelle, mois de mars* 1771, feuille dont j'ai été le rédacteur inconnu pendant près de deux ans, et dont il n'existe peut-être, pour cette époque, que le seul exemplaire que j'ai conservé. J'adressai cette lettre à mon respectable ami, le P. Arcère, auteur de l'*Histoire de la Rochelle*, imprimée en 1757, bibliothécaire et ancien secrétaire de l'académie des belles-lettres de la même ville.

Si l'histoire nous apprend les malheurs de la terre,

si elle nous fait connaître la méchanceté de ceux qui l'ont habitée avant nous, elle est aussi le dépôt de ce qui s'est fait d'utile et d'honnête, ainsi que des bizarreries innocentes de l'esprit humain, qui, en pratiquant et consacrant des coutumes singulières, des cérémonies absurdes, a eu en vue de délasser quelquefois le cœur et l'imagination des gens de bien, de l'horreur et de l'ennui que leur causent les récits dégoûtans et multipliés de tant de crimes, que souvent le succès et le préjugé ont rendus illustres. Ces coutumes, ces cérémonies, toutes ridicules qu'elles paraissent, dans un siècle orgueilleux et déprécia-teur, étaient cependant utiles aux mœurs des nations qui les avaient imaginées ou adoptées, en ce qu'elles servaient de *spectacles*, sans indécence et sans dangers, au peuple, qu'il est plus important d'amuser qu'on ne le pense peut-être communément. Tout le monde sait que, lorsqu'on disait à un de nos ministres qu'il y avait de la désertion parmi les soldats qui occupaient une place de guerre, il donnait sur-le-champ l'ordre d'envoyer des *marionnettes* ou des *danseurs de cordes*. La nation dont on entretient la gaieté, qu'il faudrait seulement tâcher de diriger vers des goûts nobles et des plaisirs honnêtes pour élever son caractère, en le rendant moral, politique et social, est toujours la plus docile, parce qu'elle est la plus heureuse.

On peut mettre, ce me semble, au rang des spectacles qui ont pu anciennement, parmi nous, favoriser quelquefois les distractions agréables dont le

peuple a besoin, un usage très-singulier qui existait encore à la Rochelle, vers le milieu du seizième siècle, et dont je vais, vous rendre compte, parce que vous n'en faites mention nulle part dans votre *histoire*, si pleine d'ailleurs de choses qu'on lit avec intérêt. Il ne serait pas bien de vous reprocher cette omission. On ne peut pas tout lire, ni se souvenir de tout ce qu'on a lu. Je dois convenir cependant que je n'ai pas le mérite d'avoir fait la découverte de ce trait qui vous est échappé, et j'ajoute que j'aimerais assez ce genre de recherches, si j'avais tout le loisir nécessaire, et si les sources m'étaient ouvertes comme à vous. La pièce qui présente celle-ci m'a été remise par un de vos amis, qui m'a prié de vous la communiquer par la voie des *feuilles rochelloises*. Elle ne peut manquer d'intéresser l'attachement que vous avez voué à cette province. La copie qui est entre mes mains porte qu'elle est extraite des *registres du gouvernement et sénéchaussée de la Rochelle*, année 1541, fol. 30.

« Le lundi, 20 février 1541, sur les conclusions du procureur du roi, *les nouveaux mariés depuis un an* ont été condamnés à contribuer au *festin et banquet de la pelote du roi*, selon la taxe qui en serait faite par M. le lieutenant général, et les deniers remis ès mains des deux entremetteurs (*que l'on nomme*) dudit festin. En conséquence duquel jugement fut décerné, le 21 dudit mois, exécutoire contre tous nobles et praticiens *nouvellement mariés ;* savoir : (*suivent les noms et prénoms de neuf individus, taxés chacun*

à un, deux, trois ou quatre écus, sol.), au paiement desquelles taxes il est dit qu'ils seront contraints, par exécution de leurs biens meubles et immeubles, prise et détention de leurs personnes, comme étant les propres deniers du roi..... Ledit jour, 21 février, comme étant le jour accoutumé pour recevoir le devoir que tous les nouveaux mariés, en l'état de noblesse et praticiens, sont tenus payer au roi notre sire, en l'année qu'ils se sont mariés, les officiers pour le roi notre sire, de la ville et gouvernement de la Rochelle, se sont, après proclamation faite, transportés au carrefour de *Monconseil*, lieu ordinaire à faire l'assemblée; de là, au lieu et pré nommé les *Corderies*, joignant la porte des *Deux-Moulins*, pour recevoir l'hommage dû au roi notre souverain seigneur, par les nouveaux mariés de l'année, auquel tous autres gens de *noblesse et pratique* étaient obligés d'accompagner la *pelote* dudit seigneur, qu'il convient, ledit jour, avoir audit lieu, pour le plaisir dudit seigneur roi, si présent y était, sinon de ses officiers : auquel lieu a été procédé à la réception desdits hommages et devoirs comme il suit : Premièrement, M. *Mathurin Torqueze*, l'un des nouveaux mariés de l'année, a présenté trois *pelotes*, l'une figurée des armoiries dudit seigneur, et les autres deux blanches pour icelles être courues au plaisir dudit seigneur, si présent était, sinon de ses officiers, lesquelles aurait mises, en un chapeau qu'il avait en ses mains, le commissaire député pour recevoir lesdits hommages. (*Suivent les noms des autres qui*

présentèrent aussi leurs pelotes.) Après la réception desquelles pelotes offertes, selon la coutume, au lieutenant pour lors (*il est nommé*) du gouvernement, lequel en aurait pris une figure, ensemble M. le prévôt (*aussi nommé*), et pareillement tous les officiers dudit seigneur, assemblés audit lieu, auxquels ledit commissaire a fait présent desdites pelotes figurées, et des blanches à ceux qui en ont voulu prendre; et par après lesdites pelotes blanches furent par nous jetées, pour icelles courir en la manière accoutumée. Etaient présens (*également nommés*) le juge ordinaire du scel royal, commissaire en cette partie, député par le roi; le greffier ordinaire de ladite cour; le lieutenant du gouvernement pour l'absence des lieutenans général et particulier; le prévôt de la ville; l'avocat et le procureur du roi; un élu, et plusieurs autres nobles, avocats, procureurs et praticiens.

Cette institution singulière appartient, sans contredit, au régime féodal. Vous pourriez, monsieur, en rechercher la date, ainsi que l'époque où elle a cessé à la Rochelle. Un de mes amis, à qui j'en ai parlé, vient de m'assurer que le même usage à peu près a encore lieu à *Taillebourg* en Saintonge, et que le vainqueur obtient, pour tout ce qui peut lui appartenir, le passage gratuit, pendant un an, sur le pont de cette petite ville, sujet à un péage envers le seigneur obligé d'entretenir ce pont. Je sais qu'on en trouve ailleurs de semblables. Je connais, entre autres, en Poitou, une paroisse où les nouveaux mariés de l'année, que là on appelle *bacheliers*, sont

obligés, le jour de la fête patronale, de sauter un fossé d'eau très-large; une autre, où ils doivent courir un bélier qu'on lâche dans une prairie très-vaste; d'autres, où on fait des joûtes de bateaux sur des rivières, etc.; et toujours il y a, pour les vainqueurs, des prix formés des amendes déterminées que l'on fait payer au maladroit.

Tels étaient pourtant, monsieur, des usages établis *pour le plaisir* du roi, de ses officiers et des seigneurs. Nous les trouverions peut-être ridicules aujourd'hui. Ils nous paraissent des *jeux d'enfans*. Eh! les hommes sont-ils autre chose que de grands enfans, et n'a-t-on pas dit avec raison qu'il leur faut des hochets à tout âge? Combien de jeux moins gais, moins utiles à la santé, et sûrement moins honnêtes, on a substitué à ceux-ci! Ces courses étaient au moins un *spectacle pour le peuple;* le roi voulait que l'on sût qu'il aurait pris du plaisir à voir divertir ses sujets; c'était son intention qu'ils se divertissent, et il pensait que ses officiers ne devaient pas dédaigner de partager cette satisfaction, en y contribuant par leur présence, ne fût-ce que pour y maintenir le bon ordre. Ceux qui aiment les hommes, et qui savent comment on doit les gouverner pour qu'ils ne se plaignent pas, ont toujours eu l'opinion qu'il faut que le peuple s'amuse quelquefois. Il n'est point de pays où l'on n'ait institué des fêtes uniquement pour lui, ou pour qu'il y participât. Je le répète: que l'on rende une nation joyeuse, je réponds de son bonheur, de sa force et de sa docilité. Malheur

et anathème à quiconque croirait qu'elle ne peut être heureuse, honnête, puissante et fidèle, qu'autant qu'elle sera triste, et qu'il faut diminuer la somme de ses plaisirs pour augmenter celle de ses vertus !.... »

Le P. *Acère*, qui était bien un de ceux qui soupçonnaient depuis long-temps que j'étais le rédacteur de la *feuille* où cette lettre est insérée, n'y répondit pas. Lorsqu'il fut reconnu qu'elle était de moi, il m'en témoigna beaucoup de gré, et me dit qu'il avait absolument ignoré la pièce qui en avait fourni le sujet, et qu'il n'avait rien trouvé dans ses recherches qui y eût quelque rapport. La chose en resta là.

SUR L'AUTEL DE SANDRAUDIGA ET SUR LE DOLMEN DE LOCMARIAKER.

Extrait d'une lettre de M. de FREMINVILLE, *lieutenant des vaisseaux de Sa Majesté, du 4 janvier* 1814.

LORS de mon départ de Paris, j'avais contracté, envers l'académie celtique, l'engagement de lui donner de plus amples détails sur le monument de la déesse Sandraudiga, dernièrement découvert entre Anvers et Breda, monument très-intéressant et sur lequel l'académie n'a eu que des notions vagues et très-superficielles (1).

(1) M. Athenas, à Nantes, correspondant de la Société, a inséré dans la *Notice des travaux de l'académie de Nantes*,

III. tom. 1. pag. 438.

Inscription d'une pierre à Locmariaker.

Je me suis donc empressé, dès mon arrivée à Anvers, de prendre tous les renseignemens relatifs à ce sujet, et je me suis adressé directement à M. Brière de Mondetour, ingénieur des ponts-et-chaussées, qui a découvert lui-même l'autel de la déesse en question, et l'a fait transporter à l'hôtel de la préfecture de cette ville, où j'ai pu le voir et examiner.

Cet autel, d'un style simple, mais élégant, est fait d'une pierre calcaire fort tendre, et absolument semblable à celle dont est fait le monument de la déesse Nehalennia, trouvé dans l'île de Walcheren et conservé dans le musée des monumens français; il a quatre pieds deux pouces de hauteur, sur deux pieds et demi de large. Sur la face de devant est l'inscription bien lisible : DEAE SANDRAVDIGAE CVLTO. RES. TEM. PLI.

Sur chacune des faces latérales est une corne d'abondance, remplie de fruits et décorée d'ornemens d'un fort bon goût.

Le dessus de l'autel est la partie la plus intéressante, en ce que l'emblème qui y est placé peut donner quelque idée de la nature du culte et des attributs de la déesse Sandraudiga, jusqu'alors inconnue des antiquaires; cet emblème est un *phallus* sculpté en relief, et un peu plus grand que nature. Toute la

pour 1815, une dissertation sur ce monument; mais il paraît que M. Athenas n'a pas eu de dessin de l'autel en question.

(*Note des éditeurs.*)

surface de cette partie supérieure de l'autel est chargée de rainures qui se coupent à angle droit, et imitent une espèce de grillage ; il paraît même qu'elles en contenaient jadis un véritable, car elles étaient encore remplies de poussière, de rouille, lors de la découverte du monument. Les deux extrémités se terminent par un enroulement de feuilles de laurier, peut-être plutôt de myrte.

La face opposée à celle de l'inscription n'offre rien de particulier.

Cet autel a été découvert le 15 novembre dernier, en ouvrant les fossés de la nouvelle route d'Anvers à Breda, entre les villages de Rysberg et de Zundert ou Zandert ; il était enfoui à environ deux pieds de profondeur ; on trouva autour une grande quantité de ces petites briques plates, si communes en France, dans presque tous les débris de monumens romains.

Cet autel de Sandraudiga est évidemment romain, ou, ce qui, selon moi, est la même chose, gaulois sous la domination romaine : la première syllabe du nom de cette déesse *Sand* (qui signifie sable dans toutes les langues du nord) a peut-être quelque rapport avec le pays dans lequel ce monument existait ; ce pays est une plaine de sable qui a plusieurs lieues d'étendue.

Il me reste maintenant à vous entretenir d'un autre monument infiniment plus intéressant pour nous, et qui rentre naturellement dans les attributions de l'académie celtique. Je veux parler du fameux dol-

men de Locmariaker appelé vulgairement *table de César*, par suite de l'inconcevable vertige dont sont frappés la plupart des archéologues, et que j'appelle la manie ou maladie des Romains, qui les porte à attribuer à ce peuple tous les monumens extraordinaires.

M. Renaud d'Auray, notre correspondant, vient de m'envoyer, sur celui de Locmariaker, les renseignemens précieux que je lui avais demandés au nom de l'académie.

Il existe réellement une inscription sous la table supérieure de ce dolmen; mais elle est en caractères absolument inconnus. Comme elle est mal éclairée, on la confond avec les aspérités du granit sur lequel elle est gravée, et ce n'est que par un examen attentif qu'on peut la distinguer; aussi m'était-elle échappée, lorsqu'il y a deux ans je fus moi-même visiter les nombreux monumens celtiques du Morbihan. Je joins à cette lettre la figure de cette inscription, copiée avec le plus grand soin par M. Renaud lui-même, et dont les caractères ne peuvent se rapporter à aucun alphabet connu: quoiqu'un auteur moderne ait voulu y trouver des lettres phéniciennes, j'ai démontré l'absurdité de cette opinion dans mon grand ouvrage sur les antiquités nationales, duquel j'ai communiqué plusieurs passages à l'académie.

Voici donc en France deux dolmens, celui-ci et celui que l'on nomme les *pierres plates*, situé aussi près de Locmariaker; voici, dis-je, deux dolmens qui présentent bien positivement des traces d'ins-

criptions et d'ornemens grossiers. Keyssler, dans ses Antiquités septentrionales, assure qu'il existe aussi, dans le pays de Galles, un dolmen de dimensions considérables sur lequel sont gravés des caractères inconnus.

Je n'ai jamais douté que les druides n'aient eu une écriture symbolique analogue aux hiéroglyphes, et dont eux seuls avaient la clef. Les signes emblématiques que présentent les *pierres plates*, et l'inscription de la table de César, sont, selon moi, des preuves authentiques qui viennent à l'appui de cette opinion.

SUR UN MONUMENT CONSACRÉ A DIANE, DANS LE CANTON D'ECHTERNACH.

Extrait d'une lettre de Michel-François-Joseph Muller, juge-de-paix dans ce canton, traduite de l'allemand par M. CHAUMETON, médecin.

L'HISTOIRE est un sujet tellement intéressant, qu'elle a été nommée par Cicéron *lux veritatis, magistra vitæ*. C'est par elle seule que nous pouvons nous entretenir avec nos aïeux, et qu'un siècle peut communiquer avec l'autre. Elle nous transmet les événemens des époques les plus reculées; elle agrandit uos vues et nos connaissances; elle nous rend, à proprement parler, vraiment dignes du nom d'homme (1).

(1) *Qui verè homo est, illum arbitror non posse non histo-*

Il est donc très-important de rechercher et d'étudier les sources qui peuvent jeter quelques lumières sur l'histoire. Au nombre de ces sources on a constamment rangé les anciens monumens et leurs inscriptions. C'est un mérite, sans doute, d'en faire jouir les savans, et de chercher à prévenir leur destruction. La topographie historique et statistique du canton d'Echternach, que je publiai il y a quelques années, me fournit l'occasion de rappeler plusieurs monumens de cette espèce que possède notre canton, ce qui détermina des amateurs instruits à m'en donner une description plus détaillée. Je commence par celle du monument consacré à Diane, et je ferai en sorte de satisfaire bientôt complétement la juste curiosité des savans. Je compte d'autant plus sur un accueil favorable de leur part, que la description donnée jusqu'ici de la plupart de ces monumens fourmille d'erreurs et de contradictions, et qu'en outre plusieurs touchent au moment de leur destruction.

A six cents pas environ de la rive gauche de la Saur, quatre mille pas nord-ouest d'Echternach, entre Weilerbach et Bollendorf (1), à l'entrée du

riarum lectione vehementer affici. Conring, præfat. ad Tacit., de morib. German.

(1) *Villa Bollana* : c'est la dénomination qu'elle porte dans une charte de 716. *Morten Opp. dipl.*, tom. 1, pag. 21, et non Apollendorf, comme l'ont rêvé des écrivains dépourvus des connaissances historiques et diplomatiques, P.-C.-Jean Bertels, *de diis gentilium*, page 36.

bocage, dans l'endroit qu'on appelle Niederburg (1), se trouve le monument remarquable consacré à la déesse Diane, dont plusieurs historiens et antiquaires font mention, sans en avoir cependant donné le dessin. Tous n'ont pas même fidellement copié l'inscription. C'est un roc naturel, informe à sa base, mais dont la moitié supérieure est taillée carrément. Sa hauteur est de trente-deux décimètres, et sa largeur de treize. Le sommet du monument est mutilé; de sorte que, sans l'inscription qui s'y trouve, un habile antiquaire aurait de la peine à fixer sa véritable destination. Tout ce qu'on peut encore voir, c'est que l'une des deux figures a représenté un homme, l'autre un quadrupède, et qu'elles sont entourées de quatre petites colonnes, dont deux sont demi-rondes, et deux carrées. La surface plane qui se trouve entre ces figures porte l'inscription suivante, en caractères latins très-lisibles, égaux et longs d'un decimètre :

DEAE. DIANAE.
Q. POSTVMIVS.
POTENS. V. S.

J'ai recherché avec beaucoup de soin les fragmens de pierres qui se trouvaient dans le voisinage du mo-

(1) Ce bocage ou cette contrée portait déjà le même nom dans le quinzième siècle, sans qu'on ait encore pu déterminer le motif de cette dénomination.

nument, et je suis parvenu à en découvrir un qui semble avoir réellement fait partie de son sommet mutilé, que j'ai prouvé avoir eu la forme pyramidale. Jean Bertels, abbé et historien du monastère d'Echternach, mort en 1606, s'exprime à ce sujet de la manière suivante (1) : « *Et paulò inferiùs inter præfatum pagum (Bollendorff) et oppidum Epternacense, in lapide quadrato ad rupem quamdam inter Suram fluvium, nemus propinquum in excelsiore loco, artificis manu exciso, ejusmodi leguntur : Deæ Dianæ Quintius Postumius Potensius : ex quibus facile liquet, cum locus ille amplissimus et amœnissimus, Dianam olim adoratam ibi fuisse* (2). » Comment cet historien, qui demeurait près de ce monument, qu'il a probablement visité plusieurs fois, a-t-il si inexactement copié

(1) *Deorum sacrificiorumque Descriptio*, in-4°., Colon. Agrip., 1606, *page* 37.

(2) S'il est raisonnable de penser que la déesse Diane a été adorée dans notre pays, la saine logique ne permet pas de conclure d'un seul monument à toute la mythologie de nos pères. Je dois surtout remarquer ici que plusieurs écrivains, notamment ceux du moyen âge, n'ont pas été suffisamment réservés sur ce qui concerne la religion et la mythologie de nos ancêtres. Ils n'ont pas su distinguer exactement les dieux étrangers des indigènes, et n'ont point assez précisément fixé les époques. J'invite à consulter le livre excellent et rare de Jean Pichard, intitulé *Van eenige Vergetene, etc.* : de quelques antiquités oubliées et cachées des provinces et pays situés entre la mer du Nord, l'Issel, l'Ems et la Lippe, in-4°., Amsterdam, 1660; ainsi que l'apologie des anciens Allemands et peuples du Nord, par Godefroy Schütze, in-8°., Leipzig, 1778.

l'inscription ? Le savant historien de sa patrie, Christophe Browerus (1), ne donne pas lui-même une copie parfaitement fidèle de cette inscription : *deæ Dianæ Q. Posthumus Potens. V. S.*, puisqu'il réunit les lettres A. E. et ajoute une *h* à *Postumus*. Le célèbre antiquaire L. A. Muratori a déjà relevé cette dernière erreur (2) : « *Echternaci in Ducatu Luxemburgensi ex Browero, misit quoque clarissimus Bimardus; deæ Dianæ A. Posthumius. Potens. V. S., inquirendum foret, an Postumus cum* h *scriptum ibidem reverà fuerit, nam Postumus veteres usurpârunt : Browerus hic legit Posthumus* (3). »

L'historien Jean Bertholet parle aussi de ce monument (4) : « Entre Epternach et Bollendorff, vers le milieu de la montagne, est la statue de la Diane, avec cette inscription : *Deæ Dianæ Q. Posthumius. Potens. V. S.* »

Dans l'ouvrage de notre respectable de Hontheim (5), on trouve cette inscription exactement conforme à l'original. Toutes les fois qu'il s'agit d'inscriptions, il serait convenable et même nécessaire que l'écrivain déclarât s'il a lui-même examiné l'ori-

(1) *Annal. Trevirens.*, tom. 1, pag. 51, cap. 24.

(2) *Novus Thesaurus veterum inscriptionum.* Mediol., 1739, *tom.* 1, *pag.* 36.

(3) La même erreur s'est glissée dans ma *Description historique et statistique du canton d'Echternach*, page 15.

(4) *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*, tom. 1, pag. 430.

(5) *Prodrom. Histor. Trevirensis diplom. et pragmat.*, tom. 1, pag. 185, n°. 3.

ginal, ou s'il n'a vu que des copies. Dans ce dernier cas, il arrive très-fréquemment que les plus grossières erreurs se transmettent et se propagent à l'infini (1).

Montfaucon (2) se trompe en faisant dire à Brower que, « dans le diocèse de Trèves, auprès de la forêt des Ardennes et du lieu nommé Epternac, on voit sur une roche une inscription fort gâtée, où l'on lit pourtant encore : *Deæ Q. Posthumus potens V. S.* » D'abord ce n'est point ainsi que Brower a publié l'inscription; ensuite Brower ne dit pas et ne pouvait pas dire que cette inscription était fort gâtée; mais il ne parle que des figures mutilées du sommet du monument, comme on le verra par ses propres expressions : « *Tum infra nemus quod ab inferiore Burgo (vulgo Niderburg) nomen gerit, viâ quæ ducit in Bollendorffiam arcem, visitur in rupe solidâ vario apparatu Dianæ monumentum, sed extritis propemodum lineamentis inscriptione adjunctâ.* »

Nous ne pouvons rien affirmer avec certitude sur l'opinion de ce monument. Si, d'un côté, l'on considère la forme des lettres écrites en caractères romains très-purs; si l'on réfléchit, en outre, que les

(1) C'est ce que je prouverai clairement dans un opuscule auquel je travaille sur les *Antiquités du canton d'Echternach.* Je démontrerai que la copie de la célèbre inscription du tombeau de Bollendorff publiée par Wiltheim, Browerus, Bertels, Bertholet, Hontheim, etc., offre de nombreuses erreurs.

(2) Supplément au livre : *l'Antiquité expliquée et représentée en figures*, tom. I, liv. 3, chap. IX, n°. 2, pag. III.

Romains ont fait un long séjour dans ce pays, qu'ils ont eu même un camp sur une montagne éloignée d'environ mille pas du monument (1), on rapportera celui-ci au temps des Romains. Mais, d'un autre côté, on ajoutera moins de confiance à cette opinion, en se rappelant que, plusieurs siècles après l'expulsion des Romains de ce pays, et même depuis l'introduction du christianisme, on a continué d'y adorer les dieux du paganisme, et de leur ériger des monumens. Nous trouvons des preuves incontestables de cette vérité dans l'histoire ancienne et dans celle du moyen âge. Nous y voyons que le passage du paganisme au christianisme a été si peu tranché qu'on a souvent remarqué un mélange étonnant des deux religions, mélange dont il est facile d'observer les traces jusque dans les temps les plus modernes. Il faudrait, pour en douter, n'avoir pas la plus légère notion de l'histoire ecclésiastique et civile (2).

Ce culte de Diane, dit Montfaucon (3), qui paraît avoir été en usage dans plusieurs endroits des Gaules, y a duré plus long-temps qu'on ne pense ordinairement, même depuis que le christianisme eut été

(1) Je parlerai de ce camp dans ma notice sur les *Antiquités d'Echternach*.

(2) Consultez sur cette matière : *l'Histoire des Allemands*, par M. Ign. Schmidt, *liv.* 3, *chap.* VI — L'abbé Regino, *de ecclesiast. disciplinis*, lib. II, n°. 44, 45, 51, 52, 53, 95, etc. — Jean à Chockier-Surlet, *Fax histor.*, centur. II, cap. 3.

(3) Ouvrage cité, *tom.* I, *liv.* 3, *chap.* IX, *n°.* 3.

répandu partout. Il se trouvait des chrétiens qui mêlaient Diane avec la vraie religion, et qui, faisant profession du christianisme, retenaient encore bien des choses qui regardaient les superstitions payennes et le culte des faux dieux, et, entre autres, de Diane. On en trouve des exemples jusqu'à la fin du treizième siecle. »

Je ne veux donc rien assurer de positif sur l'origine et l'ancienneté de ce monument. Je dirai seulement qu'il me paraît un travail des Romains, et dater du premier, du second, ou au plus tard du troisième siècle. Je suis, en général, très-disposé à croire que toutes les antiquités trouvées dans ce pays sont romaines, comme je tâcherai de le faire voir dans une autre occasion.

Lettre sur des monumens antiques, nommés dans le pays de Munster Hunen-Steine, par J. REGNOUL, *officier des postes à Lingen,* 1812.

DANS l'ancienne Westphalie, sur la rive droite de l'Ems, à partir des environs de Munster jusqu'à Cloppenbourg, dans une distance de trente à trente-six lieues du sud-ouest au nord-est, on remarque des monumens antiques.

Désirant m'assurer si ces monumens avaient quelque rapport avec des tombeaux celtiques que j'ai examinés, l'année dernière, dans les environs de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube, je me suis transporté, le 18 juillet dernier, au village de Backum, près de Lingen, où l'on trouve de ces

monumens, qui m'ont paru absolument semblables, et n'en différer que par le nombre de leurs supports, et par le double rang de pierres dans lequel ils sont renfermés. Ces monumens sont situés sur un monticule peu étendu, à un quart de lieue au sud de Backum; ils occupent la partie supérieure du monticule; on en remarque trois, l'un près de l'autre, et sur une même ligne de l'est à l'ouest; les deux rangs de pierre qui les renferment forment chacun une ellipse alongée.

Ces pierres sont brutes et placées sans ordre, et de la même nature que celles dont sont construits les monumens.

Description des Hunen-Steine ou *pierres des Hunes.*

Une pierre, d'une grosseur prodigieuse, informe et telle que la nature l'a produit, de dix à onze pieds de longueur, sur six à sept de largeur et quatre d'épaisseur, dans sa moindre partie, se trouve posée sur trois autres grosses pierres de la même nature, et également brutes, placées à ses deux extrémités; deux sur le devant qui fait face au sud-ouest, une seule à sa partie opposée qui regarde le nord-est. Trois semblables monumens sont placés sur la même ligne, à deux ou trois pas l'un de l'autre, de l'est à l'ouest, et sur un même tertre un peu plus élevé que le sommet du monticule. Ce tertre paraît être l'ouvrage des hommes.

Un double rang de grosses pierres, pareilles aux monumens et à leurs supports, les renferme. Le pre-

mier rang est à une distance des monumens de cinq à six pas; le second, un peu plus bas, est à peu près à la même distance du premier, ce qui établit une double enceinte de forme elliptique.

Ces monumens, ainsi que ceux qu'on remarque dans les environs de Nogent-sur-Seine, ne portent aucune inscription: une mousse très-courte et épaisse qui les couvre en annonce la vétusté.

Fouille.

Le 27 juillet, je me transportai de nouveau sur les lieux; et, en présence de M. Topp, contrôleur des postes, et du sieur Auvrai, gendarme à la résidence de Lingen, j'ai fait procéder à la fouille d'un de ces monumens par deux habitans de Backum.

Parvenu à trois pieds de profondeur, on a découvert des cendres et quelques parcelles d'os calcinés à blanc, ainsi que les fragmens d'un vase, qui probablement venait d'être brisé par l'effet de l'instrument dont se servaient les ouvriers, et que j'ai fait ramasser avec soin. J'ai fait continuer la fouille, c'est-à-dire débarrasser les terres, qui ont laissé apercevoir une pierre plate, de forme carrée, que j'ai fait enlever. Cette pierre, de même nature que toutes celles qui constituent les monumens, paraissait avoir été travaillée, et portait un pied carré. Son épaisseur était d'environ quatre à cinq pouces; la place qu'elle occupait sous le monument était rapprochée de sa partie de devant. On n'y remarquait aucune inscription. Cette pierre était, il n'y a aucun doute, placée

pour y poser le vase et l'empêcher d'entrer plus profondément en terre.

J'ai fait ensuite continuer la fouille de quelques pieds, mais on n'a plus rien découvert.

Un autre monument, le plus près de ce premier, a été également fouillé, il s'est de même présenté des cendres, quelques parcelles d'os calcinés et des fragmens de vase; mais la pierre supérieure de ce dernier ne portant plus qu'à peine sur un des supports, j'ai fait cesser les travailleurs, dans la crainte de les exposer.

Les fragmens de vase que j'ai fait ramasser sont ornés d'une infinité de dessins à leur partie supérieure; ces dessins sont de diverses formes; la terre dont ils sont fabriqués est un sable mélangé, et d'une matière qu'on n'emploie plus aujourd'hui pour la poterie en terre cuite. C'est absolument de la même matière dont sont construits les vases que j'ai trouvés sous les tombeaux celtiques que j'ai visités dans les environs de Nogent-sur-Seine.

La pierre dont sont construits les monumens est un très-beau granite.

Au nord du monticule qu'occupent les monumens, à quatre cents pas environ et en rase campagne, on remarque un terrain de plus de deux hectares renfermé comme eux par un seul rang de pierres semblables et placées également sans ordre. L'intérieur n'offre aucun reste de monument quelconque.

Réflexions sur les Hunen-Steine, monumens celtiques.

Dans l'énoncé de mon rapport, j'observe que les monumens celtiques, qu'on remarque dans l'ancienne Westphalie, occupent un espace de pays d'environ trente-six lieues du sud-ouest au nord-est, où on en remarque un très-grand nombre, tous semblables, peu distans les uns des autres, et peu éloignés de la rive droite de l'Ems. C'est toujours sur un petit monticule et au nombre de trois; tous sont garantis par un double circuit de pierres.

Un si grand nombre de monumens semblables, établis dans un tel espace de pays, donne à penser que les peuples qui les ont élevés, ont séjourné quelque temps, peut-être même quelques siècles, dans les contrées de l'Ems, et vers les rives de cette rivière; mais quel pouvait être ce peuple? D'où venait-il? pour quel culte avait-il dressé ces monumens? à quel usage les destinait-il? On ne peut former que des conjectures. Etait-ce réellement des émigrations venant du nord? Tout le ferait conjecturer, la position des monumens, leur direction vers la constellation de la grande Ours, le nombre de trois monumens semblables, réunis sur un même tertre, trois supports, dont deux sur le devant, vers l'ouest, et un seul, au nord, donnent à peu près la figure de cette constellation. De plus, tous les monumens celtiques qu'on observe se rencontrent positivement sur une ligne droite du nord-est au sud-ouest, jusqu'à ceux à plus de deux cents lieues (dans

les environs de Nogent-sur-Seine) : supposons donc que ces peuples venaient du nord, tout semble le constater. Ces peuples cherchaient, il n'y a pas à en douter, des climats plus tempérés, et abandonnaient ceux où la nature marâtre semble n'avoir donné l'existence à des êtres que pour les priver de ses bienfaits : une stérilité absolue dans le sol, un ciel peu fait pour l'espèce humaine, des hivers éternels et d'une âpreté que rien ne surpasse. De plus, leur population, devenue trop nombreuse, les forçait à des émigrations nécessaires : rejetés par la nature elle-même, ne cherchaient-ils pas à se rapprocher de cet astre bienfaisant, image de la divinité qui féconde tout, ce père de la nature, qui, par sa divine influence, pourvoit au besoin de toutes les créatures? Ces émigrations paraissent s'être étendues jusque vers l'Océan (le Finistère) et ce, sur la barrière qui suspendit leurs courses (le *nec plus ultra*).

Quelle était donc la religion de ces peuples? Les peuples dans cet âge ne pouvaient adorer que des dieux bienfaisans, mais ils avaient des divinités qu'ils encensaient pour se garantir de leur maligne influence; le paganisme est né de l'amour, et encore plus de la crainte, les sacrifices barbares le prouvent; ils égorgeaient leurs semblables pour apaiser les dieux malfaisans.

Mais je reviens aux monumens. Sont-ils des autels ou des tombeaux? ou étaient-ils en même temps destinés pour l'un et l'autre usage?

Dans les fouilles que j'ai fait faire sous les monu-

mens celtiques, qu'on remarque près de Nogent-sur-Seine, j'ai trouvé des vases semblables à ceux que renferment les monumens qu'on voit sur les rives de l'Ems, des ossemens encore bien conservés et d'une dimension extraordinaire; mais dans les vases, ni auprès d'eux, je n'ai remarqué de cendres ni d'ossemens; au lieu qu'ici point d'ossemens entiers, mais bien des vases, des cendres et des os calcinés à blanc. D'où viendrait cette différence? Ne pourrait-on pas l'attribuer au long séjour que les peuples qui ont établi ces monnmens, ont fait dans la Westphalie, et qu'alors sédentaires, ils mettaient dans leur culte toute la célébrité usitée, et que n'ayant fait que passer ou séjourner très-peu dans la partie de la Gaule celtique, où on remarque de semblables monumens, leurs cérémonies étaient plus simplifiées, par le peu de temps qu'ils avaient à y employer? C'est ce que fait penser encore la différence dans la construction des monumens. Dans les environs de Nogent-sur-Seine, la pierre immense qui en fait la partie principale n'a que deux supports, un de chaque côté, dans toute sa longueur; ces monumens ne sont pas aussi régulièrement placés, c'est-à-dire trois sur un même tertre; ils sont plus distans les uns des autres, et nullement renfermés, comme ceux qu'on voit en Westphalie; à Trancault, près de Nogent-sur-Seine, on n'en remarque que douze dans un espace de terrain de plus de trois hectares, et distans l'un de l'autre de vingt-cinq pas. Le double contour de pierre, qui ici renferme les monumens,

semble avoir été établi pour les garantir de l'affluence du peuple; il est probable que le premier était la place qu'occupaient les ministres des autels. Le second, un peu plus bas, était réservé pour les chefs de l'état; enfin, hors de cette double enceinte, se tenait le peuple qui assistait à ces augustes cérémonies. On pourrait présumer encore que ces monumens étaient à la fois et des autels où on sacrifiait les victimes consacrées, et où, après avoir brûlé les corps des principaux de l'état, on en conservait les cendres dans les vases qu'on déposait sous les monumens.

J'ai parlé plus haut d'un terrain qu'on remarque au bas du monticule où sont posés les monumens, et, comme eux, renfermés par un rang de pierres. Ce terrain ne serait-il pas celui réservé pour la sépulture du peuple? tout le donne à penser.

Les habitans de tous les lieux de la Westphalie, où l'on remarque de semblables monumens, leur donnent le nom de *Hunen-Steine* ou *Redden*, pierres ou lits des Hunes, c'est-à-dire des géants.

En effet, lorsqu'on considère ces masses immenses, on est forcé de penser que ce ne peut être l'œuvre que d'êtres surnaturels, par la force extraordinaire qu'il a fallu avoir pour les poser. En général, partout où on en remarque de semblables, c'est toujours la même idée du peuple. Dans la Gaule celtique, aux environs de Nogent, c'est l'ouvrage des génies des fées, et même leurs retraites favorites, comme ici c'est celle des géants.

A Backum, où j'ai examiné ces monumens, les habitans, par tradition, assurent que les hommes qui les ont élevés étaient doués d'une telle force que, d'une seule main, ils avaient pu placer sur des supports la pierre immense qui en fait la partie supérieure.

Tout ce qu'on pourrait dire des peuples qui ont établi ces monumens, de leur origine, du culte qu'ils professaient, ne serait que des conjectures, et le problème serait difficile à résoudre.

NOTICE SUR UNE BUTTE EN TERRE, ET SUR QUELQUES AUTRES ANTIQUITÉS.

Extrait des lettres de M. JOUYNEAU-DES-LOGES.

DANS son *Dictionnaire statistique du département des Deux-Sèvres*, page 334, article *Chérigné*, M. Dupin, préfet de ce département, et membre de l'académie celtique, remarque que l'on voit dans cette commune une *butte en terre*, parfaitement ronde, élevée de plus de six mètres, entourée de fossés, ayant sur son sommet un bassin profond de trois mètres, et où on a trouvé cette inscription en deux lignes (sans que l'on dise sur quoi elle est gravée) : *Dieu a permis que tout fût découvert, ce qui fut n'est plus.* Il serait à désirer que quelque antiquaire pût nous expliquer, et la destination de la butte, et le motif de l'inscription.

« Je connais, à vingt lieues de là, au nord, dans le même département, une autre *butte en terre*, aussi entourée d'un fossé creusé en talus, assez large, puisqu'il y roulerait une voiture, et qui, autant que

je puis m'en souvenir, car je n'ai pas revu ce lieu depuis trente ans, peut bien avoir aussi six mètres de profondeur, peut-être davantage. La butte est ronde, et sa surface est plane. C'est une sorte de plateforme ou terrasse. Si elle était dégarnie des arbres et broussailles dont je l'ai vue couverte, je crois bien que vingt-cinq ou trente personnes au moins pourraient s'y tenir à l'aise. Je n'ai pas remarqué si elle avait un bassin comme celle de Chérigné, ou je l'ai oublié. Sa hauteur est à peu près de niveau avec celle de la crête de la jetée qui fait le pourtour extérieur du fossé, et formée des terres que l'on a tirées de ce fossé. Il faut, du dehors même, gravir un peu pour parvenir sur la jetée que j'ai vu également garnie d'arbres plus ou moins vieux et de broussailles; et il faut observer que c'est dans cette contrée de l'ancien Poitou, appelée *Gastine*, où toutes les propriétés, le plus petit champ, le pré le moins étendu, le plus étroit jardin, sont entourés de haies, dans lesquelles sont nés ou ont été plantés, à peu de distance les uns des autres, des arbres de toutes espèces.

» Cette butte, située dans la commune de la *chapelle Saint-Laurent*, à quatre lieues ouest-nord-ouest de Parthenay, sud-sud-ouest de Bressuire, se voit à moins de deux cents pas de la Claïe, ou barrière qui, de mon temps, fermait à l'est-sud-est la futaie des *Mottes*, alors âgée, dans cette partie, d'environ deux cents ans, et que je crois maintenant abattue. On trouve à main droite, en sortant de la futaie, dans un champ, et tout près de la haie bor-

dant ce même côté, le chemin qui conduit de ladite futaïe à la métairie de la *Goumandière ;* le tout dans la direction de la route de la chapelle Saint-Laurent, à Parthenay. On remarque surtout que, placée sur un terrain un peu éminent, qui domine presque de toutes parts, la butte n'est, au plus, qu'à deux cents toises, nord-nord-ouest, d'un vieux donjon appelé le *Château des Mottes.* Ce château a été bâti vraisemblablement, s'il n'est même plus ancien, dans le temps des guerres féodales; il est en partie sur un rocher baigné par la queue de l'étang de la Goumandière, que la source d'une fontaine coulant à ses pieds alimente, et du reste environné d'un fossé sec, assez profond, qu'on ne franchit que par un pont-levis, pour entrer dans le château, qui n'a qu'une seule porte à l'est. Ce château, dont l'enceinte est assez considérable, avait tourelles, créneaux, meurtrières pour la grosse mousqueterie; galerie, prison, cachot, etc.; deux champs que l'on traverse, au sud, pour aller de la butte au château, s'appellent, l'un le *Grand-Châtelet,* l'autre le *Petit-Châtelet.* On sait que ce mot dérive de *castellum.*

» Les curieux doivent certainement une visite à cette butte, qui même mérite peut-être d'être fouillée. Elle est, sans contredit, un ouvrage de la main des hommes, et doit être très-ancienne. Quelle fut la destination de ce monument? Le champ des conjectures est vaste. Puissent ceux qui voudront le parcourir, pour tâcher de découvrir l'origine de la butte dont il s'agit, offrir un résultat satisfaisant pour les

amateurs de l'antiquité ! A-t-elle été, dans le principe, le tombeau de quelque guerrier ou de quelque autre personnage célèbre, et a-t-elle servi ensuite, comme sa position semblerait le faire soupçonner, de redoute, de retranchement, soit pour attaquer le vieux château des *Mottes*, soit pour en défendre les approches. Je ne connais aucune tradition du pays à ce sujet. Le peuple appelle cette butte la *Motte*. On sait que *motte* désigne une élévation. Deux autres domaines, faisant partie de la même seigneurie, dont le château auquel tous les droits féodaux étaient rendables, est le chef-lieu, et qui sont dans la même commune, s'appellent, l'un *la Motte*, l'autre *les Mottes*. Cependant il n'y a point de pareilles buttes près de ces deux domaines. C'était, avant la révolution, le *comté des Mottes*. Cette seigneurie a appartenu à l'illustre *Philippe de Comines*, qui était en même temps propriétaire, à cinq lieues de là, de la baronnie d'*Argenton-Château*, qu'il habitait quelquefois, et où il est mort en 1509.

Cette *motte* est située à l'extrémité à peu près orientale d'une forêt actuellement abattue, appelée *le bois des mottes*, dont la première plantation peut remonter à des siècles très-reculés.

» Je lis, dans votre *Vocabulaire étymologique* des noms des monumens celtiques insérés dans l'ouvrage de M. de Cambry, que ces buttes ou mottes, appelées *tumuli*, telles qu'en ont élevé les anciens Grecs, et que l'on nomme encore en écossais *moat-motte*, étaient des *tombeaux* ou des *autels*.

» En effet, et personne ne l'ignore, dans les temps les plus reculés, que la fable ou l'histoire nous retracent, les *tombeaux* destinés à des personnages célèbres, et les *autels* consacrés aux Dieux, étaient construits sur des éminences naturelles ou factices, pour que toute une cité pût assister aux fêtes qu'on y célébrait; l'on sait d'ailleurs l'espèce de culte que l'on rendait partout aux montagnes et à tous les lieux éminens, parce que, quoique l'on ait aussi trouvé des temples, des tombeaux et des autels dans des forêts, dans des lieux profonds et obscurs, même dans des cavernes, de quoi il ne serait pas difficile d'expliquer les motifs, on pensait communément, et cette idée fut aussi noble que simple, que c'était de preférence sur des lieux éminens que les dieux de l'olympe y descendaient de temps en temps pour se montrer aux hommes et exiger leurs hommages.

C'en est sans doute assez jusqu'à une explication contraire, qu'il serait peut-être difficile de rendre aussi probable que celle-ci, pour permettre de croire, 1°. que le monument en terre dont il s'agit est un ancien tombeau ou un ancien autel, dont il serait curieux de reconnaître l'objet et l'époque; 2°. que c'est de ce monument même, appelé, de temps immémorial, *la Motte*, que le château voisin et la terre qui en dépend tirent leur nom. »

Cependant, je dois ajouter à la description que j'ai donnée de ce monticule élevé par la main des hommes, et on n'en saurait douter, que le fossé profond et creusé en talus qui l'entoure, est inégal dans

sa largeur. Ce fossé est beaucoup plus étroit, du côté de l'orient, que dans tout le reste de son pourtour. Là, on pourrait le franchir, par le moyen d'une planche de quelques pieds placée en pont. L'inégalité, qui ne paraît point être un accident causé par le temps, mais être telle depuis la formation même du monticule, comme le reste, tient peut-être, surtout à raison de l'aspect de la partie orientale, à l'objet du monument, dont les curieux pourraient expliquer le motif.

Je viens de lire les n° 4 et 5 de vos *Mémoires*. Il me semble que l'on peut trouver, dans ce qu'ont écrit (n° 5) M. Laréveillière-Lépaux sur les *tombelles* de Maine-et-Loire, et M. Légier sur la *Motte de terre*, près Cléry, quelques idées ou inductions à appliquer à la description et à la destination quelconque, présumée ou seulement soupçonnée de la *Butte des Mottes*.

Le *charivari* dont parle M. Girault d'Auxonne, a lieu aussi dans tout le ci-devant Poitou; mais ce n'est que dans le cas de mariage de deux individus, dont l'un est veuf.

J'ai vu également, comme a fait l'auteur du mémoire sur les mœurs du peuple dans la Sologne, plus d'une fiancée qui avait *fait parler d'elle*, insultée, en allant à l'église ou au retour, par les commères du quartier, qui voulaient lui enlever ce qu'on appelle *chapeau de mariée*, en fleur ou ruban attaché sur sa tête, et qui passe tellement pour le signe de la virginité de la fille qui se marie, que la veuve qui se remarie ne s'en pare jamais.

Je pourrai quelque jour vous donner des aperçus sur les usages, les mœurs du peuple de notre province, qui se rapprochent beaucoup, sur certains points, de ceux d'ailleurs, s'ils ne sont pas souvent les mêmes.

On sera peut-être curieux de connaître les prétentions d'un homme très-érudit, qui a voulu que *le langage poitevin fût un des précieux restes de la langue française au berceau, et que deux des plus belles langues de l'Europe*, l'italien et l'espagnol, *lui doivent leur origine sans que le poitevin leur doive rien.?* Voyez, dans le *Journal de Verdun* de février 1758, une assez longue lettre de *Dreux du Radier* sur ce sujet. Il ajoute que, pour se convaincre de la vérité de ce qu'il avance, il suffira d'une seule pièce de comparaison des quatre langues, italienne, espagnole, provençale ou gascone et poitevine. L'auteur aurait dû au moins fournir cette pièce : ce qu'il n'a pas fait. Vous ne vous attendiez pas que le langage poitevin fût plus ancien que le celtique, le basque, etc.; mais, plaisanterie cessante! vous savez que nous avons aussi notre dialecte comme tant d'autres provinces. Je n'en connais rien d'écrit en prose. Et seulement un recueil de vers de toutes sortes, particulièrement des chansons galantes, bachiques, pastorales, etc., sous le titre de *Gente-Poitevin'rie*; Dreux du Radier en parle dans sa *Bibliothèque littéraire du Poitou.* Je reviendrai quelque jour sur ce recueil très-rare, imprimé à Poitiers en 1660, et pourrai vous en traduire quelques fragmens. C'est

plutôt du français corrompu qu'un patois particulier, dont la prononciation est à la fois douce et grossière. Cependant il y a bien quelques mots particuliers dont je ne serais pas en état de découvrir, ni même de deviner les racines. Tous les mots finissent en *eau*, s'écrivent et se prononcent *éa*, comme : chapeau, *chapéa*. Je crois avoir quelques scènes d'une comédie. Je vous destine ce lambeau, si je le retrouve.

M. Lenoir, lorsqu'il a parlé du *graouilli* de Metz, de la *gargouille* de Rouen, etc., ignorait que nous eussions à Poitiers une *grand-gueule*, dont la forme est la même, ainsi que l'origine sans doute, et ayant donné lieu aux mêmes fables. Je crois que l'analyste *Bouchet* en parle parmi tous ses mensonges et toutes les erreurs de sa crédulité. C'est la figure énorme et très-pesante, en bois, si je m'en souviens bien, d'un serpent ailé, ayant longue et large gueule, prête à dévorer, et grandes griffes, que, jusqu'à la révolution, on portait aux processions des rogations, en même temps qu'un reliquaire de vraie croix, les croix et bannières des vingt-deux paroisses de la ville et une statue de la Vierge. Le peuple, surtout celui des campagnes qui y venait en foule, faisait toucher ses chapelets à cette figure, qu'il appelait la *sainte Vermine*, et à laquelle on avait attaché des fruits, des rubans et des fleurs. Les mères les montraient à leurs enfans, qu'ils menaçaient de sa rage s'ils n'étaient pas obéissans. Le corps était ondé et peint en écailles. Ce monstre, que je crois maintenant brûlé,

était déposé à l'abbaye de Sainte-Croix, fondée par sainte Radegonde, qui y est morte, et dont le tombeau est dans une église voisine, sous son invocation. Voilà le conte populaire fait à l'occasion de cette bête; lors de son existence supposée réelle, elle sortait d'une caverne et allait dévorer chaque jour une religieuse de l'abbaye. Après beaucoup de tentatives inutiles pour la tuer, on promit la vie, s'il pouvait y parvenir, à un prisonnier qui venait d'être condamné à mort. Il y réussit, et la contrée fut délivrée de ce fléau. Un pareil miracle méritait, sans contredit, une commémoraison, une image, une cérémonie, une sorte de culte.

Dans ma première lettre, je vous parlerai d'une *pierre branlante*, et des blocs de rocher que l'on peut prendre pour des *meuliers*, etc.

Comme les ouvrages imprimés en province, à moins qu'ils n'aient une très-grande renommée, parviennent rarement jusqu'à Paris, ou du moins y sont peu répandus, il se pourrait, messieurs, que vous ne connussiez pas, quoiqu'elle ait plus de vingt ans de date, la *Dissertation sur le vieux Poitiers*, que j'ai l'honneur de vous adresser.

Cet opuscule doit avoir une place dans la bibliothèque de l'académie; ce sont là des écrits de sa compétence. Je n'étais plus rédacteur des *Affiches du Poitou*, lorsqu'on y inséra la lettre réimprimée à la suite de la Dissertation dont il s'agit. On a publié, en l'an IX, à Saintes, un autre ouvrage bien plus important du même auteur, intitulé: *Recherches topo-*

graphiques, historiques, militaires et critiques, sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge. Il devait y avoir des gravures qui manquent, parce que l'auteur n'existait plus depuis douze ou quinze ans, et que l'imprimeur a trompé les souscripteurs. Je suis du nombre, et peu même ont pu avoir le texte qui doit déjà être très-rare. C'est un *in*-4°. de 312 pages sans la table. Ce qu'il y a d'original, c'est que l'auteur a cru long-temps que son nom était *Bourguignon*, et il a signé ainsi plusieurs lettres qu'on a de lui dans différens journaux. Ensuite il a rêvé ou reconnu qu'il devait s'appeler *Bourignon*. Il est mort dans la misère, dans sa patrie. Ce qui honore sa mémoire, et doit faire estimer davantage ses connaissances et son mérite, c'est qu'il était né dans une classe très-inférieure: il s'est formé lui-même. La nature et son travail ont voulu qu'il fût savant. J'ai reçu une visite de lui dans un de ses passages à Poitiers. Bourignon a fait, au commencement de la révolution, pour sa province, un journal qui méritait quelque succès littéraire.

SUR LES ASSAUTS DE CHANT DE PINSONS, ET SUR LES OISELEURS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait d'une lettre de M. BOTTIN (1).

..... Les ornithologistes ne connaissent

(1) Quoique cette lettre n'ait pas rapport aux antiquités, la Société a cru faire plaisir aux lecteurs en la publiant: des

que deux espèces de pinson, savoir : le pinson proprement dit (*fringilla cœlebs*), et le pinson d'Ardennes (*monti-fringilla*), plus fort que le précédent; le pinson d'Ardennes se trouve dans les grands bois. La première espèce, seule, fournit les pinsons propres à *poser :* on le trouve en grand nombre partout dans ce pays, notamment dans les environs d'Arras et de Douai.

Il y a deux manières de se procurer les oiseaux que l'on veut former : on les prend jeunes dans le nid, ou on leur tend des piéges pour les attraper tout élevés. Les pinsons qui figurent dans nos concours de *musique aérienne*, ont été presque tous pris de cette dernière manière, c'est-à-dire à un an ou deux, car les plus âgés sont fort difficiles à attraper. On en élève aussi quelquefois à la brochette, mais on ne les trouve pas aussi bons. Les pinsons obtenus de cette dernière manière, se nomment vulgairement dans le pays *pinsons patelots*.

Le pinson (*fringilla cœlebs*) se plaît beaucoup dans les vergers : c'est là aussi qu'on le prend. Pour y parvenir, on place un pinson dans une cage près de laquelle on a tendu des filets; le chant de l'oiseau captif attire le pinson du voisinage; celui-ci descend sur la cage, on l'enveloppe de filets, ou bien on le prend avec de la glu. L'attention particulière que l'on donne au pinson, dans ce pays, a donné lieu de

détails semblables servent à faire connaître les mœurs et usages des diverses provinces de la France.

(*Note des éditeurs.*)

remarquer que cet oiseau est extrêmement jaloux de conserver la supériorité sur son territoire; s'il s'en trouve deux dans le même verger, ils se battent, et il faut nécessairement que l'un ou l'autre décampe.

Le pinson capturé est placé dans une cage d'une structure particulière et usitée parmi tous les oiseleurs. C'est une sorte de coffre en carré long, formée de planchettes de trente centimètres environ de longueur, sur moitié de hauteur et autant de large, ne tirant de jour que d'un de ses côtés étroits où se trouve le vase destiné à recevoir le manger. Cette cage, qui ne ressemble pas mal à un cercueil, annonce, par son aspect presque lugubre, le triste sort de l'hôte aimable qui doit l'habiter.

En effet, sept à huit jours après qu'un pinson a été pris, on lui brûle les deux yeux, ou, pour mieux dire avec M. de Buffon, qui décrit cette singulière opération, on lui réunit la paupière inférieure à celle supérieure, par une espèce de cicatrice artificielle que l'on obtient en touchant légèrement et à plusieurs reprises les bords de ces deux paupières, avec un fil de métal rougi au feu, prenant toutefois garde de blesser le globe de l'œil. On attend huit jours pour faire l'opération, afin que l'oiseau ait assez pris l'habitude de sa cage, pour trouver facilement sa nourriture, lorsqu'il aura perdu la vue. On pourrait croire que la douleur en fait périr beaucoup; ce serait une erreur, ils survivent à peu près tous à l'opération. C'est toujours une barbarie qui serait sans excuse, si, pour la pallier,

on n'alléguait que dans les concours ce petit esclave de nos plaisirs, s'il y voyait, s'effaroucherait du nombre de personnes que cet exercice attire ordinairement, ou qu'il aurait des distractions dont il est préservé par la cécité. Mais il n'en est pas moins vrai que cette mutilation prend sur son moral. Ce n'est plus cet oiseau vif et toujours en mouvement, qui a donné lieu à l'épithète, *gai comme un pinson;* triste et monotone dans sa cage, il y reste presque immobile.

Mais enfin qu'est-ce donc qu'un oiseau *poseur?* Je vais, sans plus tarder, satisfaire à votre impatience : on dit d'un pinson qu'il peut *poser*, lorsqu'il est reconnu en état de soutenir un assaut de chant avec d'autres oiseaux de son espèce, captifs comme lui, aveugles comme lui.

Les pinsons ne sont bons à *poser* qu'au bout de quatre ou cinq ans; plus jeunes, ils ne peuvent soutenir la concurrence avec les vieux. On les exerce au combat, d'abord deux à deux, ensuite en plus grand nombre. Il faut en prendre beaucoup pour en obtenir un bon, aucun signe extérieur n'aidant à faire discerner ceux qui auront plus ou moins d'aptitude pour le chant. Buffon observe, d'ailleurs, qu'ils ne se façonnent point aisément à la captivité; que les premiers jours ils ne mangent point ou presque point; qu'ils frappent continuellement de leur bec les bâtons de la cage, et que, fort souvent, ils se laissent mourir.

Il ne paraît pas que l'on prenne des précautions

particulières pour la nourriture des pinsons *poseurs*; le millet presque sans mélange la compose en été; en hiver, on y allie moitié de colsat.

Un jour ou deux avant le concours, l'oiseleur place les pinsons qu'il destine à y figurer, dans un endroit obscur et retiré de la maison, quelquefois même dans une armoire, une garde-robe, afin que, chantant peu ces jours-là, ils soient d'autant mieux disposés pour le lendemain. On choisit, pour l'assaut de chant, un lieu en plein air, où les oiseaux entendent peu de bruit, et au couchant, pour qu'ils soient garantis des rayons du soleil. L'emplacement jugé le plus favorable est le long d'un mur, auquel on a eu long-temps l'habitude de suspendre des cages. Mais depuis que l'on a fait la remarque que cela était défavorable au chant, elles sont placées à un mètre du pied des murs, sur des chaises qui sont elles-mêmes espacées entre elles de trois mètres au moins. Au tiers de cette distance, en avant de la chaise qui porte une cage, et tout-à-fait vis-à-vis, se trouve une autre chaise qui répète un numéro inscrit sur la première. La veille, au soir, les oiseleurs ont eu soin de se réunir pour tirer au sort, entre eux, les numéros qu'occuperont leurs pinsons; ces numéros sont correspondans à ceux des chaises, et de rigueur pour chacun. Notez qu'il n'est pas indifférent que le pinson ait tel ou tel numéro; s'il est fort, il est avantageux qu'il soit placé entre deux pinsons également forts; car plus il entendra chanter, plus il chantera. Si, au contraire, le pinson est faible,

le chant de voisins plus forts que lui le fera taire. Le comble de la disgrâce, pour un amateur, est que son pinson soit placé à l'une des extrémités de la lice; car, comme il n'a alors qu'un voisin, il *pose* nécessairement moins.

Les mois les plus favorables pour les assauts de chant du pinson, sont avril, mai et juin. Cela est d'accord avec l'observation de Buffon, qui dit que cet oiseau commence à chanter de fort bonne heure, au printemps, même plusieurs jours avant, et qu'il finit vers le solstice d'été. On *pose* ordinairement de cinq à six heures du matin. Plus tard, les oiseaux chanteraient moins, surtout durant les grandes chaleurs. Le concours dure une heure; le prolonger au-delà de ce terme, serait s'exposer à nuire à l'oiseau.

J'ai dit que vis-à-vis chaque numéro se trouve une chaise qui le répète. Un des oiseleurs, autre que celui à qui le pinson appartient, s'y place; et, au premier coup de l'heure indiquée, on annonce que le concours est ouvert; c'est le signal d'un profond silence. La tâche de l'oiseleur placé sur cette chaise, est de remarquer les coups de chant de l'oiseau qui est en face de lui; à cet effet, il tient d'une main une règle carrée, portant le numéro de l'oiseau, et de l'autre un morceau de craie. Derrière lui est un autre oiseleur dont la tâche est de s'assurer si l'on marque avec exactitude. Tout mauvais chant ne doit point être marqué, et chant double, sans répétition, ne doit l'être que pour simple coup. Pour l'intelligence de ceci, je vous renvoie à l'article *pinson* de Buffon; vous y lirez

que la nature a fait le pinson pour être le chantre des bois; que son chant a paru assez intéressant pour être analysé; qu'on y a distingué un prélude, un roulement, une finale; qu'on a donné des noms particuliers à chaque reprise, qu'on les a presque notées, et que les grands connaisseurs de ces petites choses s'accordent à dire, que la dernière reprise est la plus agréable, et ce sont ces trois reprises que nos oiseleurs exigent comme condition d'un chant entier. A quelque distance du champ de bataille, sont apostés des hommes pour chasser les *oiseaux voleurs*. On appelle ainsi des pinsons qui viennent se percher et chanter assez près, pour être entendus des pinsons *posans*, à qui ils causent de l'ombrage.

Pour se donner une idée du prix que les oiseleurs attachent à la possession d'un bon pinson, il suffit de savoir qu'il est tel de ces oiseaux qui a été vendu jusqu'à cent francs. En 1812, un pinson qui avait réputation de *poser* (chanter) six à sept cent fois par heure, a été payé dix-huit petits écus (49 fr. 50 c.), par un amateur d'Armentières, nommé Loridan. Les soins donnés à cet oiseau, chez son nouveau maître, sont encore plus remarquables que le prix qu'il avait coûté. Il était relégué dans un lieu écarté de la maison, enfermé dans une armoire que l'on n'ouvrait qu'une fois par semaine pour donner le manger, et encore la personne chargée de ce soin était-elle assujétie à la précaution de n'en approcher que pieds nus. L'oiseau ne devait sortir de sa solitude qu'au moment

d'être porté sur le terrain désigné pour le concours. Aussi les pinsons *poseurs* sont-ils un objet de spéculation pour quelques-uns : il existe même des experts qui en prennent chez eux en pension pour un prix déterminé, traitent les oiseaux malades, et répondent même de leur guérison.

La lutte d'amour-propre qui s'élève dans chaque concours, est telle que l'on a vu des oiseleurs tuer de dépit le malheureux oiseau, parce qu'il n'a pas chanté; d'autres garder, pendant plusieurs jours, un pinson mort, et se complaire à recevoir avec sensibilité les condoléances de quiconque voulait prendre part à cette perte. Armentières sur la Lys est le chef-lieu de ce genre d'amusement populaire, comme Nieppe, sur l'autre rive, est celui des combats de coqs. Dans un des derniers concours, dont j'ai été témoin en 1811, un oiseleur avait un pinson qui ne chantait pas; quelqu'un le remarquant, en demanda la cause; il est toujours tardif, dit l'oiseleur; mais une fois qu'il commencera, il saura bien atteindre les autres. Malheureusement l'oiseau continua à rester muet; et le pauvre homme de rester immobile, l'œil tristement fixé sur la cage; et comme on s'empressait de prendre part à sa disgrâce, il ne put y tenir plus longtemps, et abandonna la partie en cachant ses larmes.

Le concours d'Armentières, dont j'ai parlé plus haut, avait été annoncé par une circulaire adressée à toutes les societés d'oiseleurs des environs et dans les journaux des départemens. Cette circulaire était très-curieuse, en ce qu'elle contenait les règles qui

doivent être observées dans ces sortes de concours. Les communes qui y ont fourni des oiseleurs sont Ypres, département de la Lys, qui a donné un peloton (un peloton est composé de quatre pinsons), lequel a remporté le premier prix. Les pinsons de ce peloton ont *posé* deux mille quatre cent cinquante-six coups en une heure.

Neuve-Eglise, même département; son peloton a remporté le second prix; les oiseaux qui le composaient ont *posé* deux mille trois cent soixante-huit fois dans une heure.

Fleurbaix, département du Pas-de-Calais, un peloton.

Neuve-Chapelle, même département, deux pelotons.

Radinghem, département du Nord, un peloton.

Ligny, même département, un peloton.

Et enfin Armentières, un peloton qui a remporté le troisième prix; le peloton a *posé* deux mille deux cent soixante-douze fois.

Le prix du pinson qui a *posé* le plus, a été donné à un habitant d'Ypres, nommé Valonges; son oiseau a chanté en une heure sept cent soixante-douze fois.

Dans le dernier concours qui a eu lieu à Ypres, Armentières a remporté le prix.

FIN.

TABLE

DES MÉMOIRES, DISSERTATIONS, NOTICES, etc.,

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Première partie.

Page

DESCRIPTION de plusieurs monumens celtiques qui existent sur les bords du Loir, principalement dans les environs de Bonneval, par M. *Lejeune.* 1

Monumens celtiques existans dans le département d'Eure-et-Loir, par M. *Cochin.* 28

Dissertation historique sur une médaille de Turonos, dont le revers est inédit, par M. *Dufour*, de Loches. 37

Mémoire sur quelques mots de la langue phœnico-punique qui se sont conservés dans l'idiome provençal, par M. *Pons.* 54

Les Bacchanales sacrées, divertissemens de Florence, spécialement connus sous le nom de Fiérucolone et Béfane; mémoire de M. *Fabroni*, traduit par extrait de l'italien, par M. *Moreau-de-Saint-Méry.* 61

Notice sur un tombeau antique à Soliès-les-Toucas (département du Var), par M. *Pons.* 77

Notice sur un monument de Soliès-Ville (département du Var), par le *même.* 82

Observations sur le refus de sépulture aux suicides, par M. *Lenoir.* 91

Dissertation sur quelques divinités romaines qui ont passé dans les Gaules, par le *même.* 109

Légende du bienheureux Roland, prince français, par M. L. de *Musset.* 145

Antiquités suisses. I. Le dernier troubadour des Alpes. 172
II. Le siége du Château-d'Amour, par M*** 184
Mémoire sur le patois poitevin et sa littérature, par M. *Dupin*. 195
Usages du canton de Bonneval (département d'Eure-et-Loir), par M. *Desgranges*. 229
Rapport sur la dissertation de M. Graberg, intitulée : Doutes et conjectures sur les Bohémiens, et leur première apparition en Europe, etc., par M. *Depping*. 246
Réfutation de l'ouvrage de M. de Penhouet, intitulé : Recherches historiques sur la Bretagne, etc., par M. *Legonidec*. 251

Deuxième partie.

Recherches historiques et géographiques sur l'ancienne ville de Διττατιον, par M. *Girault*. 267
Mémoire sur un sépulcre *sub ascia*, trouvé à Mâcon, par M. *Lamartine*. 288
Dissertation sur l'inscription MARTI. AUG. LACAVO SACRUM ADGENTII EX ÆRE COLLATO, trouvée dans les arènes de Nîmes, par M. de *Saint-Amans*. 296
Extrait d'une dissertation de M. Vignier-Lestagnol, sur un livre de plomb trouvé dans un tombeau, par M. *Dulaure*. 300
Extrait d'un mémoire sur le village d'Altrier et les environs, dans le canton d'Echternach, par M. *Müller*. 307
Notice des vestiges des monumens du culte druidique, département d'Eure-et-Loir, et description d'un sanctuaire druidique, près Champgé-sur-l'Eure, par M. de *Pâris*. 310
Notice sur un camp de César, et dissertation sur l'ancien Bibrax, par M. *Jacob*. 328

Description d'un souterrain découvert à Laversine, (département de l'Oise), par M. de *Vialart-Saint-Morys*. 339
Mémoire sur quelques médailles, par M. de *Lamartine*. 346
Notice sur les antiquités trouvées à l'établissement des eaux et boues thermales et minérales de Saint-Amand (département du Nord), par M. *Bottin*. 353
Analyse du mémoire de M. de Mourcin, sur les sermens prêtés à Strasbourg, en 842, par Charles-le-Chauve, Louis-le-Germanique, et leurs armées respectives, par M. de *Maleville*. 379
Notice sur le géant d'Anvers et le rapport de cette tradition, avec le nom de cette ville, par M. de *Freminville*. 390
Nouveaux détails sur la Roche-aux-Fées (département d'Ille-et-Vilaine), par M. *Rallier*. 396
Rapport sur la notice publiée par M. de Roquefort, du roman intitulé : *Parthonopex de Bloys*, par M. *Dulaure*. 398
Extraits de la correspondance de la Société royale des antiquaires de France,
— Sur le gui-l'an-neu, par M. Th. de *Saint-Mars*. 411
— Singulier privilége accordé aux femmes, par M. *Jouyneau-des-Loges*. 413
— Usage anciennement établi à Pons en Saintonge, par *le même*. 416
— Remarque historique sur la Gavacherie, près Bazas, par le *même*. 419
— Sur la fête de la Tarasque, à Tarascon, par M. *Girault*. 421
— Usage singulier observé dans la cérémonie du mariage, par M. *Lollier*. 425
— Fête de Saint-Estapin, par M. Th. de *Saint-Mars*. 427

— Sur le festin et banquet de la pelote du roi, par M. *Jouyneau-des-Loges.* 432
— Sur l'autel de Sandraudiga et sur le dolmen de Locmariaker, par M. de *Freminville.* 438
— Sur un monument consacré à Diane, dans le canton d'Echternach, extrait par M. *Chaumeton*, d'une lettre de M. Muller, écrite en allemand. 442
— Lettre sur des monumens antiques, nommés dans le pays de Munster Hunen-Steine, par M. *Regnaul.* 449
— Notice sur une butte en terre, et sur quelques autres antiquités, par M. *Jouyneau-des-Loges.* 457
— Sur les assauts de chant des pinsons, et sur les oiseleurs dans le département du Nord; extrait d'une lettre de M. *Bottin.* 466

FIN DE LA TABLE.
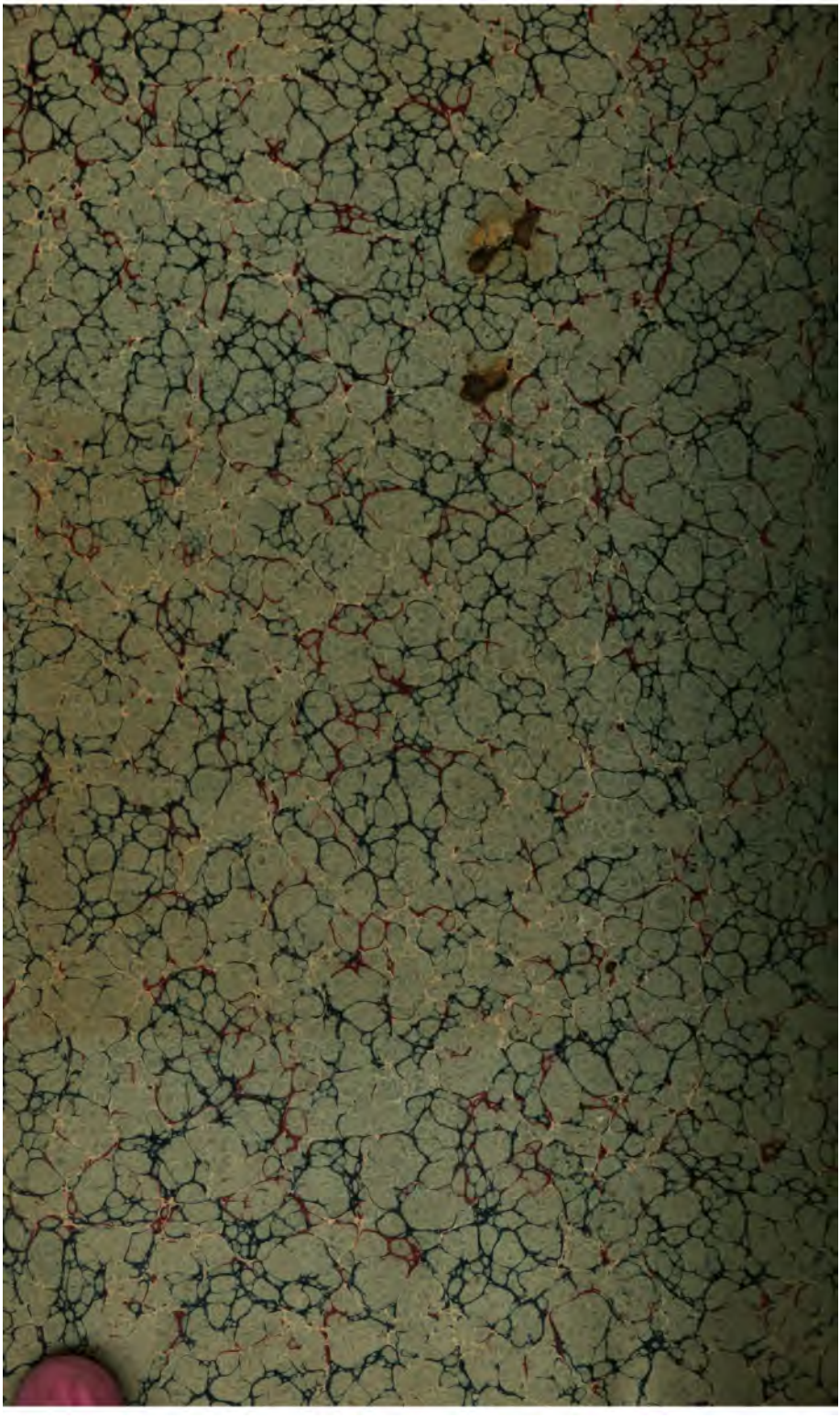
par
452
oc-
458
ton
re
440
is le
448
tres
ise-
une
4